

# BALO

## BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



**PREMIER  
MINISTRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction de l'information  
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

[www.dila.premier-ministre.gouv.fr](http://www.dila.premier-ministre.gouv.fr)

[www.journal-officiel.gouv.fr](http://www.journal-officiel.gouv.fr)

### **Publications périodiques**

Comptes annuels

**CA CONSUMER FINANCE**

Société Anonyme au capital de 554 482 422 euros.  
Siège social : 1, rue Victor Basch - CS 70001 - 91068 MASSY CEDEX.  
542 097 522 RCS EVRY.

A. – Comptes sociaux approuvés par l'assemblée générale mixte du 31 mai 2021.

**A. – Comptes sociaux****Bilan au 31 décembre 2021**

(En euros)

<b>ACTIF</b>	<b>Notes</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>
<b><u>OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES</u></b>		<b>21 531 053 005,20</b>	<b>20 067 798 957,66</b>
Caisse, banque centrale		9 692 686 098,77	7 343 236 480,51
Effets publics et valeurs assimilées	4, 4.1 et 4.2	-	-
Créances sur les établissements de crédit	2	11 838 366 906,43	12 724 562 477,15
<b><u>OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE</u></b>	3 et 3.1	<b>8 455 287 603,66</b>	<b>8 695 811 057,19</b>
<b><u>OPERATIONS SUR TITRES</u></b>		<b>2 781 546 982,53</b>	<b>2 611 908 588,25</b>
Obligations et autres titres à revenu fixe	4 et 4.1	2 781 545 782,53	2 611 907 388,25
Actions et autres titres à revenu variable	4, 4.1 et 4.2	1 200,00	1 200,00
<b><u>VALEURS IMMOBILISEES</u></b>		<b>4 193 098 692,03</b>	<b>3 624 243 942,15</b>
Participations et autres titres détenus à long terme	7	1 414 255 244,09	1 314 338 079,59
Parts dans les entreprises liées	5 et 7	1 516 431 285,97	1 282 136 776,55
Opérations de crédit-bail & assimilés	3, 3.1, 3.2 et 3.3	1 043 011 413,01	816 722 973,99
Immobilisations corporelles	6 et 7	27 252 329,69	31 146 483,56
Immobilisations incorporelles	6 et 7	192 148 419,27	179 899 628,46
<b><u>COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS</u></b>	8	<b>459 858 417,72</b>	<b>670 889 773,37</b>
Autres actifs		388 153 221,82	601 777 114,93
Comptes de régularisation		71 705 195,90	69 112 658,44
<b>TOTAL</b>		<b>37 420 844 701,14</b>	<b>35 670 652 318,62</b>
<b>PASSIF</b>	<b>Notes</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>
<b><u>OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES</u></b>		<b>22 607 582 433,66</b>	<b>20 679 620 765,31</b>
Banques centrales		-	-
Dettes envers les établissements de crédit	10	22 607 582 433,66	20 679 620 765,31
<b><u>COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE</u></b>	11 et 11.1	<b>1 952 503 952,33</b>	<b>2 673 575 179,84</b>
<b><u>DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE</u></b>	12 et 12.1	<b>5 211 206 276,66</b>	<b>4 391 903 048,84</b>
<b><u>COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS</u></b>	13	<b>387 492 455,22</b>	<b>420 362 040,96</b>
Autres passifs		303 263 356,35	341 754 717,47
Comptes de régularisation		84 229 098,87	78 607 323,49
<b><u>PROVISIONS &amp; DETTES SUBORDONNEES</u></b>		<b>2 642 136 171,12</b>	<b>2 919 700 319,65</b>
Provisions	14	235 200 645,79	238 745 208,31
Dettes subordonnées	16 et 18	2 406 935 525,33	2 680 955 111,34
<b><u>FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX (FRBG)</u></b>	15	<b>49 033 574,00</b>	<b>49 033 574,00</b>
<b><u>CAPITAUX PROPRES HORS FRBG</u></b>	17	<b>4 570 889 838,18</b>	<b>4 536 457 390,03</b>
Capital souscrit		554 482 422,00	554 482 422,00
Prime d'émission		3 376 278 285,75	3 376 278 285,75
Réserves		67 120 552,79	67 120 552,79
Provisions réglementées		899 979,94	1 384 429,53
Report à nouveau		166 924 044,54	478 862 130,75
Résultat de l'exercice		405 184 553,16	58 329 569,21
<b>TOTAL</b>		<b>37 420 844 701,17</b>	<b>35 670 652 318,63</b>

<b>HORS BILAN</b>	<b>Notes</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>
<b><u>ENGAGEMENTS DONNES</u></b>	22	<b>7 877 174 492,27</b>	<b>8 692 048 597,08</b>
<b>Engagements de financement</b>		<b>3 701 599 492,26</b>	<b>3 970 978 597,07</b>
. En faveur d'établissements de crédit		370 596 987,33	305 086 423,73
. En faveur de la clientèle		3 331 002 504,93	3 665 892 173,34
<b>Engagements de garantie</b>		<b>4 175 575 000,01</b>	<b>4 721 070 000,01</b>
. D'ordre d'établissement de crédit		4 175 345 000,01	4 720 610 000,01
. D'ordre de la clientèle		230 000,00	460 000,00
<b>Engagements sur titres</b>		-	-
. Autres engagements donnés		-	-
<b><u>ENGAGEMENTS RECUS</u></b>	23	<b>2 929 207 058,22</b>	<b>2 916 611 481,78</b>
<b>Engagements de financement</b>		<b>140 000 000,00</b>	-
. Reçus d'établissements de crédit		140 000 000,00	-
. Reçus de la clientèle		-	-
<b>Engagements de garantie</b>		<b>2 789 207 058,22</b>	<b>2 916 611 481,78</b>
. Reçus d'établissement de crédit		2 269 486 620,30	2 400 978 708,30
. Reçus de la clientèle		519 720 437,92	515 632 773,48
<b>Engagements sur titres</b>		-	-
. Autres engagements reçus		-	-

### Hors bilan : autres informations

Opérations sur instruments financiers à terme : notes 22 et 22.1

## II. — Compte de résultat au 31 décembre 2021

(En euros)

	Notes	2021	2020
<b>Produits nets d'intérêts et revenus assimilés</b>	25	<b>374 938 909,76</b>	<b>391 632 449,98</b>
Intérêts et produits assimilés		698 090 669,28	713 494 023,08
Intérêts et charges assimilés		- 365 141 010,23	- 355 225 502,25
Produits sur opérations de crédit bail et assimilées		541 646 200,24	460 766 813,91
Charges sur opérations de crédit bail et assimilées		- 499 656 949,53	- 427 402 884,76
<b>Revenus des titres à revenu variable</b>	26	<b>345 773 028,50</b>	<b>304 961 350,55</b>
<b>Produits nets des commissions</b>	27 et 28	<b>3 429 475,37</b>	<b>7 207 221,63</b>
Commissions (Produits)		28 476 675,57	30 088 156,25
Commissions (Charges)		- 25 047 200,20	- 22 880 934,62
<b>Produits nets sur opérations financières</b>		<b>101 044,95</b>	<b>- 2 723 399,55</b>
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	29	101 044,95	- 2 723 399,55
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	30	-	-
<b>Autres produits nets d'exploitation bancaire</b>	31	<b>237 686 849,87</b>	<b>220 238 864,96</b>
Autres produits d'exploitation bancaire		240 859 904,01	242 190 956,88
Autres charges d'exploitation bancaire		- 3 173 054,14	- 21 952 091,92
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>961 929 308,45</b>	<b>921 316 487,57</b>
<b>Charges générales d'exploitation</b>		<b>- 536 314 140,78</b>	<b>- 523 085 475,77</b>
Frais de personnel	32	- 264 393 172,41	- 271 851 950,81
Autres frais administratifs	34	- 271 920 968,37	- 251 233 524,96
<b>Dot. aux amort. &amp; dep. / immobilisations corporelles et incorporelles</b>		<b>- 32 387 583,80</b>	<b>- 28 253 533,09</b>
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>393 227 583,87</b>	<b>369 977 478,71</b>
Coût du risque	35	- 154 428 940,98	- 259 823 872,13
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>238 798 642,89</b>	<b>110 153 606,58</b>
Résultat net sur actifs immobilisés	36	151 639 521,74	- 51 183 168,94
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>		<b>390 438 164,63</b>	<b>58 970 437,64</b>
Coûts liés au rapprochement	37	-	- 2 164 313,03
Résultat exceptionnel	38	-	-
Impôt sur les bénéfices	39	14 261 938,94	2 061 966,04
Dotations/Reprises de FRBG et provisions réglementées		484 449,59	- 538 521,44
<b>RESULTAT NET</b>		<b>405 184 553,16</b>	<b>58 329 569,21</b>

### III. — Annexe aux comptes annuels clos au 31 décembre 2021

(En euros)

#### Présentation juridique

CA CONSUMER FINANCE est une société anonyme à conseil d'administration régie par le droit commun des sociétés commerciales et notamment le livre deuxième du Code de Commerce.

CA CONSUMER FINANCE est un établissement de crédit, agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution pour les opérations de banque, soumis aux dispositions du Code Monétaire et Financier.

Elle est soumise aux contrôles des autorités de tutelle bancaire et notamment de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

L'adresse du siège social est : Rue Victor Basch 91068 MASSY – France.

Immatriculation au registre du Commerce et des Sociétés d'Evry sous le numéro : 542 097 522 Société Anonyme au capital de 554 482 422 euros.

#### Faits marquants de l'exercice

Au cours de l'exercice 2021, CA CONSUMER FINANCE a réalisé les principales opérations suivantes :

- Partenariat entre Crédit Agricole Consumer Finance et Stellantis dans la location longue durée automobile

Le 17 décembre 2021, Stellantis, issue de la fusion entre FCA et PSA, et CACF ont annoncé la signature d'un protocole d'accord, permettant la création d'un leader européen de la location longue durée automobile, possédé à parts égales par Crédit Agricole Consumer Finance et Stellantis, et couvrant l'ensemble des marques du Groupe Stellantis, par la mise en commun de Leasys, filiale de LLD de FCA Bank, leader de son marché en Italie, et de Free2Move Lease, activité LLD couvrant historiquement les marques PSA.

Par ailleurs, cet accord prévoit la reprise de FCA Bank à 100 % par CACF, afin de proposer, sur un périmètre paneuropéen, des offres marques blanches, aux constructeurs, aux plateformes, aux concessionnaires ainsi qu'aux acteurs de la location de courte durée.

La mise en œuvre de ces opérations devrait intervenir au premier semestre 2023, après obtention des autorisations requises de la part des autorités de la concurrence et des régulateurs.

- Rachat par Crédit Agricole Consumer Finance de 49 % du capital de la joint-venture CACF Bankia S.A.

Le 3 février 2021, Crédit Agricole Consumer Finance a conclu avec Bankia un accord de rachat des 49 % du capital détenu par celui-ci dans la joint-venture Crédit Agricole Consumer Finance Bankia S.A (CACF Bankia S.A.), confirmant ainsi son ambition d'être un acteur majeur du marché espagnol.

Le 1<sup>er</sup> juin 2021, l'opération a été autorisée par la Banque d'Espagne et a été réalisée le 11 juin 2021.

Au 31 décembre 2021, CACF Bankia S.A est donc contrôlée à 100 % par Crédit Agricole Consumer Finance.

- Prises de participation

Le 8 décembre 2021, le conseil d'Administration de Crédit Agricole Consumer Finance a autorisé la création d'une société en joint-venture avec le groupe de distribution automobile Lamirault – Schumacher. Le 17 décembre 2021, Crédit Agricole Consumer Finance a versé 50 000 € représentant 50 % du capital de la joint-venture LS PHI.

Le 17 décembre 2021, Crédit Agricole Consumer Finance a déclaré souscrire à l'augmentation de capital de la société COSMOBILIS pour un montant de 100 000 001,20 €. Les fonds ont été versés le 27 décembre 2021.

- Transmission universelle de patrimoine des entités Crédit Lift et Alsolia

Au 1<sup>er</sup> juillet 2021, les entités ALSOLIA et CREDIT LIFT ont été absorbées par CA CONSUMER FINANCE.

La valeur totale des actifs apportés par ALSOLIA à CA CONSUMER FINANCE s'élève à 15 687 milliers d'euros et la valeur des passifs de ALSOLIA supportés par CA CONSUMER FINANCE s'élève à 6 795 milliers d'euros, de sorte que l'actif net apporté s'établit à 8 893 milliers d'euros.

La différence entre la valeur nette des biens apportés (soit 8 893 K€) et la valeur nette comptable dans les livres de CA CONSUMER FINANCE des 382 000 actions d'ALSOLIA soit 8 928 K€) constitue un vrai mali de fusion d'un montant de – 34 904,21 euros

La valeur totale des actifs apportés par CREDIT LIFT à CA CONSUMER FINANCE s'élève à 11 213 milliers d'euros et la valeur des passifs de CREDIT LIFT supportés par CA CONSUMER FINANCE s'élève à 5 289 milliers d'euros, de sorte que l'actif net apporté s'établit à 5 924 milliers d'euros.

La différence entre la valeur nette des biens apportés (soit 5 924 K€) et la valeur nette comptable dans les livres de CA CONSUMER FINANCE des 291 241 actions de CREDIT LIFT (soit 13 091 K€) constitue un vrai mali de fusion d'un montant de - 7 167 395,59 euros

#### • Crédit d'Impôt Recherche

CA CONSUMER FINANCE a constitué en 2021 un dossier de demande de Crédit Impôt Recherche (CIR) portant sur les dépenses engagées en 2020. Ce produit d'impôt a fait l'objet d'une créance d'impôt dans les comptes 2020 à hauteur de 7 115 K€ net des honoraires et net de provision pour risques.

### Evénements postérieurs au 31 décembre 2021

Aucun événement postérieur au 31 décembre 2021

## **NOTE 1 : PRINCIPES ET METHODES APPLIQUES**

### Elaboration des comptes annuels

La présentation des comptes individuels annuels de CA CONSUMER FINANCE sont établis conformément aux dispositions du règlement ANC 2014-07 qui regroupe dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit.

### Changement de méthode comptable

Règlements / Recommandations	Date de 1 <sup>ère</sup> application : opérations ou exercices ouverts à compter du
Mise à jour Recommandation n° 2013-02 du 7 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires pour les comptes annuels et les comptes consolidés établis selon les normes comptables françaises	Immédiate

### Créances sur la clientèle : créances saines et dégradées

Tant que les créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles sont qualifiées de saines ou dégradées.

- Provisions au titre du risque de crédit sur les encours sains et dégradés

CA CONSUMER FINANCE constate, au titre des expositions de crédits (bilan et hors-bilan), des provisions au passif de son bilan pour couvrir les pertes de crédit attendues sur les douze mois à venir (expositions qualifiées de saines) et / ou sur la durée de vie de l'encours dès lors que la qualité de crédit de l'exposition s'est significativement dégradée (expositions qualifiées de dégradées).

Ces provisions sont déterminées dans le cadre d'un processus de suivi particulier et reposent sur des estimations traduisant le niveau de perte de crédit attendue.

- Notion de perte de crédit attendue

La perte de crédit attendue se définit comme la valeur probable attendue pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. Elle correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux attendus (incluant le principal et les intérêts). L'enregistrement de pertes de crédit attendues vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues.

- Gouvernance et mesure des pertes de crédit attendue

La gouvernance du dispositif de mesure des paramètres de provisionnement s'appuie sur l'organisation mise en place dans le cadre du dispositif Bâlois. La Direction des Risques du Groupe Crédit Agricole est responsable de la définition du cadre méthodologique et de la supervision du dispositif de provisionnement des encours.

La direction des risques du Groupe CACF est en charge de définir et maintenir la méthodologie de dépréciation pour se conformer aux normes et à leur évolution, d'approuver les écarts et les modifications des modèles locaux proposés par les entités, de valider les backtestings. Elle pilote la mise en œuvre de la méthodologie de provisionnement et la coordination fonctionnelle entre les entités et le Groupe.

CA CONSUMER FINANCE s'appuie en priorité sur le dispositif de notation interne et les processus Bâlois actuels pour générer les paramètres nécessaires au calcul des pertes de crédit attendues. L'appréciation de l'évolution du risque de crédit s'appuie sur un modèle d'anticipation des pertes et extrapolation sur la base de scénarios raisonnables. Toutes les informations disponibles, pertinentes, raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective, sont retenues.

La formule de calcul intègre les paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut.

Ces calculs s'appuient largement sur les modèles internes utilisés dans le cadre du dispositif prudentiel lorsqu'ils existent, mais avec des retraitements pour déterminer une perte de crédit attendue.

L'approche comptable conduit également à recalculer certains paramètres bâlois, notamment pour neutraliser les coûts internes de recouvrement ou les floors qui sont imposés par le régulateur dans le calcul réglementaire de la perte en cas de défaut ("Loss Given Default" ou "LGD").

Les modalités de calcul de perte de crédit attendue sont à apprécier en fonction des typologies de produits : prêts et créances sur la clientèle et engagements par signature.

Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont une portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, et elles représentent les insuffisances de flux de trésorerie pour la durée de vie advenant d'une défaillance dans les 12 mois suivant la date de clôture (ou une période plus courte si la durée de vie attendue de l'exposition est inférieure à 12 mois), pondérées par la probabilité qu'il y ait défaillance dans les douze mois.

Les pertes de crédit attendues sont actualisées au TIE déterminé lors de la comptabilisation initiale de l'encours.

Les paramètres de provisionnement sont mesurés et mis à jour selon les méthodologies définies par CA CONSUMER FINANCE et permettent ainsi d'établir un premier niveau de référence, ou socle partagé, de provisionnement.

Le backtesting des modèles et paramètres utilisés est réalisé à minima à fréquence annuelle.

Les données macro-économiques prospectives (Forward Looking) sont prises en compte dans un cadre méthodologique applicable à deux niveaux :

- Au niveau de CA CONSUMER FINANCE dans la détermination d'un cadre partagé de prise en compte du Forward Looking dans la projection des paramètres PD, LGD sur l'horizon d'amortissement des opérations ;
- Au niveau de chaque entité au regard de ses propres portefeuilles. CA CONSUMER FINANCE applique des paramètres complémentaires pour le Forward Looking sur des portefeuilles de prêts et créances sur la clientèle et d'engagement de financement sains et dégradés pour lesquels les éléments conjoncturels et/ou structurels locaux l'exposent à des pertes complémentaires non-couvertes par les scénarios définis au niveau du Groupe Crédit Agricole.

- Dégradation significative du risque de crédit

CA CONSUMER FINANCE doit apprécier, pour chaque encours, la dégradation du risque de crédit depuis l'origine à chaque date d'arrêt. Cette appréciation de l'évolution du risque de crédit conduit les entités à classer leurs opérations par classe de risque (expositions qualifiées de saines / expositions qualifiées de dégradées / expositions douteuses).

Afin d'apprécier la dégradation significative, le groupe Crédit Agricole prévoit un processus basé sur deux niveaux d'analyse :

- Un premier niveau dépendant de règles et de critères relatifs et absolus Groupe qui s'imposent aux entités du Groupe ;
- un second niveau propre à chaque entité lié à l'appréciation, à dire d'expert au titre des paramètres complémentaires pour le Forward Looking pour lesquels les éléments conjoncturels et/ou structurels locaux l'exposent à des pertes complémentaires non-couvertes par les scénarios définis au niveau du Groupe, du risque porté par chaque entité sur ses portefeuilles pouvant conduire à ajuster les critères Groupe de déclassement d'encours sains à encours dégradés (bascule de portefeuille ou sous-portefeuille en perte de crédit attendue à maturité).

Le suivi de la dégradation significative porte, sauf exception, sur chaque encours. Aucune contagion n'est requise pour le passage de sain à dégradé des encours d'une même contrepartie. Le suivi de la dégradation significative doit porter sur l'évolution du risque de crédit du débiteur principal sans tenir compte de la garantie, y compris pour les opérations bénéficiant d'une garantie de l'actionnaire.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Pour mesurer la dégradation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, il est nécessaire de récupérer la notation interne et la PD (probabilité de défaut) à l'origine.

L'origine s'entend comme la date de négociation, lorsque l'entité devient partie aux dispositions contractuelles du crédit. Pour les engagements de financement et de garantie, l'origine s'entend comme la date d'engagement irrévocable.

Pour les encours évalués à partir d'un dispositif de notations internes (en particulier les expositions suivies en méthodes avancées), le groupe Crédit Agricole considère que l'ensemble des informations intégrées dans ce dispositif permet une appréciation plus pertinente que le seul critère d'impayé de plus de 30 jours.

Si la dégradation depuis l'origine cesse d'être constatée, la provision peut être ramenée à des pertes attendues à 12 mois (reclassement en encours sains).

Lorsque certains facteurs ou indicateurs de dégradation significative ne sont pas identifiables au niveau d'un encours pris isolément, une appréciation est faite de la dégradation significative pour des portefeuilles, des ensembles de portefeuilles ou des portions de portefeuille d'encours.

La constitution des portefeuilles pour une appréciation de la dégradation sur base collective peut résulter de caractéristiques communes telles que :

- Le type d'encours ;
- La note de risque de crédit (dont la note interne Bâle II pour les entités disposant d'un système de notation interne) ;
- Le type de garantie ;
- La date de comptabilisation initiale ;
- La durée à courir jusqu'à l'échéance ;
- Le secteur d'activité ;
- L'emplacement géographique de l'emprunteur ;
- Le circuit de distribution, l'objet du financement, ...

Une différenciation par marché de la dégradation significative est donc possible (habitat, crédit consommation, crédit aux professionnels, crédit aux entreprises, ...).

Le regroupement d'encours aux fins de l'appréciation des variations du risque de crédit sur base collective peut changer au fil du temps, au fur et à mesure que de nouvelles informations deviennent disponibles.

Les dotations et reprises des provisions au titre du risque de crédit sur les encours sains et dégradés sont inscrites en coût du risque.

#### Créances sur la clientèle : principe d'enregistrement des créances douteuses

CA CONSUMER FINANCE applique les dispositions des articles 2211-1 à 2251-13 (Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Conformément à la réglementation, les créances sont enregistrées en créances douteuses au-delà de la troisième échéance impayée (retard supérieur à 90 jours).

Avant la déchéance du terme, les créances douteuses figurent en comptabilité pour un montant égal à la somme de l'échu impayé majoré de l'échoir en capital.

Après la déchéance du terme, les créances douteuses sont inscrites en comptabilité pour le montant en principal réclamé aux clients. Les intérêts de retard et indemnités légales ne sont enregistrés que lors de leur encaissement.

Parmi les encours douteux, CA CONSUMER FINANCE distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

- Créances douteuses non compromises : les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.
- Créances douteuses compromises : ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Suite à la mise en place de la nouvelle définition du défaut de l'EBA, une période d'observation est désormais appliquée avant le retour en situation saine.

Pour les créances douteuses, l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

Le classement en encours douteux peut être abandonné dès lors que le risque de crédit avéré est définitivement levé et lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine. Dans ce cas, l'encours est porté à nouveau en encours sain.

L'application du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif au traitement comptable du risque de crédit conduit à constater la contagion et à traiter distinctement les créances restructurées.

La contagion consiste à étendre à toutes les créances d'un client le statut de douteux dès lors que l'une au moins de ses créances est douteuse.

#### Passage en perte

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'experts, CA CONSUMER FINANCE le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité.

Les créances devenues irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations correspondantes font l'objet d'une reprise.

#### Créances restructurées

Les créances restructurées pour difficultés financières sont des créances pour lesquelles l'entité a modifié les conditions contractuelles initiales (taux d'intérêt, maturité, etc.) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances.

La définition des créances restructurées pour cause de difficultés financières répond donc à deux critères cumulatifs :

- Des modifications de contrat ou des refinancements de créance (concessions) ;
- Un client en situation financière difficile (débiteur rencontrant, ou sur le point de rencontrer des difficultés pour honorer ses engagements financiers).

Cette notion de restructuration doit s'apprécier au niveau du contrat et non au niveau du client (pas de contagion).

Elles concernent les créances classées en douteuses et les créances saines, au moment de la restructuration.

Sont exclues des créances restructurées les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- La valeur nominale du prêt ;
- Et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

Les crédits restructurés du fait de la situation financière du débiteur font l'objet d'une notation conformément aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé.

Dès lors que l'opération de restructuration a été réalisée, l'exposition conserve ce statut de "restructurée" pendant une période d'observation a minima de 2 ans si l'exposition était saine au moment de la restructuration, ou de 3 ans si l'exposition était en défaut au moment de la restructuration. Ces périodes sont prolongées en cas de survenance de certains événements (nouveaux incidents par exemple).

Les créances restructurées sont pour l'essentiel des créances issues du surendettement ; elles sont réparties en restructurations ordinaires (restructurations à échéancier immédiat) et en moratoires (restructurations commençant par un délai sans paiement) et pour chacune de ces catégories :

➤ Restructurations ordinaires

Qualification en douteux non compromis :

- des créances recevables à une (nouvelle) procédure de surendettement,
- du 1<sup>er</sup> au 3<sup>ème</sup> impayé,
- des créances douteuses par contagion

Depuis le passage à la nouvelle définition du défaut de l'EBA, ces créances sont produites en douteux, même sans impayé, sous période de surveillance d'un an.

➤ Moratoires

Qualification en douteux des créances ayant un délai de report supérieur ou égal à 12 mois ou, si le délai est inférieur à 12 mois, en l'absence de plan de remboursement prédéterminé.

Le montant des créances restructurées pour difficultés financières inscrites en encours douteux au moment de la restructuration s'élève à 244 676 390 euros au 31 décembre 2021 contre 301 990 867 euros au 31 décembre 2020. Elles conservent la qualification de « créances restructurées » jusqu'à la fin de leur vie.

### Décote

En application de l'article 2231-3 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, une décote relative aux créances restructurées à des conditions hors marché est constituée. Elle concerne pour l'essentiel des créances issues du surendettement.

La décote représente le manque à gagner actualisé entre le nouveau taux de la créance et le taux initial du contrat.

Au bilan, elle est inscrite en minoration des encours.

### Dépréciations sur crédit à la clientèle

Conformément au règlement ANC 2014-07, dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par CA CONSUMER FINANCE par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan.

Le montant est établi à partir d'une estimation statistique qui, fondée sur les données historiques de recouvrement sur des portefeuilles de créances homogènes, détermine les flux futurs attendus de ces créances. La provision est calculée en valeur actualisée au taux d'origine du contrat ou au dernier taux en vigueur en cas de taux révisable, conformément à l'article 2231-2 dudit règlement.

Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux d'intérêt effectif, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Les créances douteuses font l'objet d'une dépréciation pour risque avéré :  
Pour certains crédits, principalement crédits aux contreparties corporate, les dépréciations sont déterminées créance par créance.

L'ensemble des dépréciations vient en déduction des encours douteux non compromis ou douteux compromis inscrits à l'actif. Les intérêts et accessoires échus impayés des encours douteux avant échéance du terme sont dépréciés à 100 %.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sur créances douteuses sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation du fait du passage du temps étant inscrits dans la marge d'intérêt en Produit Net Bancaire.

### Opérations de crédit-bail

Les opérations de crédit-bail sont classées en opérations de crédit-bail et assimilées. Les revenus de ces opérations sont inclus dans les produits bancaires sous déduction des amortissements calculés sur une durée de deux à cinq ans.

Le mode de paiement des échéances est à échoir.

#### ➤ Réserve Latente

La réserve latente est constituée par la différence entre l'encours comptable et l'encours financier des contrats sains. Elle fait l'objet d'une provision lorsqu'elle est négative.

#### ➤ Immobilisations temporairement non louées (I.T.N.L.)

Les I.T.N.L. sont maintenues dans les immobilisations et continuent d'être amorties comptablement.

#### ➤ Principes d'enregistrement des créances douteuses

Avant la résiliation du contrat, les créances sont classées en encours douteux après 90 jours d'impayé ou en cas de contagion.

Lors de la résiliation du contrat, on constate en comptabilité dès qu'elles sont acquises les indemnités de résiliation qui font l'objet de dépréciations en fonction de la perte estimée probable.

Les valeurs nettes comptables des immobilisations contentieuses sont intégralement dépréciées.

### Portefeuilles Titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par les articles 2311-1 à 2391-1 ainsi que par les articles 2211-1 à 2251-13 du règlement ANC 2014-07 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Le portefeuille de CA CONSUMER FINANCE est composé essentiellement de titres de placement.

Ces titres de placement se composent de titres à revenu fixe et de titres à revenu variable.

Les titres de placement sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

### Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Cette rubrique contient les titres des tranches de notation A, B, C et D des fonds communs de créances.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

### Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique : « Revenus des titres à revenus variables ».

Les revenus des organismes de placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

Cette rubrique contient les parts résiduelles non notées des fonds communs de créance.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens du règlement ANC 2014-07, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

### Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans les entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.

Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais exclus.

Si, un titre est acquis avec une clause de révision de prix en fonction des résultats futurs de l'entité concernée, il est procédé à une estimation annuelle pour une comptabilisation de la dette afférente.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité. Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique « Résultat net sur actifs immobilisés ».

Pour les joint-ventures ayant un funding agreement, les contraintes liées à ces contrats peuvent générer des pertes au niveau de CA CONSUMER FINANCE qui doivent être prises en compte dans le calcul de la dépréciation.

#### ➤ Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, CA CONSUMER FINANCE détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence.

Le cas échéant, CA CONSUMER FINANCE utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres, lorsqu'il a démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

#### ➤ Dates d'enregistrement

CA CONSUMER FINANCE enregistre les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés, à la date de négociation.

### Pensions livrées

Les titres donnés en pension livrée sont maintenus au bilan et le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Les titres reçus en pension livrée ne sont pas inscrits au bilan mais le montant décaissé, représentatif de la créance sur le cédant, est enregistré à l'actif du bilan.

Les titres donnés en pension livrée font l'objet des traitements comptables correspondant à la catégorie de portefeuille dont ils sont issus.

### Immobilisations corporelles

CA CONSUMER FINANCE applique le règlement ANC 2014-03 par rapport à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Elle applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce texte la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur mise en service.

A l'exception des logiciels, des brevets et des licences, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée estimée d'utilisation.

Les durées de vie utilisées sont :

- constructions : 20 à 50 ans
- matériels informatiques : 2 à 5 ans
- autres immobilisations corporelles : 3 à 15 ans

Enfin, les éléments dont dispose CA CONSUMER FINANCE sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

### Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles figurent au coût historique d'acquisition diminué des amortissements cumulés, calculés selon la méthode linéaire. Les immobilisations incorporelles sont composées essentiellement de logiciels informatiques.

Les immobilisations incorporelles font l'objet d'un test de dépréciation annuel.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur date d'achèvement.

Les logiciels informatiques acquis sont amortis sur une durée de 1 à 5 ans.

Elles comprennent également des immobilisations incorporelles non amorties :

- Le fonds de commerce, issu de la fusion entre CA CONSUMER FINANCE et Finalion inscrit pour un montant net de dépréciation
- Le fonds de commerce inscrit initialement dans les livres de Finaref est amorti sur 20 ans
- Les droits au bail

### Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée résiduelle ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celles-ci incluent notamment la clientèle financière).

Les comptes d'épargne à régime spécial sont présentés après compensation avec la créance sur le fonds d'épargne (au titre de l'épargne réglementée et centralisée par la Caisse des dépôts et consignations).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

### Dettes représentées par un titre

Elles sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire, titres de créances négociables, emprunts obligataires et autres titres de dette à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif « dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés, la charge correspondante est inscrite dans la rubrique « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les primes de remboursement et les primes d'émission des dettes représentées par des titres sont amorties selon la méthode de l'amortissement actuariel.

Les commissions de services financiers versées sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

### Opérations en devises

Dans le cadre de l'application du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, CA CONSUMER FINANCE a mis en place une comptabilité multidevises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

A chaque arrêté, les créances et les dettes ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan, libellés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date d'arrêté.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction. Les charges et les produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

### Impôt sur les bénéfices

CA CONSUMER FINANCE a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale le 1<sup>er</sup> janvier 2002. Aux termes des accords conclus, CA CONSUMER FINANCE constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle est redevable au titre de cette convention fiscale.

CA CONSUMER FINANCE est soumise au taux normal de l'impôt sur les bénéfices qui est de 27.5 %, sauf pour les plus-values nettes à long terme qui sont imposées à taux zéro.

En 2021, le taux d'impôt sur les sociétés applicable à CA CONSUMER FINANCE est de 28,41 %. Ce taux tient compte de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 %.

### Plans de retraite, indemnités de départ en retraite et médailles du travail

- Régimes à prestations définies :

CA CONSUMER FINANCE a appliqué la recommandation 2013-02 de l'Autorité des normes comptables relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires, recommandation abrogée et intégrée dans le règlement ANC 2014-03.

Cette recommandation a été modifiée par l'ANC le 5 novembre 2021. Elle permet, pour les régimes à prestations définies conditionnant l'octroi d'une prestation à la fois en fonction de l'ancienneté, pour un montant maximal plafonné et au fait qu'un membre du personnel soit employé par l'entité lorsqu'il atteint l'âge de la retraite, de déterminer la répartition des droits à prestation de manière linéaire à partir de :

- soit la date de prise de service du membre du personnel
- soit la date à partir de laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits à prestation

En application de ce règlement, CA CONSUMER FINANCE provisionne ses engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projetés. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

A compter de l'exercice 2021, CA CONSUMER FINANCE applique la détermination de la répartition des droits à prestation de manière linéaire à partir de la date à laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits à prestation (i.e. convergence avec la décision IFRS IC d'avril 2021 portant sur IAS 19). Les impacts sur le niveau de la dette actuarielle s'élèvent à 3 510 367 euros (comme présenté en Note 14 et 14.1 des états financiers).

L'impact de première application est comptabilisé en contrepartie du Report à Nouveau (Cf. Note 17 portant sur les capitaux propres) : cet impact non significatif s'élève à 3 510 367 euros en contrepartie des provisions pour engagements de retraite (Cf. Note 14 Provisions).

CA CONSUMER FINANCE a opté pour la méthode 2 qui prévoit notamment la comptabilisation des profits et pertes constatés au titre des modifications des régimes à prestations définies au moment où se produit la réduction ou la liquidation.

Le règlement autorise également la comptabilisation des écarts actuariels selon la méthode du corridor ou selon toute autre méthode conduisant à les comptabiliser plus rapidement en résultat.

CA CONSUMER FINANCE a fait le choix de comptabiliser les écarts actuariels immédiatement en résultat. Par conséquent, le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par le règlement,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

➤ Régimes à cotisations définies :

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, CA CONSUMER FINANCE n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « frais de personnel ».

### Autres provisions

CA CONSUMER FINANCE applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 pour la comptabilisation et l'évaluation des provisions.

Ces provisions sont constituées des provisions pour risque d'exécution d'engagement sur signature, pour litiges et autres charges bancaires.

### Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G)

Les fonds pour risques bancaires généraux sont constitués par CA CONSUMER FINANCE à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

### Produits des opérations bancaires avec la clientèle

Les intérêts et agios sont enregistrés au compte de résultat prorata temporis.

Les commissions et produits assimilés sur opérations bancaires avec la clientèle sont enregistrés en résultat l'année de leur perception.

### Opérations en participation

Les produits et les charges relatifs aux opérations de crédit faites dans le cadre de société en participation sont enregistrés de façon détaillée dès lors qu'une part d'encours est inscrite dans le bilan de CA CONSUMER FINANCE. Sinon, ils sont enregistrés pour leur quote-part de résultat faite en commun dans le compte de résultat, au niveau du PNB.

### Opérations en commun

Les quotes-parts de résultats faites en commun des GIEs sont enregistrées en charges d'exploitation dans les autres frais administratifs.

### Frais de dossiers, commissions aux apporteurs, surcommissions, frais de commercialisation

Les frais de dossiers perçus auprès des clients ainsi que les commissions et surcommissions attribuées aux intermédiaires agréés qui transmettent les demandes de la clientèle, les frais de commercialisation sont classés en intérêts et produits assimilés.

En application de l'article 2131-1 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

### Opérations de refinancement et instruments dérivés

Les opérations de refinancement cash et hors bilan (swap) sont comptabilisées en coupons courus.

### Autres produits nets d'exploitation bancaire

Ils comprennent :

- Les résultats liés à la distribution de produits d'assurance ; soit la participation bénéficiaire, les commissions et produits sur sinistres,
- Les quotes-parts de résultat des sociétés en participation (activité de partenariats)
- Les facturations au titre de l'activité pour compte de tiers.

### Coût du risque

Le coût du risque comprend :

- Les dotations et reprises liées à la dépréciation des créances
- Les dotations et reprises de provision des créances saines et dégradées
- Les pertes sur créances douteuses
- Les récupérations sur créances amorties
- Le retraitement sur accessoires douteux
- La dotation à la décote

Les pertes sur créances douteuses sont comptabilisées après constatation de l'irrecouvrabilité par les unités en charge du contentieux, ou sur décision de commission de surendettement.

### Information relative aux honoraires des commissaires aux comptes

L'information est présentée dans les comptes consolidés de CA CONSUMER FINANCE.

### Information relative à la rémunération des organes d'administration

A partir de l'exercice 2018, CA CONSUMER FINANCE a décidé d'accorder des jetons de présence aux membres du Conseil d'administration, étant entendu que les 4 administrateurs désignés par Crédit Agricole S.A. ont renoncé à leurs jetons de présence.

Au titre de l'exercice 2020 et compte tenu des modalités de répartition décidées lors du Conseil d'Administration du 5 février 2021, le montant des jetons de présence versé courant février 2021 s'élève à 194 000 €.

Au titre de l'exercice 2021, un montant de jetons de présence à verser aux administrateurs a été provisionné à hauteur de 255 000 €.

### Implantations dans les Etats ou territoires non coopératifs

CA CONSUMER FINANCE ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un Etat ou un territoire non coopératif au sens de l'article 238-0 A du Code Général des impôts.

### Hors-bilan

La société n'a pas conclu, au cours de l'exercice 2021 de contrat de garantie financière assorti d'un droit de réutilisation. Aussi n'a-t-elle pas eu à appliquer l'article 1124-38 du règlement ANC 2014-07 relatif à la comptabilisation des actifs donnés en garantie dans le cadre de ces contrats.

### Ouvertures de crédits confirmés en faveur de la clientèle :

Le disponible non utilisé des réserves de crédit revolving et lignes de crédit aux contreparties corporate est classé en engagements donnés à la clientèle.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour CA CONSUMER FINANCE.

### Instruments financiers

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du règlement ANC 2014-07.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

#### ➤ Opérations de couverture :

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées (catégorie « b » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de CA CONSUMER FINANCE (catégorie « c » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont inscrits prorata temporis dans la rubrique « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

#### ➤ Opérations de marché :

Elles ne concernent que les positions ouvertes isolées (catégorie « a » de l'article 2522-1 du règlement ANC 2014-07).

Elles sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments en position ouverte isolée négociés sur des marchés de gré à gré, les charges et produits sont inscrits en résultat prorata temporis. De plus, seules les pertes latentes éventuelles sont constatées via une provision. Les plus et moins-values réalisées sont comptabilisées en résultat au moment du dénouement.

## NOTES SUR LE BILAN ACTIF

(notes 2 à 9, en euros)

### NOTE 2 - CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(En euros)	DUREE RESIDUELLE				Total en principal	Créances rattachées	Total 31/12/2021	Total 21/12/2020
	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans				
Comptes et prêts :								
- à vue	161 307 072,40				161 307 072,40	286 422,56	161 593 494,96	105 680 211,32
- à terme	3 222 880 000,00	2 516 303 472,19	3 974 901 897,30	384 750 000,00	10 098 835 369,52	125 170 898,79	10 224 006 268,31	11 401 657 343,58
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	20 035 200,00	120 513 056,92	128 660 176,40	26 000 000,00	295 208 433,32	312 818,44	295 521 251,76	20 025 489,89
Prêts subordonnés	-	-	47 000 000,00	1 138 750 000,00	1 185 750 000,00	1 495 891,40	1 187 245 891,40	1 227 199 432,36
<b>Total</b>	<b>3 404 222 272,40</b>	<b>2 636 816 529,11</b>	<b>4 150 562 073,70</b>	<b>1 549 500 000,00</b>	<b>11 741 100 875,24</b>	<b>127 266 031,19</b>	<b>11 868 366 906,43</b>	<b>12 754 562 477,15</b>
Dépréciations (Note 9)							- 30 000 000,00	- 30 000 000,00
<b>Valeurs nettes au bilan</b>							<b>11 838 366 906,43</b>	<b>12 724 562 477,15</b>

### NOTE 3 - OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE ET CREDIT BAIL - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(En euros)	DUREE RESIDUELLE				Total en principal	créances rattachées	Total 31/12/2021	Total 31/12/2020
	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans				
<b>Opérations avec la clientèle</b>								
Créances commerciales	37 748 219,65	108 444 367,50	-	-	146 192 587,15	155 712,27	146 348 299,42	184 992 403,08
Autres concours à la clientèle	1 145 805 622,21	1 760 278 972,02	3 468 255 211,08	2 245 742 133,54	8 620 081 938,85	38 632 700,19	8 658 714 638,98	8 970 315 631,00
Valeurs reçues en pension livrée								
Comptes ordinaires débiteurs	8 517 001,69				8 517 001,69	7 074,02	8 524 075,71	15 139 116,08
<b>Sous total</b>								
Dépréciations (Note 9)					- 345 435 063,44	- 12 864 347,07	- 358 299 410,51	- 474 636 092,97
<b>Valeurs nettes au bilan</b>					<b>8 429 356 464,25</b>	<b>25 931 139,41</b>	<b>8 455 287 603,66</b>	<b>8 695 811 057,19</b>
<b>Opérations de crédit-bail</b>								
Crédit-bail et location avec option d'achat	59 432 609,54	155 341 919,33	623 949 703,20	8 933 231,64	847 657 463,71	5 706 338,20	853 363 801,91	678 711 125,75
Location simple	18 287 279,51	43 282 481,05	146 507 643,99	680 966,08	208 758 370,62	1 266 810,06	210 025 180,68	170 177 489,76
<b>Sous total</b>					<b>1 056 415 834,33</b>	<b>6 973 148,26</b>	<b>1 063 388 982,59</b>	<b>848 888 615,51</b>
Dépréciations (Note 9)					- 20 360 439,98	- 17 129,60	- 20 377 569,58	- 32 165 641,52
<b>Valeurs nettes au bilan</b>					<b>1 036 055 394,35</b>	<b>6 956 018,66</b>	<b>1 043 011 413,01</b>	<b>816 722 973,99</b>
<b>Total</b>					<b>9 465 411 858,60</b>	<b>32 887 158,07</b>	<b>9 498 299 016,67</b>	<b>9 512 534 031,18</b>

Le montant des créances restructurées pour difficultés financières inscrites en encours douteux au moment de la restructuration s'élève en milliers d'euros à 356 037 au 31 décembre 2021 contre 431 189 milliers d'euros au 31 décembre.

Elles conservent la qualification de "créances restructurées" jusqu'à la fin de leur vie.

### NOTE 3.1 - OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE ET CREDIT BAIL - ANALYSE PAR AGENTS ECONOMIQUES

(En euros)	Particuliers	Entreprises	Autres	Total en principal	Créances rattachées	Total 31/12/2021	Total 21/12/2020
<b>Créances saines</b>	7 280 108 546,75	1 857 826 811,33	-	9 137 935 358,08	31 543 641,19	9 169 478 999,27	9 106 566 743,48
Dont créances restructurées						111 364 756,86	129 204 213,04
<b>Créances non compromises</b>	338 969 025,16	15 224 271,09	-	354 193 296,25	4 051 246,09	358 244 542,34	442 774 356,48
Valeur brute							
Dépréciations	- 133 121 327,88	- 2 727 132,58	-	- 135 848 460,46	- 2 721 920,96	- 138 570 381,42	- 176 597 686,77
Taux de couverture				38 %		39 %	40 %
<b>Créances compromises</b>	309 051 419,67	29 966 817,48	60 470,54	339 078 707,69	10 173 747,46	349 252 455,15	469 994 665,71
Valeur brute							
Dépréciations	- 213 127 813,43	- 16 785 243,13	- 33 986,41	- 229 947 042,96	- 10 159 555,71	- 240 106 598,67	- 330 204 047,72
Taux de couverture				68 %		69 %	70 %
<b>Valeur nette au bilan</b>					<b>32 887 158,07</b>	<b>9 498 299 016,67</b>	<b>9 512 534 031,18</b>

**NOTE 3.2 - OPERATIONS DE CREDIT BAIL - RESERVES LATENTES PAR DUREE RESIDUELLE**

(En euros)	31/12/2021					Total 31/12/2020
	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total	
Crédit bail mobilier, LOA et opérations assimilées	11 990 739,48	30 605 860,45	118 482 520,07	1 465 798,58	162 544 918,58	144 686 515,02
<b>Total</b>	<b>11 990 739,48</b>	<b>30 605 860,45</b>	<b>118 482 520,07</b>	<b>1 465 798,58</b>	<b>162 544 918,58</b>	<b>144 686 515,02</b>

**NOTE 3.3 - OPERATIONS DE CREDIT BAIL, LOA ET LOCATION SIMPLE**

Immobilisations brutes

(En euros)	Valeur au 31/12/2020	Acquisitions	Cessions	Valeur au 31/12/2021
Immobilisations brutes	1 432 273 504,21	715 145 005,67	- 392 581 321,49	1 754 837 188,39
Coûts de transaction	31 141 990,76			35 898 198,44
Créances non compromises et compromises	41 223 716,68			35 030 676,91
Créances rattachées	7 116 518,60			6 973 148,26
<b>Total</b>	<b>1 511 755 730,25</b>			<b>1 832 739 212,00</b>

Amortissements et dépréciations

(En euros)	Solde au 31/12/2020	Dotations	Reprises	Solde au 31/12/2021
Amortissements	- 662 867 114,74	- 393 771 674,63	287 288 559,96	- 769 350 229,41
Dépréciations	- 32 165 641,52	- 23 621 350,84	35 409 422,78	- 20 377 569,58
<b>Total</b>	<b>- 695 032 756,26</b>	<b>- 417 393 025,47</b>	<b>322 697 982,74</b>	<b>- 789 727 798,99</b>

(En euros)	Valeur brute au 31/12/2021	Amortissements au 31/12/2021	Valeur nette au 31/12/2021
<b>Total</b>	1 832 739 212,00	- 789 727 798,99	1 043 011 413,01

**NOTE 4 - TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE**

(En euros)	31/12/2021					Total 31/12/2020
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	
<b>Effets publics et valeurs assimilées (Note 4.2) :</b>	-	-	-	-	-	-
- dont surcoté restant à amortir	-	-	-	-	-	-
- dont décote restant à amortir	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-	-	-	-
<b>Dépréciations</b>	-	-	-	-	-	-
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	-	-	-	-	-	-
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe (Note 4.2) :</b>						
Emis par organismes publics	-	-	-	-	-	-
Autres émetteurs	-	2 778 677 024,21	-	1 187 329,01	2 779 864 353,22	2 611 358 625,92
- dont surcoté restant à amortir	-	-	-	-	-	-
- dont décote restant à amortir	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées	-	1 681 429,31	-	-	1 681 429,31	548 762,33
<b>Dépréciations</b>	-	-	-	-	-	-
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	-	<b>2 780 358 453,52</b>	-	<b>1 187 329,01</b>	<b>2 781 545 782,53</b>	<b>2 611 907 388,25</b>
<b>Actions et autres titres à revenu variable :</b>						
Créances rattachées	-	1 200,00	-	-	1 200,00	1 200,00
<b>Dépréciations</b>	-	-	-	-	-	-
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	-	<b>1 200,00</b>	-	-	<b>1 200,00</b>	<b>1 200,00</b>
<b>Totaux</b>	-	<b>2 780 359 653,52</b>	-	<b>1 187 329,01</b>	<b>2 781 546 982,53</b>	<b>2 611 908 588,25</b>

**NOTE 4.1 - VENTILATION DES TITRES COTES ET NON COTES A REVENU FIXE OU VARIABLE**

(En euros)	31/12/2021				31/12/2020			
	Obligations et autres titres à revenus fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenus fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres cotés	2 778 677 024,21	-	-	2 778 677 024,21	2 609 934 698,87	-	-	2 609 934 698,87
Titres non cotés	1 187 329,01	-	1 200,00	1 188 529,01	1 423 927,05	-	1 200,00	1 425 127,05
Créances rattachées	1 681 429,31	-	-	1 681 429,31	548 762,33	-	-	548 762,33
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	<b>2 781 545 782,53</b>	-	<b>1 200,00</b>	<b>2 781 546 982,53</b>	<b>2 611 907 388,25</b>	-	<b>1 200,00</b>	<b>2 611 908 588,25</b>

**NOTE 4.2 - EFFETS PUBLICS, OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE**

(En euros)	31/12/2021							Total 31/12/2020
	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	
Effets publics et valeurs assimilés	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	166 100 000,00	2 612 577 024,21	1 187 329,01	2 779 864 353,22	1 681 429,31	2 781 545 782,53	2 611 907 388,25
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	-	-	-	-	-	-	<b>2 781 545 782,53</b>	<b>2 611 907 388,25</b>

**NOTE 5 - PARTICIPATIONS : PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES**

Noms des sociétés	31/12/2021				
	Forme	Activité	Nombre de titres	Valeur nette comptable	Pourcentage de détention
- Argence développement	SNC	ETS FINANCIER	72	360 000,00	72,00 %
. Agos	SA	ETS FINANCIER	749 191	845 478 316,17	61,00 %
. Creditplus	SA	ETS FINANCIER	36 000 001	45 669 961,72	100,00 %
- Credibom	SA	ETS FINANCIER	24 800 000	223 035 740,01	100,00 %
- CAAS	SAS	Courtier Assurances	1	10,00	0,00 %
- UNIFITEL	-	-	1	8,94	0,01 %
. CACF NL	SA	HOLDING	7 234 791	69 469 000,00	100,00 %
. CACF SPAIN	SA	ETS FINANCIER	108 640	112 982 488,90	100,00 %
. CA MOBILITY	SAS	ETS FINANCIER	500 000	3 593 089,00	50,00 %
. Créalfi	SAS	ETS FINANCIER	531 813	7 970 802,36	51,00 %
. E.D.A.	SAS	Courtier Assurances	19 400	896 552,65	78,00 %
. Finaref Assurance	SAS	Courtier Assurances	75 596	4 126 550,90	100,00 %
. Sedef	SNC	ETS FINANCIER	917 999	470,86	100,00 %
. Sofinco Participation	SAS	HOLDING	100 000	2 835 939,25	100,00 %
. Avances consolidables	-	-	-	198 328 754,47	-
<b>Total</b>	-	-	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-	1 683 600,74	-
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	-	-	-	<b>1 516 431 285,97</b>	-

**NOTE 6 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES**

(En euros)	31/12/2021			Valeurs nettes au 31/12/2020
	Valeurs brutes	Amort. Dep.	Valeurs nettes	
<b>Immobilisations corporelles :</b>	-	-	-	-
- d'exploitation	56 278 171,93	- 29 025 842,24	27 252 329,69	31 146 483,56
- données en location simple	- 0,00	- 0,00	- 0,00	0,00
Immobilisations incorporelles	321 872 737,48	- 129 724 318,21	192 148 419,27	179 899 628,46
Créances rattachées	- 0,00	-	- 0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>378 150 909,41</b>	<b>- 158 750 160,45</b>	<b>219 400 748,96</b>	<b>211 046 112,02</b>

**NOTE 7 - VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE**

(En euros)	31/12/2020	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions) (Echéances)	Autres Mouvements	Amortissements Provisions	31/12/2021
<b>Titres de participation et parts dans les entreprises liées</b>						
Valeur brute	1 843 795 539,55	97 405 480,00		- 22 018 957,32		1 919 182 062,23
Dépréciations (Note 9)	- 561 658 763,00	- 3 937 911,00	153 959 000 (1)	7 203 287,00		- 404 434 387,00
<b>Autres titres détenus à long terme :</b>						
Valeur brute	1 317 253 079,59	100 064 001,20	- 47 836,70	10,00		1 417 269 254,09
Dépréciations (Note 9)	- 2 915 000,00	- 101 000,00	2 000,00			- 3 014 000,00
Créances rattachées	-	1 683 600,74				1 683 600,74
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	<b>2 596 474 856,14</b>	<b>195 114 170,94</b>	<b>- 45 836,70</b>	<b>- 14 815 660,32</b>		<b>2 930 686 530,06</b>
Immobilisations incorporelles	179 899 628,46	39 293 865,10	-		- 27 045 074,29	192 148 419,27
Immobilisations corporelles	31 146 483,56	2 300 361,88	- 3 824 028,68		- 2 370 487,07	27 252 329,69
Créances rattachées	0,00					0,00
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	<b>211 046 112,02</b>	<b>41 594 226,98</b>	<b>- 3 824 028,68</b>	<b>-</b>	<b>- 29 415 561,36</b>	<b>219 400 748,96</b>

(1) Dont 153 065 milliers d'euros liés à la reprise de dépréciations sur les titres de participation d'Agos

**NOTE 8 - AUTRES ACTIFS ET COMPTES DE REGULARISATION**

(En euros)	31/12/2021	31/12/2020
<b>Autres actifs</b>	<b>388 153 221,82</b>	<b>601 777 114,93</b>
Gestion collective des titres Livret de développement durable	-	-
Comptes de règlement	-	-
Débiteurs divers	200 309 234,29	363 885 584,90
Dépôt de garantie sur opération financière	187 843 987,53	237 891 530,03
Capital souscrit non versé	-	-
Actions propres	-	-
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>71 705 195,90</b>	<b>69 112 658,44</b>
Comptes d'encaissement et de transfert	- 20 087 614,27	- 21 866 372,29
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	7 290 699,51	16 293 760,30
Produits à recevoir	82 501 520,88	69 578 068,25
Charges constatées d'avance	415 699,77	139 424,23
Gains latents et pertes à étaler sur instruments financiers à terme	-	-
Primes d'émission et de remboursement des emprunts obligataires	-	-
Autres comptes de régularisation	1 584 890,01	4 967 777,95
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	<b>459 858 417,72</b>	<b>670 889 773,37</b>

**NOTE 9 - DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF**

(En euros)	31/12/2020	Dotations	Reprises et Utilisations	Autres mouvements	31/12/2021
Sur interbancaire	- 30 000 000,00	-	-		- 30 000 000,00
Sur créances clientèle	- 474 636 092,97	- 458 351 019,07	581 189 467,34	- 6 501 765,81	- 358 299 410,51
Sur opérations de crédit-bail	- 32 165 641,52	- 23 621 350,84	35 409 422,78		- 20 377 569,58
Sous-total clientèle	- 536 801 734,49	- 481 972 369,91	616 598 890,12	- 6 501 765,81	- 408 676 980,09
Sur portefeuilles titres (placement et investissement)	-	-	-		-
Sur participations et TAP	- 564 573 763,00	- 4 038 911,00	153 961 000,00	7 203 287,00	- 407 448 387,00
Autres	- 2 470 175,10	- 483 397,44	482 109,51		- 2 471 463,03
<b>Total des dépréciations d'actif</b>	<b>- 1 103 845 672,59</b>	<b>- 486 494 678,35</b>	<b>771 041 999,63</b>	<b>701 521,19</b>	<b>- 818 596 830,12</b>

**NOTES SUR LE BILAN PASSIF**

(notes 10 et 21, en euros)

**NOTE 10 – DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE**

(En euros)	DUREE RESIDUELLE				Total en principal	Dettes rattachées	Total 31/12/2021	Total 31/12/2020
	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans				
Comptes et emprunts :								
- à vue	655 261 786,13				655 261 786,13	42 825,78	655 304 611,91	540 386 696,63
- à terme	3 245 785 319,54	3 116 461 913,46	15 309 159 567,30	-	21 671 406 800,30	8 645 084,02	21 680 051 884,32	20 119 208 989,90
Valeurs données en pension	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	20 035 200,00	-	249 276 382,19	-	269 311 582,19	2 914 355,24	272 225 937,43	20 025 078,78
<b>Valeurs au bilan</b>							<b>22 607 582 433,66</b>	<b>20 679 620 765,31</b>

**NOTE 11 - COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE**

(En euros)	DUREE RESIDUELLE				Total en principal	Dettes rattachées	Total 31/12/2021	Total 31/12/2020
	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans				
Comptes ordinaires créiteurs	274 743 483,50				274 743 483,50	-	274 743 483,50	251 580 762,38
Comptes d'épargne à régime spécial :								
- à vue	-				-	-	-	-
- à terme	-				-	-	-	-
Autres dettes envers la clientèle :								
- à vue	24 810 393,23				24 810 393,23	-	24 810 393,23	35 090 533,63
- à terme	7 893 615,00	352 972 971,78	1 086 811 630,45	198 344 577,00	1 646 022 794,23	6 927 281,37	1 652 950 075,60	2 386 903 883,83
Titres donnés en pension livrée								
<b>Valeurs au bilan</b>							<b>1 952 503 952,33</b>	<b>2 673 575 179,84</b>

**NOTE 11.1 - COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE - ANALYSE PAR AGENTS ECONOMIQUE**

(En euros)	Total 31/12/2021	Total 31/12/2020
Particuliers	1 673 429 858,54	2 412 345 795,40
Entreprises	107 836 080,79	97 790 919,87
Autres agents économiques	164 310 731,63	151 005 187,53
<b>Intérêts et divers</b>	6 927 281,37	12 433 277,41
<b>Valeurs au bilan</b>	<b>1 952 503 952,33</b>	<b>2 673 575 179,84</b>

**NOTE 12 - DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE**

(En euros)	DUREE RESIDUELLE				Total en principal	Dettes rattachées	Total 31/12/2021	Total 31/12/2020
	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans				
Titres de créances négociables :								
- émis en France	2 536 750 000,00	610 000 000,00	960 000 000,00	-	4 106 750 000,00	405 246,22	4 107 155 246,22	3 477 880 834,09
- émis à l'étranger								
Emprunts obligataires (Note 12.1)		414 000 000,00	576 000 000,00	114 000 000,00	1 104 000 000,00	51 030,44	1 104 051 030,44	914 022 214,75
Autres dettes représentées par un titre								
<b>Valeurs au bilan</b>							<b>5 211 206 276,66</b>	<b>4 391 903 048,84</b>

**NOTE 12.1 - EMPRUNTS OBLIGATAIRES**

(En euros)	Echéancier de l'encours au 31/12/2021			Total 31/12/2021	Total 31/12/2020
	< à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans		
Euro					
- Taux fixe	414 000 000,00	576 000 000,00	114 000 000,00	1 104 000 000,00	914 000 000,00
- Taux variable	-	-	-	-	-
Dettes rattachées				51 030,44	22 214,75
<b>Valeurs au bilan</b>				<b>1 104 051 030,44</b>	<b>914 022 214,75</b>

**NOTE 13 - AUTRES PASSIFS ET COMPTES DE REGULARISATION**

(En euros)	Total 31/12/2021	Total 31/12/2020
<b>Autres passifs</b>	<b>303 263 356,35</b>	<b>341 754 717,47</b>
Créditeurs divers	303 263 356,35	341 754 717,47
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>84 229 098,87</b>	<b>78 607 323,49</b>
Comptes d'encaissement et de transfert	31 027 759,37	33 227 237,07
Produits constatés d'avance	42 351 590,91	34 789 220,21
Charges à payer	9 551 648,38	10 329 810,57
Autres comptes de régularisation	1 298 100,21	261 055,64
<b>Valeurs au bilan</b>	<b>387 492 455,22</b>	<b>420 362 040,96</b>

**NOTE 14 - PROVISIONS**

(En euros)	Total 31/12/2020	Dotations	Reprises et Utilisations	Autres mouvements	Total 31/12/2021
Litiges Personnel	943 000,00	92 600,00	- 144 600,00		891 000,00
Charges bancaires	1 447 035,74	5 486 765,70	- 1 182 981,95		5 750 819,49
Réserve latente négative	-	-	-		-
Charges non bancaires	3 209 470,92	3 877 447,91	- 1 532 749,49	63 916,62	5 618 085,96
Charges non bancaires : engagements sociaux	72 351 961,00	4 916 581,19	- 7 518 363,00	- 3 510 367,00	66 239 812,19
Provision pour comblement passif	1 063 000,00	-	- 419 000,00		644 000,00
Risques fiscaux	23 594 606,00	5 082 982,00	- 20 699 417,00		7 978 171,00
Couverture du risque de crédit	136 136 134,65	96 753 579,72	- 85 294 575,99	483 618,77	148 078 757,15
Charges exceptionnelles	-	-	-	-	-
<b>Valeurs au bilan</b>	<b>238 745 208,31</b>	<b>116 209 956,52</b>	<b>- 116 791 687,43</b>	<b>- 2 962 831,61</b>	<b>235 200 645,79</b>

**NOTE 14.1 - PROVISIONS NON BANCAIRES, ENGAGEMENTS SOCIAUX****Taux actualisation retenu**

	0,86 % retraite, 0,30 % médaille	
<b>Dette actuarielle au 31/12/2020</b>	<b>72 351 961</b>	<b>Variation dette actuarielle</b>
<b>Coût des services rendus sur la période</b>	<b>4 736 896</b>	
Coût financier	258 544	
Cotisations employé		
Modification/Réduction/Liquidation de régime	- 10 866	
Variation de périmètre	- 3 510 367	
Indemnités de cessation d'activité		
<b>Prestations versées (obligatoire)</b>	<b>- 2 429 040</b>	
(Gains) / pertes actuariels	- 5 243 892	
<b>Dette actuarielle au 31/12/2021</b>	<b>66 153 236</b>	

**Détail de la charge comptabilisée en compte de résultat**

Coût des services rendus	4 736 896	<b>Charge/Produit comptabilisée</b>
Coût financier	258 544	
Rendement attendu des actifs	- 10 866	
Amortissement du coût des services passés		
Gains / (pertes) actuariels nets		
Amortissement des gains/pertes générés par modifications, réductions et liqu	- 5 243 892	
Gains/Pertes du(e)s au changement de limitation d'actif		
<b>Charge nette comptabilisée au compte de résultat</b>	<b>- 259 318,00</b>	

## En cas de fonds externalisés : valorisation des actifs

<b>Juste valeur des actifs/droits à remboursement au 31/12/2020</b>	<b>3 638 575</b>	<b>Juste valeur des actifs du régime</b>
<b>Rendement attendu des actifs</b>	10 866	
Gains/Pertes actuariels	355 314	
Cotisations payées par l'employeur	- 2 429 040	
Cotisations payées par l'employé		
Modification/Réduction/Liquidation de régime		
Variation de périmètre		
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations payées par le fond	1 515 829	
<b>Juste valeur des actifs/droits à remboursement au 31/12/2021</b>	<b>3 091 544,00</b>	
<b>(Provisions) / actifs au 31/12/2020</b>	<b>72 351 960</b>	<b>Provision / Actifs</b>
<b>Cotisation payées par l'employeur</b>	<b>- 2 429 040</b>	
<b>Variation de périmètre</b>	<b>- 3 510 367,00</b>	
<b>Paiements directs de l'employeur</b>		
<b>Charge nette comptabilisée au compte de résultat</b>	<b>- 259 318</b>	
<b>(Provisions) / actifs au 31/12/2021</b>	<b>66 153 235,00</b>	

## NOTE 15 - FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

(En euros)	Total 31/12/2021	Total 31/12/2020
Epargne logement	-	-
Livret développement durable	-	-
Autres	49 033 574,00	49 033 574,00
Valeurs au bilan	49 033 574,00	49 033 574,00

## NOTE 16 - DETTES SUBORDONNEES - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(En euros)	DUREE RESIDUELLE				Total 31/12/2021	Total 31/12/2020
	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans		
<b>Dettes subordonnées à terme :</b>						
- Euro	-	-	110 000 000,00	840 000 000,00	950 000 000,00	830 000 000,00
<b>Dettes subordonnées à durée indéterminée :</b>						
- Euro				1 454 000 000,00	1 454 000 000,00	1 847 800 000,00
<b>Titres et emprunts participatifs</b>	-	-	-	-	-	-
<b>Total en principal</b>	-	-	110 000 000,00	2 294 000 000,00	2 404 000 000,00	2 677 800 000,00
Dettes rattachées					2 935 525,33	3 155 111,34
<b>Valeurs au bilan</b>					<b>2 406 935 525,33</b>	<b>2 680 955 111,34</b>

## NOTE 17 - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

## CAPITAL SOCIAL :

Catégories d'actions	NOMBRE DE TITRES			VALEUR NOMINALE (En euros)	CAPITAL SOCIAL (En euros)
	Début d'exercice	Créés pendant l'exercice	Clôture exercice		
Ordinaires	14 217 498		14 217 498	39,00	554 482 422,00

(En euros)	Capitaux propres							Total des K propres
	Capital	Réserve Légale	Primes et réserves	Report à Nouveau	Prov. Règlement. subv. d'inv.	Dividende Versé	Résultat	
<b>Solde au 31 décembre 2019</b>	<b>554 482 422,00</b>	<b>67 120 552,79</b>	<b>3 376 278 285,75</b>	<b>102 635 332,29</b>	<b>845 908,09</b>		<b>376 226 798,46</b>	<b>4 477 589 299,38</b>
Affectation du résultat social 2019				376 226 798,46			- 376 226 798,46	-
Variation de capital								-
Report à nouveau débiteur								-
Résultat de l'exercice 2020							<b>58 329 569,21</b>	58 329 569,21
Autres variations					538 521,44			538 521,44
<b>Solde au 31 décembre 2020</b>	<b>554 482 422,00</b>	<b>67 120 552,79</b>	<b>3 376 278 285,75</b>	<b>478 862 130,75</b>	<b>1 384 429,53</b>		<b>58 329 569,21</b>	<b>4 536 457 390,03</b>
Affectation du résultat social 2020				- 315 448 453,21		- 373 778 022,42	- 58 329 569,21	- 373 778 022,42
Variation de capital								-
Report à nouveau débiteur								-
Résultat de l'exercice 2021							<b>405 184 553,16</b>	405 184 553,16
Autres variations (1)				3 510 367,00	- 484 449,59			3 025 917,41
<b>Solde au 31 décembre 2021</b>	<b>554 482 422,00</b>	<b>67 120 552,79</b>	<b>3 376 278 285,75</b>	<b>166 924 044,54</b>	<b>899 979,94</b>		<b>405 184 553,16</b>	<b>4 570 889 838,18</b>

(1) - Cf. Note 1 - Plan de retraite- Impact du changement de méthode en 2021

**NOTE 18 - COMPOSITION DES FONDS PROPRES**

(En euros)	Total 31/12/2021	Total 31/12/2020
<b>Capitaux propres</b>	<b>4 570 889 838,18</b>	<b>4 536 457 390,03</b>
Fonds pour risques bancaires généraux	49 033 574,00	<b>49 033 574,00</b>
Dettes subordonnées	2 406 935 525,33	<b>2 680 955 111,34</b>
Dépôts de garantie à caractère mutuel	-	-
<b>Total des fonds propres</b>	<b>7 026 858 937,51</b>	<b>7 266 446 075,37</b>

**NOTE 19 - OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS**

(en euros)	31/12/2021		31/12/2020	
	Sur les entreprises liées et les participations	Autres	Sur les entreprises liées et les participations	Autres
<b>CREANCES</b>	<b>12 755 064 281,98</b>	<b>21 055 833 522,42</b>	-	<b>32 192 240 377,09</b>
Sur les établissements de crédit et institutions financières	11 834 748 393,02	9 696 304 612,18		20 067 798 957,66
Sur la clientèle	920 315 888,96	8 577 983 127,71		9 512 534 031,18
Obligations et autres titres à revenu fixe		2 781 545 782,53		2 611 907 388,25
<b>DETTES</b>	<b>25 242 171 043,59</b>	<b>6 936 057 144,39</b>	-	<b>30 426 054 105,33</b>
Sur les établissements de crédit et institutions financières	21 647 321 392,81	960 261 040,85		20 679 620 765,31
Sur la clientèle	83 863 095,01	1 868 640 857,32		2 673 575 179,84
Obligations et autres titres à revenu fixe	3 510 986 555,77	4 107 155 246,22		7 072 858 160,18
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>4 531 056 987,34</b>	<b>3 346 117 504,93</b>	-	<b>8 692 048 597,08</b>
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit	370 596 987,33	-		305 086 423,73
Engagements de financement en faveur de la clientèle	25 000 000,00	3 306 002 504,93		3 665 892 173,34
Garantie données à des établissements de crédit	4 135 230 000,01	40 115 000,00		4 720 610 000,01
Garantie données à la clientèle	230 000,00	-		460 000,00
Autres engagements donnés	-	-		-
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>2 269 486 620,30</b>	<b>659 720 437,92</b>	-	<b>2 916 611 481,78</b>
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit		140 000 000,00		-
Engagements de financement reçus de la clientèle	-	-		-
Garantie reçus d'établissements de crédit	2 269 486 620,30			2 400 978 708,30
Garantie reçus de la clientèle	-	519 720 437,92		515 632 773,48
Autres engagements reçus	-	-		-

Une entreprise est considérée comme liée si elle est contrôlée de manière exclusive, et est incluse ou susceptible d'être incluse par intégration globale dans les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole.

## NOTE 20 - OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES

(en euros)	31/12/2021		31/12/2020	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Euro	37 161 326 671,25	36 415 112 933,24	35 353 578 608,01	34 500 260 667,83
Autres devises de l'Union Europ.	409 999 783,38	409 999 783,40	563 114 132,26	563 114 132,27
Franc Suisse	10 222,55	10 222,55	9 148,69	9 148,69
Dollar	5 111,17	5 111,17	7 696,09	7 696,09
Yen	-	-	-	-
Autres devises	208 224 195,59	208 224 195,59	186 898 632,79	186 898 632,79
<b>Valeur brute</b>	<b>37 779 565 983,94</b>	<b>37 033 352 245,95</b>	<b>36 103 608 217,84</b>	<b>35 250 290 277,67</b>
Comptes de régularisation	459 858 417,72	387 492 455,22	670 889 773,37	420 362 040,96
Dépréciations	-818 579 700,52	-	-1 103 845 672,59	-
<b>Total</b>	<b>37 420 844 701,14</b>	<b>37 420 844 701,17</b>	<b>35 670 652 318,62</b>	<b>35 670 652 318,63</b>

## NOTE 21 - OPERATIONS DE CHANGE, PRETS ET EMPRUNTS EN DEVISES

Garantie données à la clientèle	31/12/2021		31/12/2020	
	A recevoir	A livrer	A recevoir	A livrer
<b>Opérations de change au comptant</b>				
Devises	-	-	-	-
Euro	-	-	-	-
<b>Opérations de change à terme</b>	<b>415 415 460,80</b>	<b>415 547 141,32</b>	<b>572 761 971,49</b>	<b>564 280 600,11</b>
Devises	-	415 547 141,32	-	564 280 600,11
Euro	415 415 460,80	-	572 761 971,49	-
<b>Prêts et emprunts en devises</b>	<b>409 504 645,15</b>	-	<b>557 834 578,45</b>	-
<b>Total</b>	<b>824 920 105,95</b>	<b>415 547 141,32</b>	<b>1 130 596 549,94</b>	<b>564 280 600,11</b>

**NOTES SUR LE HORS BILAN**

(notes 22 et 24, en euros)

**NOTE 22 - HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES**

	31/12/2021	31/12/2020
Ouvertures de crédits confirmés en faveur d'étab de crédit	370 596 987,33	305 086 423,73
Ouvertures de crédits confirmés en faveur de la clientèle	3 305 976 368,93	3 650 866 037,34
Autres engagements en faveur de la clientèle	25 026 136,00	15 026 136,00
Cautions, avals et oblig. en faveur de la clientèle	230 000,00	460 000,00
Cautions, avals et oblig. en faveur d'établissements de crédit (1)	4 175 345 000,01	4 720 610 000,01
Engagements sur titres	-	-
	<b>7 877 174 492,27</b>	<b>8 692 048 597,08</b>

(1) La majeure partie de ces engagements vient en garantie d'emprunts de filiales étrangères.

**NOTE 23 - HORS BILAN - ENGAGEMENTS RECUS**

	31/12/2021	31/12/2020
Accord de refinancement	140 000 000,00	-
Engagement des établissements de crédit	2 269 486 620,30	2 400 978 708,30
Engagement de la clientèle	519 720 437,92	515 632 773,48
	<b>2 929 207 058,22</b>	<b>2 916 611 481,78</b>

**NOTE 24 - OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME**

(En euros)	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total 31/12/2021	Total 31/12/2020
<b>Opérations fermes</b>				
Opérations de gré à gré				
- Swaps de taux d'intérêt	11 374 217 607,92	0,00	11 374 217 607,92	6 251 268 823,78
- FRA	-	-	-	-
- Swaps de devises	292 076 285,61	-	292 076 285,61	372 846 745,07
- Opérations de change à terme	117 476 109,82	-	117 476 109,82	211 877 371,06
<b>Opérations conditionnelles</b>				
Opérations de gré à gré				
- Instruments de taux d'intérêts à terme conditionnels :				
*Caps, Floors, Collars	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>11 783 770 003,35</b>	<b>0,00</b>	<b>11 783 770 003,35</b>	<b>6 835 992 939,91</b>

**NOTE 24.1 - OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME : ENCOURS NOTIONNELS PAR DUREE RESIDUELLE**

REPARTITION PAR DUREE RESTANT A COURIR AU 31 DECEMBRE 2020									
(En euros)	Total			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	< 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	< 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	< 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans
- FRA	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Swaps de taux d'intérêt	4 853 131 104,92	5 567 500 000,00	953 586 503,00	4 853 131 104,92	5 567 500 000,00	953 586 503,00	-	-	-
- Caps, Floors, Collars	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Sous total</b>	<b>4 853 131 104,92</b>	<b>5 567 500 000,00</b>	<b>953 586 503,00</b>	<b>4 853 131 104,92</b>	<b>5 567 500 000,00</b>	<b>953 586 503,00</b>			
- Swaps de devises	164 006 284,34	128 070 001,27	-	164 006 284,34	128 070 001,27	-	-	-	-
- Opérations de change à terme	117 476 109,82	-	-	117 476 109,82	-	-	-	-	-
<b>Total général</b>	<b>5 134 613 499,08</b>	<b>5 695 570 001,27</b>	<b>953 586 503,00</b>	<b>5 134 613 499,08</b>	<b>5 695 570 001,27</b>	<b>953 586 503,00</b>			

REPARTITION PAR DUREE RESTANT A COURIR AU 31 DECEMBRE 2021									
(En euros)	Total			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	< 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	< 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	< 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans
- FRA	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Swaps de taux d'intérêt	1 787 000 000,00	3 653 412 818,65	810 856 005,13	1 787 000 000,00	3 653 412 818,65	810 856 005,13	-	-	-
- Caps, Floors, Collars	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Sous total</b>	<b>1 787 000 000,00</b>	<b>3 653 412 818,65</b>	<b>810 856 005,13</b>	<b>1 787 000 000,00</b>	<b>3 653 412 818,65</b>	<b>810 856 005,13</b>			
- Swaps de devises	127 503 094,05	245 343 651,02	-	127 503 094,02	245 343 550,96	-	-	-	-
- Opérations de change à terme	211 877 371,06	-	-	211 877 371,06	-	-	-	-	-
<b>Total général</b>	<b>2 126 380 465,11</b>	<b>3 898 756 469,67</b>	<b>810 856 005,13</b>	<b>2 126 380 465,08</b>	<b>3 898 756 369,61</b>	<b>810 856 005,13</b>			

**NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**

(notes 25 à 39, en euros)

**NOTE 25 - PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES**

(En euros)	31/12/2021	31/12/2020
Sur opérations avec les établissements de crédit	162 761 631,77	174 649 371,85
Sur opérations avec la clientèle :	479 296 922,30	490 454 413,98
Dont produits	438 178 635,71	453 386 011,67
Dont amortissement de la décote	13 338 798,16	13 882 010,83
Dont reprise de la dépréciation liée au passage du temps	27 779 488,43	23 186 391,48
Produit net sur opérations de macro-couverture	1 800,00	1 324 051,60
Sur obligations et autres titres à revenu fixe (Note 26)	40 255 044,83	39 758 429,21
Autres intérêts et produits assimilés	15 775 270,38	7 307 756,44
<b>Intérêts et produits assimilés</b>	<b>698 090 669,28</b>	<b>713 494 023,08</b>
Sur opérations avec les établissements de crédit	- 183 693 069,19	- 182 906 252,74
Sur opérations avec la clientèle	- 151 940 638,02	- 143 043 477,54
Charge nette sur opérations de macro-couverture	- 25 891 317,32	- 25 375 664,97
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	- 3 615 985,70	- 3 900 107,00
Autres intérêts et produits assimilés	-	-
<b>Intérêts et charges assimilés</b>	<b>- 365 141 010,23</b>	<b>- 355 225 502,25</b>
<b>Produits sur opérations de crédit-bail et de location</b>	<b>541 646 200,24</b>	<b>460 766 813,91</b>
Dont reprise de la dépréciation liée au passage du temps	374 703,25	1 533 396,90
<b>Charges sur opérations de crédit-bail et de location</b>	<b>- 499 656 949,53</b>	<b>- 427 402 884,76</b>
<b>Produits nets d'intérêts et revenus assimilés</b>	<b>374 938 909,76</b>	<b>391 632 449,98</b>

**NOTE 26 - REVENUS DES TITRES**

(En euros)	Titres à revenu fixe		Titres à revenu variable	
	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2020
Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme			294 279 825,18	186 409 823,57
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	40 255 044,83	39 758 429,21	51 493 203,32	118 551 526,98
Codevi	-	-	-	-
Titres d'investissement	-	-	-	-
Opérations diverses sur titres	-	-	-	-
<b>Revenus des titres</b>	<b>40 255 044,83</b>	<b>39 758 429,21</b>	<b>345 773 028,50</b>	<b>304 961 350,55</b>

**NOTE 27 - PRODUITS NETS DES COMMISSIONS**

(En euros)	31/12/2021			31/12/2020		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	-	- 12 972 245,53	- 12 972 245,53	-	- 7 549 460,91	- 7 549 460,91
Sur opérations avec la clientèle	216 195,88	- 713 131,40	- 496 935,52	641 275,03	- 809 472,92	- 168 197,89
Sur opérations sur titres	-	1 752 824,56	1 752 824,56	-	- 1 482 302,83	- 1 482 302,83
Sur opérations de change	-	-	-	-	-	-
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan	-	-	-	-	-	-
Sur prestations de services financiers (note 28)	28 260 479,69	- 13 114 647,83	15 145 831,86	29 446 881,22	- 13 039 697,96	16 407 183,26
<b>Total</b>	<b>28 476 675,57</b>	<b>- 25 047 200,20</b>	<b>3 429 475,37</b>	<b>30 088 156,25</b>	<b>- 22 880 934,62</b>	<b>7 207 221,63</b>

**NOTE 28 - PRESTATIONS DE SERVICES FINANCIERS**

(En euros)	31/12/2021	31/12/2020
Produits nets de gestion d'OPCVM et de titres pour le compte de la clientèle	14 814 042,60	15 048 993,02
Produits (Charges) nets sur moyens de paiement	2 809 865,17	4 462 653,45
Commissions d'assurance-vie		
Autres produits (charges) nets de services financiers	- 2 478 075,91	- 3 104 463,21
<b>Total des prestations de services financiers</b>	<b>15 145 831,86</b>	<b>16 407 183,26</b>

**NOTE 29 - SOLDE DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLE DE NEGOCIATION**

(En euros)	31/12/2021	31/12/2020
Solde des opérations sur titres de transaction et sur instruments financiers à terme	4 448 955,48	1 862 918,46
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	- 4 347 910,53	- 4 586 318,01
<b>Produits nets sur portefeuille de négociation</b>	<b>101 044,95</b>	<b>- 2 723 399,55</b>

**NOTE 30 - SOLDE DES OPERATIONS SUR TITRES DE PLACEMENT**

(En euros)	31/12/2021	31/12/2020
Dotations sur dépréciations	-	-
Reprises sur dépréciations	-	-
<b>Dotation ou reprise nette sur dépréciations</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Plus-values de cession réalisées	-	-
Moins -values de cession réalisées	-	-
<b>Solde des plus et moins-values de cession réalisées</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Solde des opérations sur titres de placement</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

**NOTE 31 - AUTRES PRODUITS NETS D' EXPLOITATION BANCAIRE**

Sur opérations avec les établissements de crédit	31/12/2021	31/12/2020
Participation résultat assurances	57 589 356,00	47 745 746,28
Quote part de résultat en commun	129 136 231,98	134 569 049,72
Autres produits	54 134 316,03	59 876 160,88
<b>Total des produits</b>	<b>240 859 904,01</b>	<b>242 190 956,88</b>
Quote part de résultat en commun		- 19 126 619,48
Autres Charges	- 3 173 054,14	- 2 825 472,44
<b>Total des charges</b>	<b>- 3 173 054,14</b>	<b>- 21 952 091,92</b>

**NOTE 32 - FRAIS DE PERSONNEL**

(En euros)	31/12/2021	31/12/2020
Salaires et traitements	- 147 761 537,07	- 158 396 438,19
Reddition charges de personnel	-	- 439 019,39
Charges sociales	- 64 792 262,71	- 64 616 302,59
Intéressement	- 21 961 732,12	- 18 743 274,62
Participation	-	-
Impôts et taxes sur rémunérations	- 29 877 640,51	- 29 656 916,02
<b>Total des frais de personnel</b>	<b>- 264 393 172,41</b>	<b>- 271 851 950,81</b>

**NOTE 33 - EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE**

	31/12/2021	31/12/2020
Cadres	1 798	1 808
Agents de maîtrise		
Employés	984	1 075
<b>Total</b>	<b>2 782</b>	<b>2 883</b>

**NOTE 33.1 - DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION**

	31/12/2020	Droits acquis	Consommation	31/12/2021
Nombre d'heures acquises par les collaborateurs				-

**NOTE 34 - AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS**

(En euros)	31/12/2021	31/12/2020
Impôts et taxes	- 3 669 586,29	- 5 124 538,88
Services extérieurs	- 291 602 059,47	- 269 955 857,72
Autres frais administratifs	23 350 677,39	23 846 871,64
<b>Total des frais administratifs</b>	<b>- 271 920 968,37</b>	<b>- 251 233 524,96</b>

**NOTE 35 - COUT DU RISQUE**

(En euros)	31/12/2021	31/12/2020
<b>Dotations sur dépréciations et provisions</b>	<b>- 564 137 404,15</b>	<b>- 596 856 024,87</b>
Dépréciations sur créances douteuses	- 551 742 911,44	- 586 441 786,93
Autres provisions	- 12 394 492,71	- 10 414 237,94
<b>Reprises sur dépréciations et provisions</b>	<b>646 715 820,92</b>	<b>518 386 703,75</b>
Reprises sur dépréciations sur créances douteuses	638 590 719,01	509 194 668,10
Autres reprises de provisions	8 125 101,91	9 192 035,65
<b>Variation des dépréciations et provisions</b>	<b>82 578 416,77</b>	<b>- 78 469 321,12</b>
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées	- 17 551 016,50	- 26 425 003,39
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées	- 225 384 961,93	- 171 383 118,81
Décote	- 9 212 765,18	945 940,96
Récupérations sur créances amorties	15 141 385,86	15 507 630,23
<b>Coût du risque</b>	<b>- 154 428 940,98</b>	<b>- 259 823 872,13</b>

**NOTE 36 - RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES**

(En euros)	31/12/2021	31/12/2020
Immobilisations financières		
Dotations pour dépréciations	- 4 038 911,00	- 110 551 496,00
Reprises sur dépréciations (1)	153 961 000,00	79 045 020,00
<b>Dotation ou reprise nette pour dépréciations</b>	<b>149 922 089,00</b>	<b>- 31 506 476,00</b>
Plus-values de cession réalisées	2 539 879,17	-
Moins-values de cession réalisées	-	- 7 781 152,27
<b>Solde des plus et moins-values de cession</b>	<b>2 539 879,17</b>	<b>- 7 781 152,27</b>
<b>Solde (en perte) ou en bénéfice</b>	<b>152 461 968,17</b>	<b>- 39 287 628,27</b>
Immobilisations corporelles et incorporelles		
Dotation ou reprise nette pour dépréciations		
Plus-values de cession	29 559,81	0,01
Moins-values de cession	- 852 006,24	- 11 895 540,68
<b>Solde (en perte) ou en bénéfice</b>	<b>- 822 446,43</b>	<b>- 11 895 540,67</b>
<b>Résultat net sur immobilisations</b>	<b>151 639 521,74</b>	<b>- 51 183 168,94</b>

(1) Dont 153 065 milliers d'euros liés à la reprise de dépréciations sur les titres de participation d'Agos

**NOTE 37 - COUTS LIES AU RAPPROCHEMENT**

(En euros)	31/12/2021	31/12/2020
Charges de personnel	-	-
Charges sur immobilisations	-	-
Charges informatiques	-	-
Mali de fusion	0.00	2 164 313,03
Autres charges	-	-
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>- 2 164 313,03</b>

**NOTE 38 - RESULTAT EXCEPTIONNEL**

<b>(En euros)</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
Euro	-	-
Divers	-	-
<b>Total</b>	-	-

**NOTE 39 - IMPOT SUR LES BENEFICES**

<b>(En euros)</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
Impôts courants	636 753,94	<b>1 512 413,04</b>
Crédit d'impôt recherche	8 265 014,00	<b>10 220 185,00</b>
Provision pour risque Impôt sur les sociétés	5 360 171,00	<b>- 9 670 632,00</b>
Impôts sur GIE et SNC	-	-
<b>Total</b>	<b>14 261 938,94</b>	<b>2 061 966,04</b>

## AUTRES INFORMATIONS

(notes 40 à 42)

### **NOTE 40 - SOCIETE CONSOLIDANTE**

Groupe Crédit Agricole 100 % intégration globale  
Immatriculée au RCS sous le numéro 784608416  
Siège social : 12 Pl des Etats-Unis - 92120 Montrouge

### **NOTE 41 - EVENEMENTS SUR L'ANNEE EN COURS**

### **NOTE 42 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

NEANT

#### IV. — Affectation du résultat

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constate que le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élève à la somme de 405 184 553,16 euros.

Constatation faite que la réserve légale est déjà dotée à hauteur de 10% du capital social, et compte tenu du Report à Nouveau antérieur créditeur de 166 924 044,54 euros, l'assemblée générale constate que le bénéfice distribuable s'élève à la somme de 572 108 597,70 euros.

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice distribuable de la façon suivante :

1/ A titre de dividende aux actionnaires : 441 595 487,88 € (correspondant à un dividende de 31,06 euros par action)

2/ Au Report à nouveau : 130 513 109,82 €

Le dividende est ainsi fixé à 31,06 euros par action pour chacune des 14 217 498 actions ouvrant droit au dividende et sera mis en paiement à compter du 6 juin 2022.

Ce dividende sera éligible à l'abattement de 40 % bénéficiant aux seules personnes physiques imposables à l'impôt sur le revenu en France, conformément aux dispositions de l'article 158.3.2° du code général des impôts.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au cours des trois exercices précédents ont été les suivantes :

	2020	2019	2018
Dividende unitaire	26,29 €	0 €	0 €
Nombre d'actions ouvrant droit au dividende	14 217 498	14 217 498	14 217 498
Distribution totale	373,778 M€	0 €	0 €

## V. — Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CA Consumer Finance relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

### Fondement de l'opinion

#### ■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

### Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Plans de retraite, indemnités de départ en retraite et médailles du travail » de la note 1 « Principes et méthodes appliquées » de l'annexe aux comptes annuels qui expose l'impact du changement de méthode comptable relatif aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires sur les comptes au 31 décembre 2021.

### Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### ■ Dépréciations au titre du risque de crédit des créances douteuses sur la clientèle de détail

Risque identifié	Notre réponse
<p>Du fait de son activité, votre société est exposée à un risque significatif de crédit sur la clientèle de détail.</p> <p>Les créances douteuses font l'objet d'une dépréciation dont le montant est établi à partir d'une estimation statistique qui, fondée sur les données historiques de recouvrement sur des portefeuilles de créances homogènes, détermine les flux futurs attendus de ces créances tel qu'indiqué dans la note 1 de l'annexe aux comptes annuels.</p> <p>Ces dépréciations sont intégrées dans le montant total des dépréciations présentées en notes 3, 3.1 et 9 de l'annexe aux comptes annuels qui s'élèvent à M€ 379 au 31 décembre 2021.</p> <p>Nous avons considéré que l'évaluation des dépréciations sur créances douteuses sur la clientèle de détail en particulier, constituait un point clé de l'audit en raison du recours à l'estimation statistique précitée. En effet, la pertinence de l'évaluation des dépréciations dépend de la méthodologie appliquée, de son adéquation avec les normes comptables applicables en France et de la qualité des données historiques utilisées.</p>	<p>Nos travaux ont consisté à apprécier l'adéquation des estimations statistiques mises en œuvre avec les normes comptables applicables en France et à apprécier la qualité des données utilisées pour déterminer les dépréciations des créances douteuses sur la clientèle de détail.</p> <p>Nous avons :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ pris connaissance des procédures de contrôle interne afférent au processus de calcul des dépréciations de ces créances ;</li> <li>▶ testé l'efficacité des contrôles relatifs à ces processus ;</li> <li>▶ évalué l'adéquation de ces estimations statistiques avec les normes comptables applicables en France ;</li> <li>▶ testé, par sondages, la qualité des données historiques utilisées dans les estimations statistiques.</li> </ul>

### ■ Evaluation des provisions sur les encours sains et dégradés

Risque identifié	Notre réponse
<p>Comme indiqué dans la note 1 de l'annexe aux comptes annuels, votre société constitue, au titre des pertes de crédit attendues, des provisions sur les encours sains et dégradés. Ces provisions sont déterminées selon des modèles internes de risques de crédit, en tenant compte de données macro-économiques prospectives appréciées au niveau du groupe CA Consumer Finance et au regard de paramètres propres au portefeuille de crédit de la société sur la base d'éléments conjoncturels et/ou structurels locaux.</p> <p>Nous avons considéré que l'évaluation des provisions sur encours sains et dégradés, constituait un point clé de l'audit, en raison de l'environnement économique incertain, du degré de jugement nécessaire à l'estimation des flux de recouvrement et des évolutions induites par la mise en œuvre du changement de méthode.</p> <p>Le cumul de ces provisions sur les encours sains et dégradés représente M€ 148 au 31 décembre 2021 comme détaillé dans la note 14 de l'annexe aux comptes annuels.</p>	<p>Nous avons examiné le dispositif mis en place par la direction pour catégoriser les encours par classe de risque et évaluer le montant des provisions enregistrées, afin d'apprécier si les estimations retenues s'appuyaient sur des méthodes correctement documentées et décrites dans l'annexe aux comptes annuels.</p> <p>Nous avons testé les contrôles clés mis en œuvre pour la mise à jour des notations de crédit, l'identification des encours dégradés et l'évaluation des provisions. Nous avons pris connaissance également des principales conclusions des comités spécialisés en charge du suivi des encours dégradés.</p> <p>Nous avons :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ eu recours à des spécialistes pour l'appréciation des méthodes et les mesures pour les différents paramètres et modèles de calcul des corrections de valeur, par échantillonnage ;</li> <li>▶ examiné les modalités d'identification d'une dégradation significative du risque de crédit ;</li> <li>▶ effectué des tests sur les contrôles de déversement des données servant au calcul des provisions ou sur les rapprochements entre les bases servant au calcul des provisions et de la comptabilité.</li> </ul> <p>Nous avons enfin examiné les informations données au titre de la couverture du risque de crédit dans l'annexe aux comptes annuels.</p>

### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### ■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

### ■ Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

### ■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

### Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

#### ■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société CA Consumer Finance par votre assemblée générale du 28 avril 1994 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 16 décembre 1999 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2021, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la vingt-huitième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la vingt-troisième année.

### Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

#### ■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

#### ■ Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 4 mai 2022

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit  
Pierre Clavié

ERNST & YOUNG et Autres  
Claire Rochas

## VI. — Rapport de gestion sur les comptes sociaux

Le rapport de gestion sur les comptes sociaux est disponible au siège de la société, 1, rue Victor Basch - CS 70001 - 91068 MASSY CEDEX.

## B. – Comptes consolidés

Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers

### I. – Cadre général

#### Présentation juridique de l'entité

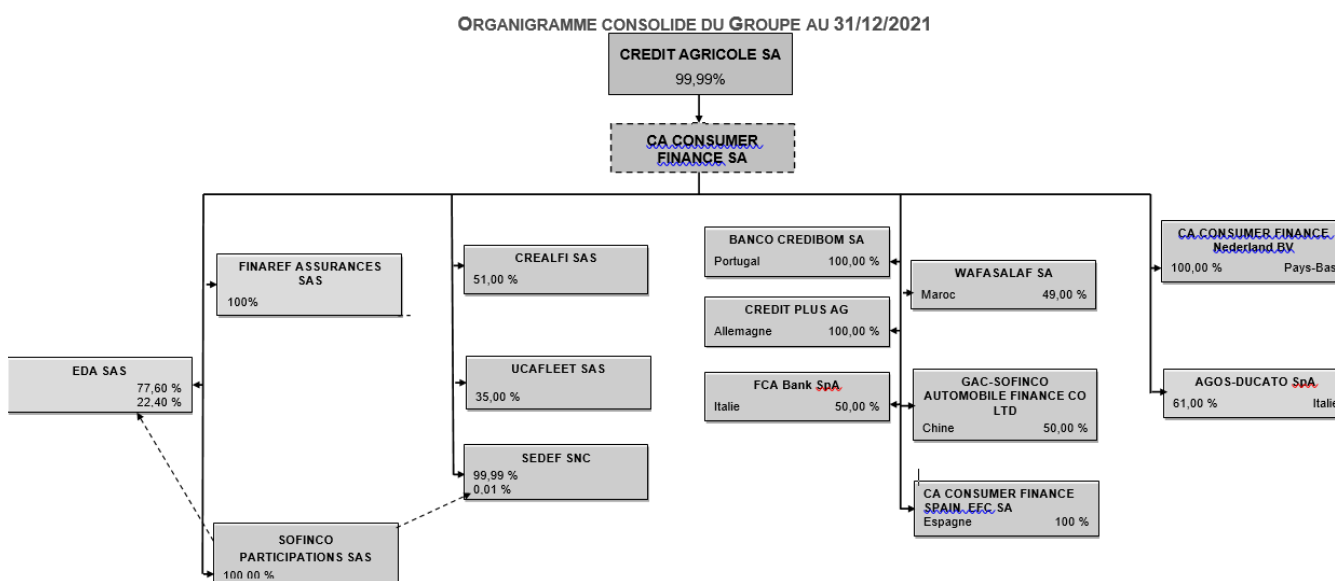
CA Consumer Finance est une société anonyme à conseil d'administration régie par le droit commun des sociétés commerciales et notamment le livre deuxième du Code de commerce. CA Consumer Finance est un établissement de crédit, agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution pour les opérations de banque, soumis aux dispositions du Code monétaire et financier. Elle est soumise aux contrôles de la Banque Centrale Européenne (BCE).

Adresse du siège social de la société :  
1 rue Victor Basch - 91068 MASSY Cedex – France

Immatriculation au registre du Commerce et des Sociétés d'Evry sous le numéro : 542 097 522 Société Anonyme au capital de 554 482 422 euros.

CA Consumer Finance est filiale à 99,99 % du Groupe Credit Agricole S.A. Elle est rattachée au Pôle Commercial and Personal Finance.

#### Organigramme consolidé du Groupe CA Consumer Finance



#### Informations relatives aux parties liées

Les relations entre le Groupe CA Consumer Finance et sa société mère Crédit Agricole S.A., ses filiales et les caisses régionales du Groupe Crédit Agricole concernent essentiellement :

- Des refinancements à court moyen et long terme, subordonnés et non subordonnés, sécurisé et non sécurisé accordés par le Groupe Crédit Agricole au Groupe CA Consumer Finance ;
- La souscription d'instruments financiers destinés à la couverture du risque de taux et de change ;
- La rémunération du Groupe CA Consumer Finance pour la gestion des créances de crédit à la consommation
- La rémunération du Groupe CA Consumer Finance pour l'apport de contrats d'assurance
- La rémunération de garanties et de prestations de service au bénéfice du Groupe CA Consumer Finance.

Les relations entre le Groupe CA Consumer Finance et ses filiales intégrées globalement concernent essentiellement le refinancement réalisé et les garanties accordés par CA Consumer Finance auprès de ces entités.

## II. — Etats financiers consolidés

### COMPTE DE RESULTAT

<i>(En milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
Intérêts et produits assimilés	4.1	2 036 691	2 026 789
Intérêts et charges assimilées	4.1	(432 419)	(474 727)
Commissions (produits)	4.2	516 748	474 240
Commissions (charges)	4.2	(73 818)	(69 358)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	(273)	1 350
<i>Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction</i>		(311)	706
<i>Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat</i>		38	644
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	4.4	4 857	309
<i>Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables</i>		-	-
<i>Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)</i>		4 857	309
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	4.5	-	(8)
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat	4.6	-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat	4.6	-	-
Produits des autres activités	4.7	73 934	87 666
Charges des autres activités	4.7	(31 794)	(53 671)
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>2 097 931</b>	<b>1 992 590</b>
Charges générales d'exploitation	4.8	(960 324)	(882 023)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	4.9	(96 051)	(82 566)
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>1 041 556</b>	<b>1 028 001</b>
Coût du risque	4.10	(445 344)	(636 682)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>596 212</b>	<b>391 319</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		307 468	346 279
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.11	(1 528)	(1 656)
Variations de valeur des écarts d'acquisition	6.16	-	-
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>		<b>902 152</b>	<b>735 942</b>
Impôts sur les bénéfices	4.12	(93 927)	(41 665)
Résultat net d'impôts des activités abandonnées	6.12	-	(134 873)
<b>RESULTAT NET</b>		<b>808 225</b>	<b>559 404</b>
Participations ne donnant pas le contrôle	6.21	(155 796)	(85 533)
<b>RESULTAT NET PART DU GROUPE</b>		<b>652 429</b>	<b>473 872</b>
Résultat par action (En euros) (1)		45,89	33,33
Résultat dilué par action (En euros) (1)		-	-

(1) Correspond au résultat y compris Résultat net des activités abandonnées.

**RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES**

<i>(En milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
<b>Résultat net</b>		<b>808 225</b>	<b>559 404</b>
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	4.13	17 435	(7 484)
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre (1)	4.13	-	-
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (1)	4.13	1 172	6 326
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	4.13	<b>18 607</b>	<b>(1 158)</b>
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	4.13	<b>1 132</b>	<b>369</b>
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	4.13	<b>(1 130)</b>	<b>1 125</b>
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	4.13	<b>(65)</b>	<b>68</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées</b>	4.13	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>	4.13	<b>18 544</b>	<b>403</b>
Gains et pertes sur écarts de conversion	4.13	1 300	(281)
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	4.13	-	(2)
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	4.13	(375)	481
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	4.13	<b>925</b>	<b>198</b>
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	4.13	<b>69 149</b>	<b>(21 865)</b>
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	4.13	<b>126</b>	<b>(162)</b>
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	4.13	<b>(2 733)</b>	<b>817</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées</b>	4.13	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>	4.13	<b>67 468</b>	<b>(21 013)</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres</b>	4.13	<b>86 012</b>	<b>(20 609)</b>
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>		<b>894 236</b>	<b>538 795</b>
Dont part du Groupe		738 855	453 554
Dont participations ne donnant pas le contrôle		155 381	85 241
(1) Montant du transfert en réserves d'éléments non recyclables	4.13	-	8 233

**BILAN ACTIF**

<b>(En milliers d'euros)</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
Caisse, banques centrales	6.1	10 028 444	7 574 106
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3.1-6.2-6.6-6.7	975	3 122
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		975	3 122
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>		-	-
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	113 330	46 056
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3.1-6.4-6.6-6.7	133 877	20 802
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>		1 064	-
<i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>		132 813	20 802
Actifs financiers au coût amorti	3.1-3.3-6.5-6.6-6.7	39 850 292	38 604 541
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>		4 805 009	5 992 871
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>		35 013 999	32 580 151
<i>Titres de dettes</i>		31 284	31 519
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		56 383	208 065
Actifs d'impôts courants et différés	6.10	1 112 683	1 200 268
Comptes de régularisation et actifs divers	6.11	448 268	545 029
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	6.12	-	1 720 358
Participation aux bénéfices différée	6.17	-	-
Participation dans les entreprises mises en équivalence	6.13	2 701 290	2 514 738
Immeubles de placement	6.14	662	662
Immobilisations corporelles	6.15	234 993	261 140
Immobilisations incorporelles	6.15	546 913	524 600
Ecarts d'acquisition	6.16	741 770	705 972
<b>Total de l'Actif</b>		<b>55 969 880</b>	<b>53 929 459</b>

**BILAN PASSIF**

<i>(En milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
Banques centrales	6.1	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	975	2 715
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		975	2 715
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>		-	-
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	109 138	228 818
Passifs financiers au coût amorti		44 410 526	41 953 195
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>	3.3-6.8	30 609 994	28 394 407
<i>Dettes envers la clientèle</i>	3.1-3.3-6.8	5 969 734	6 341 520
<i>Dettes représentées par un titre</i>	3.3-6.8	7 830 798	7 217 268
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		46 271	1 805
Passifs d'impôts courants et différés	6.10	27 934	40 880
Comptes de régularisation et passifs divers	6.11	1 041 385	1 031 915
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	6.12	-	475 407
Provisions techniques des contrats d'assurance	6.17	-	-
Provisions	6.18	219 549	200 533
Dettes subordonnées	3.3-6.19	1 396 481	1 671 558
<b>Total dettes</b>		<b>47 252 258</b>	<b>45 606 826</b>
<b>Capitaux propres</b>		<b>8 717 621</b>	<b>8 322 633</b>
Capitaux propres part du Groupe		<b>8 243 905</b>	<b>7 929 394</b>
Capital et réserves liées		5 070 761	5 070 761
Réserves consolidées		2 518 930	2 469 401
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		1 786	(84 640)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées		-	-
Résultat de l'exercice		652 429	473 871
Participations ne donnant pas le contrôle		<b>473 716</b>	<b>393 239</b>
<b>Total du passif</b>		<b>55 969 880</b>	<b>53 929 459</b>

## TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Part de groupe								Participation ne donnant pas le contrôle					Capitaux propres consolidés	
	Capital et réserves liées				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Résultat net	Capitaux propres	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Capitaux propres
	Capital	Primes et réserves consolidées liées au capital (1)	Elimination des titres autodétenus	Autres instruments de capitaux propres	Total Capital et réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Capital, réserves liées et résultat	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables		
<i>(En milliers d'euros)</i>															
Capitaux propres au 1 <sup>er</sup> janvier 2020 Publié	554 482	5 929 151	-	1 140 000	7 623 663	-11 722	(52 600)	(64 322)	- 7 559 311	384 034	7	-2 374	(2 367)	381 687	7 940 977
Impacts nouvelles normes (2)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 1 <sup>er</sup> janvier 2020	554 482	5 929 151	-	1 140 000	7 623 663	-11 722	(52 600)	(64 322)	- 7 559 311	384 034	7	-2 374	(2 367)	381 687	7 940 977
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation des titres autodétenus	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres	-	-80 391	-	-	-80 391	-	-	-	-80 391	(69 030)	-	-	-	-69 030	-149 421
Dividendes versés en 2019	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	4 639	-	-	4 639	-	-	-	4 639	-4 639	-	-	-	-4 639	-
Mouvements liés aux paiements en actions	-	516	-	-	516	-	-	-	516	-	-	-	-	-	516
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	-	-75 236	-	-	-75 236	-	-	-	(75 236)	-73 669	-	-	-	-73 669	-148 905
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-8 234	-	-	-8 234	(14 271)	(6 047)	(20 318)	-28 552	-	-	-291	-291	-291	-28 843
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	-8 234	-	-	-8 234	-	-6 047	(6 047)	-14 281	-	-	-291	-291	-291	(14 572)
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	343 955	343 955	2 324	-	-	2 324	346 279
Résultat 2020	-	-	-	-	-	-	-	-	129 916	129 916	83 209	-	-	83 209	213 125
Autres variations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 31 décembre 2020	554 482	5 845 681	-	1 140 000	7 540 162	-25 993	(58 647)	(84 640)	473 871	7 929 394	395 898	7	-2 665	(2 658)	393 239
Affectation du résultat 2020	-	473 871	-	-	473 871	-	-	-	-473 871	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 1 <sup>er</sup> janvier 2021	554 482	6 319 552	-	1 140 000	8 014 033	-25 993	-58 647	-84 640	7 929 394	395 898	7	-2 665	(2 658)	393 239	8 322 633
Impacts nouvelles normes, décisions / interprétations IFRIC (1)	-	-	-	-	-	-	2 603	2 630	2 603	-	-	-	-	-	2 603
Capitaux propres au 1 <sup>er</sup> janvier 2021 retraité	554 482	6 319 552	-	1 140 000	8 014 034	-25 993	-56 044	-82 037	7 931 997	395 898	7	-2 665	-2 658	393 239	8 325 236



Augmentation de capital																	
Variation des titres autodétenus																	
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres																	
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres		-78 861			-78 861					-78 861							-78 861
Dividendes versés en 2021		-373 778			-373 778					-373 778	-49 368					-49 368	-423 146
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle		25 544			25 544					25 544	-25 544					-25 544	
Mouvements liés aux paiements en actions		177			177	-177			-177	0							
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires		-426 918			-426 918	-177			-177	-427 095	-74911					-74 911	-502 006
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		2 575			2 575	63 677	20 323	84 000		86 575		-7	-399		-406	-406	86 169
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves		2 575			2 575		17 773	17 773		20 348		-7	-399		-406	-406	19 942
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves																	
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence																	
Résultat 2021									306 584	306 584	3 448					3 448	310 032
Autres variations									345 844	345 844	152 347					152 347	498 191
Capitaux propres au 31 décembre 2020	554 482	5 895 209		1 140 000	7 589 591	37 507	-35 721	1 786	652 428	8 243 905	476 782	0	-3 064	-3 064	473 718	8 717 621	

(1) Réévaluation IFRIC pensions : 3 510 K€ OCI pension - 907 K€ ID sur OCI

## TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits du Groupe CA Consumer Finance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans les rubriques "Juste valeur par résultat" ou "Juste valeur par capitaux propres non recyclables" sont compris dans cette rubrique.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

Les **flux de trésorerie** nets attribuables aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement **des activités abandonnées** sont présentés dans des rubriques distinctes dans le tableau de flux de trésorerie.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2021	31/12/2020
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>902 152</b>	<b>735 942</b>
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		96 047	81 667
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	6.16	-	-
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions		347 670	620 162
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence		(307 468)	(346 279)
Résultat net des activités d'investissement		17 806	(8 854)
Résultat net des activités de financement		26 961	38 011
Autres mouvements		15 833	73 177
<b>Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements</b>		<b>196 849</b>	<b>457 884</b>
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit		3 768 253	7 580 330
Flux liés aux opérations avec la clientèle		(1 466 596)	(2 159 637)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers		204 019	80 769
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		193 888	(173 414)
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence (1)		177 105	25 338
Impôts versés		(895)	(165 156)
<b>Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</b>		<b>2 875 774</b>	<b>5 188 230</b>
<b>Flux provenant des activités abandonnées</b>		<b>-</b>	<b>82 816</b>
<b>Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)</b>		<b>3 974 775</b>	<b>6 464 872</b>
<b>Flux liés aux participations (2)</b>		(110 510)	(49 712)
<b>Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles</b>		(85 861)	(78 226)
<b>Flux provenant des activités abandonnées</b>		-	-
<b>Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)</b>		<b>(196 371)</b>	<b>(127 938)</b>
<b>Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (3)</b>		(502 007)	(133 022)
<b>Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement</b>		(292 988)	(158 279)
<b>Flux provenant des activités abandonnées</b>		-	(132 047)
<b>Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)</b>		<b>(794 995)</b>	<b>(423 348)</b>
<b>Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)</b>		<b>53 820</b>	-
<b>AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRESORERIE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE (A + B + C + D)</b>		<b>3 037 229</b>	<b>5 913 586</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>		<b>8 183 930</b>	<b>2 324 888</b>
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		7 574 141	1 439 497
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		609 789	885 391
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>		<b>11 221 159</b>	<b>8 237 750</b>
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		10 028 622	7 574 141
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		1 192 537	663 609
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE</b>		<b>3 037 229</b>	<b>5 912 862</b>

\* Composé du solde net du poste "Caisse, banques centrales", hors intérêts courus et y compris trésorerie des entités reclassées en activités abandonnées.

\*\* Composé du solde des postes "Comptes ordinaires débiteurs non douteux" et "Comptes et prêts au jour le jour non douteux" tels que détaillés en note 6.5 et des postes.

"Comptes ordinaires créditeurs" et "Comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 6.8 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole) ; La différence entre l'ouverture 2021 (609 789) et la clôture 2020 (663 609) correspond à la variation des taux de change.

(1) Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence : Au 31 décembre 2021, ce montant comprend notamment le versement des dividendes de GAC Sofinco auto finance Co. Ltd. pour 25 619 milliers d'euros.

(2) Flux liés aux participations : Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Ces opérations externes sont décrites dans la note 2 "Principales opérations de structure et événements significatifs de la période.

(3) Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires : il comprend le paiement des dividendes versés par l'entité à ses actionnaires,

### III. — Notes annexes aux états financiers

#### 1 Principes et méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés.

##### 1.1 Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes consolidés ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2021 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite *carve out*), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : [https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting\\_en](https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_en)

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2020.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2021 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2021.

Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de 1 <sup>ère</sup> application : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
<b>Amendement à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16</b> Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2	1 <sup>er</sup> janvier 2021 (1)	Oui
<b>Amendement à IFRS 4</b> Report facultatif de l'application de la norme IFRS 9 pour les entités qui exercent principalement des activités d'assurance, y compris les entités du secteur de l'assurance appartenant à un conglomérat financier au 1 <sup>er</sup> janvier 2023	1 <sup>er</sup> janvier 2021	Non
<b>Amendement à IFRS 16</b> 2 <sup>nd</sup> amendement sur les concessions de loyers liées à la COVID-19	1 <sup>er</sup> avril 2021	Oui (2)

(1) (Le Groupe a décidé d'appliquer de manière anticipée l'amendement à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 sur la réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2 dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

(2) Application rétrospective au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

##### Réformes des indices de référence

Le Groupe Crédit Agricole a mis en œuvre début 2019 un programme pour préparer et encadrer la transition des indices de référence pour l'ensemble de ses activités, avec une déclinaison en projets dédiés dans chaque entité impactée. Ce programme s'est inscrit dans les calendriers et standards définis par les travaux de place - dont certains auxquels le Crédit Agricole a activement participé - et le cadre réglementaire européen (BMR).

Conformément aux recommandations des groupes de travail nationaux et des autorités, le Groupe a privilégié autant que possible des bascules vers les indices alternatifs par anticipation de la disparition des indices de référence tout en visant le respect des échéances fixées par la place voire imposées par les autorités et autant que possible les jalons incitatifs. D'importants investissements et une forte mobilisation des équipes opérationnelles et des métiers ont été mis en œuvre pour adapter les outils et absorber la charge de travail induite par les transitions, y compris pour la modification des contrats. Il est à noter que les développements informatiques ont été très dépendants du calendrier de détermination des indices alternatifs cibles aux LIBOR et de l'émergence de standards de marché.

La réalisation ordonnée et maîtrisée de ces transitions a été assurée par l'ensemble des actions entreprises depuis 2019. Au second semestre 2021, les entités ont notamment concentré leurs efforts sur la finalisation de l'ensemble des développements informatiques et l'intensification de l'information et des interactions avec les clients pour leur expliquer plus en détail les modalités de transition et poursuivre les efforts engagés pour prévenir les risques de conduite.

Les travaux menés ont également permis de mettre les entités du Groupe en capacité de gérer les nouvelles offres de produits RFR tout en préservant l'expérience et la satisfaction client.

##### Bilan des transitions au 31/12/2021 :

Pour la plupart des entités et activités concernées, les plans de transition proactifs ont été activés dès que possible en 2021 avec une intensification au deuxième semestre : prêts / emprunts de cash entre entités du Groupe, émissions obligataires du Crédit Agricole SA, comptes de dépôts clientèle, dérivés de taux compensés transitionnés en masse via les cycles de conversion des chambres de compensation en octobre (EONIA) et en décembre (LIBOR hors USD).

L'activation des clauses de fallback - considérées comme un « filet de sécurité » - a concerné dans l'ensemble une moindre part du stock de contrats impactés par les modifications d'indice de référence. Pour les dérivés non compensés et couverts par le protocole ISDA il a été constaté un recours accru à l'utilisation du fallback ISDA.

Pour certains périmètres de contrats de financement et tout particulièrement pour les activités de la banque de réseau en CHF, des modalités de transition spécifiques ont été retenues. Elles consistent en l'utilisation d'un dernier « fixing » du LIBOR en 2021 et l'utilisation du taux de remplacement à partir de 2022.

A l'échelle du Groupe Crédit Agricole, peu de contrats n'ont pas pu faire l'objet d'une renégociation avant la date de cessation des indices ou être basculés sur un indice alternatif par activation de la clause de fallback. Ce stock résiduel, pour l'essentiel limité aux crédits hypothécaires octroyés aux particuliers sous droit polonais, entre dans le champ d'application de la désignation d'un taux de remplacement statutaire par la Commission Européenne référant le LIBOR CHF.

#### Gestion des risques :

Outre la préparation et la mise en œuvre du remplacement des indices de référence disparaissant ou devenant non représentatifs au 31 décembre 2021 et la mise en conformité avec la réglementation BMR, les travaux du projet ont également porté sur la gestion et le contrôle des risques inhérents aux transitions des indices de référence, notamment sur les volets financiers, opérationnels, juridiques et conformité en particulier sur le volet protection des clients (prévention du « conduct risk »).

Pour exemple, sur le volet financier, le risque de fragmentation du marché induit par l'utilisation de types de taux différents (calcul de taux prédéterminé en début de période d'intérêt dit « forward looking » ou calcul de taux post-déterminé dit « backward looking ») et de conventions différentes selon les classes d'actifs / devises peut conduire à des risques financiers pour les acteurs du secteur. Il est néanmoins anticipé que ces risques, clairement identifiés au sein du Groupe, devraient tendre à s'amoindrir au fur et à mesure que les standards de marché émergeront et que le secteur privé - avec le soutien des banques - sera en capacité de gérer cette fragmentation.

Afin que les relations de couvertures comptables affectées par cette réforme des indices de référence puissent être maintenues malgré les incertitudes sur le calendrier et les modalités de transition entre les indices de taux actuels et les nouveaux indices, l'IASB a publié des amendements à IAS 39, IFRS 9 et IFRS 7 en septembre 2019 qui ont été adoptés par l'Union européenne le 15 janvier 2020. Le Groupe appliquera ces amendements tant que les incertitudes sur le devenir des indices auront des conséquences sur les montants et les échéances des flux d'intérêt et considère, à ce titre, que tous ses contrats de couverture, principalement ceux liés à l'EONIA et les taux LIBOR (USD, GBP, CHF, JPY), peuvent en bénéficier au 30 septembre 2021.

D'autres amendements, publiés par l'IASB en août 2020, complètent ceux publiés en 2019 et se concentrent sur les conséquences comptables du remplacement des anciens taux d'intérêt de référence par d'autres taux de référence à la suite des réformes.

Ces modifications, dites « Phase 2 », concernent principalement les modifications des flux de trésorerie contractuels. Elles permettent aux entités de ne pas dé-comptabiliser ou ajuster la valeur comptable des instruments financiers pour tenir compte des changements requis par la réforme, mais plutôt de mettre à jour le taux d'intérêt effectif pour refléter le changement du taux de référence alternatif.

En ce qui concerne la comptabilité de couverture, les entités n'auront pas à déqualifier leurs relations de couverture lorsqu'elles procèdent aux changements requis par la réforme et sous réserve d'équivalence économique.

En l'absence d'annonces relatives à un remplacement prochain des indices EURIBOR, WIBOR et STIBOR, ceux-ci ont été exclus des données quantitatives fournies.

S'agissant des expositions portant sur l'indice EONIA, les encours reportés sont ceux dont la date d'échéance est ultérieure au 3 janvier 2022.

S'agissant des expositions portant sur le LIBOR EUR, CHF, JPY et GBP, les encours reportés sont ceux dont la date d'échéance est ultérieure au 31/12/2021 n'ayant pas été renégociés contractuellement par anticipation ou basculés par activation de la clause de fallback à la disparition des indices.

En 2022, les travaux du programme de transition se poursuivent, notamment pour préparer la cessation de la publication du LIBOR USD ou sa non représentativité en juin 2023. Ce volet concerne en premier lieu la banque d'investissement CACIB, entité du Groupe la plus exposée à cet indice. Pour la transition du LIBOR USD, la mise en œuvre d'un dispositif législatif sera confirmée ultérieurement par les autorités britanniques, les autorités américaines ayant pour leur part déjà validé la désignation de taux de remplacement statutaires pour les contrats de droit New-Yorkais.

#### **Conséquences comptables de la décision IFRS IC d'avril 2021 sur l'attribution d'avantages postérieurs à l'emploi aux périodes de services pour les régimes à prestations définies**

En décembre 2020, l'IFRS IC a été saisi d'une question portant sur la méthodologie de calcul des provisions sur engagements sociaux des régimes à prestations définies et sur la période d'acquisition des droits à retenir sur la base d'un exemple précis, dans lequel le nombre d'années d'ancienneté donnant lieu à attribution de droits est plafonné. Parmi plusieurs approches analysées, l'IFRS IC a retenu l'approche consistant à linéariser sur la période plafonnée précédant l'âge de retraite et permettant d'obtenir les droits.

Les plans concernés par la décision IFRS IC IAS 19 sont ceux pour lesquels :

- L'attribution de droits est conditionnée par la présence dans l'entreprise au moment du départ en retraite (avec perte de tout droit en cas de départ anticipé) ;
- Les droits dépendent de l'ancienneté, mais sont plafonnés à partir d'un certain nombre d'années d'ancienneté, le plafond intervenant, au moins pour certains salariés, largement avant le départ à la retraite.

Cette décision constitue un changement de méthode dans les approches retenues par le Groupe.

L'impact de cette décision ne concernant que la France, qui a été enregistrée au 1<sup>er</sup> janvier 2021 sans comparatif, s'élève à 3 510 milliers d'euros en termes de dettes actuarielles (Cf. notes 6.18 – Provisions et 7 – Avantages aux personnel et autres rémunérations) en contrepartie des capitaux propres. L'impact sur le niveau des capitaux propres s'élève à 2 603 milliers d'euros après prise en compte des effets fiscaux (Cf. Tableau de variation des capitaux propres). L'impact du changement de méthode comptable n'est pas significatif.

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de 1 <sup>ère</sup> application : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
<b>Améliorations des IFRS cycle 2018-2020</b> - IFRS 1 <i>Première adoption des normes internationales d'information financière</i> , - IFRS 9 <i>Instruments financiers</i> , et - IAS 41 <i>Agriculture</i>	1 <sup>er</sup> janvier 2022	Oui
<b>Amendement à IFRS 3</b> Références au cadre conceptuel	1 <sup>er</sup> janvier 2022	Oui
<b>Amendement à IAS 16</b> Produits de la vente avant l'utilisation prévue	1 <sup>er</sup> janvier 2022	Oui
<b>Amendement à IAS 37</b> Coûts à prendre en compte pour déterminer si un contrat est déficitaire	1 <sup>er</sup> janvier 2022	Oui
<b>IFRS 17</b> Contrats d'assurance	1 <sup>er</sup> janvier 2023	Non

### Normes et interprétations non encore adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2021

Les normes et interprétations publiées par l'IASB au 31 décembre 2021 mais non encore adoptées par l'Union européenne ne sont pas applicables par le Groupe. Elles n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par l'Union européenne et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2021.

## 1.2 Principes et méthodes comptables

### ➤ Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- ✓ les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- ✓ les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- ✓ la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- ✓ les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- ✓ les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- ✓ les participations non consolidées ;
- ✓ les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- ✓ les plans de *stock options* ;
- ✓ les dépréciations d'instruments de dette au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables ;
- ✓ les provisions ;
- ✓ les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- ✓ les actifs d'impôts différés ;
- ✓ la valorisation des entreprises mises en équivalence.

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

### Instruments financiers (IFRS 9, IAS 32 et 39)

#### ✓ Définitions

La norme IAS 32 définit un instrument financier comme tout contrat qui donne lieu à un actif financier d'une entité et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres d'une autre entité, c'est-à-dire tout contrat représentant les droits ou obligations contractuels de recevoir ou de payer des liquidités ou d'autres actifs financiers.

Les instruments dérivés sont des actifs ou passifs financiers dont la valeur évolue en fonction de celle d'un sous-jacent, qui requièrent un investissement initial faible ou nul, et dont le règlement intervient à une date future.

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IFRS 9 telle qu'adoptée par l'Union européenne y compris pour les actifs financiers détenus par les entités d'assurance du Groupe.

La norme IFRS 9 définit les principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation / provisoirement du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

Il est toutefois précisé que le Groupe CA Consumer Finance utilise l'option de ne pas appliquer le modèle général de couverture d'IFRS 9. L'ensemble des relations de couverture reste en conséquence dans le champ d'IAS 39 en attendant les futures dispositions relatives à la macro-couverture.

La terminologie « actifs financiers dits verts » et « green bonds » (au passif) utilisée dans le présent document repose sur la définition retenue par le Groupe CA Consumer Finance dans le cadre de sa communication au titre sa Déclaration de Performance extra-financière (DPEF) et autres support de présentation (Rapport de gestion, Facteurs de Risques notamment). Cette typologie d'instruments comprend des instruments variés ; ils portent notamment sur des emprunts permettant de financer des projets environnementaux. Il est rappelé que l'ensemble des instruments financiers portant cette qualification ne présentent pas nécessairement une rémunération variant en fonction de critères ESG. Cette terminologie est susceptible d'évoluer en fonction de la réglementation européenne à venir.

#### ✓ Conventions d'évaluation des actifs et passifs financiers

- Evaluation initiale

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur telle que définie par IFRS 13.

La juste valeur telle que définie par IFRS 13 correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

- Evaluation ultérieure

Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classement soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE) pour les instruments de dette, soit à leur juste valeur telle que définie par IFRS 13. Les instruments dérivés sont toujours évalués à leur juste valeur.

Le coût amorti correspond au montant auquel est évalué l'actif financier ou le passif financier lors de sa comptabilisation initiale, en intégrant les coûts de transaction directement attribuables à leur acquisition ou à leur émission, diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE) de toute différence (décote ou prime) entre le montant initial et le montant à l'échéance. Dans le cas d'un actif financier au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables, le montant peut être ajusté si nécessaire au titre de la correction pour pertes de valeur (Cf. paragraphe "Provisionnement pour risque de crédit").

Le taux d'intérêt effectif (TIE) est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs prévus sur la durée de vie attendue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

#### ✓ Actifs financiers

- Classement et évaluation des actifs financiers

Les actifs financiers non dérivés (instruments de dette ou de capitaux propres) sont classés au bilan dans des catégories comptables qui déterminent leur traitement comptable et leur mode d'évaluation ultérieur.

Les critères de classement et d'évaluation des actifs financiers dépendent de la nature de l'actif financier, selon qu'il est qualifié :

- d'instruments de dette (par exemple des prêts et titres à revenu fixe ou déterminable) ; ou
- d'instruments de capitaux propres (par exemple des actions).

Ces actifs financiers sont classés dans l'une des trois catégories suivantes :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- actifs financiers au coût amorti (instruments de dette uniquement) ;
- actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres (recyclables pour les instruments de dette, non recyclables pour les instruments de capitaux propres).

- Instruments de dette

Le classement et l'évaluation d'un instrument de dette dépendent de deux critères réunis : le modèle de gestion défini au niveau portefeuille et l'analyse des caractéristiques contractuelles déterminée par instrument de dette sauf utilisation de l'option à la juste valeur.

- Les trois modèles de gestion :

Le modèle de gestion est représentatif de la stratégie que suit le management du Groupe CA Consumer Finance pour la gestion de ses actifs financiers, dans l'atteinte de ses objectifs. Le modèle de gestion est spécifié pour un portefeuille d'actifs et ne constitue pas une intention au cas par cas pour un actif financier isolé.

On distingue trois modèles de gestion :

- Le modèle collecte dont l'objectif est de collecter les flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie des actifs ; ce modèle n'implique pas systématiquement de détenir la totalité des actifs jusqu'à leur échéance contractuelle ; toutefois, les ventes d'actifs sont strictement encadrées ;
- Le modèle collecte et vente dont l'objectif est de collecter des flux de trésorerie sur la durée de vie et de céder les actifs ; dans ce modèle, la vente d'actifs financiers et la perception de flux de trésorerie sont toutes les deux essentielles ; et

- Le modèle autre / vente dont l'objectif principal est de céder les actifs.

Il concerne notamment les portefeuilles dont l'objectif est de collecter des flux de trésorerie via les cessions, les portefeuilles dont la performance est appréciée sur la base de sa juste valeur, les portefeuilles d'actifs financiers détenus à des fins de transaction.

Lorsque la stratégie que suit le management pour la gestion d'actifs financiers ne correspond ni au modèle collecte, ni au modèle collecte et vente, ces actifs financiers sont classés dans un portefeuille dont le modèle de gestion est autre / vente.

- Les caractéristiques contractuelles (test "*Solely Payments of Principal & Interests*" ou test "SPPI") :

Le test "SPPI" regroupe un ensemble de critères, examinés cumulativement, permettant d'établir si les flux de trésorerie contractuels respectent les caractéristiques d'un financement simple (remboursements de nominal et versements d'intérêts sur le nominal restant dû).

Le test est satisfait lorsque le financement donne droit seulement au remboursement du principal et lorsque le versement des intérêts perçus reflète la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé à l'instrument, les autres coûts et risques d'un contrat de prêt classique ainsi qu'une marge raisonnable, que le taux d'intérêt soit fixe ou variable.

Dans un financement simple, l'intérêt représente le coût du passage du temps, le prix du risque de crédit et de liquidité sur la période, et d'autres composantes liées au coût du portage de l'actif (ex : coûts administratifs...).

Dans certains cas, cette analyse qualitative ne permettant pas de conclure, une analyse quantitative (ou *Benchmark test*) est effectuée. Cette analyse complémentaire consiste à comparer les flux de trésorerie contractuels de l'actif étudié et les flux de trésorerie d'un actif de référence.

Si la différence entre les flux de trésorerie de l'actif financier et celui de référence est jugée non significative, l'actif est considéré comme un financement simple.

Par ailleurs, une analyse spécifique sera menée dans le cas où l'actif financier est émis par des entités ad hoc établissant un ordre de priorité de paiement entre les porteurs des actifs financiers en liant de multiples instruments entre eux par contrat et créant des concentrations de risque de crédit (des "tranches").

Chaque tranche se voit attribuer un rang de subordination qui précise l'ordre de distribution des flux de trésorerie générés par l'entité structurée.

Dans ce cas, le test "SPPI" nécessite une analyse des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif concerné et des actifs sous-jacents selon l'approche "*look-through*" et du risque de crédit supporté par les tranches souscrites comparé au risque de crédit des actifs sous-jacents.

Le mode de comptabilisation des instruments de dette résultant de la qualification du modèle de gestion couplée au test "SPPI" peut être présenté sous la forme du diagramme ci-après :

Instruments de dette		Modèles de gestion		
		Collecte	Collecte et vente	Autre / Vente
Test SPPI	Satisfait	Coût amorti	Juste valeur par capitaux propres recyclables	Juste valeur par résultat (Test SPPI N/A)
	Non satisfait	Juste valeur par résultat	Juste valeur par résultat	

#### ✳ Instruments de dette au coût amorti

Les instruments de dette sont évalués au coût amorti s'ils sont éligibles au modèle collecte et s'ils respectent le test "SPPI".

Ils sont enregistrés à la date de règlement-livraison et leur évaluation initiale inclut également les coupons courus et les coûts de transaction.

L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes et des frais de transaction des prêts et créances, et des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie d'instruments financiers fait l'objet d'ajustements au titre des pertes attendues (ECL) dans les conditions décrites dans le paragraphe spécifique « Dépréciation / provisionnement pour risque de crédit ».

#### ✳ Instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables

Les instruments de dette sont évalués à la juste valeur par capitaux propres recyclables s'ils sont éligibles au modèle collecte et vente et s'ils respectent le test "SPPI".

Ils sont enregistrés à la date de négociation et leur évaluation initiale inclut également les coupons courus et les coûts de transaction. L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes et des frais de transaction des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Ces actifs financiers sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres recyclables en contrepartie du compte d'encours (hors intérêts courus comptabilisés en résultat selon la méthode du TIE).

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

Cette catégorie d'instruments financiers fait l'objet d'ajustements au titre des pertes attendues (ECL) dans les conditions décrites dans le paragraphe spécifique Dépréciation / provisionnement pour risque de crédit" (sans que cela n'affecte la juste valeur au bilan).

#### ✳ Instruments de dette à la juste valeur par résultat

Les instruments de dette sont évalués en juste valeur par résultat dans les cas suivants :

- Les instruments sont classés dans des portefeuilles constitués d'actifs financiers détenus à des fins de transaction ou dont l'objectif principal est la cession ;
- Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitrage. Bien que les flux de trésorerie contractuels soient perçus pendant le temps durant lequel le Groupe CA Consumer Finance détient les actifs, la perception de ces flux de trésorerie contractuels n'est pas essentielle mais accessoire.
- Les instruments de dette qui ne respectent pas les critères du test "SPPI".
- Les instruments financiers classés dans des portefeuilles pour lesquels le Groupe CA Consumer Finance choisit la valorisation à la juste valeur afin de réduire une différence de traitement comptable au compte de résultat. Dans ce cas, il s'agit d'un classement sur option à la juste valeur par résultat.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat, en Produit Net Bancaire (PNB), en contrepartie du compte d'encours. Les intérêts de ces instruments sont comptabilisés dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Cette catégorie d'actifs financiers ne fait pas l'objet de dépréciation au titre du risque de crédit.

Les instruments de dette évalués à la juste valeur par résultat par nature dont le modèle de gestion est « Autre / vente » sont enregistrés à la date de négociation.

Les instruments de dette évalués à la juste valeur par résultat sur option sont enregistrés à la date de négociation.

Les instruments de dette évalués à la juste valeur par résultat par nature, par échec au test SPPI, sont enregistrés à la date de règlement-livraison.

### ○ Instruments de capitaux propres

Les instruments de capitaux propres sont par défaut comptabilisés à la juste valeur par résultat, sauf option irrévocable pour un classement et une évaluation à la juste valeur par capitaux propres non recyclables, sous réserve que ces instruments ne soient pas détenus à des fins de transaction.

#### ✱ Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction (directement enregistrés en résultat). Les instruments de capitaux propres détenus à des fins de transaction sont enregistrés à la date de négociation. Les instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par résultat et non détenus à des fins de transaction sont enregistrés en date règlement-livraison.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat, en Produit Net Bancaire (PNB), en contrepartie du compte d'encours.

Cette catégorie d'actifs financiers ne fait pas l'objet de dépréciation.

#### ✱ Instrument de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (sur option irrévocable)

L'option irrévocable de comptabiliser les instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables est retenue au niveau transactionnel (ligne par ligne) et s'applique à la date de comptabilisation initiale. Ces titres sont enregistrés à la date de négociation.

La juste valeur initiale intègre les coûts de transaction.

Lors des évaluations ultérieures, les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres non recyclables. En cas de cession, ces variations ne sont pas recyclées en résultat, le résultat de cession est comptabilisé en capitaux propres.

Seuls les dividendes sont reconnus en résultat si :

- le droit de l'entité d'en percevoir le paiement est établi ;
- il est probable que les avantages économiques associés aux dividendes iront à l'entité ;
- le montant des dividendes peut être évalué de façon fiable.

Cette catégorie d'actifs financiers ne fait pas l'objet de dépréciation.

#### • Reclassement d'actifs financiers

En cas de changement important de modèle économique dans la gestion des actifs financiers (nouvelle activité, acquisition d'entités, cession ou abandon d'une activité significative), un reclassement de ces actifs financiers est nécessaire. Le reclassement s'applique à la totalité des actifs financiers du portefeuille à partir de la date de reclassement.

Dans les autres cas, le modèle de gestion reste inchangé pour les actifs financiers existants. Si un nouveau modèle de gestion est identifié, il s'applique de manière prospective, aux nouveaux actifs financiers, regroupés dans un nouveau portefeuille de gestion.

#### • Acquisition et cession temporaire de titres

Les cessions temporaires de titres (prêts de titres, titres donnés en pension livrée) ne remplissent généralement pas les conditions de décomptabilisation.

Les titres prêtés ou mis en pension sont maintenus au bilan. Dans le cas de titres mis en pension, le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan par le cédant.

Les titres empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du cessionnaire.

Dans le cas de titres pris en pension, une créance à l'égard du cédant est enregistrée au bilan du cessionnaire en contrepartie du montant versé. En cas de revente ultérieure du titre, le cessionnaire enregistre un passif évalué à la juste valeur qui matérialise son obligation de restituer le titre reçu en pension.

Les produits et charges relatifs à ces opérations sont rapportés au compte de résultat prorata temporis sauf en cas de classement des actifs et passifs à la juste valeur par résultat.

- Décomptabilisation des actifs financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ;
- ou sont transférés, ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, CA Consumer Finance continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Les actifs financiers renégociés pour raisons commerciales en l'absence de difficultés financières de la contrepartie et dans le but de développer ou conserver une relation commerciale sont décomptabilisés en date de renégociation. Les nouveaux prêts accordés aux clients sont enregistrés à leur juste valeur à la date de renégociation. La comptabilisation ultérieure dépend du modèle de gestion et du test "SPPI".

- Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. Ainsi, les prêts qui bénéficient de ces bonifications sont accordés au taux de marché.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées en résultat sous la rubrique Intérêts et produits assimilés et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

- Approche par superposition applicable aux activités d'assurance

La CA Consumer Finance emploie l'approche par superposition pour les actifs financiers détenus aux fins d'une activité liée à des contrats d'assurance, qui sont désignés conformément à l'option offerte par les amendements à la norme IFRS 4 (Application d'IFRS 9 *Instruments financiers* et d'IFRS 4 *Contrats d'assurance*), publiés par l'IASB en septembre 2016.

Cette approche vise à remédier aux conséquences comptables temporaires du décalage entre la date d'entrée en vigueur de la norme IFRS 9 et celle de la nouvelle norme sur les contrats d'assurance remplaçant la norme IFRS 4 (IFRS 17). Elle permet en effet d'éliminer du compte de résultat une partie des non-concordances comptables supplémentaires et de la volatilité temporaire que pourrait engendrer une application de la norme IFRS 9 avant l'entrée en vigueur de la norme IFRS 17.

La désignation des actifs financiers éligibles s'effectue instrument par instrument, et peut être réalisée :

- ✓ au 1<sup>er</sup> janvier 2018, lors de la première application d'IFRS 9 ; ou
- ✓ ultérieurement mais uniquement s'il s'agit de la comptabilisation initiale des actifs en question.

En application de l'approche par superposition, CA Consumer Finance reclasse, pour les actifs financiers désignés uniquement, leurs impacts au compte de résultat vers les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour que le montant présenté en compte de résultat corresponde à celui qui aurait été présenté en compte de résultat si la norme IAS 39 avait été appliquée.

Par conséquent, le montant reclassé est égal à l'écart entre :

- le montant présenté en résultat net en application d'IFRS 9 pour les actifs financiers désignés ; et
- le montant qui aurait été présenté en résultat net pour les actifs financiers désignés si l'assureur avait continué d'appliquer la norme IAS 39.

Dans le compte de résultat, les effets de ce reclassement sont comptabilisés dans le "Produit net bancaire", avant effets fiscaux, sur la ligne "Reclassement des gains ou pertes nets sur actifs financiers lié à l'approche par superposition". Les effets fiscaux liés à ce reclassement sont présentés sur la ligne "Impôts sur les bénéfices".

Dans l'état des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, les effets de ce reclassement sont comptabilisés en gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur la ligne "Reclassement des gains ou pertes nets sur actifs financiers lié à l'approche par superposition".

Les actifs financiers pouvant faire l'objet d'une désignation doivent remplir les caractéristiques suivantes :

- Ils sont détenus par des assureurs au sein du Groupe à des fins d'activité d'assurance ;
- Ils sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net selon IFRS 9, mais n'auraient pas été évalués ainsi selon IAS 39 ; il s'agit des actifs financiers qui, sous IAS 39, auraient été comptabilisés au coût amorti (actifs détenus jusqu'à l'échéance, prêts et créances) ou à la juste valeur par capitaux propres (actifs financiers disponibles à la vente).

- o Evaluation des impacts en compte de résultat des actifs financiers désignés

En vertu de l'approche par superposition, CA Consumer Finance continue d'appliquer pour la reconnaissance du résultat des actifs financiers désignés les principes et méthodes comptables que CA Consumer Finance appliquait sous IAS 39 :

- \* Actifs financiers au coût amorti selon IAS 39 (actifs détenus jusqu'à l'échéance / prêts et créances)

Les actifs financiers au coût amorti sont comptabilisés initialement pour leur juste valeur initiale, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti avec amortissement de la surcote / décote et des frais de transaction selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

- \*\* Actifs financiers disponibles à la vente selon IAS 39

Les titres classés en "Actifs financiers disponibles à la vente" sont initialement comptabilisés à la juste valeur initiale, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en "Actifs financiers disponibles à la vente" sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations recyclables sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes et des frais de transaction des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

- o Dépréciation selon IAS 39 des actifs financiers désignés

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de perte résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif financier.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dettes.

Pour les titres de capitaux propres, CA Consumer Finance utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30 % au moins de sa valeur sur une période de six mois consécutifs. CA Consumer Finance prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme etc.

Au-delà de ces critères, CA Consumer Finance constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50 % ou observée pendant plus de trois ans.

#### ✓ Passifs financiers

- Classement et évaluation des passifs financiers

Les passifs financiers sont classés au bilan dans les deux catégories comptables suivantes :

- passifs financiers à la juste valeur par résultat, par nature ou sur option ;
- passifs financiers au coût amorti.

- \* Passifs financiers à la juste valeur par résultat par nature

Les instruments financiers émis principalement en vue d'être rachetés à court terme, les instruments faisant partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prise de bénéfice à court terme, et les dérivés (à l'exception de certains dérivés de couverture) sont évalués à la juste valeur par nature.

Les variations de juste valeur de ce portefeuille sont constatées en contrepartie du compte de résultat.

### ✳ Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

Les passifs financiers répondant à l'un des trois cas prévus par la norme ci-après, peuvent être évalués à la juste valeur par résultat sur option : émissions hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables, réduction ou élimination de distorsion de traitement comptable ou groupes de passifs financiers gérés et dont la performance est évaluée à la juste valeur.

Cette option est irrévocable et s'applique obligatoirement à la date de comptabilisation initiale de l'instrument.

Lors des évaluations ultérieures, ces passifs financiers sont évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat pour les variations de juste valeur non liées au risque de crédit propre et en contrepartie des capitaux propres non recyclables pour les variations de valeur liées au risque de crédit propre sauf si cela aggrave la non-concordance comptable (auquel cas les variations de valeur liées au risque de crédit propre sont enregistrées en résultat, comme prévu par la norme).

### ✳ Passifs financiers évalués au coût amorti

Tous les autres passifs répondant à la définition d'un passif financier (hors dérivés) sont évalués au coût amorti.

Ces passifs sont enregistrés en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

### ✳ Produits de la collecte

Les produits de la collecte sont comptabilisés dans la catégorie des "Passifs financiers au coût amorti – Dettes envers la clientèle" malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne-logement et les comptes d'épargne-logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.18 "Provisions".

#### • Reclassement de passifs financiers

Le classement initial des passifs financiers est irrévocable. Aucun reclassement ultérieur n'est autorisé.

#### • Distinction dettes – capitaux propres

La distinction entre instruments de dette et instruments de capitaux propres est fondée sur une analyse de la substance économique des dispositifs contractuels.

Un passif financier est un instrument de dette s'il inclut une obligation contractuelle :

- de remettre à une autre entité de la trésorerie, un autre actif financier ou un nombre variable d'instruments de capitaux propres ; ou
- d'échanger des actifs et des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un instrument financier non remboursable qui offre une rémunération discrétionnaire mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de tous ses passifs financiers (actif net) et qui n'est pas qualifié d'instrument de dette.

#### • Rachat d'actions propres

Les actions propres ou instruments dérivés équivalents tels que les options sur actions propres achetées par le Groupe CA Consumer Finance présentant une parité d'exercice fixe, y compris les actions détenues en couverture des plans de *stock options*, ne rentrent pas dans la définition d'un actif financier et sont comptabilisées en déduction des capitaux propres. Elles ne génèrent aucun impact sur le compte de résultat.

#### • Décomptabilisation et modification des passifs financiers

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsqu'il arrive à extinction ; ou
- lorsque les analyses quantitative ou qualitative concluent qu'il a été substantiellement modifié en cas de restructuration.

Une modification substantielle d'un passif financier existant doit être enregistré comme une extinction du passif financier initial et la comptabilisation d'un nouveau passif financier (la novation). Tout différentiel entre la valeur comptable du passif éteint et du nouveau passif sera enregistré immédiatement au compte de résultat.

Si le passif financier n'est pas décomptabilisé, le TIE d'origine est maintenu. Une décote / surcote est constatée immédiatement au compte de résultat en date de modification puis fait l'objet d'un étalement au TIE d'origine sur la durée de vie résiduelle de l'instrument.

✓ **Intérêts négatifs sur actifs et passifs financiers**

Conformément à la décision de l'IFRS IC de janvier 2015, les produits d'intérêt négatifs (charges) sur actifs financiers ne répondant pas à la définition d'un revenu au sens d'IFRS 15 sont comptabilisés en charges d'intérêts en compte de résultat, et non en réduction du produit d'intérêts. Il en est de même pour les charges d'intérêts négatives (produits) sur passifs financiers.

✓ **Dépréciation / provisionnement pour risque de crédit**

- Champ d'application

Conformément à IFRS 9, Le groupe CA Consumer Finance comptabilise une correction de valeur au titre des pertes de crédit attendues ("*Expected Credit Losses*" ou "*ECL*") sur les encours suivants :

- les actifs financiers d'instruments de dette au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables (prêts et créances, titres de dette) ;
- les engagements de financement qui ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat ;
- les engagements de garantie relevant d'IFRS 9 et qui ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat ;
- les créances locatives relevant de la norme IFRS 16 ; et
- les créances commerciales générées par des transactions de la norme IFRS 15.

Les instruments de capitaux propres (à la juste valeur par résultat ou à la juste valeur par OCI non recyclables) ne sont pas concernés par les dispositions en matière de dépréciation.

Les instruments dérivés et les autres instruments financiers évalués à la juste valeur par contrepartie résultat font l'objet d'un calcul de risque de contrepartie qui n'est pas visé par le modèle ECL.

- Risque de crédit et étapes de dépréciation / provisionnement

Le risque de crédit se définit comme le risque de pertes lié au défaut d'une contrepartie entraînant son incapacité à faire face à ses engagements vis-à-vis du Groupe.

Le processus de provisionnement du risque de crédit distingue trois étapes (*Stages*) :

- 1<sup>ère</sup> étape (Stage 1) : dès la comptabilisation initiale de l'instrument financier (crédit, titre de dette, garantie ...), CA Consumer Finance comptabilise les pertes de crédit attendues sur 12 mois ;
- 2<sup>ème</sup> étape (Stage 2) : si la qualité de crédit se dégrade significativement pour une transaction le Groupe CA Consumer Finance comptabilise les pertes attendues à maturité ;
- 3<sup>ème</sup> étape (Stage 3) : dès lors qu'un ou plusieurs événements de défaut sont intervenus sur la transaction ou sur la contrepartie en ayant un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés, le Groupe CA Consumer Finance comptabilise une perte de crédit avérée à maturité. Par la suite, si les conditions de classement des instruments financiers en *Stage 3* ne sont plus respectées, les instruments financiers sont reclassés en *Stage 2*, puis en *Stage 1* en fonction de l'amélioration ultérieure de la qualité de risque de crédit.

A compter de l'arrêté du 31 décembre 2021, le terme « Bucket » qui était utilisé depuis le passage à IFRS 9 est remplacé par le terme « Stage » dans l'ensemble des états financiers.

N.B. Il s'agit uniquement d'un changement de terminologie, sans impact sur la comptabilisation des ajustements pour pertes de crédit (ECL).

o Définition du défaut

La définition du défaut pour les besoins du provisionnement ECL est identique à celle utilisée en gestion et pour les calculs de ratios réglementaires. Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut, lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- un arriéré de paiement significatif généralement supérieur à quatre-vingt-dix jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- Le Groupe CA Consumer Finance estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

Un encours en défaut (*Stage 3*) est dit déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif financier. Les indications de dépréciation d'un actif financier englobent les données observables au sujet des événements suivants :

- des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de l'emprunteur ;
- un manquement à un contrat, tel qu'une défaillance ou un paiement en souffrance ;
- l'octroi, par le ou les prêteurs à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou contractuelles liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une ou de plusieurs faveurs que le ou les prêteurs n'auraient pas envisagées dans d'autres circonstances ;
- la probabilité croissante de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur ;
- la disparition d'un marché actif pour l'actif financier en raison de difficultés financières ;
- l'achat ou la création d'un actif financier avec une forte décote, qui reflète les pertes de crédit subies.

Il n'est pas nécessairement possible d'isoler un événement en particulier, la dépréciation de l'actif financier pouvant résulter de l'effet combiné de plusieurs événements.

La contrepartie en défaut ne revient en situation saine qu'après une période d'observation qui permet de valider que le débiteur n'est plus en situation de défaut (appréciation par la Direction des Risques).

o La notion de perte de crédit attendue "ECL"

L'ECL se définit comme la valeur probable espérée pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. Elle correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux attendus (incluant le principal et les intérêts).

L'approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues.

• Gouvernance et mesure des ECL

La gouvernance du dispositif de mesure des paramètres IFRS 9 s'appuie sur l'organisation mise en place dans le cadre du dispositif Bâlois. La Direction des Risques du Groupe est responsable de la définition du cadre méthodologique et de la supervision du dispositif de provisionnement des encours.

Le Groupe s'appuie en priorité sur le dispositif de notation interne et les processus Bâlois actuels pour générer les paramètres IFRS 9 nécessaires au calcul des ECL. L'appréciation de l'évolution du risque de crédit s'appuie sur un modèle d'anticipation des pertes et extrapolation sur la base de scénarios raisonnables. Toutes les informations disponibles, pertinentes, raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective, doivent être retenues.

La formule de calcul intègre les paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut.

Ces calculs s'appuient largement sur les modèles internes utilisés dans le cadre du dispositif prudentiel lorsqu'ils existent, mais avec des retraitements pour déterminer une ECL économique. La norme IFRS 9 préconise une analyse en date d'arrêt (*Point in Time*) tout en tenant compte de données de pertes historiques et des données prospectives macro-économiques (*Forward Looking*), alors que la vue prudentielle s'analyse à travers le cycle (*Through The Cycle*) pour la probabilité de défaut et en bas de cycle (*Downturn*) pour la perte en cas de défaut.

L'approche comptable conduit également à recalculer certains paramètres bâlois, notamment pour neutraliser les coûts internes de recouvrement ou les *floors* qui sont imposés par le régulateur dans le calcul réglementaire de la perte en cas de défaut ("*Loss Given Default*" ou "*LGD*").

Les modalités de calcul de l'ECL sont à apprécier en fonction des typologies de produits : instruments financiers et instruments hors bilan.

Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont une portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, et elles représentent les insuffisances de flux de trésorerie pour la durée de vie advenant d'une défaillance dans les 12 mois suivant la date de clôture (ou une période plus courte si la durée de vie attendue de l'instrument financier est inférieure à 12 mois), pondérées par la probabilité qu'il y ait défaillance dans les douze mois.

Les pertes de crédit attendues sont actualisées au TIE déterminé lors de la comptabilisation initiale de l'instrument financier.

Les modalités de mesure des ECL tiennent compte des biens affectés en garantie et des autres rehaussements de crédit qui font partie des modalités contractuelles et que le Groupe CA Consumer Finance ne comptabilise pas séparément. L'estimation des insuffisances de flux de trésorerie attendues d'un instrument financier garanti reflète le montant et le calendrier de recouvrement des garanties. Conformément à la norme IFRS 9, la prise en compte des garanties et sûretés n'influe pas sur l'appréciation de la dégradation significative du risque de crédit : celle-ci s'appuie sur l'évolution du risque de crédit sur le débiteur sans tenir compte des garanties.

Le *backtesting* des modèles et paramètres utilisés est réalisé a minima à fréquence annuelle.

Les données macro-économiques prospectives (*Forward Looking*) sont prises en compte dans un cadre méthodologique applicable à deux niveaux :

- au niveau du Groupe CA Consumer Fiancnadans la détermination d'un cadre partagé de prise en compte du *Forward Looking* dans la projection des paramètres PD, LGD sur l'horizon d'amortissement des opérations ;
- au niveau de chaque entité au regard de ses propres portefeuilles.
  - Dégradation significative du risque de crédit

Toutes les entités du Groupe doivent apprécier, pour chaque instrument financier, la dégradation du risque de crédit depuis l'origine à chaque date d'arrêt. Cette appréciation de l'évolution du risque de crédit conduit les entités à classer leurs opérations par classe de risque (*Stages*).

Afin d'apprécier la dégradation significative, le Groupe prévoit un processus basé sur deux niveaux d'analyse :

- un premier niveau dépendant de règles et de critères relatifs et absolus Groupe qui s'imposent aux entités du Groupe ;
- un second niveau lié à l'appréciation, à dire d'expert au titre du *Forward Looking* local, du risque porté par chaque entité sur ses portefeuilles pouvant conduire à ajuster les critères Groupe de déclassement en Stage 2 (bascule de portefeuille ou sous-portefeuille en ECL à maturité).

Le suivi de la dégradation significative porte, sauf exception, sur chaque instrument financier. Aucune contagion n'est requise pour le passage de *Stage 1* à *Stage 2* des instruments financiers d'une même contrepartie. Le suivi de la dégradation significative doit porter sur l'évolution du risque de crédit du débiteur principal sans tenir compte de la garantie, y compris pour les opérations bénéficiant d'une garantie de l'actionnaire.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Pour mesurer la dégradation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, il est nécessaire de récupérer la notation interne et la PD (probabilité de défaut) à l'origine.

L'origine s'entend comme la date de négociation, lorsque CA Consumer Finance devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Pour les engagements de financement et de garantie, l'origine s'entend comme la date d'engagement irrévocable.

Pour le périmètre sans modèle de notation interne, le groupe Crédit Agricole retient le seuil absolu d'impayés supérieur à 30 jours comme seuil ultime de dégradation significative et de classement en *Stage 2*.

Pour les encours (à l'exception des titres) pour lesquels des dispositifs de notation internes ont été construits (en particulier les expositions suivies en méthodes autorisées), le groupe Crédit Agricole considère que l'ensemble des informations intégrées dans les dispositifs de notation permet une appréciation plus pertinente que le seul critère d'impayé de plus de 30 jours.

Si la dégradation depuis l'origine cesse d'être constatée, la dépréciation peut être ramenée à des pertes attendues à 12 mois (*Stage 1*).

Afin de suppléer le fait que certains facteurs ou indicateurs de dégradation significative ne soient pas identifiables au niveau d'un instrument financier pris isolément, la norme autorise l'appréciation de la dégradation significative pour des portefeuilles, des groupes de portefeuilles ou des portions de portefeuille d'instruments financiers.

La constitution des portefeuilles pour une appréciation de la dégradation sur base collective peut résulter de caractéristiques communes telles que :

- le type d'instrument ;
- la note de risque de crédit (dont la note interne Bâle II pour les entités disposant d'un système de notation interne) ;
- le type de garantie ;
- la date de comptabilisation initiale ;
- la durée à courir jusqu'à l'échéance ;
- le secteur d'activité ;
- l'emplacement géographique de l'emprunteur ;
- la valeur du bien affecté en garantie par rapport à l'actif financier, si cela a une incidence sur la probabilité de défaillance (par exemple, dans le cas des prêts garantis uniquement par sûreté réelle dans certains pays, ou sur la quotité de financement) ;
- le circuit de distribution, l'objet du financement, ...

Une différenciation par marché de la dégradation significative est donc possible (habitat, crédit consommation, crédit aux agriculteurs ou professionnels, crédit aux entreprises, ...).

Le regroupement d'instruments financiers aux fins de l'appréciation des variations du risque de crédit sur une base collective peut changer au fil du temps, au fur et à mesure que de nouvelles informations deviennent disponibles.

Pour les titres, le Groupe CA Consumer Finance utilise l'approche qui consiste à appliquer un niveau absolu de risque de crédit, conformément à IFRS 9, en-deçà duquel les expositions seront classées en *Stage 1* et dépréciées sur la base d'un ECL à 12 mois.

Ainsi, les règles suivantes s'appliqueront pour le suivi de la dégradation significative des titres :

- les titres notés "*Investment Grade*", en date d'arrêt, seront classés en *Stage 1* et provisionnés sur la base d'un ECL à 12 mois ;
- les titres notés "*Non-Investment Grade*" (NIG), en date d'arrêt, devront faire l'objet d'un suivi de la dégradation significative, depuis l'origine, et être classés en *Stage 2* (ECL à maturité) en cas de dégradation significative du risque de crédit.

La détérioration relative doit être appréciée en amont de la survenance d'une défaillance avérée (*Stage 3*).

- Restructurations pour cause de difficultés financières

Les instruments de dette restructurés pour difficultés financières sont ceux pour lesquels le Groupe CA Consumer Finance a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, maturité, etc.) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi, ils concernent tous les instruments de dette, quelle que soit la catégorie de classement de l'instrument de dette en fonction de la dégradation du risque de crédit observée depuis la comptabilisation initiale.

Conformément à la définition de l'ABE (Autorité Bancaire Européenne) précisée dans le chapitre "Facteurs de risque", les restructurations de créances pour difficultés financières du débiteur correspondent à l'ensemble des modifications apportées à un ou à des contrats de crédit à ce titre, ainsi qu'aux refinancements accordés en raison des difficultés financières rencontrées par le client.

Cette notion de restructuration doit s'apprécier au niveau du contrat et non au niveau du client (pas de contagion).

La définition des créances restructurées pour cause de difficultés financières répond donc à deux critères cumulatifs :

- Des modifications de contrat ou des refinancements de créance (concessions) ;
- Un client en situation financière difficile (débiteur rencontrant, ou sur le point de rencontrer des difficultés pour honorer ses engagements financiers).

Par "modification de contrat", sont visées par exemple les situations dans lesquelles :

- Il existe une différence en faveur de l'emprunteur entre le contrat modifié et les conditions antérieures au contrat ;
- Les modifications apportées au contrat conduisent à des conditions plus favorables pour l'emprunteur concerné que ce qu'auraient pu obtenir, au même moment, d'autres emprunteurs de la banque ayant un profil de risque similaire.

Par "refinancement", sont visées les situations dans lesquelles une dette nouvelle est accordée au client pour lui permettre de rembourser totalement ou partiellement une autre dette dont il ne peut assumer les conditions contractuelles en raison de sa situation financière. Une restructuration de prêt (sain ou en défaut) indique une présomption d'existence d'un risque de perte avérée (*Stage 3*).

La nécessité de constituer une dépréciation sur l'exposition restructurée doit donc être analysée en conséquence (une restructuration n'entraîne pas systématiquement la constitution de dépréciation pour perte avérée et un classement en défaut).

La qualification de "créance restructurée" est temporaire.

Dès lors que l'opération de restructuration au sens de l'ABE a été réalisée, l'exposition conserve ce statut de "restructurée" pendant une période a minima de 2 ans si l'exposition était saine au moment de la restructuration, ou de 3 ans si l'exposition était en défaut au moment de la restructuration. Ces périodes sont prolongées en cas de survenance de certains événements (nouveaux incidents par exemple).

En l'absence de décomptabilisation liée à ce type d'événement, la réduction des flux futurs accordée à la contrepartie ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration donne lieu à l'enregistrement d'une décote en coût du risque.

Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisé au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- La valeur comptable de la créance ;
- Et la somme des flux futurs de trésorerie théoriques du prêt "restructuré", actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

En cas d'abandon d'une partie du capital, ce montant constitue une perte à enregistrer immédiatement en coût du risque.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque.

Lors de la reprise de la décote, la part due à l'effet de l'écoulement du temps est enregistrée en "Produit Net Bancaire".

- Irrécouvrabilité

Lorsqu'une créance est jugée irrécouvrable, c'est-à-dire qu'il n'y a plus d'espoir de la récupérer en tout ou partie, il convient de décomptabiliser du bilan et de passer en perte le montant jugé irrécouvrable.

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'expert. Chaque entité doit donc le fixer, avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité. Avant tout passage en perte, une dépréciation en Stage 3 aura dû être constituée (à l'exception des actifs à la juste valeur par résultat).

Pour les crédits au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables, le montant passé en perte est enregistré en coût du risque pour le nominal, en "Produit net bancaire" pour les intérêts.

#### ✓ Instruments financiers dérivés

- Classement et évaluation

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers classés par défaut en instruments dérivés détenus à des fins de transaction sauf à pouvoir être qualifiés d'instruments dérivés de couverture.

Ils sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur initiale à la date de négociation.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur.

A chaque arrêté comptable, la contrepartie des variations de juste valeur des dérivés au bilan est enregistrée :

- En résultat s'il s'agit d'instruments dérivés détenus à des fins de transaction ou de couverture de juste valeur ;
- En capitaux propres recyclables s'il s'agit d'instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie ou d'un investissement net dans une activité à l'étranger, pour la part efficace de la couverture.

- La comptabilité de couverture

- Cadre général

Conformément à la décision du Groupe, le Groupe CA Consumer Finance n'applique pas le volet "comptabilité de couverture" d'IFRS 9 suivant l'option offerte par la norme. L'ensemble des relations de couverture reste documenté selon les règles de la norme IAS 39, et ce au plus tard jusqu'à la date d'application du texte sur la macro-couverture lorsqu'il sera adopté par l'Union européenne. Néanmoins, l'éligibilité des instruments financiers à la comptabilité de couverture selon IAS 39 prend en compte les principes de classement et d'évaluation des instruments financiers de la norme IFRS 9.

Sous IFRS 9, et compte-tenu des principes de couverture d'IAS 39, sont éligibles à la couverture de juste valeur et à la couverture de flux de trésorerie, les instruments de dette au coût amorti et à la juste valeur par capitaux propres recyclables.

- Documentation

Les relations de couverture doivent respecter les principes suivants :

- La couverture de juste valeur a pour objet de se prémunir contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé, attribuables au(x) risque(s) couvert(s) et qui peut affecter le résultat (par exemple, couverture de tout ou partie des variations de juste valeur dues au risque de taux d'intérêt d'une dette à taux fixe) ;
- La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition aux variations de flux de trésorerie futurs d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'une transaction prévue hautement probable, attribuables au(x) risque(s) couvert(s) et qui peut ou pourrait (dans le cas d'une transaction prévue mais non réalisée) affecter le résultat (par exemple, couverture des variations de tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ;
- La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se prémunir contre le risque de variation défavorable de la juste valeur liée au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro, monnaie de présentation de Groupe CA Consumer Finance.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent également être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- Eligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- Documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- Démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite *carve out*). Notamment :

- Le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts ;
- La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

Des précisions sur la stratégie de gestion des risques du Groupe et son application sont apportées dans le chapitre 5 "Risques et Pilier 3".

#### o Evaluation

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé à sa juste valeur se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite recyclés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres recyclables et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement, sauf en cas de disparition de l'élément couvert :

- couverture de juste valeur : seul l'instrument dérivé continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à son classement. Pour les instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres en totalité. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts ;
- couverture de flux de trésorerie : l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que les flux couverts de l'élément couvert affectent le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est en pratique amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts ;
- couverture d'investissement net à l'étranger : Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

#### • Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Cette désignation s'applique uniquement aux passifs financiers et aux contrats non financiers. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celles du contrat hôte.

### ✓ Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers est déterminée en maximisant le recours aux données d'entrée observables. Elle est présentée selon la hiérarchie définie par IFRS 13.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

La juste valeur s'applique à chaque actif financier ou passif financier à titre individuel. Par exception, elle peut être estimée par portefeuille, si la stratégie de gestion et de suivi des risques le permet et fait l'objet d'une documentation appropriée. Ainsi, certains paramètres de la juste valeur sont calculés sur une base nette lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers est géré sur la base de son exposition nette aux risques de marché ou de crédit.

Le Groupe CA Consumer Finance considère que la meilleure indication de la juste valeur est la référence aux cotations publiées sur un marché actif.

En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation des données observables pertinentes et minimisent celle des données non observables.

Lorsqu'une dette est évaluée à la juste valeur par résultat (par nature ou sur option), la juste valeur tient compte du risque de crédit propre de l'émetteur.

- Risque de contrepartie sur les dérivés

Le Groupe CA Consumer Finance intègre dans la juste valeur l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (*Credit Valuation Adjustment* ou CVA) et, selon une approche symétrique, le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (*Debit Valuation Adjustment* ou DVA ou risque de crédit propre).

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue du groupe Crédit Agricole, le DVA les pertes attendues sur le groupe Crédit Agricole du point de vue de la contrepartie.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. Elle repose prioritairement sur des paramètres de marché tels que les *Credit default Swaps* (CDS) nominatifs cotés (ou CDS *Single Name*) ou les CDS indiciels en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie. Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

- Hiérarchie de la juste valeur

La norme classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction de l'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation.

- o Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des cours (non ajustés) sur des marchés actifs

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques auxquels le Groupe CA Consumer Finance peut avoir accès à la date d'évaluation. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le *London Stock Exchange*, le *New York Stock Exchange*...), des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, le Groupe CA Consumer Finance retient des cours *mid-price* comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

- o Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres au Groupe CA Consumer Finance qui sont disponibles / accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de *Black & Scholes*) et fondée sur des données de marché observables ;

- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marché observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

o Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de produits structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent "observables", la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte notamment du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

#### ✓ **Compensation des actifs et passifs financiers**

Conformément à la norme IAS 32, le Groupe CA Consumer Finance compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

Les instruments dérivés et les opérations de pension traités avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme IAS 32 font l'objet d'une compensation au bilan.

#### ✓ **Gains ou pertes nets sur instruments financiers**

- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Pour les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- Les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- Les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- Les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- Les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture.

- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

Pour les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur en capitaux propres, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- Les dividendes provenant d'instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur en capitaux propres non recyclables ;
- Les plus et moins-values de cession ainsi que les résultats liés à la rupture de la relation de couverture sur les instruments de dette classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables ;
- Les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers à la juste valeur en capitaux propres lorsque l'élément couvert est cédé.

✓ **Engagements de financement et garanties financières donnés**

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IFRS 9 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IFRS 9.

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il subit en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié qui n'effectue pas un paiement à l'échéance selon les conditions initiales ou modifiées d'un instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- le montant de la correction de valeur pour pertes déterminée selon les dispositions de la norme IFRS 9, chapitre "Dépréciation" ; ou
- le montant initialement comptabilisé diminué, s'il y a lieu, du cumul des produits comptabilisés selon les principes d'IFRS 15 "Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients".

➤ **Provisions (IAS 37 et 19)**

Le Groupe CA Consumer Finance identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, le Groupe CA Consumer Finance a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux (hors impôt sur le résultat) ;
- les risques liés à l'épargne-logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période ;

- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;

- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies en note 6.18 "Provisions".

### ➤ **Avantages au personnel (IAS 19)**

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, congés annuels, intéressement, participations et primes, sont ceux dont on s'attend à ce qu'ils soient réglés dans les douze mois suivant l'exercice au cours duquel les services ont été rendus ;

- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies ;

- les autres avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;

- les indemnités de cessation d'emploi.

#### ✓ **Avantages postérieurs à l'emploi**

- Régimes à prestations définies

Le Groupe CA Consumer Finance détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. (cf. note 7.4 "Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies").

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turnover. Le sous-jacent utilisé est le taux d'actualisation par référence à l'indice iBoxx AA.

Conformément à la norme IAS 19, Le Groupe CA Consumer Finance impute la totalité des écarts actuariels constatés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables. Les écarts actuariels sont constitués des ajustements liés à l'expérience (différence entre ce qui a été estimé et ce qui s'est produit) et de l'effet des changements apportés aux hypothèses actuarielles.

Le rendement attendu des actifs de régimes est déterminé sur la base des taux d'actualisation retenus pour évaluer l'obligation au titre de prestations définies. La différence entre le rendement attendu et le rendement réel des actifs de régimes est constaté en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;

- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Au titre de ces engagements non couverts, une provision destinée à couvrir les indemnités de départ à la retraite figure au passif du bilan sous la rubrique Provisions. Cette provision est égale au montant correspondant aux engagements concernant les personnels du Groupe CA Consumer Finance, présents à la clôture de l'exercice.

Enfin, les engagements de retraite complémentaires, qui génèrent des obligations pour les sociétés concernées, font l'objet de provisions déterminées à partir de la dette actuarielle représentative de ces engagements. Ces provisions figurent également au passif du bilan sous la rubrique Provisions.

- Régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés "employeurs". Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, le Groupe CA Consumer Finance n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

#### ✓ **Autres avantages à long terme**

Les autres avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrats, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différées versés douze mois ou plus après la fin de l'exercice au cours duquel ils ont été acquis, mais qui ne sont pas indexés sur des actions.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestations définies.

#### ➤ **Paiements fondés sur des actions (IFRS 2)**

La norme IFRS 2 *Paiements en actions et assimilés* impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans les résultats et au bilan de l'entreprise. Cette norme s'applique aux transactions effectuées avec les salariés et plus précisément :

- aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres ;
- aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie.

Les plans de paiements fondés sur des actions initiés par le groupe Crédit Agricole éligibles à la norme IFRS 2 sont principalement du type de ceux dont le dénouement est réalisé par attribution d'instruments de capitaux propres (*stock options*, attribution d'actions gratuites, rémunérations variables versées en cash indexé ou en actions, etc.).

Les options octroyées sont évaluées à l'attribution à leur juste valeur majoritairement selon le modèle *Black & Scholes*. Celles-ci sont comptabilisées en charges dans la rubrique Frais de personnel en contrepartie d'un compte de capitaux propres au fur et à mesure sur la période d'acquisition des droits.

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du plan d'épargne entreprise relèvent également des dispositions de la norme IFRS 2. Les actions sont proposées avec une décote maximum de 30%. Ces plans ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevés d'une période d'incessibilité de cinq ans. L'avantage consenti aux salariés se mesure comme étant la différence entre la juste valeur de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié à la date de souscription multipliée par le nombre d'actions souscrites.

La charge relative aux plans d'attribution d'actions dénoués par instruments de capitaux propres de Crédit agricole S.A., ainsi que celle relative aux souscriptions d'actions sont comptabilisées dans les comptes des entités employeur des bénéficiaires de plans. L'impact s'inscrit en charge de personnel en contrepartie d'une augmentation des Réserves consolidées part du Groupe.

#### ➤ **Impôts courants et différés (IAS 12)**

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme "le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice". Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou la perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par CA Consumer Finance peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

- un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :
  - la comptabilisation initiale de l'écart d'acquisition ;
  - la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.
- un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.
- un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel supportée par le Groupe CA Consumer Finance au titre de ces plus-values ou moins-values latentes est-elle reclassée en déduction de ceux-ci.

En France, les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées d'impôt sur les sociétés (à l'exception d'une quote-part de 12 % de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent-elles une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

Dans le cadre des contrats de location IFRS 16, un impôt différé passif est comptabilisé sur le droit d'utilisation et un impôt différé actif sur la dette locative pour les contrats de location dont le Groupe est preneur.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :

- le Groupe CA Consumer Finance a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :

a) soit sur la même entité imposable,

b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Les risques fiscaux portant sur l'impôt sur le résultat donnent lieu à la comptabilisation d'une créance ou d'une dette d'impôt courant lorsque la probabilité de recevoir l'actif ou de payer le passif est jugée plus probable qu'improbable. Ces risques sont par ailleurs pris en compte dans l'évaluation des actifs et passifs d'impôts courants et différés.

L'interprétation IFRIC 23 portant sur l'évaluation des positions fiscales incertaines s'applique dès lors qu'une entité a identifié une ou des incertitudes à propos de positions fiscales prises concernant ses impôts. Elle apporte également des précisions sur leurs estimations :

- l'analyse doit être fondée sur une détection à 100 % de l'administration fiscale ;
- le risque fiscal doit être comptabilisé au passif dès lors qu'il est plus probable qu'improbable que les autorités fiscales remettent en cause le traitement retenu, pour un montant reflétant la meilleure estimation de la Direction ;
- en cas de probabilité supérieure à 50 % de remboursement par l'administration fiscale, une créance doit être comptabilisée.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique "Impôts sur les bénéficiaires" du compte de résultat.

#### ➤ **Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)**

Le groupe Crédit Agricole applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements et des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs acquis lors de regroupements d'entreprises résultant de droits contractuels (accord de distribution par exemple). Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 à 80 ans
Second œuvre	8 à 40 ans
Installations techniques	5 à 25 ans
Agencements	5 à 15 ans
Matériel informatique	4 à 7 ans
Matériel spécialisé	4 à 5 ans

#### ➤ **Opérations en devises (IAS 21)**

En date d'arrêté, les actifs et passifs libellés en monnaie étrangère sont convertis en euros, monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole.

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires (ex : instruments de dette) et non monétaires (ex : instruments de capitaux propres).

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change de clôture. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte trois exceptions :

- sur les instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables, la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres recyclables ;
- sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère, les écarts de change sont comptabilisés en capitaux propres recyclables pour la part efficace ;

- sur les passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, les écarts de change liés aux variations de juste de valeur du risque de crédit propre sont enregistrés en capitaux propres non recyclables.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon le traitement comptable de ces éléments avant conversion :

- les éléments au coût historique restent évalués au cours de change du jour de la transaction (cours historique) ;
- les éléments à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres non recyclables si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres non recyclables.

#### ➤ **Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec les clients (IFRS 15)**

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent.

Les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif (en application d'IFRS 9).

Concernant les autres natures de commissions, leur comptabilisation au compte de résultat doit refléter le rythme de transfert au client du contrôle du bien ou du service vendu :

- le résultat d'une transaction associée à une prestation de services est comptabilisé dans la rubrique Commissions, lors du transfert du contrôle de la prestation de service au client s'il peut être estimé de façon fiable. Ce transfert peut intervenir au fur et à mesure que le service est rendu (service continu) ou à une date donnée (service ponctuel).

a) Les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont enregistrées en résultat en fonction du degré d'avancement de la prestation rendue.

b) Les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont, quant à elles, intégralement enregistrées en résultat lorsque la prestation est rendue.

Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées à hauteur du montant pour lequel il est hautement probable que le revenu ainsi comptabilisé ne fera pas ultérieurement l'objet d'un ajustement significatif à la baisse lors de la résolution de l'incertitude. Cette estimation est mise à jour à chaque clôture. En pratique, cette condition a pour effet de différer l'enregistrement de certaines commissions de performance jusqu'à l'expiration de la période d'évaluation de performance et jusqu'à ce qu'elles soient acquises de façon définitive.

#### ➤ **Contrats de location (IFRS 16)**

Le Groupe peut être bailleur ou preneur d'un contrat de location.

##### **Contrats de location dont le Groupe est bailleur**

Les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location-financement, soit en opérations de location simple.

- S'agissant d'opérations de location-financement, elles sont assimilées à une vente d'immobilisation au locataire financée par un crédit accordé par le bailleur. L'analyse de la substance économique des opérations de location-financement conduit le bailleur à :

a) Sortir du bilan l'immobilisation louée ;

b) Constaté une créance financière sur le client parmi les « actifs financiers au coût amorti » pour une valeur égale à la valeur actualisée au taux implicite du contrat des paiements de location à recevoir par le bailleur au titre du contrat de location, majorée de toute valeur résiduelle non garantie revenant au bailleur ;

c) Comptabiliser des impôts différés au titre des différences temporelles portant sur la créance financière et la valeur nette comptable de l'immobilisation louée.

d) Décomposer les produits correspondant aux loyers entre d'une part les intérêts d'autre part l'amortissement du capital.

- S'agissant d'opérations de location simple, le bailleur comptabilise les biens loués parmi les « immobilisations corporelles » à l'actif de son bilan et enregistre les produits de location de manière linéaire parmi les « produits des autres activités » au compte de résultat.

#### **Contrats de location dont le Groupe est preneur**

Les opérations de location sont comptabilisées dans le bilan à la date de mise à disposition de l'actif loué. Le preneur constate un actif représentatif du droit d'utilisation de l'actif loué parmi les immobilisations corporelles pendant la durée estimée du contrat et une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers parmi les passifs divers sur cette même durée.

La durée de location d'un contrat correspond à la durée non résiliable du contrat de location ajustée des options de prolongation du contrat que le preneur est raisonnablement certain d'exercer et option de résiliation que le preneur est raisonnablement certain de ne pas exercer.

En France, la durée retenue pour les baux commerciaux dits « 3/6/9 » est généralement de 9 ans avec une période initiale non résiliable de 3 ans. Lorsque le preneur estime qu'il est raisonnablement certain ne pas exercer l'option de sortie au bout de 3 ans, le principe Groupe applicable aux contrats à durée indéterminée ou renouvelables par tacite prolongation (i.e. première option de sortie post 5 ans) sera appliqué aux baux commerciaux français dans la majeure partie des cas, à la date de début du contrat de location. Ainsi, la durée sera estimée à 6 ans. Le principe Groupe (première option de sortie post 5 ans) peut ne pas être appliqué dans certains cas spécifiques, par exemple pour un bail dans lequel les options de sortie intermédiaires ont été abandonnées (par exemple en contrepartie d'une réduction de loyers) ; dans ce cas, il conviendra de retenir une durée de location initiale de 9 ans (sauf anticipation d'une tacite prolongation de 3 ans maximum dans le cas général).

La dette locative est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des paiements de loyers sur la durée du contrat. Les paiements de loyers comprennent les loyers fixes, les loyers variables basés sur un taux ou un indice et les paiements que le preneur s'attend à payer au titre des garanties de valeur résiduelle, d'option d'achat ou de pénalité de résiliation anticipée. Les loyers variables qui ne dépendent pas d'un indice ou d'un taux et la TVA non déductible sur les loyers sont exclus du calcul de la dette et sont comptabilisés en charges générales d'exploitation.

Le taux d'actualisation applicable pour le calcul du droit d'utilisation et du passif de location est par défaut le taux d'endettement marginal du preneur sur la durée du contrat à la date de signature du contrat, lorsque le taux implicite n'est pas aisément déterminable. Le taux d'endettement marginal tient compte de la structure de paiement des loyers. Il reflète les conditions du bail (durée, garantie, environnement économique...) – le Groupe applique sur ce point la décision de l'IFRS IC du 17 septembre 2019 depuis la mise en œuvre d'IFRS 16.

La charge au titre des contrats de location est décomposée entre d'une part les intérêts et d'autre part l'amortissement du capital

Le droit d'utilisation de l'actif est évalué à la valeur initiale de la dette locative augmentée des coûts directs initiaux, des paiements d'avance, des coûts de remise en état et diminuée des avantages incitatifs à la location. Il est amorti sur la durée estimée du contrat.

La dette locative et le droit d'utilisation peuvent être ajustés en cas de modification du contrat de location, de réestimation de la durée de location ou de révision des loyers liée à l'application d'indices ou de taux.

Des impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporelles des droits d'utilisation et des passifs de location chez le preneur.

Conformément à l'exception prévue par la norme, les contrats de location à court terme (durée initiale inférieure à douze mois) et les contrats de location dont la valeur à neuf du bien loué est de faible valeur ne sont pas comptabilisés au bilan. Les charges de location correspondantes sont enregistrées de manière linéaire dans le compte de résultat parmi les charges générales d'exploitation.

Conformément aux dispositions prévues par la norme, le Groupe n'applique pas la norme IFRS 16 aux contrats de location d'immobilisations incorporelles.

#### **➤ Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées (IFRS 5)**

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes "Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées" et "Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées".

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Si la juste valeur du groupe d'actifs destiné à être cédé diminuée des coûts de la vente est inférieure à sa valeur comptable après dépréciation des actifs non courants, la différence est allouée aux autres actifs du groupe d'actifs destinés à être cédés y compris les actifs financiers et est comptabilisé en résultat net des actifs destinés à être cédés.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui est dans une des situations suivantes :

- elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou
- elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession ;
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

### 1.3 Principes et méthodes de consolidation (IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28)

#### ➤ Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes du Groupe CA Consumer Finance et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28, le Groupe CA Consumer Finance dispose d'un pouvoir de contrôle, d'un contrôle conjoint ou d'une influence notable, hormis ceux présentant un caractère non significatif par rapport à l'ensemble des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation.

#### ✓ Notions de contrôle

Conformément aux normes comptables internationales, toutes les entités contrôlées, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle exclusif sur une entité est présumé exister lorsque le Groupe CA Consumer Finance est exposée ou a droit aux rendements variables résultant de son implication dans l'entité et si le pouvoir qu'elle détient sur cette dernière lui permet d'influer sur ces rendements. Pour apprécier la notion de pouvoir, seuls les droits (de vote ou contractuels) substantifs sont examinés. Les droits sont substantifs lorsque leur détenteur a la capacité, en pratique, de les exercer, lors de la prise de décision concernant les activités pertinentes de l'entité.

Le contrôle d'une filiale régie par les droits de vote est établi lorsque les droits de vote détenus confèrent au Groupe CA Consumer Finance la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes de la filiale. Le Groupe CA Consumer Finance contrôle généralement la filiale lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf s'il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas de diriger les activités pertinentes. Le contrôle existe également lorsque le Groupe CA Consumer Finance détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose en pratique de la capacité de diriger seul(e) les activités pertinentes en raison notamment de l'existence d'accords contractuels, de l'importance relative des droits de vote détenus au regard de la dispersion des droits de vote détenus par les autres investisseurs ou d'autres faits et circonstances.

Le contrôle d'une entité structurée ne s'apprécie pas sur la base du pourcentage des droits de vote qui n'ont, par nature, pas d'incidence sur les rendements de l'entité. L'analyse du contrôle tient compte des accords contractuels, mais également de l'implication et des décisions du Groupe CA Consumer Finance lors de la création de l'entité, des accords conclus à la création et des risques encourus par le Groupe CA Consumer Finance, des droits résultants d'accords qui confèrent à l'investisseur le pouvoir de diriger les activités pertinentes uniquement lorsque des circonstances particulières se produisent ainsi que des autres faits ou circonstances qui indiquent que l'investisseur a la possibilité de diriger les activités pertinentes de l'entité. Lorsqu'il existe un mandat de gestion, l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant ainsi que les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels sont analysées afin de déterminer si le gérant agit en tant qu'agent (pouvoir délégué) ou principal (pour son propre compte).

Ainsi, au moment où les décisions relatives aux activités pertinentes de l'entité doivent être prises, les indicateurs à analyser pour définir si une entité agit en tant qu'agent ou en tant que principal sont l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant sur l'entité, les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels mais aussi les droits substantifs pouvant affecter la capacité du décideur détenus par les autres parties impliquées dans l'entité et, l'exposition à la variabilité des rendements tirés d'autres intérêts détenus dans l'entité.

Le contrôle conjoint s'exerce lorsqu'il existe un partage contractuel du contrôle sur une activité économique. Les décisions affectant les activités pertinentes de l'entité requièrent l'unanimité des parties partageant le contrôle.

Dans les entités traditionnelles, l'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. Le Groupe CA Consumer Finance est présumé avoir une influence notable lorsqu'il détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

#### ➤ **Méthodes de consolidation**

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10 et IAS 28. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par le Groupe CA Consumer Finance sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale : l'intégration globale, pour les entités contrôlées, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle du Groupe CA Consumer Finance ; la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable et sous contrôle conjoint.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte de l'évolution de l'écart d'acquisition.

Lors d'acquisitions complémentaires ou de cessions partielles avec maintien du contrôle conjoint ou de l'influence notable le Groupe CA Consumer Finance constate :

- en cas d'augmentation du pourcentage d'intérêts, un écart d'acquisition complémentaire ;
- en cas de diminution du pourcentage d'intérêts, une plus ou moins-value de cession/dilution en résultat.

#### ➤ **Retraitements et éliminations**

Le Groupe CA Consumer Finance effectue les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé pour les entités intégrées globalement.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

#### ➤ **Conversion des états financiers des activités à l'étranger (IAS 21)**

Les états financiers des entités représentant une « activité à l'étranger » (filiale, succursale, entreprise associée ou une coentreprise) sont convertis en euros en deux étapes :

- conversion, le cas échéant, de la monnaie locale de tenue de compte en monnaie fonctionnelle (monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère l'entité). La conversion se fait comme si les éléments avaient été comptabilisés initialement dans la monnaie fonctionnelle (mêmes principes de conversion que pour les transactions en monnaie étrangère ci-avant) ;
- conversion de la monnaie fonctionnelle en euros, monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe. Les actifs et les passifs, y compris les écarts d'acquisition, sont convertis au cours de clôture. Les éléments de capitaux propres, tels que le capital social ou les réserves, sont convertis à leur cours de change historique. Les produits et les charges du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres. Ces écarts de conversion sont comptabilisés en résultat en cas de sortie de l'activité à l'étranger (cession, remboursement de capital, liquidation, abandon d'activité) ou en cas de déconsolidation due à une perte de contrôle (même sans cession) lors de la comptabilisation du résultat de sortie ou de perte de contrôle.

#### ➤ **Regroupements d'entreprises – Ecarts d'acquisition Evaluation et comptabilisation des écarts d'acquisition**

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément à IFRS 3, à l'exception des regroupements sous contrôle commun qui sont exclus du champ d'application d'IFRS 3. En l'absence d'une norme IFRS ou d'une interprétation spécifiquement applicable à une opération, la norme IAS 8 *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs* laisse la possibilité de se référer aux positions officielles d'autres organismes de normalisation. Ainsi, le Groupe a choisi d'appliquer la norme américaine ASU 805-50, qui apparaît conforme aux principes généraux IFRS, pour le traitement des regroupements d'entreprise sous contrôle commun aux valeurs comptables selon la méthode de la mise en commun d'intérêts.

A la date de prise de contrôle, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation de la norme IFRS 3 sont comptabilisés à leur juste valeur.

En particulier, un passif de restructuration n'est comptabilisé en tant que passif de l'entité acquise que si celle-ci se trouve, à la date d'acquisition, dans l'obligation d'effectuer cette restructuration.

Les clauses d'ajustement de prix sont comptabilisées pour leur juste valeur même si leur réalisation n'est pas probable. Les variations ultérieures de la juste valeur des clauses qui ont la nature de dettes financières sont constatées en résultat. Seules les clauses d'ajustement de prix relatives à des opérations dont la prise de contrôle est intervenue au plus tard au 31 décembre 2009 peuvent encore être comptabilisées par la contrepartie de l'écart d'acquisition car ces opérations ont été comptabilisées selon la norme IFRS 3 non révisée (2004).

La part des participations ne donnant pas le contrôle qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation peut être évaluée, au choix de l'acquéreur, de deux manières :

- à la juste valeur à la date d'acquisition ;
- à la quote-part dans les actifs et passifs identifiables de l'acquise réévalués à la juste valeur.

Cette option peut être exercée acquisition par acquisition.

Le solde des participations ne donnant pas le contrôle (instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe) doit être comptabilisé pour sa juste valeur à la date d'acquisition.

L'évaluation initiale des actifs, passifs et passifs éventuels peut être modifiée dans un délai maximum de douze mois à compter de la date d'acquisition.

Certaines transactions relatives à l'entité acquise sont comptabilisées séparément du regroupement d'entreprises. Il s'agit notamment :

- des transactions qui mettent fin à une relation préexistante entre l'acquise et l'acquéreur ;
- des transactions qui rémunèrent des salariés ou actionnaires vendeurs de l'acquise pour des services futurs ;
- des transactions qui visent à faire rembourser à l'acquise ou à ses anciens actionnaires des frais connexes à l'acquisition qu'ils ont pris en charge pour le compte de l'acquéreur.

Ces transactions séparées sont généralement comptabilisées en résultat à la date d'acquisition.

La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises (le coût d'acquisition) est évaluée comme le total des justes valeurs transférées par l'acquéreur, à la date d'acquisition en échange du contrôle de l'entité acquise (par exemple : trésorerie, instruments de capitaux propres...).

Les coûts directement attribuables au regroupement considéré sont comptabilisés en charges, séparément du regroupement. Dès lors que l'opération d'acquisition est hautement probable, ils sont enregistrés dans la rubrique "Gains ou pertes nets sur autres actifs", sinon ils sont enregistrés dans le poste "Charges générales d'exploitation".

L'écart entre la somme du coût d'acquisition et des participations ne donnant pas le contrôle et le solde net, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris, évalués à la juste valeur est inscrit, quand il est positif, à l'actif du bilan consolidé, dans la rubrique "Ecart d'acquisition" lorsque l'entité acquise est intégrée globalement, et au sein de la rubrique "Participations dans les entreprises mises en équivalence" lorsque l'entreprise acquise est mise en équivalence. Lorsque cet écart est négatif, il est immédiatement enregistré en résultat.

Les écarts d'acquisition sont inscrits au bilan à leur coût initial libellé dans la devise de l'entité acquise et convertis sur la base du cours de change à la date de clôture.

En cas de prise de contrôle par étapes, la participation détenue avant la prise de contrôle est réévaluée à la juste valeur par résultat à la date d'acquisition et l'écart d'acquisition est calculé en une seule fois, à partir de la juste valeur à la date d'acquisition des actifs acquis et des passifs repris.

En cas de perte de contrôle, le résultat de cession est calculé sur l'intégralité de l'entité cédée et l'éventuelle part d'investissement conservée est comptabilisée au bilan pour sa juste valeur à la date de perte de contrôle.

#### ✓ Dépréciation des écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices objectifs de perte de valeur et au minimum une fois par an.

Les choix et les hypothèses d'évaluation des participations ne donnant pas le contrôle à la date d'acquisition peuvent influencer le montant de l'écart d'acquisition initial et de la dépréciation éventuelle découlant d'une perte de valeur.

Pour les besoins de ces tests de dépréciation, chaque écart d'acquisition est réparti entre les différentes unités génératrices de trésorerie (UGT) du Groupe qui vont bénéficier des avantages attendus du regroupement d'entreprises. Les UGT ont été définies, au sein des grands métiers du Groupe, comme le plus petit groupe identifiable d'actifs et de passifs fonctionnant selon un modèle économique propre. Lors des tests de dépréciation, la valeur comptable de chaque UGT, y compris celle des écarts d'acquisition qui lui sont affectés, est comparée à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable de l'UGT est définie comme la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est calculée comme la valeur actuelle de l'estimation des flux futurs dégagés par l'UGT, tels qu'ils résultent des plans à moyen terme établis pour les besoins du pilotage du Groupe.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, l'écart d'acquisition rattaché à l'UGT est déprécié à due concurrence. Cette dépréciation est irréversible.

Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt du groupe CA Consumer Finance dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le coût d'acquisition et la quote-part d'actif net acquis est constaté dans le poste "Réserves consolidées" part du Groupe ; en cas de diminution du pourcentage d'intérêt du groupe CA Consumer Finance dans une entité restant contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le prix de cession et la valeur comptable de la quote-part de la situation nette cédée est également constaté directement en "Réserves consolidées" part du Groupe. Les frais liés à ces opérations sont comptabilisés en capitaux propres.

Le traitement comptable des options de vente accordées aux actionnaires minoritaires est le suivant :

- lorsqu'une option de vente est accordée à des actionnaires minoritaires d'une filiale consolidée par intégration globale, une dette est enregistrée au passif du bilan ; sa comptabilisation initiale intervient pour la valeur présente estimée du prix d'exercice des options consenties aux actionnaires minoritaires. En contrepartie de cette dette, la quote-part d'actif net revenant aux minoritaires concernés est ramenée à zéro et le solde est inscrit en réduction des capitaux propres ;
- les variations ultérieures de la valeur estimée du prix d'exercice modifient le montant de la dette enregistrée au passif, en contrepartie de l'ajustement des capitaux propres. Symétriquement, les variations ultérieures de la quote-part d'actif net revenant aux actionnaires minoritaires sont annulées par contrepartie des capitaux propres.

En cas de perte de contrôle, le résultat de cession est calculé sur l'intégralité de l'entité cédée et l'éventuelle part d'investissement conservée est comptabilisée au bilan pour sa juste valeur à la date de perte de contrôle.

En cas d'augmentation ou de diminution du pourcentage d'intérêt du groupe CA Consumer Finance dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive sans perte de contrôle, il n'y a pas d'impact sur le montant d'écart d'acquisition comptabilisé à l'origine du regroupement d'entreprises.

## ***2 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période***

---

Au cours de l'exercice 2021, le groupe CA Consumer Finance a réalisé les principales opérations suivantes :

### **Rachat par Crédit Agricole Consumer Finance de 49 % du capital de la joint-venture CACF Bankia S.A.**

Le 3 février 2021, Crédit Agricole Consumer Finance a conclu avec Bankia un accord de rachat des 49 % du capital détenu par celui-ci dans la joint-venture CACF Bankia S.A, confirmant ainsi son ambition d'être un acteur majeur du marché espagnol.

Le 1<sup>er</sup> juin 2021, l'opération a été autorisée par la Banque d'Espagne et a été réalisée le 11 juin 2021.

Au 31 décembre 2021, CACF Bankia S.A est donc contrôlée à 100 % par Crédit Agricole Consumer Finance et est consolidée selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole Consumer Finance.

Conformément à la norme IFRS 3R, cette acquisition complémentaire impacte positivement le résultat net part du Groupe à hauteur de 16,5 millions d'euros au titre de la revalorisation des titres antérieurement détenus. De plus, elle génère la comptabilisation d'un goodwill de 35,8 millions d'euros.

### **Changement du classement comptable de Crédit Agricole Consumer Finance Nederland (CACF NL)**

En 2021, le Conseil de surveillance de CACF NL a acté l'abandon des négociations en vue de la cession de CACF NL. En conséquence, les conditions requises pour un maintien en IFRS 5 n'étant plus remplies.

Au 31 décembre 2021, le résultat a, de ce fait, été reclassé de la catégorie « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession » vers les différents postes du résultat relatifs aux « activités courantes » pour un impact total de 134,9 millions d'euros. Les actifs ont été reclassés de la catégorie « Actifs non courants destinés à être cédés » vers les différents postes du bilan actif relatifs aux « activités courantes » pour un montant de 1 720,4 millions d'euros. Les passifs ont, quant à eux, été reclassés de la catégorie « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés » vers les différents postes du bilan passif relatifs aux « activités courantes » pour un montant de 475,4 millions d'euros.

Ce changement de classement comptable est sans incidence sur le résultat à l'ouverture (c.f. Note 11).

**Prise de participation de Crédit Agricole Consumer Finance** dans LS Phi et Cosmobilis, entités non consolidées pour un montant de 106,5 M€

### **Partenariat entre Crédit Agricole Consumer Finance et Stellantis dans la location longue durée automobile**

Le 17 décembre 2021, le Groupe Crédit Agricole a annoncé son intention de créer avec Stellantis un acteur paneuropéen de la location longue durée, possédé à parts égales par Crédit Agricole Consumer Finance et Stellantis. Ce projet de partenariat exclusif entre Crédit Agricole Consumer Finance et Stellantis leur permettrait d'intégrer immédiatement le top 5 des acteurs de la location longue durée en Europe avec pour objectif de gérer une flotte de plus d'un million de véhicules à horizon 2026.

Par ailleurs, Crédit Agricole Consumer Finance entend développer en propre un acteur paneuropéen multimarque du financement automobile, de la location et de la mobilité, en prenant le contrôle à 100 % de FCA Bank et de Leasys Rent. Cette nouvelle entité aura pour ambition de devenir l'un des acteurs de référence du marché en Europe, notamment au travers de solutions modernes, innovantes et d'offres en marques blanches, affichant un objectif de 10 milliards d'euros d'encours en 2026.

La mise en œuvre de ces opérations devrait intervenir au premier semestre 2023, après obtention des autorisations requises de la part des autorités de la concurrence et des régulateurs compétents.

### **Crise sanitaire liée à la COVID-19**

Dans le contexte de crise sanitaire liée à la COVID-19, le Groupe a aussi revu ses prévisions macro-économiques prospectives (forward looking) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit.

### ***3 Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture***

---

Le pilotage des risques bancaires au sein du groupe CA Consumer Finance est assuré par la Direction Crédit. Cette direction est rattachée au Directeur général et a pour mission d'assurer la maîtrise et le contrôle permanent des risques de crédit, financiers et opérationnels.

La description de ces dispositifs ainsi que les informations narratives figurent dans le rapport de gestion, chapitre "Facteurs de risque", comme le permet la norme IFRS 7. Les tableaux de ventilations comptables figurent dans les états financiers.

#### **3.1 Risque de crédit**

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un Etat et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties de bonne fin ou engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

##### ***3.1.1 Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période***

Les corrections de valeur pour pertes correspondent aux dépréciations sur actifs et aux provisions sur engagement hors bilan comptabilisées en résultat net (Coût du risque) au titre du risque de crédit.

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des corrections de valeur pour perte comptabilisées en Coût du risque et des valeurs comptables associées, par catégorie comptable et type d'instruments.

**Actifs financiers au coût amorti : Titres de dettes**

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
<i>(En milliers d'euros)</i>									
<b>Au 31 décembre 2020</b>	<b>31 522</b>	<b>(3)</b>	-	-	-	-	<b>31 522</b>	<b>(3)</b>	<b>31 519</b>
<b>Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre</b>									
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 2 vers Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers Stage 3 (1)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total après transferts</b>	<b>31 522</b>	<b>(3)</b>	-	-	-	-	<b>31 522</b>	<b>(3)</b>	<b>31 519</b>
<b>Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes</b>									
Nouvelle production : achat, octroi, origination, ... (2)	-	<b>2</b>	-	-	-	-	-	<b>2</b>	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance... Passages à perte	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période	-	2	-	-	-	-	-	2	
Changements dans le modèle / méthodologie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>31 522</b>	<b>(1)</b>	-	-	-	-	<b>31 522</b>	<b>(1)</b>	<b>31 521</b>
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	(237)		-	-	-	-	(237)		
<b>Au 31 décembre 2021</b>	<b>31 285</b>	<b>(1)</b>	-	-	-	-	<b>31 285</b>	<b>(1)</b>	<b>31 284</b>
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-		

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les originations en Stage 2 peuvent inclure des encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurés (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif)

**Actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)**

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
<i>(En milliers d'euros)</i>									
<b>Au 31 décembre 2020</b>	<b>5 993 718</b>	<b>(847)</b>	-	-	-	-	<b>5 993 718</b>	<b>(847)</b>	<b>5 992 871</b>
<b>Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre</b>									
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 2 vers Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers Stage 3 (1)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total après transferts</b>	<b>5 993 718</b>	<b>(847)</b>	-	-	-	-	<b>5 993 718</b>	<b>(847)</b>	<b>5 992 871</b>
<b>Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes</b>									
	<b>(12 052)</b>	<b>(743)</b>	<b>5</b>	-	-	-	<b>(12 047)</b>	<b>(743)</b>	
Nouvelle production : achat, octroi, origination... (2)	265 000	(8)	-	-	-	-	265 000	(8)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance... Passages à perte	(334 213)	-	-	-	-	-	(334 213)	-	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	(16)	-	-	-	-	-	(16)	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période	-	(687)	-	-	-	-	-	(687)	
Changements dans le modèle / méthodologie	-	-	-	-	-	-	-	-	
Variations de périmètre	(31 246)	(32)	5	-	-	-	(31 241)	(32)	
Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres (4)	88 407	-	-	-	-	-	88 407	-	
<b>Total</b>	<b>5 981 666</b>	<b>(1 590)</b>	<b>5</b>	-	-	-	<b>5 981 671</b>	<b>(1 590)</b>	<b>5 980 081</b>
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	(1 175 067)	-	(5)	-	-	-	(1 175 072)	-	
<b>Au 31 décembre 2021</b>	<b>4 806 599</b>	<b>(1 590)</b>	-	-	-	-	<b>4 806 599</b>	<b>(1 590)</b>	<b>4 805 009</b>
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-	-	-	-	-	-	-	-	

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les originations en Stage 2 peuvent inclure des encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées.

(4) La ligne « Autres » comprend des montants liés à CACF NL constatés en écriture manuelle (IFRS 5) ; 57 943 relatives aux comptes ordinaires et 30 464 relative aux comptes à terme.

**Actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur la clientèle**

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
<i>(En milliers d'euros)</i>									
<b>Au 31 décembre 2020</b>	<b>30 242 404</b>	<b>(278 558)</b>	<b>1 831 617</b>	<b>(222 767)</b>	<b>2 353 531</b>	<b>(1 358 648)</b>	<b>34 427 552</b>	<b>(1 859 973)</b>	<b>32 567 579</b>
<b>Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre</b>	<b>(543 216)</b>	<b>4 833</b>	<b>213 438</b>	<b>10 069</b>	<b>329 778</b>	<b>(213 493)</b>	-	<b>(198 591)</b>	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(923 409)	16 274	923 409	(85 999)	-	-	-	(69 725)	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	617 814	(18 376)	(617 814)	71 008	-	-	-	52 632	
Transferts vers Stage 3 (1)	(355 918)	8 643	(222 893)	46 333	578 811	(371 927)	-	(316 951)	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	118 297	(1 708)	130 736	(21 273)	(249 033)	158 434	-	135 453	
<b>Total après transferts</b>	<b>29 699 188</b>	<b>(261 153)</b>	<b>2 045 055</b>	<b>(212 698)</b>	<b>2 683 309</b>	<b>(1 572 141)</b>	<b>34 427 552</b>	<b>(2 045 992)</b>	<b>32 381 560</b>
<b>Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes</b>	<b>3 185 556</b>	<b>(77 668)</b>	<b>17 080</b>	<b>(51 986)</b>	<b>(663 481)</b>	<b>399 389</b>	<b>2 539 155</b>	<b>269 735</b>	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2)	12 382 575	(122 372)	373 392	(43 243)	-	-	12 755 967	(165 615)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance... Passages à perte	(10 748 449)	50 180	(453 023)	39 641	(235 914)	118 647	(11 437 386)	208 468	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	(2)	-	(852)	1	(12 214)	2 093	(13 068)	2 094	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période	-	12 019	-	(2 697)	-	(193 015)	-	(183 693)	
Changements dans le modèle / méthodologie	-	-	-	-	-	-	-	-	
Variations de périmètre	98 471	(10 739)	3 349	(33 515)	1 378	(1 078)	103 198	(45 332)	
Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	1 452 961	(6 756)	94 214	(12 173)	141 112	(13 512)	1 688 287	(32 441)	
<b>Total</b>	<b>32 884 744</b>	<b>(338 821)</b>	<b>2 062 135</b>	<b>(264 684)</b>	<b>2 019 828</b>	<b>(1 172 752)</b>	<b>36 966 707</b>	<b>(1 776 257)</b>	<b>35 190 450</b>
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	(38 830)	-	(142 600)	-	4 979	-	(176 451)	-	
<b>Au 31 décembre 2021</b>	<b>32 845 914</b>	<b>(338 821)</b>	<b>1 919 535</b>	<b>(264 684)</b>	<b>2 024 807</b>	<b>(1 172 752)</b>	<b>36 790 256</b>	<b>(1 776 257)</b>	<b>35 013 999</b>
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-	-	-	-	-	-	-	-	

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les originations en Stage 2 peuvent inclure des encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées

(4) La ligne « Autres » comprend des montants liés à CACF NL et constatés en écriture manuelle (IFRS 5)

**Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables : Titres de dettes**

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total	
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes
	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes				
<i>(En milliers d'euros)</i>								
<b>Au 31 décembre 2020</b>								
<b>Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre</b>								
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 2 vers Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers Stage 3 (1)	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total après transferts</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Variations des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes</b>								
Réévaluation de juste valeur sur la période	-	-	-	-	-	-	-	-
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2)	-	-	-	-	-	-	-	-
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	-	-	-	-	-	-	-	-
Passages à perte	-	-	-	-	-	-	-	-
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période	-	-	-	-	-	-	-	-
Changements dans le modèle / méthodologie	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	1 064	-	-	-	-	-	1 064	-
<b>Au 31 décembre 2021</b>	<b>1 064</b>	-	-	-	-	-	<b>1 064</b>	-
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les originations en Stage 2 peuvent inclure des encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes)

**Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables : Prêts et créances sur les établissements de crédit**

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total	
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes
	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes				
<b>(En milliers d'euros)</b>								
<b>Au 31 décembre 2020</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre</b>								
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 2 vers Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers Stage 3 (1)	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total après transferts</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Variations des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes</b>								
Réévaluation de juste valeur sur la période	-	-	-	-	-	-	-	-
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2)	-	-	-	-	-	-	-	-
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	-	-	-	-	-	-	-	-
Passages à perte	-	-	-	-	-	-	-	-
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période	-	-	-	-	-	-	-	-
Changements dans le modèle / méthodologie	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Au 31 décembre 2021</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les originations en Stage 2 peuvent inclure des encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes)

**Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables : Prêts et créances sur la clientèle**

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total	
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes
	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes				
<b>(En milliers d'euros)</b>								
<b>Au 31 décembre 2020</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre</b>								
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 2 vers Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers Stage 3 (1)	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total après transferts</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Variations des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes</b>								
Réévaluation de juste valeur sur la période	-	-	-	-	-	-	-	-
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2)	-	-	-	-	-	-	-	-
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	-	-	-	-	-	-	-	-
Passages à perte	-	-	-	-	-	-	-	-
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période	-	-	-	-	-	-	-	-
Changements dans le modèle / méthodologie	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Au 31 décembre 2021</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les originations en Stage 2 peuvent inclure des encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes)

**Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)**

	Engagements sains				Engagements Provisionnés (Stage 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes					
<i>(En milliers d'euros)</i>									
<b>Au 31 décembre 2020</b>	<b>6 244 399</b>	<b>(28 385)</b>	<b>120 890</b>	<b>(11 552)</b>	<b>9 877</b>	<b>(231)</b>	<b>6 375 166</b>	<b>(40 168)</b>	<b>6 334 998</b>
<b>Transferts d'engagements en cours de vie d'un Stage à l'autre</b>									
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(385 638)	279	385 811	(299)	(173)	(61)	-	(81)	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	(456 081)	1 758	456 081	(7 762)			-	(6 004)	
Transferts vers Stage 3 (1)	70 231	(1 481)	(70 231)	7 457			-	5 976	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	(520)	5	(128)	11	648	(326)	-	(310)	
	732	(3)	89	(5)	(821)	265	-	257	
<b>Total après transferts</b>	<b>7 671 403</b>	<b>(28 106)</b>	<b>516 814</b>	<b>(11 851)</b>	<b>10 000</b>	<b>(292)</b>	<b>8 198 217</b>	<b>(40 249)</b>	<b>8 157 968</b>
<b>Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes</b>									
Nouveaux engagements donnés (2)	439 818	5 193	15 183	(1 633)	(2 484)	65	452 517	3 625	
Extinction des engagements	820 399	(2 648)	21 065	(1 203)			841 464	(3 851)	
Passages à perte	(511 419)	1 842	(14 351)	1 615	(316)	70	(526 086)	3 527	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	(34)	-	1	-	-	-	(33)	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période	-	6 043	-	(2 046)	-	(5)	-	3 992	
Changements dans le modèle / méthodologie	-	-	-	-	-	-	-	-	
Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	128 619	(10)	8 469	-	(2 168)	-	134 920	(10)	
<b>Au 31 décembre 2021</b>	<b>8 109 002</b>	<b>(22 913)</b>	<b>531 997</b>	<b>(13 484)</b>	<b>7 516</b>	<b>(227)</b>	<b>8 648 515</b>	<b>(36 624)</b>	<b>8 611 891</b>

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des engagements classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les nouveaux engagements donnés en Stage 2 peuvent inclure des engagements originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

**Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)**

	Engagements sains				Engagements Provisionnés (Stage 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes					
<i>(En milliers d'euros)</i>									
<b>Au 31 décembre 2020</b>	<b>1 470 345</b>	-	-	-	-	-	<b>1 470 345</b>	-	<b>1 470 345</b>
<b>Transferts d'engagements en cours de vie d'un Stage à l'autre</b>									
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 2 vers Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers Stage 3 (1)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total après transferts</b>	<b>1 470 345</b>	-	-	-	-	-	<b>1 470 345</b>	-	<b>1 470 345</b>
<b>Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes</b>									
<b>Nouveaux engagements donnés (2)</b>	<b>295 770</b>	-	-	-	-	-	<b>295 770</b>	-	-
Extinction des engagements	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Passages à perte	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Changements dans le modèle / méthodologie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	295 770	-	-	-	-	-	295 770	-	-
<b>Au 31 décembre 2021</b>	<b>1 766 115</b>	-	-	-	-	-	<b>1 766 115</b>	-	<b>1 766 115</b>

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des engagements classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les nouveaux engagements donnés en Stage 2 peuvent inclure des engagements originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

**3.1.2 Exposition maximale au risque de crédit**

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur comptable, nette de toute perte de valeur comptabilisée et compte non tenu des actifs détenus en garantie ou des autres rehaussements de crédit (par exemple les accords de compensation qui ne remplissent pas les conditions de compensation selon IAS 32).

Les tableaux ci-dessous présentent les expositions maximales ainsi que le montant des actifs détenus en garantie et autres techniques de rehaussements de crédit permettant de réduire cette exposition.

Les actifs dépréciés en date de clôture correspondent aux actifs dépréciés (Stage 3).

**Actifs financiers non soumis aux exigences de dépréciation (comptabilisés à la juste valeur par résultat)**

	Au 31 décembre 2021					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
<i>(En milliers d'euros)</i>						
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	975	-	-	-	-	-
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	975	-	-	-	-	-
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-	-	-
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>113 330</b>	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>114 305</b>	-	-	-	-	-

	Au 31 décembre 2020					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
<i>(En milliers d'euros)</i>						
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	3 122	-	-	-	-	-
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	3 122	-	-	-	-	-
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-	-	-
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>46 056</b>	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>49 178</b>	-	-	-	-	-

***Actifs financiers soumis aux exigences de dépréciation***

	Au 31 décembre 2021					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
<i>(En milliers d'euros)</i>						
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables</b>	<b>1 064</b>	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit</b>	-	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
<b>Prêts et créances sur la clientèle</b>	-	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
<b>Titres de dettes</b>	<b>1 064</b>	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
<b>Actifs financiers au coût amorti</b>	<b>39 850 292</b>	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	852 055	-	-	-	-	-
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)</b>	<b>4 805 009</b>	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
<b>Prêts et créances sur la clientèle</b>	<b>35 013 999</b>	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	852 055	-	-	-	-	-
<b>Titres de dettes</b>	<b>31 284</b>	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>39 851 356</b>	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	852 055	-	-	-	-	-

	Au 31 décembre 2020					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
<i>(En milliers d'euros)</i>						
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables</b>	-	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit</b>	-	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
<b>Prêts et créances sur la clientèle</b>	-	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
<b>Titres de dettes</b>	-	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
<b>Actifs financiers au coût amorti</b>	<b>38 604 541</b>	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	994 883	-	-	-	-	-
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)</b>	<b>5 992 871</b>	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
<b>Prêts et créances sur la clientèle</b>	<b>32 580 151</b>	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	994 883	-	-	-	-	-
<b>Titres de dettes</b>	<b>31 519</b>	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>38 604 541</b>	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	994 883	-	-	-	-	-

**Engagements hors bilan soumis aux exigences de provisionnement**

	Au 31 décembre 2021					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
<i>(En milliers d'euros)</i>						
<b>Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)</b>	<b>1 766 115</b>	-	-	-	-	-
dont : engagements provisionnés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
<b>Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)</b>	<b>8 591 608</b>	-	-	-	-	-
dont : engagements provisionnés en date de clôture	7 285	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>10 357 723</b>	-	-	-	-	-
dont : engagements provisionnés en date de clôture	7 285	-	-	-	-	-

	Au 31 décembre 2020					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
<i>(En milliers d'euros)</i>						
<b>Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)</b>	<b>1 470 345</b>	-	-	-	-	-
dont : engagements provisionnés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
<b>Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)</b>	<b>8 157 290</b>	-	-	-	-	-
dont : engagements provisionnés en date de clôture	9 942	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>9 627 635</b>	-	-	-	-	-
dont : engagements provisionnés en date de clôture	9 942	-	-	-	-	-

Une description des actifs détenus en garantie est présentée dans la note 9 "Engagements de financement et de garantie et autres garanties".

**3.1.3 Actifs financiers modifiés**

Les actifs financiers modifiés correspondent aux actifs restructurés pour difficultés financières. Il s'agit de créances pour lesquelles CA Consumer Finance a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi elles concernent les créances classées en défaut et les créances saines, au moment de la restructuration. (Une définition plus détaillée des encours restructurés et leur traitement comptable est détaillée dans la note 1.2 "Principes et méthodes comptables", chapitre "Instruments financiers - Risque de crédit").

Pour les actifs ayant fait l'objet d'une restructuration au cours de la période, la valeur comptable établie à l'issue de la restructuration est de :

	2021		
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	
<i>(En milliers d'euros)</i>			
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit</b>	-	-	-
Valeur comptable brute avant modification	-	-	-
Gains ou pertes nets de la modification	-	-	-
<b>Prêts et créances sur la clientèle</b>	<b>25</b>	<b>(266)</b>	<b>50</b>
Valeur comptable brute avant modification	27	586	12 264
Gains ou pertes nets de la modification	(2)	(852)	(12 214)
<b>Titres de dettes</b>	-	-	-
Valeur comptable brute avant modification	-	-	-
Gains ou pertes nets de la modification	-	-	-

Selon les principes établis dans la note 1.2 "Principes et méthodes comptables", chapitre "Instruments financiers - Risque de crédit", les actifs restructurés dont le stade de dépréciation correspond à celui du Stage 2 (actifs sains) ou Stage 3 (actifs dépréciés) peuvent faire l'objet d'un retour en Stage 1 (actifs sains). La valeur comptable des actifs modifiés concernés par ce reclassement au cours de la période est de :

	Valeur comptable brute
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)
<i>(En milliers d'euros)</i>	
<b>Actifs restructurés antérieurement classés en Stage 2 ou en Stage 3 et reclassés en Stage 1 au cours de la période</b>	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-
Prêts et créances sur la clientèle	1
Titres de dettes	-
<b>Total</b>	<b>1</b>

### 3.1.4 Concentrations du risque de crédit

Les valeurs comptables et montants des engagements sont présentés nets de dépréciations et de provisions.

#### Exposition au risque de crédit par catégories de risque de crédit

Les catégories de risques de crédit sont présentées par intervalles de probabilité de défaut. La correspondance entre les notations internes et les intervalles de probabilité de défaut est détaillée dans le chapitre "Risques et pilier 3 – Gestion du risque de crédit" du Document d'enregistrement universel de Crédit Agricole S.A.

#### Actifs financiers au coût amorti (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Catégories de risque de crédit	Au 31 décembre 2021				Au 31 décembre 2020			
		Valeur comptable				Valeur comptable			
		Actifs sains		Actifs dépréciés	Total	Actifs sains		Actifs dépréciés	Total
		Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)			Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
<i>(En milliers d'euros)</i>									
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5 %	25 789 255	127 937	-	25 917 192	26 686 726	191 207	-	26 877 933
	0,5 % < PD ≤ 2 %	4 212 053	698 860	-	4 910 913	2 075 491	747 573	-	2 823 064
	2 % < PD ≤ 20 %	1 862 794	1 030 561	-	2 893 355	159 463	846 439	-	1 005 902
	20 % < PD < 100 %	-	23 111	-	23 111	-	-	-	-
	PD = 100 %	-	-	2 010 562	2 010 562	-	-	2 340 977	2 340 977
<b>Total Clientèle de détail</b>		<b>31 864 102</b>	<b>1 880 469</b>	<b>2 010 562</b>	<b>35 755 133</b>	<b>28 921 680</b>	<b>1 785 219</b>	<b>2 340 977</b>	<b>33 047 876</b>
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6 %	5 854 407	36 940	-	5 891 347	7 335 648	37 151	-	7 372 799
	0,6 % < PD < 12 %	255 668	1 924	-	257 592	10 316	993	-	11 309
	12 % ≤ PD < 100 %	-	202	-	202	-	5 254	-	5 254
	PD = 100 %	-	-	14 245	14 245	-	-	12 554	12 554
<b>Total Hors clientèle de détail</b>		<b>6 110 075</b>	<b>39 066</b>	<b>14 245</b>	<b>6 163 386</b>	<b>7 345 964</b>	<b>43 398</b>	<b>12 554</b>	<b>7 401 916</b>
Dépréciations		(340 412)	(264 684)	(1 172 752)	(1 777 848)	(266 836)	(222 767)	(1 358 648)	(1 848 251)
<b>Total</b>		<b>37 633 765</b>	<b>1 654 851</b>	<b>852 055</b>	<b>40 140 671</b>	<b>36 000 808</b>	<b>1 605 850</b>	<b>994 883</b>	<b>38 601 541</b>

**Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables**

	Catégories de risque de crédit	Au 31 décembre 2021				Au 31 décembre 2020			
		Valeur comptable				Valeur comptable			
		Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total	Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total
Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)						
<i>(En milliers d'euros)</i>									
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5 %	-	-	-	-	-	-	-	-
	0,5 % < PD ≤ 2 %	-	-	-	-	-	-	-	-
	2 % < PD ≤ 20 %	-	-	-	-	-	-	-	-
	20 % < PD < 100 % PD = 100 %	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total Clientèle de détail</b>									
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6 %	1 064	-	-	-	-	-	-	-
	0,6 % < PD < 12 %	-	-	-	-	-	-	-	-
	12 % ≤ PD < 100 %	-	-	-	-	-	-	-	-
	PD = 100 %	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total Hors clientèle de détail</b>									
<b>Total</b>		<b>1 064</b>							

**Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)**

	Catégories de risque de crédit	Au 31 décembre 2021				Au 31 décembre 2020			
		Montant de l'engagement				Montant de l'engagement			
		Engagements sains		Engagements provisionnés (Stage 3)	Total	Engagements sains		Engagements provisionnés (Stage 3)	Total
Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)						
<i>(En milliers d'euros)</i>									
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5 %	7 229 626	275 867	-	7 505 493	7 593 822	52 741	-	7 646 563
	0,5 % < PD ≤ 2 %	214 290	218 355	-	432 645	104 055	53 533	-	157 588
	2 % < PD ≤ 20 %	32 928	21 465	-	54 393	3 920	9 656	-	13 576
	20 % < PD < 100 % PD = 100 %	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total Clientèle de détail</b>		<b>7 476 844</b>	<b>515 687</b>	<b>7 512</b>	<b>8 000 043</b>	<b>7 701 797</b>	<b>115 930</b>	<b>10 000</b>	<b>7 827 727</b>
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6 %	608 662	15 930	-	624 592	338 207	14 891	-	353 098
	0,6 % < PD < 12 %	3 299	298	-	3 597	16 278	8	-	16 286
	12 % ≤ PD < 100 %	-	-	-	-	-	174	-	174
	PD = 100 %	-	-	-	-	-	-	173	173
<b>Total Hors clientèle de détail</b>		<b>611 961</b>	<b>16 228</b>	-	<b>628 189</b>	<b>354 485</b>	<b>15 073</b>	<b>173</b>	<b>369 731</b>
Provisions (1)		(22 913)	(13 484)	(227)	(36 624)	(28 385)	(11 552)	(231)	(40 168)
<b>Total</b>		<b>8 065 892</b>	<b>518 431</b>	<b>7 285</b>	<b>8 591 608</b>	<b>8 027 897</b>	<b>119 451</b>	<b>9 942</b>	<b>8 157 290</b>

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

**Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)**

	Catégories de risque de crédit	Au 31 décembre 2021				Au 31 décembre 2020			
		Montant de l'engagement				Montant de l'engagement			
		Engagements sains		Engagements provisionnés (Stage 3)	Total	Engagements sains		Engagements provisionnés (Stage 3)	Total
Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)						
<i>(En milliers d'euros)</i>									
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5 %	-	-	-	-	226	-	-	226
	0,5 % < PD ≤ 2 %	-	-	-	-	4	-	-	4
	2 % < PD ≤ 20 %	-	-	-	-	-	-	-	-
	20 % < PD < 100 % PD = 100 %	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total Clientèle de détail</b>					<b>230</b>			<b>230</b>	
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6 %	1 766 115	-	-	1 766 115	1 470 115	-	-	1 470 115
	0,6 % < PD < 12 %	-	-	-	-	-	-	-	-
	12 % ≤ PD < 100 %	-	-	-	-	-	-	-	-
	PD = 100 %	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total Hors clientèle de détail</b>		<b>1 766 115</b>		<b>1 766 115</b>	<b>1 470 115</b>			<b>1 470 115</b>	
Provisions (1)		-	-	-	-	-	-	-	
<b>TOTAL</b>		<b>1 766 115</b>		<b>1 766 115</b>	<b>1 470 345</b>			<b>1 470 345</b>	

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

**Concentrations du risque de crédit par agent économique****Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option par agent économique**

	31/12/2021			31/12/2020		
	Valeur comptable	Montant des variations de juste valeur résultant des variations du risque de crédit		Valeur comptable	Montant des variations de juste valeur résultant des variations du risque de crédit	
		Sur la période	En cumulé		Sur la période	En cumulé
<i>(En milliers d'euros)</i>						
Administration générale	-	-	-	-	-	-
Banques centrales	-	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-
Grandes entreprises	-	-	-	-	-	-
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-
<b>Total Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	-	-	-	-	-	-
	Montant des variations de juste valeur		Montant des variations de juste valeur			
	Sur la période	En cumulé	Sur la période	En cumulé		
<b>Dérivés de crédit et assimilés limitant l'exposition au risque</b>						

**Actifs financiers au coût amorti par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)**

	Au 31 décembre 2021				Au 31 décembre 2020			
	Valeur comptable				Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés	Total	Actifs sains		Actifs dépréciés	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois	Actifs soumis à une ECL à maturité			Actifs soumis à une ECL 12 mois	Actifs soumis à une ECL à maturité		
<i>(En milliers d'euros)</i>	(Stage 1)	(Stage 2)	(Stage 3)	(Stage 1)	(Stage 2)	(Stage 3)		
Administration générale	30 098	138	3 149	33 385	30 098	-	-	30 098
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	4 806 599	-	-	4 806 599	5 993 718	-	-	5 993 718
Grandes entreprises	982 999	38 928	11 096	1 033 023	1 322 148	46 398	12 554	1 381 100
Clientèle de détail	31 864 102	1 880 469	2 010 562	35 755 133	28 921 680	1 785 219	2 340 977	33 047 876
Dépréciations	(340 412)	(264 684)	(1 172 752)	(1 777 848)	(266 836)	(222 767)	(1 358 648)	(1 848 251)
<b>Total</b>	<b>37 343 386</b>	<b>1 654 851</b>	<b>852 055</b>	<b>39 850 292</b>	<b>36 000 808</b>	<b>1 608 850</b>	<b>994 883</b>	<b>38 604 541</b>

**Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables par agent économique**

	Au 31 décembre 2021				Au 31 décembre 2020			
	Valeur comptable				Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés	Total	Actifs sains		Actifs dépréciés	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois	Actifs soumis à une ECL à maturité			Actifs soumis à une ECL 12 mois	Actifs soumis à une ECL à maturité		
<i>(En milliers d'euros)</i>	(Stage 1)	(Stage 2)	(Stage 3)	(Stage 1)	(Stage 2)	(Stage 3)		
Administration générale	-	-	-	-	-	-	-	-
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	444	-	-	444	-	-	-	-
Grandes entreprises	620	-	-	620	-	-	-	-
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>1 064</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 064</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

***Dettes envers la clientèle par agent économique***

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Administration générale	1 068 980	1 468 550
Grandes entreprises	524 237	530 074
Clientèle de détail	4 376 517	4 342 896
<b>Total Dettes envers la clientèle</b>	<b>5 969 734</b>	<b>6 341 520</b>

***Engagements de financement par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)***

<i>(En milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre 2021				Au 31 décembre 2020			
	Montant de l'engagement				Montant de l'engagement			
	Engagements sains			Total	Engagements sains			Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois	Engagements soumis à une ECL à maturité	Engagements provisionnés		Engagements soumis à une ECL 12 mois	Engagements soumis à une ECL à maturité	Engagements provisionnés	
(Stage 1)	(Stage 2)	(Stage 3)		(Stage 1)	(Stage 2)	(Stage 3)		
Administration générale	-	-	-	-	-	-	-	-
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	236 597	-	-	236 597	81 086	-	-	81 086
Grandes entreprises	375 364	16 228	-	391 592	273 399	15 073	173	288 645
Clientèle de détail	7 476 844	515 687	7 512	8 000 043	7 701 797	115 930	10 000	7 827 727
Provisions (1)	(22 913)	(13 484)	(227)	(36 624)	(28 385)	(11 552)	(231)	(40 168)
<b>Total</b>	<b>8 065 892</b>	<b>518 431</b>	<b>7 285</b>	<b>8 591 608</b>	<b>8 027 897</b>	<b>119 451</b>	<b>9 942</b>	<b>8 157 290</b>

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

***Engagements de garantie par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)***

<i>(En milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre 2021				Au 31 décembre 2020			
	Montant de l'engagement				Montant de l'engagement			
	Engagements sains			Total	Engagements sains			Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois	Engagements soumis à une ECL à maturité	Engagements provisionnés		Engagements soumis à une ECL 12 mois	Engagements soumis à une ECL à maturité	Engagements provisionnés	
(Stage 1)	(Stage 2)	(Stage 3)		(Stage 1)	(Stage 2)	(Stage 3)		
Administration générale	-	-	-	-	-	-	-	-
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	1 766 115	-	-	1 766 115	1 470 115	-	-	1 470 115
Grandes entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-
Clientèle de détail	-	-	-	-	230	-	-	230
Provisions (1)	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>1 766 115</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 766 115</b>	<b>1 470 345</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 470 345</b>

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

**Concentrations du risque de crédit par zone géographique****Actifs financiers au coût amorti par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)**

	Au 31 décembre 2021				Au 31 décembre 2020			
	Valeur comptable				Valeur comptable			
	Actifs sains			Total	Actifs sains			Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois	Actifs soumis à une ECL à maturité	Actifs dépréciés		Actifs soumis à une ECL 12 mois	Actifs soumis à une ECL à maturité	Actifs dépréciés	
(Stage 1)	(Stage 2)	(Stage 3)	(Stage 1)	(Stage 2)	(Stage 3)			
<i>(En milliers d'euros)</i>								
France (y compris DOM-TOM)	12 081 324	890 390	986 278	13 957 992	13 228 817	712 645	1 184 450	15 125 912
Autres pays de l'Union européenne	25 398 802	1 028 746	1 038 103	27 465 651	23 034 532	1 118 463	1 167 823	25 320 818
Autres pays d'Europe	202 264	391	415	203 070	2 989	485	798	4 272
Amérique du Nord	34	-	9	43	46	-	278	324
Amériques centrale et du Sud	1	-	-	1	25	-	22	47
Afrique et Moyen-Orient	770	-	2	772	616	18	158	792
Asie et Océanie (hors Japon)	603	8	-	611	619	6	2	627
Japon	-	-	-	-	-	-	-	-
Organismes supra-nationaux	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	(340 412)	(264 684)	(1 172 752)	(1 777 848)	(266 836)	(222 767)	(1 358 648)	(1 848 251)
<b>Total</b>	<b>37 343 386</b>	<b>1 654 851</b>	<b>852 055</b>	<b>39 850 292</b>	<b>36 000 808</b>	<b>1 608 850</b>	<b>994 883</b>	<b>38 604 541</b>

**Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables par zone géographique**

	Catégories de risque de crédit	Au 31 décembre 2021				Au 31 décembre 2020			
		Valeur comptable				Valeur comptable			
		Actifs sains			Total	Actifs sains			Total
		Actifs soumis à une ECL 12 mois	Actifs soumis à une ECL à maturité	Actifs dépréciés		Actifs soumis à une ECL 12 mois	Actifs soumis à une ECL à maturité	Actifs dépréciés	
(Stage 1)	(Stage 2)	(Stage 3)	(Stage 1)	(Stage 2)	(Stage 3)				
<i>(En milliers d'euros)</i>									
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5 %	-	-	-	-	-	-	-	
	0,5 % < PD ≤ 2 %	-	-	-	-	-	-	-	
	2 % < PD ≤ 20 %	-	-	-	-	-	-	-	
	20 % < PD < 100 %	-	-	-	-	-	-	-	
	PD = 100 %	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Total Clientèle de détail</b>									
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6 %	1 064	-	-	-	-	-	-	
	0,6 % < PD < 12 %	-	-	-	-	-	-	-	
	12 % ≤ PD < 100 %	-	-	-	-	-	-	-	
	PD = 100 %	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Total Hors clientèle de détail</b>		<b>1 064</b>							
<b>Total</b>		<b>1 064</b>							

**Dettes envers la clientèle par zone géographique**

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
France (y compris DOM-TOM)	1 060 031	64 440
Autres pays de l'Union européenne	4 898 027	6 270 906
Autres pays d'Europe	4 051	2 379
Amérique du Nord	1 668	301
Amériques centrale et du Sud	417	446
Afrique et Moyen-Orient	1 195	925
Asie et Océanie (hors Japon)	4 095	2 023
Japon	250	100
Organismes supra-nationaux	-	-
<b>Total Dettes envers la clientèle</b>	<b>5 969 734</b>	<b>6 341 520</b>

**Engagements de financement par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)**

<i>(En milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre 2021				Au 31 décembre 2020			
	Montant de l'engagement				Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements provisionnés	Total	Engagements sains		Engagements provisionnés	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois	Engagements soumis à une ECL à maturité			Engagements soumis à une ECL 12 mois	Engagements soumis à une ECL à maturité		
(Stage 1)	(Stage 2)	(Stage 3)		(Stage 1)	(Stage 2)	(Stage 3)		
France (y compris DOM-TOM)	4 492 243	373 319	6 440	<b>4 872 002</b>	4 918 260	63 288	8 833	<b>4 990 381</b>
Autres pays de l'Union européenne	3 596 487	158 591	1 072	<b>3 756 150</b>	3 137 861	67 715	1 338	<b>3 206 914</b>
Autres pays d'Europe	24	2	-	<b>26</b>	100	-	2	<b>102</b>
Amérique du Nord	2	3	-	<b>5</b>	3	-	-	<b>3</b>
Amériques centrale et du Sud	2	-	-	<b>2</b>	2	-	-	<b>2</b>
Afrique et Moyen-Orient	40	-	-	<b>40</b>	50	-	-	<b>50</b>
Asie et Océanie (hors Japon)	7	-	-	<b>7</b>	6	-	-	<b>6</b>
Japon	-	-	-	-	-	-	-	-
Organismes supra-nationaux	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions (1)	(22 913)	(13 484)	(227)	<b>(36 624)</b>	(28 385)	(11 552)	(231)	<b>(40 168)</b>
<b>Total</b>	<b>8 065 892</b>	<b>518 431</b>	<b>7 285</b>	<b>8 591 608</b>	<b>8 027 897</b>	<b>119 451</b>	<b>9 942</b>	<b>8 157 290</b>

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

**Engagements de garantie par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)**

<i>(En milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre 2021				Au 31 décembre 2020			
	Montant de l'engagement				Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements provisionnés	Total	Engagements sains		Engagements provisionnés	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois	Engagements soumis à une ECL à maturité			Engagements soumis à une ECL 12 mois	Engagements soumis à une ECL à maturité		
(Stage 1)	(Stage 2)	(Stage 3)		(Stage 1)	(Stage 2)	(Stage 3)		
France (y compris DOM-TOM)	115	-	-	<b>115</b>	345	-	-	<b>345</b>
Autres pays de l'Union européenne	1 766 000	-	-	<b>1 766 000</b>	1 470 000	-	-	<b>1 470 000</b>
Autres pays d'Europe	-	-	-	-	-	-	-	-
Amérique du Nord	-	-	-	-	-	-	-	-
Amériques centrale et du Sud	-	-	-	-	-	-	-	-
Afrique et Moyen-Orient	-	-	-	-	-	-	-	-
Asie et Océanie (hors Japon)	-	-	-	-	-	-	-	-
Japon	-	-	-	-	-	-	-	-
Organismes supra-nationaux	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions (1)	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>1 766 115</b>	-	-	<b>1 766 115</b>	<b>1 470 345</b>	-	-	<b>1 470 345</b>

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

**3.1.5 Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement****Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement par agent économique**

<i>(En milliers d'euros)</i>	Valeur comptable au 31 décembre 2021								
	Actifs sans augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale (Stage 1)			Actifs avec augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale mais non dépréciés (Stage 2)			Actifs dépréciés (Stage 3)		
	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours
<b>Titres de dettes</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Administration générale	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Grandes entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Prêts et créances</b>	<b>96 816</b>	<b>16 733</b>	-	<b>215 818</b>	<b>147 988</b>	<b>47</b>	<b>59 704</b>	<b>74 889</b>	<b>487 375</b>
Administration générale	-	-	-	8	3	-	568	225	1 147
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Grandes entreprises	2 080	281	-	2 221	2 964	-	(212)	(66)	4 771
Clientèle de détail	94 736	16 452	-	213 589	145 021	47	59 348	74 730	481 457
<b>Total</b>	<b>96 816</b>	<b>16 733</b>	-	<b>215 818</b>	<b>147 988</b>	<b>47</b>	<b>59 704</b>	<b>74 889</b>	<b>487 375</b>

<i>(En milliers d'euros)</i>	Valeur comptable au 31 décembre 2020								
	Actifs sans augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale (Stage 1)			Actifs avec augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale mais non dépréciés (Stage 2)			Actifs dépréciés (Stage 3)		
	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours
<b>Titres de dettes</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Administration générale	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Grandes entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Prêts et créances</b>	<b>171 498</b>	<b>20 288</b>	-	<b>209 975</b>	<b>150 038</b>	-	<b>98 543</b>	<b>76 686</b>	<b>459 024</b>
Administration générale	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Grandes entreprises	2 051	359	-	2 213	4 418	-	(125)	298	3 760
Clientèle de détail	169 447	19 929	-	207 762	145 620	-	98 668	76 388	455 264
<b>Total</b>	<b>171 498</b>	<b>20 288</b>	-	<b>209 975</b>	<b>150 038</b>	-	<b>98 543</b>	<b>76 686</b>	<b>459 024</b>

### 3.2 Risque de marché

#### Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

#### Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif

(En milliers d'euros)	31/12/2021						Total en valeur de marché
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	-	-	-	10 872	56 871	33 739	101 482
Futures	-	-	-	-	-	-	-
FRA	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	10 872	56 871	33 739	101 482
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-
Caps-floors-collars	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-
<b>Instruments de devises</b>	-	-	-	4 763	7 085	-	11 848
Opérations fermes de change	-	-	-	4 763	7 085	-	11 848
Options de change	-	-	-	-	-	-	-
<b>Autres instruments</b>	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-
<b>Sous-total</b>	-	-	-	15 635	63 956	33 739	113 330
Opérations de change à terme	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Actif</b>	-	-	-	15 635	63 956	33 739	113 330

(En milliers d'euros)	31/12/2020						Total en valeur de marché
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	-	-	-	6 370	17 424	4 615	28 409
Futures	-	-	-	-	-	-	-
FRA	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	6 370	17 424	4 615	28 409
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-
Caps-floors-collars	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-
<b>Instruments de devises</b>	-	-	-	3 609	12 796	-	16 405
Opérations fermes de change	-	-	-	3 609	12 796	-	16 405
Options de change	-	-	-	-	-	-	-
<b>Autres instruments</b>	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-
<b>Sous-total</b>	-	-	-	9 979	30 220	4 615	44 814
Opérations de change à terme	-	-	-	1 242	-	-	1 242
<b>Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Actif</b>	-	-	-	11 221	30 220	4 615	46 056

**Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif**

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021						Total en valeur de marché
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	-	-	-	12 629	67 778	22 548	102 955
Futures	-	-	-	-	-	-	-
FRA	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	12 629	67 778	22 548	102 955
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-
Caps-floors-collars	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-
<b>Instruments de devises</b>	-	-	-	5 284	146	-	5 430
Opérations fermes de change	-	-	-	5 284	146	-	5 430
Options de change	-	-	-	-	-	-	-
<b>Autres instruments</b>	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-
<b>Sous-total</b>	-	-	-	17 913	67 924	22 548	108 385
Opérations de change à terme	-	-	-	753	-	-	753
<b>Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Passif</b>	-	-	-	18 666	67 924	22 548	109 138

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2020						Total en valeur de marché
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	-	-	-	15 424	139 395	71 560	226 379
Futures	-	-	-	-	-	-	-
FRA	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	15 424	139 395	71 560	226 379
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-
Caps-floors-collars	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-
<b>Instruments de devises</b>	-	-	-	298	191	-	489
Opérations fermes de change	-	-	-	298	191	-	489
Options de change	-	-	-	-	-	-	-
<b>Autres instruments</b>	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-
<b>Sous-total</b>	-	-	-	15 722	139 586	71 560	226 868
Opérations de change à terme	-	-	-	1 950	-	-	1 950
<b>Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Passif</b>	-	-	-	17 672	139 586	71 560	228 818

**Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif**

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021						Total en valeur de marché
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	-	-	-	-	-	975	975
Futures	-	-	-	-	-	-	-
FRA	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	-	-	975	975
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-
Caps-floors-collars	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-
<b>Instruments de devises et or</b>	-	-	-	-	-	-	-
Opérations fermes de change	-	-	-	-	-	-	-
Options de change	-	-	-	-	-	-	-
<b>Autres instruments</b>	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés sur actions et indices boursiers	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés sur métaux précieux	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés sur produits de base	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de crédits	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-
<b>Sous-total</b>	-	-	-	-	-	975	975
Opérations de change à terme	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Actif</b>	-	-	-	-	-	975	975

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2020						Total en valeur de marché
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	-	-	-	-	-	2 717	2 717
Futures	-	-	-	-	-	-	-
FRA	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	-	-	2 717	2 717
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-
Caps-floors-collars	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-
<b>Instruments de devises et or</b>	-	-	-	-	-	-	-
Opérations fermes de change	-	-	-	-	-	-	-
Options de change	-	-	-	-	-	-	-
<b>Autres instruments</b>	-	-	-	193	-	212	405
Dérivés sur actions et indices boursiers	-	-	-	193	-	212	405
Dérivés sur métaux précieux	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés sur produits de base	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de crédits	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-
<b>Sous-total</b>	-	-	-	193	-	2 929	3 122
Opérations de change à terme	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Actif</b>	-	-	-	193	-	2 929	3 122

**Instruments dérivés de transaction – juste valeur passif**

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021						Total en valeur de marché
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	-	-	-	-	-	(974)	(974)
Futures	-	-	-	-	-	-	-
FRA	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	-	-	(974)	(974)
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-
Caps-floors-collars	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-
<b>Instruments de devises et or</b>	-	-	-	-	-	-	-
Opérations fermes de change	-	-	-	-	-	-	-
Options de change	-	-	-	-	-	-	-
<b>Autres instruments</b>	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés sur actions et indices boursiers	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés sur métaux précieux	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés sur produits de base	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de crédits	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-
<b>Sous-total</b>	-	-	-	-	-	(974)	(974)
Opérations de change à terme	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Passif</b>	-	-	-	-	-	(974)	(974)

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2020						Total en valeur de marché
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	-	-	-	-	-	2 715	2 715
Futures	-	-	-	-	-	-	-
FRA	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	-	-	2 715	2 715
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-
Caps-floors-collars	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-
<b>Instruments de devises et or</b>	-	-	-	-	-	-	-
Opérations fermes de change	-	-	-	-	-	-	-
Options de change	-	-	-	-	-	-	-
<b>Autres instruments</b>	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés sur actions et indices boursiers	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés sur métaux précieux	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés sur produits de base	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de crédits	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-
<b>Sous-total</b>	-	-	-	-	-	2 715	2 715
Opérations de change à terme	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Passif</b>	-	-	-	-	-	2 715	2 715

**Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements**

	31/12/2021	31/12/2020
	Total encours notionnel	Total encours notionnel
<i>(En milliers d'euros)</i>		
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	<b>34 898 844</b>	<b>30 201 997</b>
Futures	-	-
FRA	-	-
Swaps de taux d'intérêts	34 898 844	30 201 997
Options de taux	-	-
Caps-floors-collars	-	-
Autres instruments conditionnels	-	-
<b>Instruments de devises et or</b>	-	-
Opérations fermes de change	-	-
Options de change	-	-
<b>Autres instruments</b>	-	-
Dérivés sur actions et indices boursiers	-	-
Dérivés sur métaux précieux	-	-
Dérivés sur produits de base	-	-
Dérivés de crédits	-	-
Autres	-	-
<b>Sous-total</b>	<b>34 898 844</b>	<b>30 201 997</b>
Opérations de change à terme	824 967	1 184 481
<b>Total Notionnels</b>	<b>35 723 811</b>	<b>31 386 478</b>

**Risque de change**

Le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise.

**3.3 Risque de liquidité et de financement****Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle**

	31/12/2021					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
<i>(En milliers d'euros)</i>						
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	3 428 354	451 379	580 938	330 463	15 465	<b>4 806 599</b>
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location-financement)	2 752 473	5 459 576	16 737 705	9 447 070	2 393 432	<b>36 790 256</b>
<b>Total</b>	<b>6 180 827</b>	<b>5 910 955</b>	<b>17 318 643</b>	<b>9 777 533</b>	<b>2 408 897</b>	<b>41 596 855</b>
<b>Dépréciations</b>						<b>(1 777 847)</b>
<b>Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle</b>						<b>39 819 008</b>

	31/12/2020					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
<i>(En milliers d'euros)</i>						
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	3 888 856	453 902	1 317 139	333 821	0	<b>5 993 718</b>
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location-financement)	3 154 425	4 765 726	15 222 507	8 467 041	2 817 853	<b>34 427 552</b>
<b>Total</b>	<b>7 043 281</b>	<b>5 219 628</b>	<b>16 539 646</b>	<b>8 800 862</b>	<b>2 817 853</b>	<b>40 421 270</b>
<b>Dépréciations</b>						<b>(1 848 248)</b>
<b>Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle</b>						<b>38 573 022</b>

**Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle par durée résiduelle**

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	2 063 483	5 441 349	21 859 649	155 000	170	29 519 651
Dettes envers la clientèle	314 129	2 442 918	2 911 384	297 443	3 860	5 969 734
<b>Total Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle</b>	<b>2 377 612</b>	<b>7 884 267</b>	<b>24 771 033</b>	<b>452 443</b>	<b>4 030</b>	<b>35 489 385</b>

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2020					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	4 021 386	6 591 868	17 612 991	168 162	0	28 394 407
Dettes envers la clientèle	216 373	2 241 798	3 580 465	298 017	4 867	6 341 520
<b>Total Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle</b>	<b>4 237 759</b>	<b>8 833 666</b>	<b>21 193 456</b>	<b>466 179</b>	<b>4 867</b>	<b>34 735 927</b>

**Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées**

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
<b>Dettes représentées par un titre</b>						
Bons de caisse	-	-	-	-	-	-
Titres du marché interbancaire	-	-	-	-	-	-
Titres de créances négociables	2 537 155	610 000	960 000	-	-	4 107 155
Emprunts obligataires	200 854	414 000	576 049	114 004	-	1 304 907
Autres dettes représentées par un titre	136 589	860 931	1 420 376	816	-	2 418 712
<b>Total Dettes représentées par un titre</b>	<b>2 874 598</b>	<b>1 884 931</b>	<b>2 956 425</b>	<b>114 820</b>	-	<b>7 830 774</b>
<b>Dettes subordonnées</b>						
Dettes subordonnées à durée déterminée	27	-	110 050	919 052	1	1 029 130
Dettes subordonnées à durée indéterminée	-	-	-	-	314 801	314 801
Dépôts de garantie à caractère mutuel	-	-	-	-	-	-
Titres et emprunts participatifs	-	-	-	-	-	-
<b>Total Dettes subordonnées</b>	<b>27</b>	-	<b>110 050</b>	<b>919 052</b>	<b>314 802</b>	<b>1 343 931</b>

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2020					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
<b>Dettes représentées par un titre</b>						
Bons de caisse	-	-	-	-	-	-
Titres du marché interbancaire	-	-	-	-	-	-
Titres de créances négociables	1 477 881	1 165 000	835 000	-	-	3 477 881
Emprunts obligataires	22	-	789 000	125 026	-	914 048
Autres dettes représentées par un titre	262 040	587 147	1 855 336	120 816	-	2 825 339
<b>Total Dettes représentées par un titre</b>	<b>1 739 943</b>	<b>1 752 147</b>	<b>3 479 336</b>	<b>245 842</b>	-	<b>7 217 268</b>
<b>Dettes subordonnées</b>						
Dettes subordonnées à durée déterminée	152	-	38 000	924 602	-	962 754
Dettes subordonnées à durée indéterminée	-	-	-	-	708 804	708 804
Dépôts de garantie à caractère mutuel	-	-	-	-	-	-
Titres et emprunts participatifs	-	-	-	-	-	-
<b>Total Dettes subordonnées</b>	<b>152</b>	-	<b>38 000</b>	<b>924 602</b>	<b>708 804</b>	<b>1 671 558</b>

**Garanties financières en risque données par maturité attendue**

Les montants présentés correspondent au montant attendu d'appel des garanties financières en risque, c'est-à-dire qui ont fait l'objet de provisions ou qui sont sous surveillance.

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Garanties financières données	-	(2 209 000)	-	-	-	(2 209 000)

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2020					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Garanties financières données	-	(3 250 000)	-	-	-	(3 250 000)

Les échéances contractuelles des instruments dérivés sont présentées dans la note 3.2 "Risque de marché".

**3.4 Comptabilité de couverture****Couverture de juste valeur**

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variable.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

**Couverture de flux de trésorerie**

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

**Couverture d'un investissement net en devise**

Les couvertures des investissements nets en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées aux participations dans les filiales en devise étrangères.

**Instruments dérivés de couverture**

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021			31/12/2020		
	Valeur de marché		Montant notionnel	Valeur de marché		Montant notionnel
	Positive	Négative		Positive	Négative	
<b>Couverture de juste valeur</b>	<b>101 482</b>	<b>102 955</b>	<b>32 984 475</b>	<b>28 409</b>	<b>226 379</b>	<b>28 316 997</b>
Taux d'intérêt	101 482	102 955	32 984 475	28 409	226 379	28 316 997
Change	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
<b>Couverture de flux de trésorerie</b>	<b>11 848</b>	<b>6 183</b>	<b>854 336</b>	<b>17 647</b>	<b>2 439</b>	<b>1 130 354</b>
Taux d'intérêt	-	-	29 369	-	-	-
Change	11 848	6 183	824 967	17 647	2 439	1 130 354
Autres	-	-	-	-	-	-
<b>Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total Instruments dérivés de couverture</b>	<b>113 330</b>	<b>109 138</b>	<b>33 838 811</b>	<b>46 056</b>	<b>228 818</b>	<b>29 447 351</b>

**Opérations sur instruments dérivés de couverture : analyse par durée résiduelle (notionnels)**

La ventilation des notionnels des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total notionnel
	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	-	-	-	15 048 004	15 724 040	2 241 800	33 013 844
Futures	-	-	-	-	-	-	-
FRA	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	15 048 004	15 724 040	2 241 800	33 013 844
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-
Caps-floors-collars	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-
<b>Instruments de devises</b>	-	-	-	-	-	-	-
Opérations fermes de change	-	-	-	-	-	-	-
Options de change	-	-	-	-	-	-	-
<b>Autres instruments</b>	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-
<b>Sous-total</b>	-	-	-	15 048 004	15 724 040	2 241 800	33 013 844
Opérations de change à terme	-	-	-	561 914	263 053	-	824 967
<b>Total Notionnel des instruments dérivés de couverture</b>	-	-	-	15 609 918	15 987 093	2 241 800	33 838 811

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2020						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total notionnel
	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	-	-	-	13 194 625	12 691 772	2 430 600	28 316 997
Futures	-	-	-	-	-	-	-
FRA	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	13 194 625	12 691 772	2 430 600	28 316 997
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-
Caps-floors-collars	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-
<b>Instruments de devises</b>	-	-	-	-	-	-	-
Opérations fermes de change	-	-	-	-	-	-	-
Options de change	-	-	-	-	-	-	-
<b>Autres instruments</b>	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-
<b>Sous-total</b>	-	-	-	13 194 625	12 691 772	2 430 600	28 316 997
Opérations de change à terme	-	-	-	458 683	671 671	-	1 130 354
<b>Total Notionnel des instruments dérivés de couverture</b>	-	-	-	13 653 308	13 363 443	2 430 600	29 447 351

La note 3.2 "Risque de marché - Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle" présente la ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés de couverture par maturité contractuelle résiduelle.

## ➤ Couverture de juste valeur

*Instruments dérivés de couverture*

	31/12/2021				31/12/2020			
	Valeur comptable		Variations de la juste valeur sur la période (y compris cessation de couverture au cours de la période)	Montant notionnel	Valeur comptable		Variations de la juste valeur sur la période (y compris cessation de couverture au cours de la période)	Montant notionnel
	Actif	Passif			Actif	Passif		
<i>(En milliers d'euros)</i>								
<b>Couverture de juste valeur</b>								
<b>Marchés organisés</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
Taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments fermes	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-	-
Change	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments fermes	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Marchés de gré à gré</b>	<b>11 544</b>	<b>117</b>	<b>(8 942)</b>	<b>936 285</b>	<b>21 822</b>	<b>575</b>	<b>(1 086)</b>	<b>1 392 785</b>
Taux d'intérêt	11 544	117	(8 942)	936 285	21 822	575	(1 086)	1 392 785
Instruments fermes	11 544	117	(8 942)	936 285	21 822	575	(1 086)	1 392 785
Instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-	-
Change	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments fermes	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des micro-couvertures de juste valeur</b>	<b>11 544</b>	<b>117</b>	<b>(8 942)</b>	<b>936 285</b>	<b>21 822</b>	<b>575</b>	<b>(1 086)</b>	<b>1 392 785</b>
Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	89 938	102 838	196 219	32 048 190	6 587	225 804	(60 887)	26 924 212
<b>Total couverture de juste valeur</b>	<b>101 482</b>	<b>102 955</b>	<b>187 277</b>	<b>32 984 475</b>	<b>28 409</b>	<b>226 379</b>	<b>(61 973)</b>	<b>28 316 997</b>

Les variations de juste valeur des dérivés de couverture sont comptabilisées au sein du poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » au compte de résultat.

## Eléments couverts

Micro-couvertures	31/12/2021				31/12/2020			
	Couvertures existantes		Couvertures ayant cessé	Réévaluations de juste valeur sur la période liées à la couverture (y compris cessations de couvertures au cours de la période)	Couvertures existantes		Couvertures ayant cessé	Réévaluations de juste valeur sur la période liées à la couverture (y compris cessations de couvertures au cours de la période)
	Valeur comptable	Dont cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler		Valeur comptable	Dont cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler	
<i>(En milliers d'euros)</i>								
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-	-	-	-	-	-	-
Taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-	-	-
Change	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	-	-	-	-	-	-	-	-
Taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-	-	-
Change	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total de la couverture de juste valeur sur les éléments d'actif</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	633 101	8 101	-	(8 942)	1 343 522	17 587	-	(1 087)
Taux d'intérêt	633 101	8 101	-	(8 942)	1 343 522	17 587	-	(1 087)
Change	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total de la couverture de juste valeur sur les éléments de passif</b>	<b>633 101</b>	<b>8 101</b>	-	<b>(8 942)</b>	<b>1 343 522</b>	<b>17 587</b>	-	<b>(1 087)</b>

La juste valeur des portions couvertes des instruments financiers micro-couverts en juste valeur est comptabilisée dans le poste du bilan auquel elle se rattache. Les variations de juste valeur des portions couvertes des instruments financiers micro-couverts en juste valeur sont comptabilisées au sein du poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » au compte de résultat.

Macro-couvertures	31/12/2021		31/12/2020	
	Valeur comptable	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler sur couvertures ayant cessé	Valeur comptable	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler sur couvertures ayant cessé
<i>(En milliers d'euros)</i>				
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	26 172 337	4 369	27 538 293	-
<b>Total - Actifs</b>	<b>26 172 337</b>	<b>4 369</b>	<b>27 538 293</b>	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	117 249	9 571	492 663	-
<b>Total - Passifs</b>	<b>117 249</b>	<b>9 571</b>	<b>492 663</b>	-

La juste valeur des portions couvertes des instruments financiers macro-couverts en juste valeur est comptabilisée dans le poste « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » au bilan. Les variations de juste valeur des portions couvertes des instruments financiers macro-couverts en juste valeur sont comptabilisées au sein du poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » au compte de résultat.

## Résultat de la comptabilité de couverture

	31/12/2021			31/12/2020		
	Résultat net (Résultat de la comptabilité de couverture)			Résultat net (Résultat de la comptabilité de couverture)		
	Variation de juste valeur sur les instruments de couverture (y compris cessations de couverture)	Variation de juste valeur sur les éléments couverts (y compris cessations de couverture)	Part de l'inefficacité de la couverture	Variation de juste valeur sur les instruments de couverture (y compris cessations de couverture)	Variation de juste valeur sur les éléments couverts (y compris cessations de couverture)	Part de l'inefficacité de la couverture
<i>(En milliers d'euros)</i>						
Taux d'intérêt	187 277	(187 206)	71	(61 973)	62 227	254
Change	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>187 277</b>	<b>(187 206)</b>	<b>71</b>	<b>(61 973)</b>	<b>62 227</b>	<b>254</b>

## ➤ Couverture de flux de trésorerie et d'investissements nets à l'étranger

## Instruments dérivés de couverture

	31/12/2021				31/12/2020			
	Valeur comptable		Variations de la juste valeur sur la période (y compris cessation de couverture au cours de la période)	Montant notionnel	Valeur comptable		Variations de la juste valeur sur la période (y compris cessation de couverture au cours de la période)	Montant notionnel
	Actif	Passif			Actif	Passif		
<i>(En milliers d'euros)</i>								
<b>Couverture de flux de trésorerie</b>								
<b>Marchés organisés</b>	-	-	-	-	-	-	-	
Taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-	-	
Instruments fermes	-	-	-	-	-	-	-	
Instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-	
Change	-	-	-	-	-	-	-	
Instruments fermes	-	-	-	-	-	-	-	
Instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Marchés de gré à gré</b>	<b>11 848</b>	<b>6 183</b>	<b>(378)</b>	<b>854 336</b>	<b>17 647</b>	<b>2 439</b>	<b>1 130 354</b>	
Taux d'intérêt	-	-	-	29 369	-	-	-	
Instruments fermes	-	-	-	29 369	-	-	-	
Instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-	
Change	11 848	6 183	(378)	824 967	17 647	2 439	1 130 354	
Instruments fermes	11 848	6 183	(378)	824 967	17 647	2 439	1 130 354	
Instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Total des micro-couvertures de flux de trésorerie</b>	<b>11 848</b>	<b>6 183</b>	<b>(378)</b>	<b>854 336</b>	<b>17 647</b>	<b>2 439</b>	<b>1 130 354</b>	
Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-	-	
Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de change	-	-	-	-	-	-	-	

Total des macro-couvertures de flux de trésorerie	-	-	-	-	-	-	-	-
Total de la couverture de flux de trésorerie	11 848	6 183	(378)	854 336	17 647	2 439	2 570	1 130 354
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	-	-	-	-	-	-	-	-

Les variations de juste valeur des dérivés de couverture sont comptabilisées au sein du poste « Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres » à l'exception de la part inefficace de la relation de couverture qui est comptabilisée au sein du poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » au compte de résultat.

#### Impacts de la comptabilité de couverture

	31/12/2021			31/12/2020		
	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		Résultat net (Résultat de la comptabilité de couverture)	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		Résultat net (Résultat de la comptabilité de couverture)
	Montant de la part efficace de la relation de couverture comptabilisé sur la période	Montant comptabilisé en capitaux propres recyclables transférés en résultat au cours de la période	Montant de la part inefficace de la couverture	Montant de la part efficace de la relation de couverture comptabilisé sur la période	Montant comptabilisé en capitaux propres recyclables transférés en résultat au cours de la période	Montant de la part inefficace de la couverture
<i>(En milliers d'euros)</i>						
Couverture de flux de trésorerie	-	-	-	-	-	-
Taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-
Change	(378)	-	-	2 570	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
Total de la couverture de flux de trésorerie	(378)	-	-	2 570	-	-
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	-	-	-	-	-	-
Total de la couverture de flux de trésorerie et d'investissement net dans une activité à l'étranger	(378)	-	-	2 570	-	-

### 3.5 Risques opérationnels

Le risque opérationnel correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité.

### 3.6 Gestion du capital et ratios réglementaires

La Direction Finances de CA Consumer Finance a pour objectif de sécuriser l'adéquation entre les besoins générés par l'activité globale du Groupe et ses ressources financières en liquidité et en capital. Elle a la responsabilité du pilotage des ratios prudentiels et réglementaires (solvabilité, liquidité, levier, résolution) du groupe CA Consumer Finance. A ce titre, elle définit les principes et assure la cohérence de la gestion financière du Groupe.

Les informations sur la gestion du capital et le respect des ratios réglementaires requises par IAS 1 sont présentées dans le chapitre "Risques et Pilier 3".

Le pilotage des risques bancaires au sein du Groupe est assuré par la Direction des risques et contrôles permanents Groupe (DRG).

La description de ces dispositifs ainsi que les informations narratives figurent dans le rapport de gestion, chapitre "Gestion des risques", comme le permet la norme IFRS 7. Les tableaux de ventilations comptables continuent néanmoins de figurer dans les états financiers.

Conformément au règlement européen 575/2013<sup>1</sup> (CRR), CA Consumer Finance est soumise au respect du ratio de solvabilité, de levier et de liquidité.

<sup>1</sup> Complété en juin 2019 par le règlement (UE) 2019/876 et en juin 2020 par le règlement (UE) 2020/873

La gestion des fonds propres de CA Consumer Finance est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens de la directive européenne 2013/36<sup>2</sup> et du règlement européen 575/2013, applicables depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, et exigés par les autorités compétentes, la Banque centrale européenne (BCE) et l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

Ce dispositif prudentiel consiste notamment à renforcer la qualité et la quantité des fonds propres réglementaires requis, à mieux appréhender les risques, à inclure des coussins de fonds propres et des exigences supplémentaires en matière de la liquidité et du levier.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres de base de catégorie 1 ou *Common Equity Tier 1* (CET1), déterminés à partir des capitaux propres retraités, notamment de certains instruments de capital qui sont classés en *Additional Tier 1* (AT1), et de déductions des immobilisations incorporelles ;
- les fonds propres de catégorie 1 ou *Tier 1*, constitués du *Common Equity Tier 1* et des instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 ou *Additional Tier 1* perpétuels ;
- les fonds propres globaux, qui sont constitués des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2 composés d'instruments subordonnés ayant une maturité minimale à l'émission de 5 ans.

Pour être reconnus en fonds propres, les instruments de catégorie 1 et de catégorie 2 doivent répondre à des critères d'inclusion exigeants. Si d'anciens instruments ne sont pas ou plus éligibles, ils font l'objet d'une clause de "grand-père" permettant de les éliminer des fonds propres de façon progressive.

Les déductions relatives aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent respectivement selon le type de l'instrument sur les montants du CET1, du *Tier 1* (AT1) et du *Tier 2*. Elles s'appliquent également aux détentions dans le secteur des assurances, quand l'établissement ne bénéficie pas de la dérogation "conglomérat financier".

---

<sup>2</sup> Complétée en juin 2019 par la directive (UE) 2019/878

#### 4 Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

##### 4.1 Produits et charges d'intérêts

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Sur les actifs financiers au coût amorti	1 973 204	1 963 344
Opérations avec les établissements de crédit	114 231	77 534
Opérations internes au Crédit Agricole	-	-
Opérations avec la clientèle	1 711 376	1 728 617
Opérations de location-financement	147 522	157 109
Titres de dettes	75	84
Sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-
Opérations avec les établissements de crédit	-	-
Opérations avec la clientèle	-	-
Titres de dettes	-	-
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	63 487	63 428
Autres intérêts et produits assimilés	-	17
<b>Produits d'intérêts (1)</b>	<b>2 036 691</b>	<b>2 026 789</b>
Sur les passifs financiers au coût amorti	(297 882)	(347 049)
Opérations avec les établissements de crédit	(139 714)	(136 340)
Opérations internes au Crédit Agricole	-	-
Opérations avec la clientèle	(42 143)	(61 322)
Opérations de location-financement	(106 138)	(119 005)
Dettes représentées par un titre	12 103	1 988
Dettes subordonnées	(21 990)	(32 370)
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	(133 676)	(136 501)
Autres intérêts et charges assimilées	(861)	8 823
<b>Charges d'intérêts</b>	<b>(432 419)</b>	<b>(474 727)</b>

(1) dont 31 271 milliers d'euros sur créances dépréciées (Stage 3) au 31 décembre 2021 contre 39 092 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

##### 4.2 Produits et charges de commissions

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021			31/12/2020		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	-	(19 002)	(19 002)	-	(11 667)	(11 667)
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-	-	-	-	-	-
Sur opérations avec la clientèle	101 201	(1 181)	100 020	97 071	(2 621)	94 450
Sur opérations sur titres	1 816	(2 805)	(989)	-	(2 055)	(2 055)
Sur opérations de change	-	-	-	-	-	-
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	-	-	-	-	-	-
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	413 731	(50 858)	362 873	377 117	(53 013)	324 104
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	-	28	28	52	(2)	50
<b>Total Produits et charges de commissions</b>	<b>516 748</b>	<b>(73 818)</b>	<b>442 930</b>	<b>474 240</b>	<b>(69 358)</b>	<b>404 882</b>

##### 4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Dividendes reçus	-	-
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif détenus à des fins de transaction	(311)	(210)
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	-	452
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de dette ne remplissant pas les critères SPPI	-	-
Gains ou pertes nets sur actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option	-	-
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	(33)	854
Résultat de la comptabilité de couverture	71	254
<b>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>(273)</b>	<b>1 350</b>

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021			31/12/2020		
	Profits	Pertes	Net	Profits	Pertes	Net
<b>Couverture de juste valeur</b>	<b>10 962</b>	<b>(10 965)</b>	<b>(3)</b>	<b>5 674</b>	<b>(5 673)</b>	<b>1</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	9 948	(1 006)	8 942	3 348	(2 261)	1 087
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couverture)	1 014	(9 959)	(8 945)	2 326	(3 412)	(1 086)
<b>Couverture de flux de trésorerie</b>	-	-	-	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-	-	-	-
<b>Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>	-	-	-	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-	-	-	-
<b>Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers</b>	<b>286 903</b>	<b>(286 829)</b>	<b>74</b>	<b>133 764</b>	<b>(133 511)</b>	<b>253</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts	45 929	(242 077)	(196 148)	128 802	(67 662)	61 140
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	240 974	(44 752)	196 222	4 962	(65 849)	(60 887)
<b>Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt</b>	-	-	-	-	-	-
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	-	-	-	-	-	-
<b>Total Résultat de la comptabilité de couverture</b>	<b>297 865</b>	<b>(297 794)</b>	<b>71</b>	<b>139 438</b>	<b>(139 184)</b>	<b>254</b>

Le détail du résultat de la comptabilité de couverture par type de relation (Couverture de juste valeur, Couverture de flux de trésorerie...) est présenté dans la note 3.4 "Comptabilité de couverture".

#### 4.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables (1)	-	-
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)	4 857	309
<b>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>4 857</b>	<b>309</b>

(1) Hors résultat de cession sur instruments de dettes dépréciés (Stage 3) mentionné en note 4.10 « Coût du risque ».

#### 4.5 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Titres de dettes	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-
<b>Gains résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Titres de dettes	-	(8)
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-
<b>Pertes résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti</b>	<b>-</b>	<b>(8)</b>
<b>Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti (1)</b>	<b>-</b>	<b>(8)</b>

(1) Hors résultat sur décomptabilisation d'instruments de dettes dépréciés (Stage 3) mentionné en note 4.10 « Coût du risque »

**4.6 Produits (charges) nets des autres activités**

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	-	-
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance	-	-
Autres produits nets de l'activité d'assurance	-	68
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance	-	2 304
Produits nets des immeubles de placement	-	-
Autres produits (charges) nets	42 140	31 623
<b>Produits (charges) des autres activités</b>	<b>42 140</b>	<b>33 995</b>

**4.7 Charges générales d'exploitation**

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Charges de personnel	(511 765)	(468 183)
Impôts, taxes et contributions réglementaires (1)	(33 525)	(42 152)
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	(415 034)	(371 688)
<b>Charges générales d'exploitation</b>	<b>(960 324)</b>	<b>(882 023)</b>

(1) Dont 9 932 milliers d'euros comptabilisés au titre du Fonds de Résolution Unique au 31 décembre 2021.

**Honoraires des commissaires aux comptes**

La répartition par cabinet et par type de mission des honoraires des Commissaires aux comptes des sociétés du groupe CA Consumer Finance intégrées globalement est la suivante au titre de 2021 :

Collège des Commissaires aux comptes du Groupe CA Consumer Finance

<i>(En milliers d'euros)</i>	Cabinet E&Y		Cabinet PwC		Total 2021
	2021	2020	2021	2020	
<b>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés</b>	<b>1 395</b>	<b>1 526</b>	<b>345</b>	<b>386</b>	<b>1 740</b>
Emetteur	362	177	278	288	640
Filiales intégrées globalement	1 033	1 349	67	98	1 100
<b>Services autres que la certification des comptes</b>	<b>216</b>	<b>271</b>	<b>28</b>	<b>6</b>	<b>244</b>
Emetteur	75	75	26	-	101
Filiales intégrées globalement	141	196	2	6	143
<b>Total</b>	<b>1 611</b>	<b>1 797</b>	<b>373</b>	<b>392</b>	<b>1 984</b>

Le montant total des honoraires de Ernst & Young et autres, commissaire aux comptes de CA Consumer Finance, figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice s'élève à 1 611 milliers d'euros, dont 1 395 milliers d'euros au titre de la mission de certification des comptes du groupe CA Consumer Finance et ses filiales, et 216 milliers d'euros au titre des services autres que la certification des comptes (lettres de confort, procédures convenues, attestations, consultations, etc.)

Le montant total des honoraires de PricewaterhouseCoopers Audit, commissaire aux comptes de CA Consumer Finance, figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice s'élève à 373 milliers d'euros, dont 345 milliers d'euros au titre de la mission de certification des comptes du groupe CA Consumer Finance et ses filiales, et 28 milliers d'euros au titre des services autres que la certification des comptes (lettres de confort, procédures convenues, attestations, revue de conformité de déclarations fiscales, consultations, etc.)

Autres Commissaires aux comptes intervenant sur les sociétés du Groupe CA Consumer Finance, consolidées par intégration **globale**

<i>(En milliers d'euros)</i>	Cabinet Mazars		Total 2021
	2021	2020	
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	240	-	<b>240</b>
Services autres que la certification des comptes	32	19	<b>32</b>
<b>Total</b>	<b>272</b>	<b>19</b>	<b>272</b>

**4.8 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles**

<i>(En milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
<b>Dotations aux amortissements</b>	<b>(96 051)</b>	<b>(82 566)</b>
Immobilisations corporelles (1)	(42 052)	(42 151)
Immobilisations incorporelles	(53 999)	(40 415)
<b>Dotations (reprises) aux dépréciations</b>	-	-
Immobilisations corporelles	-	-
Immobilisations incorporelles	-	-
<b>Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>(96 051)</b>	<b>(82 566)</b>

(1) Dont 28 813 milliers d'euros comptabilisés au titre de l'amortissement du droit d'utilisation (IFRS 16) au 31 décembre 2021.

**4.9 Coût du risque**

<i>(En milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan sains (Stage 1 et Stage 2) (A)</b>	<b>(48 865)</b>	<b>28 542</b>
<b>Stage 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir</b>	<b>(50 707)</b>	<b>(34 681)</b>
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(56 189)	(43 846)
Engagements par signature	5 482	9 165
<b>Stage 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie</b>	<b>1 842</b>	<b>63 223</b>
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	3 774	48 593
Engagements par signature	(1 932)	14 630
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan dépréciés (Stage 3) (B)</b>	<b>(274 411)</b>	<b>(555 403)</b>
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(274 415)	(557 544)
Engagements par signature	4	2 141
<b>Autres actifs (C)</b>	<b>815</b>	<b>(1 411)</b>
<b>Risques et charges (D)</b>	<b>(23 230)</b>	<b>(19 066)</b>
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions (E) = (A) + (B) + (C) + (D)</b>	<b>(345 691)</b>	<b>(547 338)</b>
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés	-	-
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés	-	-
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	(109 625)	(113 764)
Récupérations sur prêts et créances comptabilisés au coût amorti	41 007	35 676
comptabilisés en capitaux propres recyclables	41 007	35 676
Décotes sur crédits restructurés	(13 068)	2 008
Pertes sur engagements par signature	-	-
Autres pertes	(17 967)	(13 264)
Autres produits	-	-
<b>Coût du risque</b>	<b>(445 344)</b>	<b>(636 682)</b>

**4.10 Gains ou pertes nets sur autres actifs**

<i>(En milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation</b>	<b>(3 115)</b>	<b>(13 722)</b>
Plus-values de cession	504	1 302
Moins-values de cession	(3 619)	(15 024)
<b>Titres de capitaux propres consolidés</b>	<b>6</b>	<b>(52)</b>
Plus-values de cession	6	-
Moins-values de cession	-	(52)
<b>Produits (charges) nets sur opérations de regroupement</b>	<b>1 581</b>	<b>12 118</b>
<b>Gains ou pertes nets sur autres actifs</b>	<b>(1 528)</b>	<b>(1 656)</b>

#### 4.11 Impôts

##### Charge d'impôt

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Charge d'impôt courant	(60 087)	(104 568)
Charge d'impôt différé	(33 840)	62 903
<b>Total Charge d'impôt</b>	<b>(93 927)</b>	<b>(41 665)</b>

##### Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

Au 31 décembre 2021

<i>(En milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	594 684	28,41 %	(168 950)
Effet des différences permanentes		(3,96)%	23 533
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		(0,24)%	1 430
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		1,51 %	(8 963)
Effet de l'imposition à taux réduit		0,00 %	-
Changement de taux		(0,01)%	84
Effet des autres éléments		(9,91)%	58 939
<b>Taux et charge effectifs d'impôt</b>		<b>15,79 %</b>	<b>(93 927)</b>

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2021.

Au 31 décembre 2020

<i>(En milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	389 663	32,02 %	(124 770)
Effet des différences permanentes		2,43 %	(9 473)
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		(5,69)%	22 183
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		0,32 %	(1 231)
Effet de l'imposition à taux réduit		0 %	5
Changement de taux		(0,11)%	410
Effet des autres éléments		(18,27)%	71 209
<b>Taux et charge effectifs d'impôt</b>		<b>10,69 %</b>	<b>(41 665)</b>

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2020.

#### 4.12 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période :

##### Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>		
<b>Gains et pertes sur écarts de conversion</b>	<b>1 300</b>	<b>(281)</b>
Ecart de réévaluation de la période	-	-
Transferts en résultat	-	-
Autres variations	1 300	(281)
<b>Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables</b>	<b>-</b>	<b>(2)</b>
Ecart de réévaluation de la période	-	(2)
Transferts en résultat	-	-
Autres variations	-	-
<b>Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture</b>	<b>(375)</b>	<b>481</b>
Ecart de réévaluation de la période	(375)	2 570
Transferts en résultat	-	-
Autres variations	-	(2 089)
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	<b>69 149</b>	<b>(21 865)</b>
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>126</b>	<b>(162)</b>
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	<b>(2 733)</b>	<b>817</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>	<b>67 468</b>	<b>(21 013)</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>		
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	17 435	(7 484)
<b>Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Ecart de réévaluation de la période	-	-
Transferts en réserves	-	-
Autres variations	-	-
<b>Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables</b>	<b>1 172</b>	<b>6 326</b>
Ecart de réévaluation de la période	1 462	(1 907)
Transferts en réserves	-	8 233
Autres variations	(290)	-
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	<b>1 132</b>	<b>369</b>
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>(1 130)</b>	<b>1 125</b>
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	<b>(65)</b>	<b>68</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>	<b>18 544</b>	<b>404</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>86 012</b>	<b>(20 609)</b>
Dont part du Groupe	86 426	(20 318)
Dont participations ne donnant pas le contrôle	(415)	(291)

**Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et effets d'impôt**

(En milliers d'euros)	31/12/2020				Variation				31/12/2021			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>												
Gains et pertes sur écarts de conversion	6 325	-	6 325	6 318	1 300	-	1 300	1 307	7 625	-	7 625	7 625
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	(25)	(49)	(74)	(74)	-	-	-	-	(25)	(49)	(74)	(74)
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	481	(162)	319	319	(375)	126	(249)	(249)	106	(36)	70	70
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	6 781	(211)	6 570	6 563	925	126	1 051	1 058	7 706	(85)	7 621	7 621
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	(34 605)	2 474	(32 131)	(32 131)	69 149	(2 733)	66 416	66 416	34 544	(259)	34 285	34 285
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>	<b>(27 824)</b>	<b>2 263</b>	<b>(25 561)</b>	<b>(25 568)</b>	<b>70 074</b>	<b>(2 607)</b>	<b>67 467</b>	<b>67 474</b>	<b>42 250</b>	<b>(344)</b>	<b>41 906</b>	<b>41 906</b>
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>												
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	(57 307)	8 558	(48 749)	(47 697)	17 435	(1 060)	16 375	16 580	(39 872)	7 498	(32 374)	(31 117)
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	(1 611)	(590)	(2 201)	(587)	1 172	(70)	1 102	1 305	(439)	(660)	(1 099)	718
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	(58 918)	7 968	(50 950)	(48 284)	18 607	(1 130)	17 477	17 884	(40 311)	6 838	(33 473)	(30 400)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	(13 316)	2 529	(10 787)	(10 787)	1 131	(64)	1 067	1 067	(12 185)	2 465	(9 720)	(9 720)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>	<b>(72 234)</b>	<b>10 497</b>	<b>(61 737)</b>	<b>(59 071)</b>	<b>19 738</b>	<b>(1 194)</b>	<b>18 544</b>	<b>18 951</b>	<b>(52 496)</b>	<b>9 303</b>	<b>(43 193)</b>	<b>(40 120)</b>
<b>GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</b>	<b>(100 058)</b>	<b>12 760</b>	<b>(87 298)</b>	<b>(84 640)</b>	<b>89 813</b>	<b>(3 801)</b>	<b>86 011</b>	<b>86 426</b>	<b>(10 245)</b>	<b>8 959</b>	<b>(1 287)</b>	<b>1 786</b>

	31/12/2019				Variation				31/12/2020			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
<i>(En milliers d'euros)</i>												
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>												
Gains et pertes sur écarts de conversion	6 606	-	6 606	6 599	(281)	-	(281)	(281)	6 325	-	6 325	6 318
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	(23)	(49)	(72)	(72)	(2)	-	(2)	(2)	(25)	(49)	(74)	(74)
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	481	(162)	319	319	481	(162)	319	319
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	6 583	(49)	6 534	6 527	198	(162)	36	36	6 781	(211)	6 570	6 563
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	(12 739)	1 657	(11 082)	(11 082)	(21 865)	817	(21 049)	(21 049)	(34 605)	2 474	(32 131)	(32 131)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>	<b>(6 156)</b>	<b>1 608</b>	<b>(4 548)</b>	<b>(4 555)</b>	<b>(21 667)</b>	<b>655</b>	<b>(21 013)</b>	<b>(21 013)</b>	<b>(27 824)</b>	<b>2 263</b>	<b>(25 561)</b>	<b>(25 568)</b>
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>												
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	(49 823)	7 355	(42 468)	(41 376)	(7 484)	1 203	(6 281)	(6 321)	(57 307)	8 558	(48 749)	(47 697)
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	(7 937)	(512)	(8 449)	(7 167)	6 326	(78)	6 248	6 580	(1 611)	(590)	(2 201)	(587)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	(57 760)	6 843	(50 917)	(48 543)	(1 158)	1 125	(33)	258	(58 918)	7 968	(50 950)	(48 284)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	(13 685)	2 461	(11 224)	(11 224)	369	68	437	437	(13 316)	2 529	(10 787)	(10 787)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>	<b>(71 445)</b>	<b>9 304</b>	<b>(62 141)</b>	<b>(59 767)</b>	<b>(789)</b>	<b>1 193</b>	<b>404</b>	<b>695</b>	<b>(72 234)</b>	<b>10 497</b>	<b>(61 737)</b>	<b>(59 071)</b>
<b>GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</b>	<b>(77 601)</b>	<b>10 912</b>	<b>(66 689)</b>	<b>(64 322)</b>	<b>(22 457)</b>	<b>1 848</b>	<b>(20 609)</b>	<b>(20 318)</b>	<b>(100 058)</b>	<b>12 760</b>	<b>(87 298)</b>	<b>(84 640)</b>

## 5 Informations sectorielles

### Définition des secteurs opérationnels

Le groupe CA Consumer Finance n'exerce que l'activité de crédit à la consommation à travers différents produits et modes de distribution. Cette activité est regroupée au sein du groupe Crédit Agricole S.A. dans le pôle Services Financiers Spécialisés.

Néanmoins le pilotage du groupe et l'information fournie au Conseil d'Administration et à la Direction Générale distinguent actuellement 4 pôles d'activités :

- CACF France (CA Consumer Finance et les autres filiales françaises consolidées) ;
- Les Partenariats Automobiles Internationaux (FCA Bank, GAC-Sofinco) ;
- Agos ;
- Les Autres Filiales Internationales.

Les transactions entre les pôles d'activité sont conclues à des conditions de marché.

Les actifs sectoriels sont déterminés à partir des éléments comptables composant le bilan de chaque pôle d'activité.

Les passifs sectoriels équivalents aux fonds propres alloués sont déterminés à l'aide d'un calcul normalisé d'allocation des fonds propres par pôle d'activité (fonds propres égaux à 9,5 % des actifs pondérés moyens, déterminés en conformité par rapport aux exigences prudentielles bancaires).

En application d'IFRS 8, les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par la Direction générale pour le pilotage, l'évaluation des performances et l'affectation des ressources aux secteurs opérationnels identifiés.

### 5.1 Information sectorielle par secteur opérationnel

Les transactions entre les secteurs opérationnels sont conclues à des conditions de marché.

Les actifs sectoriels sont déterminés à partir des éléments comptables composant le bilan de chaque secteur opérationnel.

(En milliers d'euros)	31/12/2021				
	CACF France	Agos-Ducato	Autres filiales internationales	Partenariat Auto	Total
<b>Produit net bancaire</b>	<b>864 832</b>	<b>848 829</b>	<b>384 270</b>	-	<b>2 097 931</b>
Charges d'exploitation	(542 974)	(297 902)	(215 499)	-	(1 056 375)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>321 858</b>	<b>550 927</b>	<b>168 771</b>	-	<b>1 041 556</b>
Coût du risque	(247 300)	(126 600)	(71 444)	-	(445 344)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>74 558</b>	<b>424 327</b>	<b>97 327</b>	-	<b>596 212</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	454	-	6 971	300 044	307 468
Gains ou pertes nets sur autres actifs	759	(12)	(2 275)	-	(1 528)
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>75 771</b>	<b>424 315</b>	<b>102 023</b>	<b>300 044</b>	<b>902 152</b>
Impôts sur les bénéfices	(9 179)	(35 300)	(49 448)	-	(93 927)
Résultat net d'impôt des activités abandonnées	-	-	-	-	-
<b>Résultat net</b>	<b>66 591</b>	<b>389 015</b>	<b>52 575</b>	<b>300 044</b>	<b>808 225</b>
Participations ne donnant pas le contrôle	(632)	(151 716)	-	(3 448)	(155 796)
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>65 960</b>	<b>237 299</b>	<b>52 575</b>	<b>296 596</b>	<b>652 429</b>

(En milliers d'euros)	31/12/2021				
	CACF France	Agos-Ducato	Autres filiales internationales	Partenariat Auto	Total
<b>Actifs sectoriels</b>	<b>27 292 797</b>	<b>16 275 500</b>	<b>9 840 494</b>	<b>2 561 090</b>	<b>55 969 880</b>
Dont parts dans les entreprises mises en équivalence	3 344	-	136 856	2 561 090	2 701 290
Dont écarts d'acquisition	559 414	103 038	79 318	-	741 770
<b>Total Actif</b>	<b>27 292 797</b>	<b>16 275 500</b>	<b>9 840 494</b>	<b>2 561 090</b>	<b>55 969 880</b>

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2020				
	CACF France	Agos-Ducato	Autres filiales internationales	Partenariat Auto	Total
<b>Produit net bancaire</b>	<b>882 798</b>	<b>798 554</b>	<b>311 238</b>		<b>1 992 590</b>
Charges d'exploitation	(538 634)	(281 158)	(144 797)		(964 589)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>344 164</b>	<b>517 396</b>	<b>166 441</b>	-	<b>1 028 001</b>
Coût du risque	(261 204)	(290 866)	(84 612)		(636 682)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>82 960</b>	<b>226 530</b>	<b>81 829</b>	-	<b>391 319</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	362		(15 546)	361 463	346 279
Gains ou pertes nets sur autres actifs	1 610	549	(3 815)		(1 656)
Variations de valeur des écarts d'acquisition					-
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>84 932</b>	<b>227 079</b>	<b>62 468</b>	<b>361 463</b>	<b>735 942</b>
Impôts sur les bénéfices	(4 266)	(15 307)	(22 092)		(41 665)
Résultat net d'impôt des activités abandonnées			(134 873)		(134 873)
<b>Résultat net</b>	<b>(1 427)</b>	<b>211 772</b>	<b>(12 404)</b>	<b>361 463</b>	<b>559 404</b>
Participations ne donnant pas le contrôle	(617)	(82 591)		(2 324)	(85 532)
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>(80 049)</b>	<b>129 181</b>	<b>(94 497)</b>	<b>359 139</b>	<b>473 872</b>

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2020				
	CACF France	Agos-Ducato	Autres filiales internationales	Partenariat Auto	Total
<b>Actifs sectoriels</b>	<b>30 175 279</b>	<b>14 554 393</b>	<b>8 150 046</b>	<b>1 129 728</b>	<b>54 009 446</b>
Dont parts dans les entreprises mises en équivalence	2 890		146 749	2 365 099	2 514 738
Dont écarts d'acquisition	559 414	103 038	43 520		705 972
<b>Total Actif</b>	<b>30 175 279</b>	<b>14 554 393</b>	<b>8 150 046</b>	<b>1 129 728</b>	<b>54 009 446</b>

## 5.2 Information sectorielle par zone géographique

L'analyse géographique des actifs et des résultats sectoriels repose sur le lieu d'enregistrement comptable des activités.

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021				31/12/2020			
	Résultat net part Groupe	dont Produit net bancaire	Actifs sectoriels	dont écarts d'acquisition	Résultat net part Groupe	dont Produit net bancaire	Actifs sectoriels	dont écarts d'acquisition
France (y compris DOM-TOM)	65 960	864 832	30 661 414	559 414	80 049	882 798	30 175 279	559 414
Italie	479 794	848 829	16 178 278	103 038	435 606	796 182	15 502 967	103 038
Autres pays de l'Union européenne	39 592	384 270	8 816 920	79 318	(84 863)	313 610	8 099 735	43 520
Autres pays d'Europe	-	-	-	-				
Amérique du Nord	-	-	-	-				
Amériques centrale et du Sud	-	-	-	-				
Afrique et Moyen-Orient	12 983	-	60 490	-	(9 007)		50 743	
Asie et Océanie (hors Japon)	54 100	-	252 778	-	52 087		180 722	
Japon	-	-	-	-				
<b>Total</b>	<b>652 429</b>	<b>2 097 931</b>	<b>55 969 880</b>	<b>741 770</b>	<b>473 872</b>	<b>1 992 590</b>	<b>54 009 446</b>	<b>705 972</b>

## 6 Notes relatives au bilan

### 6.1 Caisse, banques centrales

(En milliers d'euros)	31/12/2021		31/12/2020	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	597	-	413	-
Banques centrales	10 027 847	-	7 573 693	-
Valeur au bilan	10 028 444	-	7 574 106	-

### 6.2 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

#### Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	975	3 122
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-
Instruments de capitaux propres	-	-
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	-	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-
<b>Valeur au bilan</b>	<b>975</b>	<b>3 122</b>
Dont Titres prêtés	-	-

#### Actifs financiers détenus à des fins de transaction

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
<b>Instruments de capitaux propres</b>	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-
<b>Titres de dettes</b>	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
OPCVM	-	-
<b>Prêts et créances</b>	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-
Créances sur la clientèle	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-
<b>Instruments dérivés</b>	<b>975</b>	<b>3 122</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>975</b>	<b>3 122</b>

Les montants relatifs aux titres reçus en pension livrée comprennent ceux que l'entité est autorisée à redonner en garantie.

#### Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Actions et autres titres à revenu variable	-	-
Titres de participation non consolidés	-	-
<b>Total Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

**Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI**

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
<b>Titres de dettes</b>	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
OPCVM	-	-
<b>Prêts et créances</b>	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-
Créances sur la clientèle	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-
<b>Total Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI à la juste valeur par résultat</b>	-	-

**Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option**

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
<b>Prêts et créances</b>	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-
Créances sur la clientèle	-	-
<b>Titres de dettes</b>	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
<b>Total Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	-	-

**Passifs financiers à la juste valeur par résultat**

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	974	2 715
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-
<b>Valeur au bilan</b>	<b>974</b>	<b>2 715</b>

**Passifs financiers détenus à des fins de transaction**

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Titres vendus à découvert	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-
Instruments dérivés	974	2 715
<b>Valeur au bilan</b>	<b>974</b>	<b>2 715</b>

Une information détaillée sur les instruments dérivés de transaction est fournie dans la note 3.2 relative au risque de marché, notamment sur taux d'intérêt.

**Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option**

Passifs financiers dont les variations du spread émetteur sont comptabilisées par capitaux propres non recyclables

	31/12/2021			
	Valeur comptable	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance	Montant cumulé de variation de juste valeur liée aux variations du risque de crédit propre	Montant de variation de juste valeur sur la période liée aux variations du risque de crédit propre
<i>(En milliers d'euros)</i>				
<b>Dépôts et passifs subordonnés</b>	-	-	-	-
Dépôts	-	-	-	-
Passifs subordonnés	-	-	-	-
<b>Titres de dettes</b>	-	-	-	-
<b>Autres passifs financiers</b>	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	-	-	-	-

	31/12/2020			
	Valeur comptable	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance	Montant cumulé de variation de juste valeur liée aux variations du risque de crédit propre	Montant de variation de juste valeur sur la période liée aux variations du risque de crédit propre
<i>(En milliers d'euros)</i>				
<b>Dépôts et passifs subordonnés</b>	-	-	-	-
Dépôts	-	-	-	-
Passifs subordonnés	-	-	-	-
<b>Titres de dettes</b>	-	-	-	-
<b>Autres passifs financiers</b>	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	-	-	-	-

En application de la norme IFRS9, le Groupe CA Consumer Finance calcule les variations de juste valeur imputables aux variations du risque de crédit propre en utilisant une méthodologie permettant de les isoler des variations de valeur attribuables à des variations des conditions de marché.

- *Base de calcul du risque de crédit propre*

La source prise en compte pour le calcul du risque de crédit propre peut varier d'un émetteur à l'autre. Au sein du groupe CA Consumer Finance, il est matérialisé par la variation de son coût de refinancement sur le marché en fonction du type d'émission.

- *Calcul du résultat latent induit par le risque de crédit propre (enregistré en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres)*

L'approche privilégiée par le Groupe CA Consumer Finance est celle se basant sur la composante liquidité des émissions. En effet, l'ensemble des émissions est répliqué par un ensemble de prêts/emprunts vanille. Les variations de juste valeur imputables aux variations du risque de crédit propre de l'ensemble des émissions correspondent donc à celles des prêts-emprunts. Elles sont égales à la variation de juste valeur du portefeuille de prêts/emprunts générée par la variation du coût de refinancement.

- *Calcul du résultat réalisé induit par le risque de crédit propre (enregistré en réserves consolidées)*

Le choix du groupe CA Consumer Finance est de transférer la variation de juste valeur imputable aux variations du risque de crédit propre lors du dénouement en réserves consolidées. Ainsi lorsqu'un remboursement anticipé total ou partiel intervient, un calcul basé sur les sensibilités est effectué. Il consiste à mesurer la variation de juste valeur imputable aux variations du risque de crédit propre d'une émission donnée comme étant la somme des sensibilités au spread de crédit multipliée par la variation de ce spread entre la date d'émission et celle du remboursement.

**Passifs financiers dont les variations du spread émetteur sont comptabilisés en résultat net**

	31/12/2021				
	Valeur comptable	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance	Montant cumulé de variation de juste valeur liée aux variations du risque de crédit propre	Montant de variation de juste valeur sur la période liée aux variations du risque de crédit propre	Montant réalisé lors de la décomptabilisation (1)
<i>(En milliers d'euros)</i>					
Dépôts et passifs subordonnés	-	-	-	-	-
Dépôts	-	-	-	-	-
Passifs subordonnés	-	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-	-
Autres passifs financiers	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	-	-	-	-	-

(1) Le montant réalisé lors de la décomptabilisation est transféré en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné

	31/12/2020				
	Valeur comptable	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance	Montant cumulé de variation de juste valeur liée aux variations du risque de crédit propre	Montant de variation de juste valeur sur la période liée aux variations du risque de crédit propre	Montant réalisé lors de la décomptabilisation (1)
<i>(En milliers d'euros)</i>					
Dépôts et passifs subordonnés	-	-	-	-	-
Dépôts	-	-	-	-	-
Passifs subordonnés	-	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-	-
Autres passifs financiers	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	-	-	-	-	-

(1) Le montant réalisé lors de la décomptabilisation est transféré en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné

**6.3 Instruments dérivés de couverture**

L'information détaillée est fournie à la note 3.4 "Comptabilité de couverture".

**6.4 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres**

	31/12/2021			31/12/2020		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
<i>(En milliers d'euros)</i>						
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	1 064	(26)	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	132 813	1 805	(4 657)	20 802	4 292	(5 927)
<b>Total</b>	<b>133 877</b>	<b>1 779</b>	<b>(4 657)</b>	<b>20 802</b>	<b>4 292</b>	<b>(5 927)</b>

**Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables**

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021			31/12/2020		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 064	(26)	-	-	-	-
<b>Total des titres de dettes</b>	<b>1 064</b>	<b>(26)</b>	-	-	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-	-	-	-
<b>Total des prêts et créances</b>	-	-	-	-	-	-
<b>Total Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</b>	<b>1 064</b>	<b>(26)</b>	-	-	-	-
Impôts sur les bénéfices		(49)	-		-	-
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôt)</b>		<b>(75)</b>	-		-	-

**Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables**

Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres non recyclables

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021			31/12/2020		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Actions et autres titres à revenu variable	21 754	1 806	-	20 121	4 292	(2 915)
Titres de participation non consolidés	111 059	(1)	(4 657)	681	-	(3 012)
<b>Total Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</b>	<b>132 813</b>	<b>1 805</b>	<b>(4 657)</b>	<b>20 802</b>	<b>4 292</b>	<b>(5 927)</b>
Impôts sur les bénéfices		(660)	-		(639)	-
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôt)</b>		<b>1 145</b>	<b>(4 657)</b>		<b>3 653</b>	<b>(5 927)</b>

Instruments de capitaux propres ayant été décomptabilisés au cours de la période

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021			31/12/2020		
	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés <sup>(1)</sup>	Pertes cumulées réalisées <sup>(1)</sup>	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés <sup>(1)</sup>	Pertes cumulées réalisées <sup>(1)</sup>
Actions et autres titres à revenu variable	43	-	-	-	-	-
Titres de participation non consolidés	1 490	-	-	2 534	-	(8 233)
<b>Total Placements dans des instruments de capitaux propres</b>	<b>1 533</b>	-	-	<b>2 534</b>	-	<b>(8 233)</b>
Impôts sur les bénéfices		-	-		-	-
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôt)</b>		-	-		-	<b>(8 233)</b>

(1) Les profits et pertes réalisés sont transférés en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

**6.5 Actifs financiers au coût amorti**

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4 805 009	5 992 871
Prêts et créances sur la clientèle	35 013 999	32 580 151
Titres de dettes	31 284	31 519
<b>Valeur au bilan</b>	<b>39 850 292</b>	<b>38 604 541</b>

**Prêts et créances sur les établissements de crédit**

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
<b>Etablissements de crédit</b>		
Comptes et prêts	4 380 527	5 499 009
<i>dont comptes ordinaires débiteurs non douteux (1)</i>	1 350 664	826 244
<i>dont comptes et prêts au jour le jour non douteux (1)</i>	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-
Titres reçus en pension livrée	95 609	164 213
Prêts subordonnés	330 463	330 496
Autres prêts et créances	-	-
<b>Valeur brute</b>	<b>4 806 599</b>	<b>5 993 718</b>
Dépréciations	(1 590)	(847)
<b>Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit</b>	<b>4 805 009</b>	<b>5 992 871</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>		
Comptes ordinaires	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-
Comptes et avances à terme	-	-
Prêts subordonnés	-	-
<b>Total Prêts et créances internes au Crédit Agricole</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>4 805 009</b>	<b>5 992 871</b>

(1) Ces opérations composent pour partie la rubrique "Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit" du Tableau des flux de trésorerie

**Prêts et créances sur la clientèle**

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
<b>Opérations avec la clientèle</b>		
Créances commerciales	146 348	184 993
Autres concours à la clientèle	35 243 113	33 150 190
Valeurs reçues en pension	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-
Prêts subordonnés	-	-
Créances nées d'opérations d'assurance directe	-	-
Créances nées d'opérations de réassurance	-	-
Avances en comptes courants d'associés	73	78
Comptes ordinaires débiteurs	835	5 708
<b>Valeur brute</b>	<b>35 390 369</b>	<b>33 340 969</b>
Dépréciations	(1 735 051)	(1 799 126)
<b>Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle</b>	<b>33 655 318</b>	<b>31 541 843</b>
<b>Opérations de location-financement</b>		
Location-financement immobilier	-	-
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	1 399 887	1 086 583
<b>Valeur brute</b>	<b>1 399 887</b>	<b>1 086 583</b>
Dépréciations	(41 206)	(48 275)
<b>Valeur nette des opérations de location-financement</b>	<b>1 358 681</b>	<b>1 038 308</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>35 013 999</b>	<b>32 580 151</b>

**Titres de dettes**

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	31 285	31 522
<b>Total</b>	<b>31 285</b>	<b>31 522</b>
Dépréciations	(1)	(3)
<b>Valeur au bilan</b>	<b>31 284</b>	<b>31 519</b>

## 6.6 Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue

## Actifs transférés non décomptabilisés intégralement au 31 décembre 2021

Nature des actifs transférés	Actifs transférés restant comptabilisés en totalité											Actifs transférés comptabilisés à hauteur de l'implication continue de l'entité					
	Actifs transférés					Passifs associés						Actifs et passifs associés	Valeur comptable totale des actifs initiaux avant leur transfert	Valeur comptable de l'actif encore comptabilisée (implication continue)	Valeur comptable des passifs associés		
	Valeur comptable	dont titrisations (non déconsolidantes)	dont pensions livrées	dont autres	Juste valeur (1)	Valeur comptable	dont titrisations (non déconsolidantes)	dont pensions livrées	dont autres	Juste valeur (1)	Juste valeur nette (1)						
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Actifs financiers au coût amorti</b>	2 074 277	2 074 277	-	-	2 074 277	1 996 441	249 276	-	-	1 996 441	77 836	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	2 074 277	2 074 277	-	-	2 074 277	1 996 441	249 276	-	-	1 996 441	77 836	-	-	-	-	-	-
<b>Total Actifs financiers</b>	2 074 277	2 074 277	-	-	2 074 277	1 996 441	249 276	-	-	1 996 441	77 836	-	-	-	-	-	-
Opérations de location-financement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL ACTIFS TRANSFERES</b>	2 074 277	2 074 277	-	-	2 074 277	1 996 441	249 276	-	-	1 996 441	77 836	-	-	-	-	-	-

(1) Dans le cas où la "garantie de la ou des autres parties à l'accord donnant lieu aux passifs associés se limite aux actifs transférés" (IFRS 7.42D.(d)).

**Actifs transférés non décomptabilisés intégralement au 31 décembre 2020**

Nature des actifs transférés	Actifs transférés restant comptabilisés en totalité										Actifs transférés comptabilisés à hauteur de l'implication continue de l'entité					
	Actifs transférés					Passifs associés					Actifs et passifs associés	Valeur comptable totale des actifs initiaux avant leur transfert	Valeur comptable de l'actif encore comptabilisée (implication continue)	Valeur comptable des passifs associés		
	Valeur comptable	dont titrisations (non déconsolidantes)	dont pensions livrées	dont autres (1)	Juste valeur (2)	Valeur comptable	dont titrisations (non déconsolidantes)	Dont pensions livrées	Dont autres (1)	Juste valeur (2)					Juste valeur nette (2)	
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>																
Instruments de capitaux propres																
Titres de dettes																
Prêts et créances																
<b>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</b>																
Instruments de capitaux propres																
Titres de dettes																
Prêts et créances																
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>																
Instruments de capitaux propres																
Titres de dettes																
Prêts et créances																
<b>Actifs financiers au coût amorti</b>	<b>1 160 480</b>	<b>1 160 480</b>			<b>1 160 480</b>	<b>1 132 857</b>	<b>1 132 857</b>			<b>1 132 857</b>	<b>27 623</b>					
Titres de dettes																
Prêts et créances	1 160 480	1 160 480			1 160 480	1 132 857	1 132 857			1 132 857	27 623					
<b>Total Actifs financiers</b>	<b>1 160 480</b>	<b>1 160 480</b>			<b>1 160 480</b>	<b>1 132 857</b>	<b>1 132 857</b>			<b>1 132 857</b>	<b>27 623</b>					
<b>Opérations de location-financement</b>																
<b>TOTAL ACTIFS TRANSFERES</b>	<b>1 160 480</b>	<b>1 160 480</b>			<b>1 160 480</b>	<b>1 132 857</b>	<b>1 132 857</b>			<b>1 132 857</b>	<b>27 623</b>					

(1) Dont les prêts de titres sans cash collatéral.

(2) Dans le cas où la "garantie de la ou des autres parties à l'accord donnant lieu aux passifs associés se limite aux actifs transférés" (IFRS 7.42D.(d)).

**Titrisations**

Les titrisations consolidées avec investisseurs externes constituent un transfert d'actifs au sens de l'amendement à IFRS 7. En effet, le groupe CA Consumer Finance a une obligation contractuelle indirecte de remettre aux investisseurs externes les flux de trésorerie des actifs cédés au fonds de titrisation (bien que ces actifs figurent au bilan du groupe CA Consumer Finance via la consolidation du fonds). Les créances cédées au fonds de titrisation servent de garantie aux investisseurs.

Les titrisations consolidées intégralement autosouscrites ne constituent pas un transfert d'actif au sens de la norme IFRS 7.

**Titrisations Crédit Agricole Consumer Finance**

Au 31 décembre 2021, Crédit Agricole Consumer Finance gère en Europe dix-sept véhicules consolidés de titrisation de crédits à la consommation accordés aux particuliers ainsi que de financement des concessionnaires. Ces opérations de titrisation réalisées dans le groupe Crédit Agricole Consumer Finance ne sont pas considérées selon les normes IFRS comme participant de montages déconsolidants et ont été réintégrées dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A.

Les valeurs comptables des actifs concernés, nettes des passifs associés s'élèvent à 2 655 millions d'euros au 31 décembre 2021. Elles incluent, en particulier, des encours clientèle dont la valeur nette comptable s'établit à 4 817 millions d'euros. Le montant des titres utilisés sur le marché est de 4 473 millions d'euros. La valeur des titres restant mobilisables est de 6 106 millions d'euros.



**Engagements encourus relatifs aux actifs transférés décomptabilisés intégralement au 31 décembre 2020**

Nature de l'implication continue (2)	Montants au bilan				Montant représentant l'exposition maximale à des pertes (3)	Montant représentant les pertes supportées par des tiers titulaires de droits de rang inférieur	Sorties futures de trésorerie liées aux actifs transférés (non actualisés)			Montants au compte de résultat			
	Actifs/Passifs (1)						Montant estimé à la date du reporting	Echéancier			En date de transfert des actifs	Post transfert sur la durée de l'implication continue	
	Valeur comptable	dont titrisations (déconsolidantes)	Autres	Juste valeur				≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans		Gains ou pertes (1) de transfert (4)	Produits/Charges* de la période
<b>Engagements donnés, dont instruments dérivés :</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Contrats fermes d'achat à terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Options de vente émises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Options d'achat acquises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres dérivés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Engagements de financement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Engagements de garantie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Instruments financiers non dérivés souscrits :</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Actifs financiers au coût amorti</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL ACTIFS TRANSFERES</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Les actifs sont signés plus, les passifs sont signés moins, les produits sont signés plus, les charges sont signées moins.

(2) "Une entité peut agréger les informations exigées ... relatives à un actif particulier si elle a plus d'un type d'implication continue dans cet actif financier décomptabilisé, et les publier comme un seul type d'implication continue" IFRS 7.42F

(3) L'entité précisera "la façon dont l'exposition maximale a été déterminée" IFRS 7.42E (c)

(4) Si les gains ou les pertes ne sont pas la résultante d'une évaluation définie sur la base de données de marché observables, l'entité explicitera le mode de valorisation (IFRS 7.B.38).

**6.7 Expositions au risque souverain**

Aucune exposition significative du groupe CA Consumer Finance au risque souverain n'a été recensée au 31/12/2021

**6.8 Passifs financiers au coût amorti**

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Dettes envers les établissements de crédit	30 609 994	28 394 407
Dettes envers la clientèle	5 969 734	6 341 520
Dettes représentées par un titre	7 830 798	7 217 268
<b>Valeur au bilan</b>	<b>44 410 526</b>	<b>41 953 195</b>

**Dettes envers les établissements de crédit**

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
<b>Etablissements de crédit</b>		
Comptes et emprunts	28 613 282	27 261 211
<i>dont comptes ordinaires créditeurs (1)</i>	158 166	216 515
<i>dont comptes et emprunts au jour le jour (1)</i>	-	-
Valeurs données en pension	-	-
Titres donnés en pension livrée	1 996 712	1 133 196
<b>Total</b>	<b>30 609 994</b>	<b>28 394 407</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>		
Comptes ordinaires créditeurs	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-
Comptes et avances à terme	-	-
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>30 609 994</b>	<b>28 394 407</b>

(1) Ces opérations composent pour partie la rubrique "Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit" du Tableau des flux de trésorerie.

**Dettes envers la clientèle**

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Comptes ordinaires créditeurs	43 306	28 071
Comptes d'épargne à régime spécial	-	-
Autres dettes envers la clientèle	5 926 428	6 313 449
Titres donnés en pension livrée	-	-
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	-	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	-	-
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et récessionnaires en représentation d'engagements techniques	-	-
<b>Valeur au bilan</b>	<b>5 969 734</b>	<b>6 341 520</b>

**Dettes représentées par un titre**

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Bons de caisse	-	-
Titres du marché interbancaire	-	-
Titres de créances négociables	4 107 155	3 477 881
Emprunts obligataires	1 304 931	914 048
Autres dettes représentées par un titre	2 418 712	2 825 339
<b>Valeur au bilan</b>	<b>7 830 798</b>	<b>7 217 268</b>

**6.9 Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers****Compensation – Actifs financiers**

Nature des instruments financiers	31/12/2021					
	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
Montants bruts des passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation				Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie		
<i>(En milliers d'euros)</i>						
Dérivés (1)	114 302	-	114 302	84 128	-	30 174
Prises en pension de titres (2)	95 609	-	95 609	75 600	19 900	109
Autres instruments financiers (3)	-	-	-	-	-	-
<b>Total des actifs financiers soumis à compensation</b>	<b>209 911</b>	<b>-</b>	<b>209 911</b>	<b>159 728</b>	<b>19 900</b>	<b>30 283</b>

(1) Le montant des dérivés soumis à compensation représente 26 % des dérivés à l'actif à la date d'arrêté.

(2) Le montant des prises en pension de titres soumises à compensation représente 0 % des prises en pension de titres à l'actif à la date d'arrêté.

Nature des instruments financiers	31/12/2020					
	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
Montants bruts des passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation				Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie		
<i>(En milliers d'euros)</i>						
Dérivés (1)	49 195	-	49 195	26 304	2	22 889
Prises en pension de titres (2)	164 213	-	164 213	25	19 975	144 213
Autres instruments financiers (3)	-	-	-	-	-	-
<b>Total des actifs financiers soumis à compensation</b>	<b>213 408</b>	<b>-</b>	<b>213 408</b>	<b>26 329</b>	<b>19 977</b>	<b>167 102</b>

(1) Le montant des dérivés soumis à compensation représente 46,52 % de dérivés à l'actif à la date d'arrêté.

(2) Le montant des prises en pension de titres soumises à compensation représente 1 % des prises en pension de titres à l'actif à la date d'arrêté

### Compensation – Passifs financiers

Nature des instruments financiers	31/12/2021					
	Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
Montants bruts des actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation				Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie		
<i>(En milliers d'euros)</i>						
Dérivés (1)	110 112	-	110 112	83 152	-	26 960
Mises en pension de titres (2)	2 019 603	-	2 019 603	69 914	-	1 949 689
Autres instruments financiers (3)	-	-	-	-	-	-
<b>Total des passifs financiers soumis à compensation</b>	<b>2 129 715</b>	<b>-</b>	<b>2 129 715</b>	<b>153 066</b>	<b>-</b>	<b>1 976 649</b>

(1) Le montant des dérivés soumis à compensation représente 24 % des dérivés au passif à la date d'arrêté.

(2) Le montant des mises en pension de titres soumises à compensation représente 96 % des mises en pension de titres au passif à la date d'arrêté.

Nature des instruments financiers	31/12/2020					
	Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
Montants bruts des actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation				Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie		
<i>(En milliers d'euros)</i>						
Dérivés (1)	231 536	-	231 536	26 307	86 187	119 042
Mises en pension de titres (2)	1 133 171	-	1 133 171	25	372 957	760 189
Autres instruments financiers (3)	-	-	-	-	-	-
<b>Total des passifs financiers soumis à compensation</b>	<b>1 364 707</b>	<b>-</b>	<b>1 364 707</b>	<b>26 332</b>	<b>459 144</b>	<b>879 231</b>

(1) Le montant des dérivés soumis à compensation représente 51 % des dérivés au passif à la date d'arrêté.

(2) Le montant des mises en pension de titres soumises à compensation représente 67 % des mises en pension de titres au passif à la date d'arrêté.

### 6.10 Actifs et passifs d'impôts courants et différés

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Impôts courants	124 312	143 455
Impôts différés (1)	988 372	1 056 813
<b>Total Actifs d'impôts courants et différés</b>	<b>1 112 684</b>	<b>1 200 268</b>
Impôts courants	27 934	40 880
Impôts différés	-	-
<b>Total Passifs d'impôts courants et différés</b>	<b>27 934</b>	<b>40 880</b>

(1) Montants présentés avant netting

Le net des actifs et passifs d'impôts différés se décompose comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021		31/12/2020	
	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif
<b>Décalages temporaires comptables-fiscaux</b>	<b>1 003 513</b>	6 316	<b>1 074 870</b>	<b>18 536</b>
Charges à payer non déductibles	411	-	504	-
Provisions pour risques et charges non déductibles	704 227	-	832 118	-
Autres différences temporaires (1)	342 217	49 660	242 248	18 536
<b>Impôts différés sur réserves latentes</b>	<b>5 731</b>	-	<b>7 536</b>	<b>801</b>
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	(193)	516	-	639
Couverture de flux de trésorerie	59	95	-	162
Gains et pertes sur écarts actuariels	6 477	-	7 536	-
Gains et pertes sur variation du risque de crédit propre	-	-	-	-
<b>Impôts différés sur résultat</b>	<b>58 929</b>	<b>73 486</b>	-	<b>6 256</b>
<b>Total Impôts différés</b>	<b>1 068 173</b>	<b>79 802</b>	<b>1 082 406</b>	<b>25 593</b>

(1) La part d'impôts différés relative aux déficits reportables est de 38 644 milliers d'euros en 2021 contre 54 396 milliers d'euros en 2020.

Les impôts différés sont nettés au bilan par entité fiscale.

## 6.11 Comptes de régularisation actif, passif et divers

### Comptes de régularisation et actifs divers

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
<b>Autres actifs</b>	<b>303 961</b>	<b>430 032</b>
Comptes de stocks et emplois divers	949	1 126
Gestion collective des titres Livret de développement durable et solidaire	-	-
Débiteurs divers (1)	303 012	428 906
Comptes de règlements	-	-
Capital souscrit non versé	-	-
Autres actifs d'assurance	-	-
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	-	-
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>144 307</b>	<b>114 997</b>
Comptes d'encaissement et de transfert	10 072	11 808
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	2 880	7 304
Produits à recevoir	104 115	88 219
Charges constatées d'avance	27 240	7 666
Autres comptes de régularisation	-	-
<b>Valeur au bilan</b>	<b>448 268</b>	<b>545 029</b>

(1) dont 9 233 milliers d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution Unique versée sous forme d'un dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Résolution Unique, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention.

### Comptes de régularisation et passifs divers

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
<b>Autres passifs (1)</b>	<b>556 408</b>	<b>510 305</b>
Comptes de règlements	-	-
Créditeurs divers	358 540	294 322
Versements restant à effectuer sur titres	-	-
Autres passifs d'assurance	-	-
Dettes locatives	197 868	215 983
Autres	-	-
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>484 977</b>	<b>521 610</b>
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	88 904	91 860
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	6 231	5 255
Produits constatés d'avance	56 887	46 194
Charges à payer	332 821	378 270
Autres comptes de régularisation	134	31
<b>Valeur au bilan</b>	<b>1 041 385</b>	<b>1 031 915</b>

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

(2) Les montants sont indiqués en net.

**6.12 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées****Bilan des actifs non courants destinés à être cédés et des activités abandonnées**

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Caisse, banques centrales	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	14
Instruments dérivés de couverture	-	3
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-
Actifs financiers au coût amorti	-	1 672 439
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-
Actifs d'impôts courants et différés	-	22 201
Comptes de régularisation et actifs divers	-	11 324
Participation dans les entreprises mises en équivalence	-	217
Immeubles de placement	-	-
Immobilisations corporelles	-	8 242
Immobilisations incorporelles	-	5 918
Ecarts d'acquisition	-	-
<b>Total de l'Actif</b>	-	<b>1 720 358</b>
Banques centrales	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-
Instruments dérivés de couverture	-	3
Passifs financiers au coût amorti	-	362 957
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-
Passifs d'impôts courants et différés	-	-
Comptes de régularisation et passifs divers	-	19 131
Provisions	-	15 077
Dettes subordonnées	-	-
Mise à la juste valeur des actifs non courants destinés à être cédés et des activités abandonnées (hors fiscalité)	-	78 239
<b>Total du passif</b>	-	<b>475 407</b>
<b>Actif net des actifs non courants destinés à être cédés et des activités abandonnées</b>	-	<b>1 244 951</b>

(c.f. Note 11 – Présentation Pro-forma).

Au 31 décembre 2021, l'entité CACF NL est sortie d'IFRS 5.

**Compte de résultat des activités abandonnées**

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020 Retraité
Produit net bancaire	-	-
Charges générales d'exploitation	-	-
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
Coût du risque	-	-
<b>Résultat avant impôt</b>	-	-
Quote-part de résultat net des entreprises mises en équivalence	-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	-
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-
Impôts sur les bénéfices	-	-
<b>Résultat net</b>	-	-
Résultat lié à la mise à leur juste valeur des activités abandonnées	-	-
<b>Résultat net d'impôt des activités abandonnées</b>	-	-
Participations ne donnant pas le contrôle	-	-
<b>Résultat net des activités abandonnées part du Groupe</b>	-	-
Résultat de base par action (en euros)	-	-
Résultat dilué par action (en euros)	-	-

**Flux de trésorerie nets des activités abandonnées**

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	-	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-	-
<b>Total</b>	-	-

### 6.13 Co-entreprises et entreprises associées

#### Informations financières des co-entreprises et des entreprises associées

Au 31 décembre 2021,

- la valeur de mise en équivalence des co-entreprises s'élève à 2 113 944 milliers d'euros (2 009 698 milliers d'euros au 31 décembre 2020),
- la valeur de mise en équivalence des entreprises associées s'élève à 587 297 milliers d'euros (505 040 milliers d'euros au 31 décembre 2020).

Les co-entreprises et les entreprises associées significatives sont présentées dans le tableau ci-dessous. Il s'agit des principales co-entreprises et entreprises associées qui composent la "valeur de mise en équivalence au bilan".

Le groupe CA Consumer Finance a une influence notable en raison de sa participation dans le capital et de sa présence au sein du conseil d'administration.

	31/12/2021						
	% d'intérêt	Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière	Dividendes versés aux entités du groupe	Quote-part de résultat net	QP de capitaux propres après retraitements	Ecart d'acquisition
<i>(En milliers d'euros)</i>							
<b>Co-entreprises</b>							
FCA BANK S.P.A	50 %	2 133 944		140 000	245 944	1 931 366	274 400
CACF BANKIA SA	100 %				(6 012)	77 185	
<b>Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence (co-entreprises)</b>		<b>2 133 944</b>		<b>140 000</b>	<b>239 932</b>	<b>2 008 551</b>	<b>274 400</b>
<b>Entreprises associées</b>							
WAFASALAF	49 %	136 808		9 098	12 983	78 028	55 985
UCAFLEET	35 %	3 344			454	3 344	
GAC - SOFINCO AUTO FINANCE CO. LTD.	50 %	447 146		26 533	54 100	447 146	
<b>Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence (Entreprises associées)</b>		<b>587 298</b>		<b>35 631</b>	<b>67 537</b>	<b>528 518</b>	<b>55 985</b>
<b>Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence</b>		<b>2 701 242</b>		<b>175 631</b>	<b>307 468</b>	<b>2 537 068</b>	<b>330 385</b>

	31/12/2020						
	% d'intérêt	Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière	Dividendes versés aux entités du Groupe	Quote-part de résultat net	Quote-part de capitaux propres (1)	Ecart d'acquisition
<i>(En milliers d'euros)</i>							
<b>Co-entreprises</b>							
FCA BANK S.P.A	50	1 990 010			309 376	1 810 880	274 400
CACF BANKIA SA	51	19 688			-6 539	19 688	
<b>Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence (co-entreprises)</b>		<b>2 009 698</b>			<b>302 837</b>	<b>1 830 568</b>	<b>274 400</b>
<b>Entreprises associées</b>							
WAFASALAF (2)	49	127 061			-9 007	70 901	
UCAFLEET	35	2 890			362	2 890	
GAC - SOFINCO AUTO FINANCE CO. LTD.	50	375 089		25 619	52 087	375 089	53 490
<b>Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence (Entreprises associées)</b>		<b>505 040</b>			<b>43 442</b>	<b>444 880</b>	<b>53 490</b>
<b>Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence</b>		<b>2 514 738</b>			<b>346 279</b>	<b>2 279 448</b>	<b>327 890</b>

(1) Capitaux propres part du groupe dans les états financiers de la co-entreprise ou de l'entreprise associées lorsque la co-entreprise ou l'entreprise associées est un sous-groupe.

(2) Le montant des dividendes versées par Wafasalaf est brut.

Les informations financières résumées des co-entreprises et des entreprises associées significatives du groupe CA Consumer Finance sont présentées ci-après :

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021			
	PNB	Résultat net	Total Actif	Total capitaux propres
<b>Co-entreprises</b>				
FCA BANK	800 147	493 604	24 164 614	3 862 731
CREDIT AGRICOLE CONSUMER FINANCE SPAIN EFC	9 400	(21 422)	385 071	77 185
<b>Entreprises associées</b>				
WAFASALAF	111 969	26 748	1 594 683	159 241
UCAFLEET	19 370	1 296	43 649	8 220
GAC SOFINCO AUTO FINANCE CO	252 496	108 200	6 155 316	265 526

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2020			
	PNB	Résultat net	Total Actif	Total capitaux propres
<b>Co-entreprises</b>				
FCA BANK	835 765	500 670	25 766 729	3 621 759
CREDIT AGRICOLE CONSUMER FINANCE SPAIN EFC	1 064	(13 512)	159 508	38 604
<b>Entreprises associées</b>				
WAFASALAF	101 901	(18 229)	1 223 989	289 390
UCAFLEET	21 035	1 035	55 989	8 220
GAC SOFINCO AUTO FINANCE CO	233 308	104 174	6 337 812	788 635

#### Informations sur les risques associés aux intérêts détenus

#### Restrictions significatives sur les co-entreprises et les entreprises associées

Au 31 décembre 2021, le groupe CA Consumer Finance n'a pas de passifs éventuels encourus dans les co-entreprises et les entreprises associées.

#### 6.14 Immeubles de placement

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2020	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2021
Valeur brute	682	-	-	-	-	-	682
Amortissements et dépréciations	(20)	-	-	-	-	-	(20)
<b>Valeur au bilan (1)</b>	<b>662</b>	-	-	-	-	-	<b>662</b>

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2019	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2020
Valeur brute	682	-	-	-	-	-	682
Amortissements et dépréciations	(20)	-	-	-	-	-	(20)
<b>Valeur au bilan (1)</b>	<b>662</b>	-	-	-	-	-	<b>662</b>

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple

#### Juste valeur des immeubles de placement

La valeur de marché des immeubles de placement comptabilisés au coût, établie "à dire d'expert", s'élève à 682 milliers d'euros au 31 décembre 2021 contre 682 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

<i>(En milliers d'euros)</i>		31/12/2021	31/12/2020
Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques	Niveau 1	-	-
Valorisation fondée sur des données observables	Niveau 2	682	682
Valorisation fondée sur des données non observables	Niveau 3	-	-
<b>Valeur de marché des immeubles de placement</b>		<b>682</b>	<b>682</b>

Tous les immeubles de placement font l'objet d'une comptabilisation au coût au bilan.

## 6.15 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

Les immobilisations corporelles d'exploitation incluent les droits d'utilisation des immobilisations prises en location en tant que preneur. Les amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles d'exploitation sont présentés y compris amortissements sur immobilisations données en location simple.

(En milliers d'euros)	31/12/2020	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Écarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2021
<b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b>							
Valeur brute	430 134	2 192	13 618	(13 305)	-	15 016	447 655
Amortissements et dépréciations	(168 994)	(643)	(42 048)	6 796	-	(7 773)	(212 662)
<b>Valeur au bilan</b>	<b>261 140</b>	<b>1 549</b>	<b>(28 430)</b>	<b>(6 509)</b>	<b>-</b>	<b>7 243</b>	<b>234 993</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>							
Valeur brute	1 014 718	16 500	79 799	(5 148)	-	38 767	1 144 636
Amortissements et dépréciations	(490 118)	(1 994)	(53 999)	-	-	(51 612)	(597 723)
<b>Valeur au bilan</b>	<b>524 600</b>	<b>14 506</b>	<b>25 800</b>	<b>(5 148)</b>	<b>-</b>	<b>(12 845)</b>	<b>546 913</b>

## 6.16 Écarts d'acquisition

(En milliers d'euros)	31/12/2020 BRUT	31/12/2020 NET	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (Cessions)	Pertes de valeur de la période	Écarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2021 BRUT	31/12/2021 NET
CACF NL	-	-	-	-	-	-	103 310	103 310	-
ALSOLIA	1 912	1 912	-	-	-	-	(1 912)	-	-
Agos S.p.A.	693 236	103 038	-	-	-	-	-	693 236	103 038
CREDIBOM	117 345	43 520	-	-	-	-	-	117 345	43 520
CACF SPAIN	-	-	-	-	-	-	35 798	35 798	35 798
Crédit Agricole Consumer Finance	1 449 331	557 502	-	-	-	-	1 912	1 451 243	559 414
<b>TOTAL</b>	<b>2 261 824</b>	<b>705 972</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>139 108</b>	<b>2 400 932</b>	<b>741 770</b>

(En milliers d'euros)	31/12/2019 BRUT	31/12/2019 NET	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Pertes de valeur de la période	Écarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2020 BRUT	31/12/2020 NET
CREDIT AGRICOLE CONSUMER FINANCE NEDERLAND	103 310	-	-	-	-	-	-103 310	0	0
AGOS SPA	693 236	103 038	-	-	-	-	-	693 236	103 038
CREDIBOM	117 345	43 520	-	-	-	-	-	117 345	43 520
CREDIT AGRICOLE CONSUMER FINANCE	1 424 134	532 305	-	-	-	-	25 197	1 449 331	557 502
ALSOLIA	1 912	1 912	-	-	-	-	-	1 912	1 912
<b>Total</b>	<b>2 239 937</b>	<b>680 775</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-78 113</b>	<b>2 261 824</b>	<b>705 972</b>

Les écarts d'acquisition ont fait l'objet de tests de dépréciation, fondés sur l'appréciation de la valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles ils sont rattachés. La détermination de la valeur d'utilité repose sur l'actualisation de l'estimation des flux futurs de l'UGT tels qu'ils résulteraient des plans à moyen terme établis pour les besoins de pilotage du Groupe. Les hypothèses utilisées sont les suivantes :

- Les résultats futurs disponibles sont déterminés pour une période de 5 ans à partir :
  - o des données prévisionnelles à 4 ans (2022-2025) établies par les entités dans le cadre du Budget 2022 et des projections financières 2023-2025 ;
  - o de l'extrapolation d'une année supplémentaire (2026) ;
- le ratio de Fonds Propres de catégorie 1 (CET 1) à 11,91 % et le ratio de Fonds Propres global à 17,27 % sont conformes aux exigences CRR (minimum CET1 à 7,0 %, TCR à 10,5 %).
- le taux de croissance à l'infini est commun aux UGT : 2,00 % ;
- le taux d'actualisation est différencié par UGT, selon le tableau ci-après :

Taux d'actualisation	Déc-2021
Credibom	9,90 %
FCAB	8,70 %
CACF France, Creditplus	8,10 %
Agos	9,30 %
Wafasalaf	10,90 %
CACF Spain	9,20 %

Les taux d'actualisation ont été différenciés par pays pour prendre en compte les évolutions observées sur les risques souverains en commun sur France, Allemagne et en spécifique pour l'Italie, le Portugal, le Maroc et l'Espagne. De plus, un taux moyen pondéré est appliqué pour FCAB, compte tenu du poids de son activité réalisée en Italie (environ 50 %).

Aussi, des mesures de sensibilité ont été réalisées pour chaque UGT calculant l'impact de la variation du taux de fonds propres normatifs, du taux d'actualisation, du coût du risque et du coefficient d'exploitation.

Au niveau du Groupe CA Consumer Finance :

➤ L'utilisation d'un taux de fonds propres normatifs majoré de 50pb sur l'ensemble des UGT entraînerait une dégradation des tests de -175 M€ sans besoin de déprécier ;

➤ Un taux d'actualisation majoré de 50pb entraînerait une dégradation des tests de - 636 M€ sans nécessité de déprécier ;

➤ Une variation du Coût du risque (CdR) de +10 % sur l'année terminale générerait une dégradation des tests de - 669 M€. Cette analyse fait apparaître un test négatif sur l'UGT Sofinco + Creditplus (- 180 M€), sans alerte sur les autres UGT ;

Un Coefficient d'Exploitation (Coex) majoré de 100pb dégraderait le résultat des tests de - 312 M€ sans nécessité de déprécier ;

## 6.17 Provisions techniques des contrats d'assurance

### Ventilation des provisions techniques d'assurance

(En milliers d'euros)	31/12/2021				
	Vie	Non-vie	International	Emprunteur	Total
Contrats d'assurance	-	-	-	-	-
Contrats d'investissement avec PB discrétionnaire	-	-	-	-	-
Contrats d'investissement sans PB discrétionnaire	-	-	-	-	-
Participation aux bénéfices différée passive	-	-	-	-	-
Autres provisions techniques	-	-	-	-	-
<b>Total des provisions techniques ventilées</b>	-	-	-	-	-
Participation aux bénéfices différée active	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les provisions techniques	-	-	-	-	-
<b>Provisions techniques nettes</b>	-	-	-	-	-

(En milliers d'euros)	31/12/2020				
	Vie	Non-vie	International	Emprunteur	Total
Contrats d'assurance	-	-	-	-	-
Contrats d'investissement avec PB discrétionnaire	-	-	-	-	-
Contrats d'investissement sans PB discrétionnaire	-	-	-	-	-
Participation aux bénéfices différée passive	-	-	-	-	-
Autres provisions techniques	-	-	-	-	-
<b>Total des provisions techniques ventilées</b>	-	-	-	-	-
Participation aux bénéfices différée active	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les provisions techniques	-	-	-	-	-
<b>Provisions techniques nettes</b>	-	-	-	-	-

La participation aux bénéfices différée, avant impôt, au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020 s'analyse ainsi :

Participation aux bénéfices différée avant impôt (En milliers d'euros)	31/12/2021 PBD nette	31/12/2020 PBD nette
<b>Participation différée sur revalorisation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres et sur dérivés de couverture</b>	-	-
Dont participation différée sur revalorisation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres (1)	-	-
Dont participation différée sur dérivés de couverture	-	-
<b>Participation différée sur revalorisation des actifs financiers à la juste valeur par résultat</b>	-	-
<b>Autres participations différées</b>	-	-
<b>Total Participation aux bénéfices différée avant impôt</b>	-	-

(1) Cf. Note 6.2 "Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres".

Le caractère recouvrable de cet actif a fait l'objet de tests tels que décrit dans la note 1.2 sur les activités d'assurance, en conformité avec la recommandation du CNC du 19 décembre 2008.

## 6.18 Provisions

(En milliers d'euros)	31/12/2020	01/01/2021	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2021
Risques sur les produits épargne-logement	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Risques d'exécution des engagements par signature	40 168	-	6	26 274	-	(29 828)	-	4	36 624
Risques opérationnels	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	98 049	3 510	-	8 298	(3 560)	(228)	-	(15 656)	90 413
Litiges divers	45 375	-	-	10 068	(15 317)	(4 867)	-	4 301	39 560
Participations	403	-	-	14	(390)	(13)	-	-	14
Restructurations	199	-	-	27	(43)	(87)	-	(1)	95
Autres risques	16 339	-	20 748	29 821	(14 803)	(10 414)	-	11 152	52 843
<b>TOTAL</b>	<b>200 533</b>	<b>3 510</b>	<b>20 754</b>	<b>74 502</b>	<b>(34 113)</b>	<b>(45 437)</b>	-	<b>(200)</b>	<b>219 549</b>

(1) Dont 77 459 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 18 794 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

CACF NL a maintenu en 2021 un niveau de couverture adéquat pour le risque réglementaire et juridique concernant le plan de compensation au profit des clients emprunteurs tenant compte des décisions de la KIFID des années précédentes. La provision affiche un solde net de 8,7 millions d'euros à fin 2021.

AGOS a maintenu la couverture du risque concernant la restitution des frais de dossiers en cas de remboursement anticipé du prêt au 31 décembre 2021.

(En milliers d'euros)	31/12/2019	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2020
Risques sur les produits épargne-logement	-	-	-	-	-	-	-	-
Risques d'exécution des engagements par signature	65 151	2 255	33 214	(1 277)	(59 151)	-	(24)	40 168
Risques opérationnels	-	-	-	-	-	-	-	-
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	89 968	-	9 790	(3 401)	(5 113)	-	6 805	98 049
Litiges divers	44 290	-	23 749	(17 119)	(1 924)	-	(3 621)	45 375
Participations	302	-	403	(296)	(6)	-	-	403
Restructurations	199	-	-	-	-	-	-	199
Autres risques	109 713	-	12 930	(1 226)	(11 583)	73	(93 568)	16 339
<b>TOTAL</b>	<b>309 623</b>	<b>2 255</b>	<b>80 086</b>	<b>(23 319)</b>	<b>(77 777)</b>	<b>73</b>	<b>(90 408)</b>	<b>200 533</b>

(1) Dont 79 429 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 18 620 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

## 6.19 Dettes subordonnées

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Dettes subordonnées à durée déterminée	1 081 680	962 754
Dettes subordonnées à durée indéterminée	314 801	708 804
Dépôts de garantie à caractère mutuel	-	-
Titres et emprunts participatifs	-	-
<b>Valeur au bilan</b>	<b>1 396 481</b>	<b>1 671 558</b>

### Emissions de dettes subordonnées

Les émissions de dettes subordonnées entrent dans le cadre de la gestion des fonds propres prudentiels, tout en contribuant au refinancement de l'ensemble des activités du groupe CA Consumer Finance.

La directive et le règlement européens sur les exigences de fonds propres des établissements de crédit et des entreprises d'investissement – CRD IV/CRR définissent les conditions selon lesquelles les instruments subordonnés peuvent bénéficier du statut de fonds propres réglementaires et prévoit les modalités et les conditions de la disqualification progressive des anciens instruments qui ne remplissent pas ces conditions entre le 1<sup>er</sup> janvier 2014 (date d'entrée en vigueur de la CRD IV et du CRR) et le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Toutes les émissions de dettes subordonnées, qu'il s'agisse des nouvelles émissions ou des émissions plus anciennes, sont susceptibles de faire l'objet d'absorption de pertes par renflouement interne ("Bail-in") dans certaines circonstances et notamment en cas de mise en résolution de la banque émettrice, conformément à l'ordonnance du 20 août 2015 portant diverses dispositions d'adaptation à la législation au droit de l'Union européenne en matière financière transposant, en droit français, la directive européenne sur le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (BRRD) du 15 mai 2014.

En 2021, le groupe CA Consumer Finance a émis des prêts subordonnés pour un total de 156 M€ et a remboursé des emprunts subordonnés et super subordonnés pour un total de 432 M€.

### **Emissions de dette "Senior non préférée"**

Avec la loi relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (autrement appelée "loi Sapin 2"), publiée au Journal officiel le 10 décembre 2016 et entrée en vigueur le 11 décembre 2016, la France s'est dotée d'une nouvelle catégorie de dette senior permettant de répondre aux critères d'éligibilité lié à la « subordination » des ratios TLAC et MREL (tels que ces derniers sont actuellement définis) : la dette senior non préférée" (codifiée dans les articles L. 613-30-3-I-4° et R. 613-28 du Code monétaire et financier). Cette catégorie de dette est également visée par la Directive BRRD précitée et reprise, indirectement dans les Règlement CRR s'agissant des instruments de dettes éligibles au ratio MREL sous réserve du respect des critères y afférents.

Dans le cadre d'une procédure de résolution, les titres senior non préférés pourront être dépréciés, en totalité ou en partie, ou convertis en capital (fonds propres de base de catégorie 1), au titre du renflouement interne ("Bail-In"), prioritairement aux autres dettes senior (les dettes « senior-préférées »), mais après seulement la dépréciation totale ou la conversion en capital des instruments subordonnés (en ce compris, sans limitation, les instruments qualifiés de fonds propres de catégorie 1 (CET1 et *Additional Tier 1*) et les instruments qualifiés de fonds propres de catégorie 2 (*Tier 2*) et seulement si ces premières dépréciations ou conversions sont insuffisantes pour permettre le renflouement de l'établissement concerné.

En cas de liquidation, les titres senior non préférés seront remboursés, s'il reste des fonds disponibles, après le remboursement total des dettes senior "préférées", mais avant les dettes subordonnées qualifiées ou non de fonds propres réglementaires.

L'encours de titres senior non préférés de CA Consumer Finance s'élève ainsi à 1 104 millions d'euros au 31 décembre 2021.

## **6.20 Capitaux propres**

### **Composition du capital au 31 décembre 2021**

	Nombre de titres au 31/12/2020	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31/12/2021	% du capital	% des droits de vote
<b>Actionnaires de CA Consumer Finance</b>						
<b>Lister les principaux actionnaires</b>	<b>14 216 724</b>	-	-	<b>14 216 724</b>	<b>99,99 %</b>	<b>99,99 %</b>
Crédit Agricole SA	14 215 927	-	-	14 215 927	99,98 %	99,98 %
Delfinance	797	-	-	797	0,01 %	0,01 %
<b>Parts sociales</b>	<b>774</b>	-	-	<b>774</b>	<b>0,01 %</b>	<b>0,01 %</b>
Investisseurs institutionnels	-	-	-	-	-	-
Actionnaires individuels	774	-	-	774	0,01 %	0,01 %
<b>Total</b>	<b>14 217 498</b>	-	-	<b>14 217 498</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>

La valeur nominale des titres est de 39 euros. Ils sont entièrement libérés.

Le montant total du capital est de 554 482 milliers d'euros

### **Rémunération par titre de capital**

	31/12/2021	31/12/2020
Résultat net part du Groupe de la période (En milliers d'euros)	652 429	473 872
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période	14 217 498	14 217 498
Coefficient d'ajustement	1 000	1 000
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action	14 217 498	14 217 498
<b>Résultat de base par action (en euros)</b>	<b>45,89</b>	<b>33,33</b>
<b>Résultat de base par action des activités poursuivies (en euros)</b>	-	-
<b>Résultat de base par action des activités abandonnées (en euros)</b>	-	-
<b>Résultat dilué par action (en euros)</b>	<b>45,89</b>	<b>33,33</b>
<b>Résultat dilué par action des activités poursuivies (en euros)</b>	-	-
<b>Résultat dilué par action des activités abandonnées (en euros)</b>	-	-

**Dividendes**

Au titre de l'exercice 2021, le Conseil d'administration de CA Consumer Finance a décidé de verser les dividendes à l'Assemblée générale du 25/05/2022.

	Proposition au titre de l'exercice 2021	2020	2019	2018	2017
<i>(En euros)</i>					
Dividende ordinaire	441 595 487	373 778 022	-	-	-
Dividende majoré	-	-	-	-	-

**Affectations du résultat et fixation du dividende 2021**

L'affectation du résultat la fixation et la mise en paiement du dividende 2021 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale du groupe CA Consumer Finance du 25 mai 2022.

Le texte de la résolution est le suivant :

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constate que le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élève à la somme de 405 184 553,16 euros.

Constatation faite que la réserve légale est déjà dotée à hauteur de 10 % du capital social, et compte tenu du Report à Nouveau antérieur créditeur de 166 924 044,54 euros, l'assemblée générale constate que le bénéfice distribuable s'élève à la somme de 572 108 597,70 euros.

L'assemblée générale décide de distribuer des dividendes à hauteur de 441 595 487,88 euros.

Compte tenu de cette affectation, le poste « Report à Nouveau » s'élèverait à 130 513 109,82 euros créditeur.

**6.21 Participations ne donnant pas le contrôle****Informations sur l'étendue des intérêts détenus par les participations significatives ne donnant pas le contrôle**

Le tableau ci-après présente les informations relatives aux filiales et entités structurées consolidées dont le montant des participations ne donnant pas le contrôle est significatif au regard des capitaux propres totaux du Groupe ou du palier ou dont le total bilan des entités détenues par les participations ne donnant pas le contrôle est significatif.

	31/12/2021				
	Pourcentage des droits de vote des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	Pourcentage d'intérêt des participations ne donnant pas le contrôle	Résultat net attribué aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle au cours de la période	Montant dans les capitaux propres des participations ne donnant pas le contrôle à la fin de la période	Dividendes versés aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle
<i>(En milliers d'euros)</i>					
WAFASALAF	49,00 %	-	13 513	84 122	
UCAFLEET	65,00 %	-	842	6 209	
FCA BANK	50,00 %	-	3 448	10 773	
GAC SOFINCO AUTO FINANCE CO	50,00 %	-	54 100	434 763	26 533
<b>Total</b>			<b>71 903</b>	<b>535 867</b>	<b>26 533</b>

	31/12/2020				
	Pourcentage des droits de vote des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	Pourcentage d'intérêt des participations ne donnant pas le contrôle	Résultat net attribué aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle au cours de la période	Montant dans les capitaux propres des participations ne donnant pas le contrôle à la fin de la période	Dividendes versés aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle
<i>(En milliers d'euros)</i>					
CREALFI	49,00 %	49,00 %	617	9 422	
ARES CAPITAL LIMITED	-	39,00 %	401	113	4 875
WAFASALAF	51,00 %	-	(9 374)	76 574	
UCAFLEET	65,00 %	-	673	5 367	
AGOS DUCATO	39,00 %	39,00 %	82 191	376 378	64 155
FCA BANK	50,00 %	-	2 324	7 325	
GAC SOFINCO AUTO FINANCE CO	50,00 %	-	52 087	362 707	25 619
CREDIT AGRICOLE CONSUMER FINANCE SPAIN EFC	49,00 %	-	(6 282)	18 916	
<b>Total</b>			<b>122 635</b>	<b>856 803</b>	<b>94 649</b>

**Informations financières individuelles résumées concernant les participations significatives ne donnant pas le contrôle**

Le tableau ci-après présente les données résumées des filiales dans lesquelles les participations ne donnant pas le contrôle sont significatives pour CA Consumer Finance sur la base des états financiers présentés en normes IFRS.

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021			
	Total bilan	PNB	Résultat net	Résultat global
WAFASALAF	1 594 695	111 969	26 748	26 748
UCAFLEET	43 649	19 370	1 296	1 296
FCA BANK	24 164 614	800 147	493 604	506 794
GAC SOFINCO AUTO FINANCE CO	6 155 386	252 497	108 200	108 200
<b>Total</b>	<b>31 958 344</b>	<b>1 183 983</b>	<b>629 848</b>	<b>643 038</b>

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2020			
	Total bilan	PNB	Résultat net	Résultat global
CACF NL	1 765 627	4 614	(50 080)	(50 080)
ALSOLIA	15 607	1 811	695	695
EDA	97 062	28 037	18 346	18 346
CREALFI	119 761	7 147	1 260	1 260
ARES CAPITAL LIMITED	3 432	1 270	820	820
CREDIT LIFT	11 944	646	339	339
SOFINCO PARTICIPATIONS	7 522	4 081	4 020	4 020
SEDEF	417 927	10 085	(169)	(169)
AGOS DUCATO	17 308 579	808 682	223 245	222 498
CREDITPLUS BANK AG	5 182 253	192 426	25 262	25 295
BANCO CREDIBOM	2 482 904	118 812	30 660	27 587
FCA BANK	25 766 729	835 765	500 670	498 240
CACF SPAIN	159 508	1 064	(13 512)	(13 512)
CACF	36 623 256	994 595	204 883	208 954
FINAREF ASSURANCES	31 270	18 034	10 082	10 082
<b>Total</b>	<b>89 993 381</b>	<b>3 027 069</b>	<b>956 521</b>	<b>954 375</b>

**6.22 Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle**

La ventilation des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.

Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en "Indéterminée".

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Caisse, banques centrales	10 028 444	-	-	-	-	10 028 444
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	975	-	975
Instruments dérivés de couverture	5 010	10 625	63 956	33 739	-	113 330
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	584	201	279	-	132 812	133 877
Actifs financiers au coût amorti	6 098 228	5 765 912	16 853 333	9 533 877	1 598 942	39 850 292
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	56 383	-	-	-	-	56 383
<b>Total Actifs financiers par échéance</b>	<b>16 188 649</b>	<b>5 776 738</b>	<b>16 917 568</b>	<b>9 568 591</b>	<b>1 719 585</b>	<b>50 183 301</b>
Banques centrales	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	975	-	975
Instruments dérivés de couverture	4 685	13 981	67 924	22 547	1	109 138
Passifs financiers au coût amorti	5 252 210	9 769 198	27 727 458	567 263	4 030	44 410 526
Dettes subordonnées	27	-	110 050	919 052	314 802	1 396 481
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	46 271	-	-	-	-	46 271
<b>Total Passifs financiers par échéance</b>	<b>5 303 193</b>	<b>9 783 179</b>	<b>27 905 432</b>	<b>1 509 837</b>	<b>306 663</b>	<b>45 963 390</b>

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2020					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Caisse, banques centrales	7 574 106	-	-	-	-	<b>7 574 106</b>
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	193	-	-	2 929	<b>3 122</b>
Instruments dérivés de couverture	3 450	7 771	30 220	4 611	4	<b>46 056</b>
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-	-	20 801	<b>20 802</b>
Actifs financiers au coût amorti	6 945 055	5 081 943	16 118 737	8 575 338	1 883 468	<b>38 604 541</b>
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	208 065	-	-	-	-	<b>208 065</b>
<b>Total Actifs financiers par échéance</b>	<b>14 730 676</b>	<b>5 089 907</b>	<b>16 148 957</b>	<b>8 579 949</b>	<b>1 907 202</b>	<b>46 456 692</b>
Banques centrales	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	2 715	-	<b>2 715</b>
Instruments dérivés de couverture	5 260	12 412	139 586	71 557	3	<b>228 818</b>
Passifs financiers au coût amorti	5 977 702	10 585 813	24 672 792	711 859	5 029	<b>41 953 195</b>
Dettes subordonnées	152	-	38 000	924 602	708 804	<b>1 671 558</b>
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	1 805	-	-	-	-	<b>1 805</b>
<b>Total Passifs financiers par échéance</b>	<b>5 984 919</b>	<b>10 598 225</b>	<b>24 850 378</b>	<b>1 710 733</b>	<b>713 836</b>	<b>43 858 091</b>

## 7 Avantages au personnel et autres rémunérations

### 7.1 Détail des charges de personnel

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Salaires et traitements (1)	(367 071)	(328 765)
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	(21 723)	(26 138)
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	(3 052)	(647)
Autres charges sociales	(53 796)	(52 955)
Intéressement et participation	(22 129)	(18 945)
Impôts et taxes sur rémunération	(43 994)	(40 733)
<b>Total Charges de personnel</b>	<b>(511 765)</b>	<b>(468 183)</b>

(1) Dont charges relatives aux paiements à base d'actions pour 233 milliers d'euros au 31 décembre 2021 contre 516 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

Dont indemnités liées à la retraite pour 1 434 milliers d'euros au 31 décembre 2021 contre 1 846 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

Dont médailles du travail pour 1 909 milliers d'euros au 31 décembre 2021 contre 1 823 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

### 7.2 Effectif moyen de la période

Effectif moyen	31/12/2021	31/12/2020
France	2 782	2 883
Etranger	3 374	3 208
<b>Total</b>	<b>6 156</b>	<b>6 091</b>

### 7.3 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés "employeurs". Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du groupe CA Consumer Finance n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

### 7.4 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

#### Variation dette actuarielle

(En milliers d'euros)	31/12/2021			31/12/2020
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
<b>Dette actuarielle au 31/12/N-1</b>	<b>178 296</b>	-	<b>178 296</b>	<b>160 932</b>
Impact IFRIC IAS 19 à l'ouverture (2)	(3 510)	-	-	-
Ecart de change	-	-	-	-
Coût des services rendus sur l'exercice	5 971	-	5 971	5 323
Coût financier	1 176	-	1 176	1 760
Cotisations employés	257	-	257	275
Modifications, réductions et liquidations de régime	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	(3 510)	-
Prestations versées (obligatoire)	(2 679)	-	(2 679)	(3 115)
Taxes, charges administratives et primes	-	-	-	-
Gains/(pertes) actuariels - liés aux hypothèses démographiques (1)	(1 350)	-	(1 350)	(1 092)
Gains/(pertes) actuariels - liés aux hypothèses financières (1)	(11 717)	-	(11 717)	14 213
<b>Dette actuarielle à la clôture</b>	<b>166 444</b>	-	<b>166 444</b>	<b>178 296</b>

(1) Dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience.

(2) Concernent l'impact de la 1<sup>ère</sup> application de la décision IFRS IC du 21 avril 2021 portant sur le calcul des engagements relatifs à certains régimes à prestations définies pour un montant de -3 510 milliers d'euros au 1<sup>er</sup> janvier 2021 (Cf. note 1.1 Normes applicables et comparabilité).

**Détail de la charge comptabilisée au résultat**

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021			31/12/2020
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Coût des services	5 971	-	5 971	5 323
Charge/produit d'intérêt net	376	-	376	691
<b>Impact en compte de résultat à la clôture</b>	<b>6 347</b>	<b>-</b>	<b>6 347</b>	<b>6 014</b>

**Détail des gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables**

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021			31/12/2020
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Réévaluation du passif (de l'actif) net				
<b>Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables à l'ouverture</b>	<b>57 307</b>	<b>-</b>	<b>57 307</b>	<b>49 828</b>
Ecart de change	-	-	-	-
Gains/(pertes) actuariels sur l'actif	(4 364)	-	(4 364)	(5 642)
Gains/(pertes) actuariels - liés aux hypothèses démographiques (1)	(1 350)	-	(1 350)	(1 092)
Gains/(pertes) actuariels - liés aux hypothèses financières (1)	(11 717)	-	(11 717)	14 213
Ajustement de la limitation d'actifs	-	-	-	-
<b>Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables à la clôture</b>	<b>39 876</b>	<b>-</b>	<b>39 876</b>	<b>57 307</b>

(1) Dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience.

**Variation de juste valeur des actifs**

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021			31/12/2020
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
<b>Juste valeur des actifs à l'ouverture</b>	<b>99 811</b>	<b>-</b>	<b>99 811</b>	<b>89 788</b>
Impact IFRIC IAS 19 à l'ouverture (1)				
Ecart de change	-	-	-	-
Intérêt sur l'actif (produit)	800	-	800	1 069
Gains/(pertes) actuariels	4 364	-	4 364	5 642
Cotisations payées par l'employeur	-	-	-	4 500
Cotisations payées par les employés	257	-	257	275
Modifications, réductions et liquidations de régime	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-
Taxes, charges administratives et primes	-	-	-	-
Prestations payées par le fonds	(1 307)	-	(1 307)	(1 463)
<b>Juste valeur des actifs à la clôture</b>	<b>103 925</b>	<b>-</b>	<b>103 925</b>	<b>99 811</b>

**(1) Variation de juste valeur des droits à remboursement**

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021			31/12/2020
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
<b>Juste valeur des droits à remboursement à l'ouverture</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Impact IFRIC IAS 19 à l'ouverture (1)				
Ecart de change	-	-	-	-
Intérêts sur les droits à remboursement (produit)	-	-	-	-
Gains/(pertes) actuariels	-	-	-	-
Cotisations payées par l'employeur	-	-	-	-
Cotisations payées par les employés	-	-	-	-
Modifications, réductions et liquidations de régime	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-
Taxes, charges administratives et primes	-	-	-	-
Prestations payées par le fonds	-	-	-	-
<b>Juste valeur des droits à remboursement à la clôture</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

**Position nette**

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021			31/12/2020
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
<b>Dette actuarielle à la clôture</b>	<b>166 444</b>	-	<b>166 444</b>	<b>178 296</b>
Impact de la limitation d'actifs	-	-	-	-
Juste valeur des actifs fin de période	(103 925)	-	(103 925)	(99 811)
<b>Position nette (passif) / actif à la clôture</b>	<b>(62 519)</b>	-	<b>(62 519)</b>	<b>(78 485)</b>

**Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles**

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021		31/12/2020	
	Zone euro	Hors zone euro	Zone euro	Hors zone euro
Taux d'actualisation (1)	0,86 %	0,00 %	0,34 %	0,00 %
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Taux attendus d'augmentation des salaires (2)	2,32 %	0,00 %	1,75 %	0,00 %
Taux d'évolution des coûts médicaux	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Autres (à détailler)	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

(1) Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de rotation du personnel. Le sous-jacent utilisé est le taux d'actualisation par référence à l'indice Iboxx AA10+.

(2) Suivant les populations concernées (cadres ou non cadres).

**Information sur les actifs des régimes - Allocations d'actifs (1)**

<i>(En milliers d'euros)</i>	Zone euro			Hors zone euro			Toutes zones		
	en %	En montant	dont coté	en %	En montant	dont coté	en %	En montant	dont coté
Actions	30,57 %	31 770	31 770	0,00 %	-	-	30,57 %	31 770	31 770
Obligations	64,22 %	66 738	66 738	0,00 %	-	-	64,22 %	66 738	66 738
Immobilier	0,00 %	-	-	0,00 %	-	-	0,00 %	-	-
Autres actifs (2)	5,21 %	5 418	-	0,00 %	-	-	5,21 %	5 418	-

(1) Dont juste valeur des droits à remboursement.

(2) Cash contrat d'assurance...

Au 31 décembre 2021, les taux de sensibilité démontrent que :

- une variation de plus 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 6,08 % ;
- une variation de moins 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 6,66 %.

**7.5 Autres avantages sociaux**

Les provisions constituées par CA Consumer Finance au titre de ces autres engagements sociaux s'élèvent à 22 815 milliers d'euros à la fin de l'exercice 2021.

**7.6 Paiements à base d'actions**

Les plans de stock-options concernent Crédit Agricole S.A.

Il n'existe plus de plan de stock-options de CA Consumer Finance et de ses filiales.

**7.7 Rémunérations de dirigeants**

Les membres du Conseil d'Administration de CA Consumer Finance ne perçoivent aucune rémunération au titre de leur mandat chez CA Consumer Finance.

En 2021, les membres du COMEX et du Group Executive Committee (soit 22 personnes) du Groupe CA Consumer Finance ont perçu au titre de leur rémunération un montant cumulé de 4 872 335,84 euros.

Ce montant inclut les salaires fixes et variables, les avantages en nature ainsi que les montants nets de participation et bruts d'intéressement 2020 versés en 2021.

Enfin, ils ne bénéficient pas d'autres avantages à long terme en 2021.

Les éléments présentés ci-dessus ne comprennent pas l'évaluation des éventuels avantages obtenus par les dirigeants sur les opérations bancaires ou de crédits à la consommation conclues aux conditions offertes à l'ensemble du personnel de CA Consumer Finance.

Ils ne comprennent pas non plus les droits aux indemnités de départ à la retraite et à la médaille du travail dont les montants sont déterminés de façon actuarielle et conformément aux accords d'entreprise signés et selon les conditions prévues pour l'ensemble des salariés. Ces sommes sont incluses dans les provisions.

## 8 Contrats de location

### 8.1 Contrats de location dont le Groupe est preneur

Le poste « Immobilisations corporelles d'exploitation » au bilan est composé d'actifs détenus en propre et d'actifs loués qui ne remplissent pas la définition d'immeubles de placement.

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Immobilisations corporelles détenues en propre	54 282	58 744
Droits d'utilisation des contrats de location	180 711	202 396
<b>Total Immobilisations corporelles d'exploitation</b>	<b>234 993</b>	<b>261 140</b>

Le groupe CA Consumer Finance est également preneur dans des contrats de location de matériel informatique (photocopieurs, ordinateurs, ...) pour des durées de 1 à 3 ans. Ces contrats sont de faible valeur et/ou de courte durée. Le groupe CA Consumer Finance a choisi d'appliquer les exemptions prévues par IFRS 16 et de ne pas comptabiliser au bilan de droit d'utilisation et de dette locative sur ces contrats.

### Variation des actifs au titre du droit d'utilisation

Le groupe CA Consumer Finance est preneur de nombreux actifs dont (des bureaux, des agences et du matériel informatique).

Les informations relatives aux contrats dont le groupe CA Consumer Finance est preneur sont présentées ci-dessous :

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2020	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements (1)	31/12/2021
<b>Immobilier</b>							
Valeur brute	245 188	1 270	4 131	(7 036)	-	5 523	249 076
Amortissements et dépréciations	(45 581)	(250)	(26 590)	1 586	-	(1 300)	(72 135)
<b>Total Immobilier</b>	<b>199 607</b>	<b>1 020</b>	<b>(22 459)</b>	<b>(5 450)</b>	-	<b>4 223</b>	<b>176 941</b>
<b>Mobilier</b>							
Valeur brute	5 412	162	1 674	(1 253)	-	2 305	8 300
Amortissements et dépréciations	(2 623)	(33)	(2 225)	1 145	-	(794)	(4 530)
<b>Total Mobilier</b>	<b>2 789</b>	<b>129</b>	<b>(551)</b>	<b>(108)</b>	-	<b>1 511</b>	<b>3 770</b>
<b>Total Droits d'utilisation</b>	<b>202 396</b>	<b>1 149</b>	<b>(23 010)</b>	<b>(5 558)</b>	-	<b>5 734</b>	<b>180 711</b>

(1)

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2019	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2020
<b>Immobilier</b>							
Valeur brute	258 829	-	70 921	(85 065)	-	503	245 188
Amortissements et dépréciations	(25 679)	-	(26 689)	6 889	-	(102)	(45 581)
<b>Total Immobilier</b>	<b>233 150</b>	-	<b>44 232</b>	<b>(78 176)</b>	-	<b>401</b>	<b>199 607</b>
<b>Mobilier</b>							
Valeur brute	6 899	-	1 687	(802)	-	(2 372)	5 412
Amortissements et dépréciations	(2 603)	-	(1 827)	660	-	1 147	(2 623)
<b>Total Mobilier</b>	<b>4 296</b>	-	<b>(140)</b>	<b>(142)</b>	-	<b>(1 225)</b>	<b>2 789</b>
<b>Total Droits d'utilisation</b>	<b>237 446</b>	-	<b>44 092</b>	<b>(78 318)</b>	-	<b>(824)</b>	<b>202 396</b>

(1) Tenant compte des effets de première application de la décision de l'IFRS IC du 26 novembre 2019 sur la durée des contrats de location IFRS 16, le solde des droits d'utilisation au bilan aurait été de 243 686 milliers d'euros au 31/12/2019

### Echéancier des dettes locatives

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021			
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total Dettes locatives
<b>Dettes locatives</b>	<b>19 237</b>	<b>47 956</b>	<b>130 675</b>	<b>197 868</b>

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2020			
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total Dettes locatives
<b>Dettes locatives</b>	<b>15 633</b>	<b>48 926</b>	<b>151 424</b>	<b>215 983</b>

**Détail des charges et produits de contrats de location**

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Charges d'intérêts sur dettes locatives	(781)	(1 332)
<b>Total Intérêts et charges assimilées (PNB)</b>	<b>(781)</b>	<b>(1 332)</b>
Charges relatives aux contrats de location court terme	(4 013)	(5 924)
Charges relatives aux contrats de location de faible valeur	(527)	(411)
Charges relatives aux paiements de loyers variables exclus de l'évaluation de la dette	(3 790)	(1 715)
Produits de sous-location tirés d'actifs au titre de droits d'utilisation	-	-
Profits ou pertes résultant de transactions de cession-bail	-	-
Profits ou pertes résultant de modifications de contrats de location	45	516
<b>Total Charges générales d'exploitation</b>	<b>(8 285)</b>	<b>(7 534)</b>
Dotations aux amortissements sur droits d'utilisation	(28 813)	(29 410)
<b>Total Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles</b>	<b>(28 813)</b>	<b>(29 410)</b>
<b>Total Charges et produits de contrats de location</b>	<b>(37 879)</b>	<b>(38 276)</b>

**Montants des flux de trésorerie de la période**

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
<b>Total des sorties de trésorerie relatives aux contrats de location</b>	<b>(32 180)</b>	<b>(28 538)</b>

**8.2 Contrats de location dont le Groupe est bailleur**

Le groupe CA Consumer Finance propose à ses clients des activités de location qui prennent la forme de contrats de crédit-bail, de location avec option d'achat, de location financière, ou de location longue durée. Les contrats de location sont classés en contrats de location financement lorsque les termes du contrat de location transfèrent en substance la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété au preneur.

Les autres contrats de location sont classés en location simple.

**Produits de contrats de location**

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
<b>Location-financement</b>	<b>415 418</b>	<b>62 009</b>
Profits ou pertes réalisés sur la vente	62 575	50 124
Produits financiers tirés des créances locatives	352 843	11 885
Produits des paiements de loyers variables	-	-
<b>Location simple</b>	<b>747</b>	<b>1 030</b>
Produits locatifs	747	1 030

**Echéancier des paiements de loyers à recevoir**

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021						
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total Paiements de loyers à recevoir	Produits d'intérêts à recevoir	Valeur résiduelle actualisée	Créances location- financement
<b>Contrats de location-financement</b>	<b>409 592</b>	<b>903 943</b>	<b>45 146</b>	<b>1 358 681</b>	-	-	<b>1 358 681</b>

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2020						
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total Paiements de loyers à recevoir	Produits d'intérêts à recevoir	Valeur résiduelle actualisée	Créances location- financement
<b>Contrats de location-financement</b>	<b>218 802</b>	<b>435 779</b>	<b>39 154</b>	<b>693 735</b>	-	<b>344 572</b>	<b>1 038 307</b>

L'échéance des contrats de location correspond à leur date de maturité résiduelle.

Le montant par échéance correspond au montant contractuel non actualisé.

## 9 Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Les engagements de financement et de garantie et autres garanties intègrent les activités abandonnées.

### Engagements donnés et reçus

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
<b>Engagements donnés</b>	<b>10 394 347</b>	<b>9 667 803</b>
<b>Engagements de financement</b>	<b>8 628 232</b>	<b>8 197 458</b>
Engagements en faveur des établissements de crédit	236 597	81 086
Engagements en faveur de la clientèle	8 391 635	8 116 372
Ouverture de crédits confirmés	7 625 309	7 792 535
<i>Ouverture de crédits documentaires</i>	-	-
<i>Autres ouvertures de crédits confirmés</i>	7 625 309	7 792 535
Autres engagements en faveur de la clientèle	766 326	323 837
<b>Engagements de garantie</b>	<b>1 766 115</b>	<b>1 470 345</b>
Engagements d'ordre des établissements de crédit	1 766 115	1 470 115
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	-	-
Autres garanties	1 766 115	1 470 115
Engagements d'ordre de la clientèle	-	230
Cautions immobilières	-	-
Autres garanties d'ordre de la clientèle	-	230
<b>Engagements sur titres</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Titres à livrer	-	-
<b>Engagements reçus</b>	<b>10 448 788</b>	<b>7 468 587</b>
<b>Engagements de financement</b>	<b>150 000</b>	<b>10 000</b>
Engagements reçus des établissements de crédit	150 000	10 000
Engagements reçus de la clientèle	-	-
<b>Engagements de garantie</b>	<b>10 298 788</b>	<b>7 458 587</b>
Engagements reçus des établissements de crédit	5 900 212	6 935 188
Engagements reçus de la clientèle	4 398 576	523 399
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	-	-
Autres garanties reçues	4 398 576	523 399
<b>Engagements sur titres</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Titres à recevoir	-	-

### Instruments financiers remis et reçus en garantie

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
<b>Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés)</b>		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (Banque de France, CRH ...)	756 171	756 103
Titres prêtés	-	-
Dépôts de garantie sur opérations de marché	58 897	171 583
Autres dépôts de garantie	-	-
Titres et valeurs donnés en pension	1 996 712	1 133 196
<b>Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie</b>	<b>2 811 780</b>	<b>2 060 882</b>
<b>Valeur comptable des actifs financiers reçus en garantie</b>		
Autres dépôts de garantie	-	-
<b>Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés</b>		
Titres empruntés	-	-
Titres et valeurs reçus en pension	95 260	163 450
Titres vendus à découvert	-	-
<b>Total Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés</b>	<b>95 260</b>	<b>163 450</b>

### Créances apportées en garantie

Au cours de l'année 2021, le groupe CA Consumer Finance n'a apporté aucune créance en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, au même titre que l'année 2020. Le groupe CA Consumer Finance conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances

**Garanties détenues et actifs reçus en garantie**

A l'exception des titres reçus en pension livrée, pour un montant de 95 260 milliers d'euros au 31 décembre 2021 contre 163 450 milliers d'euros au 31 décembre 2020, les garanties détenues par le groupe CA Consumer Finance et qu'elle est autorisée à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives et l'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de l'activité de groupe CA Consumer Finance. Le groupe CA Consumer Finance n'enregistre aucun actif obtenu par la prise en possession de garantie.

Dans le cadre de son activité de financement automobile les entités du groupe sont amenées à récupérer des véhicules financés pendant la phase de recouvrement des créances impayées. Ces véhicules, ainsi récupérés, ne font pas l'objet d'une comptabilisation séparée, et sont cédés dès que possible. Les sommes ainsi récupérées viennent diminuer les créances dues par la clientèle. La détermination statistique des dépréciations enregistrées, tant sur base individuelle que collective, tient compte de cette nature de flux futurs d'encaissements.

<i>(En milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	-	-
Immobilisations corporelles	-	-
Immeubles de placement	-	-
Instruments de capitaux propres et de dettes	-	-
Autres	-	-
<b>Total Actifs obtenus par prise de possession de garantie</b>	-	-

## ***10 Juste valeur des instruments financiers***

---

**La juste valeur** est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

La juste valeur est basée sur le prix de sortie (notion "d'*exit price*").

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêt en ayant recours en priorité à des données de marché observables. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre d'hypothèses. Il est supposé que les intervenants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique

Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

La hiérarchie de juste valeur des actifs et passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de spreads de *Credit Default Swaps* (CDS). Les pensions données et reçues portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les actifs et passifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit principalement des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé.

Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux du marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels il est considéré que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des actifs ou passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

### 10.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont, pour les actifs, nets de dépréciation.

#### Actifs financiers comptabilisés au coût amorti au bilan valorisés à la juste valeur au 31 décembre 2021

	Valeur au bilan au 31/12/2021	Juste valeur au 31/12/2021	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(En milliers d'euros)</i>					
<b>Instruments de dettes non évalués à la juste valeur au bilan</b>					
<b>Prêts et créances</b>	<b>39 819 008</b>	<b>41 060 978</b>	-	<b>5 044 471</b>	<b>36 016 507</b>
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit</b>	<b>4 805 009</b>	<b>5 044 471</b>	-	<b>5 044 471</b>	-
Comptes ordinaires et prêts JJ	1 350 664	1 350 655	-	1 350 655	-
Comptes et prêts à terme	3 029 863	3 225 332	-	3 225 332	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	95 609	95 260	-	95 260	-
Prêts subordonnés	330 463	373 224	-	373 224	-
Autres prêts et créances	(1 590)	-	-	-	-
<b>Prêts et créances sur la clientèle</b>	<b>35 013 999</b>	<b>36 016 507</b>	-	-	<b>36 016 507</b>
Créances commerciales	1 505 029	1 544 096	-	-	1 544 096
Autres concours à la clientèle	33 508 897	34 471 503	-	-	34 471 503
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-	-
Prêts subordonnés	-	-	-	-	-
Créances nées d'opérations d'assurance directe	-	-	-	-	-
Créances nées d'opérations de réassurance	-	-	-	-	-
Avances en comptes courants d'associés	73	73	-	-	73
Comptes ordinaires débiteurs	-	835	-	-	835
<b>Titres de dettes</b>	<b>31 284</b>	<b>31 214</b>	-	<b>31 214</b>	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	31 284	31 214	-	31 214	-
<b>Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée</b>	<b>39 850 292</b>	<b>41 092 192</b>	-	<b>5 075 685</b>	<b>36 016 507</b>

**Actifs financiers comptabilisés au coût amorti au bilan valorisés à la juste valeur au 31 décembre 2020**

	Valeur au bilan au 31/12/2020	Juste valeur au 31/12/2020	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(En milliers d'euros)</i>					
<b>Instruments de dettes non évalués à la juste valeur au bilan</b>					
<b>Prêts et créances</b>	<b>38 573 022</b>	<b>42 012 424</b>	-	<b>42 012 424</b>	-
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit</b>	<b>5 992 871</b>	<b>6 004 993</b>	-	<b>6 004 993</b>	-
Comptes ordinaires et prêts JJ	826 244	826 241	-	826 241	-
Comptes et prêts à terme	4 672 765	4 635 276	-	4 635 276	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	164 213	163 450	-	163 450	-
Prêts subordonnés	330 496	380 026	-	380 026	-
Autres prêts et créances	(847)	-	-	-	-
<b>Prêts et créances sur la clientèle</b>	<b>32 580 151</b>	<b>36 007 431</b>	-	<b>36 007 431</b>	-
Créances commerciales	1 223 301	1 265 282	-	1 265 282	-
Autres concours à la clientèle	31 351 899	34 736 365	-	34 736 365	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-	-
Prêts subordonnés	-	-	-	-	-
Créances nées d'opérations d'assurance directe	-	-	-	-	-
Créances nées d'opérations de réassurance	-	-	-	-	-
Avances en comptes courants d'associés	78	78	-	78	-
Comptes ordinaires débiteurs	4 873	5 706	-	5 706	-
<b>Titres de dettes</b>	<b>31 519</b>	<b>31 451</b>	<b>30 027</b>	<b>1 424</b>	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	31 519	31 451	30 027	1 424	-
<b>Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée</b>	<b>38 604 541</b>	<b>42 043 875</b>	<b>30 027</b>	<b>42 013 848</b>	-

**Passifs financiers comptabilisés au coût amorti au bilan valorisés à la juste valeur au 31 décembre 2021**

	Valeur au bilan au 31/12/2021	Juste valeur au 31/12/2021	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(En milliers d'euros)</i>					
<b>Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan</b>					
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>30 609 994</b>	<b>28 978 264</b>	-	<b>28 828 802</b>	-
Comptes ordinaires et emprunts JJ	158 166	158 020	-	158 020	-
Comptes et emprunts à terme	28 455 116	26 830 648	-	26 681 186	-
Valeurs données en pension	-	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	1 996 712	1 989 596	-	1 989 596	-
<b>Dettes envers la clientèle</b>	<b>5 969 734</b>	<b>5 949 039</b>	-	<b>5 949 039</b>	-
Comptes ordinaires créditeurs	43 306	43 306	-	43 306	-
Comptes d'épargne à régime spécial	-	-	-	-	-
Autres dettes envers la clientèle	5 926 428	5 905 733	-	5 905 733	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-	-
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	-	-	-	-	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	-	-	-	-	-
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	-	-	-	-	-
<b>Dettes représentées par un titre</b>	<b>7 830 798</b>	<b>7 989 830</b>	<b>1 174 555</b>	<b>6 815 275</b>	-
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>1 396 481</b>	<b>1 589 572</b>	-	<b>1 589 572</b>	-
<b>Total Passifs financiers dont la juste valeur est indiquée</b>	<b>45 807 007</b>	<b>44 506 705</b>	<b>1 174 555</b>	<b>43 182 688</b>	-

**Passifs financiers comptabilisés au coût amorti au bilan valorisés à la juste valeur au 31 décembre 2020**

	Valeur au bilan au 31/12/2020	Juste valeur au 31/12/2020	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(En milliers d'euros)</i>					
<b>Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan</b>					
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>28 394 407</b>	<b>28 426 544</b>	-	<b>28 277 082</b>	-
Comptes ordinaires et emprunts JJ	216 515	216 452	-	216 452	-
Comptes et emprunts à terme	27 044 696	27 079 114	-	26 929 652	-
Valeurs données en pension	-	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	1 133 196	1 130 978	-	1 130 978	-
<b>Dettes envers la clientèle</b>	<b>6 341 520</b>	<b>6 302 489</b>	-	<b>6 302 489</b>	-
Comptes ordinaires créditeurs	28 071	28 071	-	28 071	-
Comptes d'épargne à régime spécial	-	-	-	-	-
Autres dettes envers la clientèle	6 313 449	6 274 418	-	6 274 418	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-	-
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	-	-	-	-	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	-	-	-	-	-
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	-	-	-	-	-
<b>Dettes représentées par un titre</b>	<b>7 217 268</b>	<b>7 310 577</b>	<b>1 354 972</b>	<b>5 955 605</b>	-
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>1 671 558</b>	<b>1 704 989</b>	-	<b>1 704 989</b>	-
<b>Total Passifs financiers dont la juste valeur est indiquée</b>	<b>43 624 753</b>	<b>43 744 599</b>	<b>1 354 972</b>	<b>42 240 165</b>	-

## 10.2 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

### Evaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (*Credit Valuation Adjustment* ou CVA) du risque de non-exécution sur les dérivés passifs (*Debit Valuation Adjustment* ou DVA ou risque de crédit propre).

L'ajustement de valeur relatif à la qualité de la contrepartie (CVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque de crédit associé à la contrepartie (risque de non-paiement des sommes dues en cas de défaut). Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions déduction faite d'éventuels collatéraux. Cet ajustement est systématiquement négatif et vient en minoration de la juste valeur active des instruments financiers.

L'ajustement de valeur relatif au risque de crédit propre de notre établissement (DVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque porté par nos contreparties. Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions. Cet ajustement est systématiquement positif et vient en diminution de la juste valeur passive des instruments financiers.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. La probabilité de défaut est en priorité directement déduite de CDS cotés ou de proxys de CDS cotés lorsqu'ils sont jugés suffisamment liquides.

### Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

#### Actifs financiers valorisés à la juste valeur

	31/12/2021	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(En milliers d'euros)</i>				
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>975</b>	-	<b>975</b>	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
OPCVM	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
Instruments dérivés	975	-	975	-
<b>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</b>	-	-	-	-
<b>Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat</b>	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
Titres de participation non consolidés	-	-	-	-
<b>Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI</b>	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
OPCVM	-	-	-	-
<b>Actifs représentatifs de contrats en unités de compte</b>	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
OPCVM	-	-	-	-
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-

<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>133 877</b>	-	<b>133 877</b>	-
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	132 813	-	132 813	-
Actions et autres titres à revenu variable	21 754	-	21 754	-
Titres de participation non consolidés	111 059	-	111 059	-
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	1 064	-	1 064	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres de dettes	1 064	-	1 064	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 064	-	1 064	-
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>113 330</b>	<b>3</b>	<b>113 327</b>	-
<b>TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISES A LA JUSTE VALEUR</b>	<b>248 182</b>	<b>3</b>	<b>248 179</b>	-
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-	-	-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	-
<b>TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX</b>		-	-	-

	31/12/2020	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(En milliers d'euros)</i>				
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>3 122</b>	-	<b>3 122</b>	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
OPCVM	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
Instruments dérivés	3 122	-	3 122	-
<b>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</b>	-	-	-	-
<b>Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat</b>	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
Titres de participation non consolidés	-	-	-	-
<b>Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI</b>	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
OPCVM	-	-	-	-
<b>Actifs représentatifs de contrats en unités de compte</b>	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
OPCVM	-	-	-	-
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-

<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>20 802</b>	-	<b>20 802</b>	-
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	20 802	-	20 802	-
Actions et autres titres à revenu variable	20 121	-	20 121	-
Titres de participation non consolidés	681	-	681	-
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>46 056</b>	-	<b>46 056</b>	-
<b>TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISES A LA JUSTE VALEUR</b>	<b>69 980</b>	-	<b>69 980</b>	-
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-		-
<b>TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX</b>		-	-	-

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

	31/12/2021	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(En milliers d'euros)</i>				
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>974</b>	-	<b>974</b>	-
Titres vendus à découvert	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	974	-	974	-
<b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	-	-	-	-
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>109 138</b>	-	<b>109 138</b>	-
<b>Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>110 112</b>	-	<b>110 112</b>	-
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-		-
<b>Total des transferts vers chacun des niveaux</b>		-	-	-

	31/12/2020	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(En milliers d'euros)</i>				
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>2 715</b>	-	<b>2 715</b>	-
Titres vendus à découvert	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	2 715	-	2 715	-
<b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option Instruments dérivés de couverture</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>231 533</b>	<b>-</b>	<b>231 533</b>	<b>-</b>
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-	-	-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	-
<b>Total des transferts vers chacun des niveaux</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

### Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

#### Actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

Tableau 1 sur 3 <i>(En milliers d'euros)</i>	Total Actifs financiers valorisés à la juste Valeur selon le niveau 3	Actifs financiers détenus à des fins de transaction									
		Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres reçus en pension livrée	Valeurs reçues en pension	Titres détenus à des fins de transaction					Instruments dérivés
						Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	OPCVM	Actions et autres titres à revenu variable	Titres détenus à des fins de transaction	
<b>Solde de clôture (31/12/2020)</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains / pertes de la période (1)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en résultat	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Achats de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ventes de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts hors niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Solde de clôture (31/12/2021)</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

<b>Tableau 2 sur 3</b>	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat																
	Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat		Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI						Actifs représentatifs de contrats en unités de compte			Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option					
	Actions et autres titres à revenu variable	Titres de participation non consolidés	Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres reçus en pension livrée	Valeurs reçues en pension	Titres de dettes			Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	OPCVM	Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres de dettes	
							Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	OPCVM							Titres de dettes	Effets publics et valeurs assimilées
<b>Solde de clôture (31/12/2020)</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains /pertes de la période (1)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en résultat	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Achats de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ventes de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts hors niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Solde de clôture (31/12/2021)</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

<b>Tableau 3 sur 3</b>	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres							Instruments dérivés de couverture
	Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables		Instruments de dettes comptabilisés en à la juste valeur par capitaux propres recyclables					
	Actions et autres titres à revenu variable	Titres de participation non consolidés	Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres de dettes			
					Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Titres de dettes	
<b>Solde de clôture (31/12/2020)</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains /pertes de la période (1)	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en résultat	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Achats de la période	-	-	-	-	-	-	-	-
Ventes de la période	-	-	-	-	-	-	-	-
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts hors niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Solde de clôture (31/12/2021)</b>	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des actifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

Gains/ pertes de la période provenant des actifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture	-
Comptabilisés en résultat	-
Comptabilisés en capitaux propres	-

## Passifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

	Total	Passifs financiers détenus à des fins de transaction						Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	Instruments dérivés de couverture
		Titres vendus à découvert	Titres donnés en pension livrée	Dettes représentées par un titre	Dettes envers les établissements de crédit	Dettes envers la clientèle	Instruments dérivés		
<i>(En milliers d'euros)</i>									
<b>Solde de clôture (31/12/2020)</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains/pertes de la période (1)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en résultat	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Achats de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ventes de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts hors niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Solde de clôture (31/12/2021)</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des passifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

Gains/ pertes de la période provenant des passifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture	
Comptabilisés en résultat	-
Comptabilisés en capitaux propres	-

Les gains et pertes comptabilisés en résultat liés aux instruments financiers détenus à des fins de transaction et à la juste valeur par résultat sur option et aux instruments dérivés sont enregistrés en "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat" ; les gains et pertes comptabilisés en résultat liés aux actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres sont enregistrés en "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres".

## 10.3 Evaluation de l'impact de la prise en compte de la marge à l'origine

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
<b>Marge différée à l'ouverture</b>	-	-
Marge générée par les nouvelles transactions de la période	-	-
Marge comptabilisée en résultat durant la période	-	-
<b>Marge différée à la clôture</b>	-	-

**11 Impacts des évolutions comptables ou autres événements**

(c.f. Note 2 – Note explicative de l'événement sortie IFRS 5)

**Compte de résultat****Impacts au 31 décembre 2020**

Les ajustements ci-dessous correspondent à la sortie d'IFRS 5 de CACF NL

<i>(En milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2020 Publié</b>	<b>Ajustement Pro-forma</b>	<b>31/12/2020 Pro-forma</b>
Intérêts et produits assimilés	2 026 789	15 112	2 041 901
Intérêts et charges assimilées	(474 727)	(13 320)	(488 047)
Commissions (produits)	474 240	-	474 240
Commissions (charges)	(69 358)	-	(69 358)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	1 350	-	1 350
<i>Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction</i>	706	-	706
<i>Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat</i>	644	-	644
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	309	-	309
<i>Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables</i>	-	-	-
<i>Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)</i>	309	-	309
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	(8)	-	(8)
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-
Produits des autres activités	87 666	3 831	91 497
Charges des autres activités	(53 671)	(946)	(56 617)
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>1 992 590</b>	<b>4 677</b>	<b>1 997 267</b>
Charges générales d'exploitation	(882 023)	(73 506)	(955 529)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(82 566)	(5 951)	(88 517)
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>1 028 001</b>	<b>(74 780)</b>	<b>953 221</b>
Coût du risque	(636 682)	(41 092)	(677 774)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>391 319</b>	<b>(115 872)</b>	<b>275 447</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	346 279	-	346 279
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(1 656)	-	(1 656)
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>	<b>735 942</b>	<b>(115 872)</b>	<b>620 070</b>
Impôts sur les bénéfices	(41 665)	(19 001)	(60 666)
Résultat net d'impôts des activités abandonnées	(134 873)	134 873	-
<b>RESULTAT NET</b>	<b>559 404</b>	-	<b>559 404</b>
Participations ne donnant pas le contrôle	(85 533)	-	(85 533)
<b>RESULTAT NET PART DU GROUPE</b>	<b>473 872</b>	-	<b>473 872</b>
Résultat par action (en euros)	33,33	-	33,33
Résultat dilué par action (en euros)	-	-	-

**Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres****Impacts au 31 décembre 2020**

<i>(En milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2020 Retraité</b>	<b>Impact de (l'évènement)</b>	<b>31/12/2020 Publié</b>
<b>Résultat net</b>	<b>559 404</b>		<b>559 404</b>
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	(7 484)		(7 484)
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre (1)	-		-
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (1)	6 326		6 326
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>(1 158)</b>	-	<b>(1 158)</b>
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	<b>369</b>		<b>369</b>
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>1 125</b>		<b>1 125</b>
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	<b>68</b>		<b>68</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées</b>	<b>-</b>		<b>-</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>	<b>403</b>	-	<b>403</b>
Gains et pertes sur écarts de conversion	(281)		(281)
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	(2)		(2)
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	481		481
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>198</b>	-	<b>198</b>
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	<b>(21 865)</b>		<b>(21 865)</b>
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>(162)</b>		<b>(162)</b>
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	<b>817</b>		<b>817</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées</b>	<b>-</b>		<b>-</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>	<b>(21 013)</b>	-	<b>(21 013)</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>(20 609)</b>	-	<b>(20 609)</b>
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>538 795</b>	-	<b>538 795</b>
Dont part du Groupe	453 554		453 554
Dont participations ne donnant pas le contrôle	85 241		85 241
(1) Montant du transfert en réserves d'éléments non recyclables	8 233		8 233

**Bilan Actif****Impacts au 31 décembre 2020**

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2020 Publié	Ajustement Pro-forma	31/12/2020 Pro-forma
Caisse, banques centrales	7 574 106	-	7 574 106
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3 122	14	3 136
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	3 122	14	3 136
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	46 056	3	46 059
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	20 802	-	20 802
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>	-	-	-
<i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>	20 802	-	20 802
Actifs financiers au coût amorti	38 604 541	1 630 141	40 234 682
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>	5 992 871	88 407	6 081 278
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>	32 580 151	1 541 734	34 121 885
<i>Titres de dettes</i>	31 519	-	31 519
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	208 065	-	208 065
Actifs d'impôts courants et différés	1 200 268	6 597	1 206 865
Comptes de régularisation et actifs divers	545 029	11 319	556 348
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	1 720 358	(1 720 358)	-
Participation aux bénéfices différée	-	-	-
Participation dans les entreprises mises en équivalence	2 514 738	217	2 514 955
Immeubles de placement	662	-	662
Immobilisations corporelles	261 140	8 242	269 382
Immobilisations incorporelles	524 600	5 918	530 518
Ecarts d'acquisition	705 972	-	705 972
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>53 929 459</b>	<b>(57 907)</b>	<b>53 871 552</b>

**Impacts au 1<sup>er</sup> janvier 2020**

<i>(En milliers d'euros)</i>	01/01/2020 Publié	Ajustement Pro-forma	01/01/2020 Pro-forma
Caisse, banques centrales	7 574 106	-	7 574 106
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3 122	-	3 122
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	3 122	-	3 122
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	46 056	-	46 056
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	20 802	-	20 802
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>	-	-	-
<i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>	20 802	-	20 802
Actifs financiers au coût amorti	38 604 541	-	38 604 541
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>	5 992 871	-	5 992 871
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>	32 580 151	-	32 580 151
<i>Titres de dettes</i>	31 519	-	31 519
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	208 065	-	208 065
Actifs d'impôts courants et différés	1 200 268	-	1 200 268
Comptes de régularisation et actifs divers	545 029	-	545 029
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	1 720 358	-	1 720 358
Participation aux bénéfices différée	-	-	-
Participation dans les entreprises mises en équivalence	2 514 738	-	2 514 738
Immeubles de placement	662	-	662
Immobilisations corporelles	261 140	-	261 140
Immobilisations incorporelles	524 600	-	524 600
Ecarts d'acquisition	705 972	-	705 972
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>53 929 459</b>	<b>-</b>	<b>53 929 459</b>

**Bilan Passif****Impacts au 31 décembre 2020**

<i>(En milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2020 Publié</b>	<b>Ajustement Pro-forma</b>	<b>31/12/2020 Pro-forma</b>
Banques centrales	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2 715	3	2 718
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	2 715	3	2 718
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	228 818	-	228 818
Passifs financiers au coût amorti	41 953 195	362 957	42 316 152
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>	28 394 407	4 210	28 398 617
<i>Dettes envers la clientèle</i>	6 341 520	-	6 341 520
<i>Dettes représentées par un titre</i>	7 217 268	358 747	7 576 015
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	1 805	-	1 805
Passifs d'impôts courants et différés	40 880	(392)	40 488
Comptes de régularisation et passifs divers	1 031 915	19 126	1 051 041
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	475 407	(475 407)	-
Provisions techniques des contrats d'assurance	-	-	-
Provisions	200 533	35 806	236 339
Dettes subordonnées	1 671 558	-	1 671 558
<b>Total dettes</b>	<b>45 606 826</b>	<b>(57 907)</b>	<b>45 548 919</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>8 322 633</b>	<b>-</b>	<b>8 322 633</b>
<b>Capitaux propres part du Groupe</b>	<b>7 929 394</b>	<b>-</b>	<b>7 929 394</b>
Capital et réserves liées	5 070 761	-	5 070 761
Réserves consolidées	2 469 401	-	2 469 401
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(84 640)	-	-84 640
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées	-	-	-
Résultat de l'exercice	473 871	-	473 871
<b>Participations ne donnant pas le contrôle</b>	<b>393 239</b>	<b>-</b>	<b>393 239</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>53 929 459</b>	<b>(57 907)</b>	<b>53 871 552</b>

**Impacts au 1<sup>er</sup> janvier 2020**

<i>(En milliers d'euros)</i>	01/01/2020 Publié	Ajustement Pro-forma	01/01/2020 Pro-forma
Banques centrales	-		-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2 715		2 715
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	2 715		2 715
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>	-		-
Instruments dérivés de couverture	228 818		228 818
Passifs financiers au coût amorti	41 953 195		41 953 195
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>	28 394 407		28 394 407
<i>Dettes envers la clientèle</i>	6 341 520		6 341 520
<i>Dettes représentées par un titre</i>	7 217 268		7 217 268
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	1 805		1 805
Passifs d'impôts courants et différés	40 880		40 880
Comptes de régularisation et passifs divers	1 031 915		1 031 915
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	475 407		475 407
Provisions techniques des contrats d'assurance	-		-
Provisions	200 533		200 533
Dettes subordonnées	1 671 558		1 671 558
<b>Total dettes</b>	<b>45 686 813</b>		<b>45 686 813</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>8 322 633</b>		<b>8 322 633</b>
<b>Capitaux propres part du Groupe</b>	<b>7 929 394</b>		<b>7 929 394</b>
Capital et réserves liées	5 070 761		5 070 761
Réserves consolidées	2 469 401		2 469 401
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(84 640)		(84 640)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées	-		-
Résultat de l'exercice	473 871		473 871
<b>Participations ne donnant pas le contrôle</b>	<b>393 239</b>		<b>393 239</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>53 929 459</b>		<b>53 929 459</b>

**Tableau des flux de trésorerie****Impacts au 31 décembre 2020**

<i>(En milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2020 Retraité</b>	<b>Impact de (l'évènement)</b>	<b>31/12/2020 Publié</b>
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>735 942</b>		<b>735 942</b>
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	81 667		81 667
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-		-
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	620 162		620 162
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence	-		-
Résultat net des activités d'investissement	(8 854)		(8 854)
Résultat net des activités de financement	38 011		38 011
Autres mouvements	73 177		73 177
<b>Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements</b>	<b>457 884</b>	-	<b>457 884</b>
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	7 580 330		7 580 330
Flux liés aux opérations avec la clientèle	(2 159 637)		(2 159 637)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	80 769		80 769
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	(92 903)		(92 903)
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence	25 338		25 338
Impôts versés	(162 851)		(162 851)
<b>Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</b>	<b>5 271 046</b>	-	<b>5 271 046</b>
<b>Flux provenant des activités abandonnées</b>	-		-
<b>Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)</b>	<b>6 464 872</b>	-	<b>6 464 872</b>
<b>Flux liés aux participations</b>	(49 712)		(49 712)
<b>Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles</b>	(78 226)		(78 226)
<b>Flux provenant des activités abandonnées</b>	-		-
<b>Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)</b>	<b>(127 938)</b>	-	<b>(127 938)</b>
<b>Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires</b>	(133 022)		(133 022)
<b>Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement</b>	(290 326)		(290 326)
<b>Flux provenant des activités abandonnées</b>	-		-
<b>Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)</b>	<b>(423 348)</b>	-	<b>(423 348)</b>
<b>Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)</b>	-		-
<b>AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRESORERIE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE (A + B + C + D)</b>	<b>5 913 586</b>	-	<b>5 913 586</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>	<b>2 324 888</b>	-	<b>2 324 888</b>
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	1 439 497		1 439 497
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	885 391		885 391
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>8 237 750</b>	-	<b>8 237 750</b>
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	7 574 141		7 574 141
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	663 609		663 609
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE</b>	<b>5 912 862</b>	-	<b>5 912 862</b>

\* Composé du solde net des postes Caisses et banques centrales, hors intérêts courus (y compris trésorerie des entités reclassées en actifs non courants destinés à être cédés)

\*\* Composé du solde des postes "Comptes ordinaires débiteurs non douteux" et "Comptes et prêts au jour le jour non douteux" tels que détaillés en note 6.5 et des postes "Comptes ordinaires créditeurs" et "Comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 6.8 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole)

## **12 Périmètre de consolidation au 31 décembre 2021**

---

### **Date de clôture**

Les états financiers utilisés pour la préparation des états financiers consolidés sont établis à la même date que celle des états financiers du Groupe.

### **12.1 Information sur les filiales**

#### **12.1.1 Restrictions sur les entités contrôlées**

Des dispositions réglementaires, légales ou contractuelles peuvent limiter la capacité du groupe CA Consumer Finance à avoir librement accès aux actifs de ses filiales et à régler les passifs du groupe CA Consumer Finance.

##### Contraintes réglementaires

Les filiales du groupe CA Consumer Finance sont soumises à la réglementation prudentielle et à des exigences de fonds propres réglementaires dans les pays dans lesquels elles sont implantées. Le maintien de fonds propres minimaux (ratio de solvabilité), d'un ratio de levier et de ratios de liquidité limite la capacité de ces entités à distribuer des dividendes ou à transférer des actifs au groupe CA Consumer Finance.

##### Contraintes légales

Les filiales du groupe CA Consumer Finance sont soumises aux dispositions légales liées à la distribution du capital et des bénéfices distribuables. Ces exigences limitent la capacité de ces filiales à distribuer des dividendes. Dans la plupart des cas, elles sont moins contraignantes que les restrictions réglementaires mentionnées ci-avant.

##### Contraintes contractuelles

Contraintes liées à des garanties :

Le groupe CA Consumer Finance grève certains actifs financiers pour lever des fonds par le biais de titrisations ou de refinancement auprès de banques centrales. Une fois remis en garantie, les actifs ne peuvent plus être utilisés par le groupe CA Consumer Finance. Ce mécanisme est décrit dans la note 9 "Engagements de financement et de garantie et autres garanties".

##### Contraintes sur les actifs représentatifs des contrats en unités pour l'activité assurance

Les actifs représentatifs des contrats en unités de compte du groupe CA Consumer Finance sont détenus au profit des souscripteurs des contrats. Les actifs figurant au bilan du groupe CA Consumer Finance sont essentiellement détenus en vue de satisfaire ses obligations envers les assurés. Le transfert d'actifs à d'autres entités est possible dans le respect des dispositions légales. Toutefois, en cas de transfert, une partie du résultat généré par ce transfert doit être reversée aux assurés.

Dans certaines filiales du groupe CA Consumer Finance, les minoritaires bénéficient d'une minorité de blocage auquel est soumis le groupe CA Consumer Finance. Les entités concernées sont :

- AGOS (détenue à 61 %) ;
- CREALFI (détenue à 51 %) ;
- FERRARI FINANCIAL SERVICES GMBH, UK Branch (détenue à 25,5 %).

#### **12.1.2 Soutiens aux entités structurées contrôlées**

*Le groupe CA Consumer Finance n'a accordé aucun soutien financier à une ou plusieurs entités structurées consolidées au 31 décembre 2021, comme au 31 décembre 2020.*

## 12.2 Composition du périmètre

Périmètre de consolidation du groupe CA CONSUMER FINANCE	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (1)	Implantation	Type d'entité et nature du contrôle (2)	% de contrôle		% d'intérêt	
					31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2020
<b>Établissement bancaire et financier</b>								
Crédit Agricole Consumer Finance	Globale		France	Filiale	100,00	100,00	100,00	100,00
CREDIT AGRICOLE CONSUMER FINANCE NEDERLAND	Globale	D2	Pays-Bas	Filiale	100,00	100,00	100,00	100,00
ALSOLIA	Globale	S5	France	Filiale	-	100,00	-	100,00
EDA	Globale		France	Filiale	100,00	100,00	100,00	100,00
EDA Succursale	Globale		Maroc	Succursale	-	-	-	-
CREALFI	Globale		France	Filiale	51,00	51,00	51,00	51,00
Crédit LIFT	Globale	S5	France	Filiale	-	100,00	-	100,00
SOFINCO PARTICIPATIONS	Globale		France	Filiale	100,00	100,00	100,00	100,00
SEDEF	Globale		France	Filiale	100,00	100,00	100,00	100,00
Themis Courtage	MEE		Maroc	Entreprise associée	49,00	49,00	49,00	49,00
WAFASALAF	MEE		Maroc	Entreprise associée	49,00	49,00	49,00	49,00
UCAFLEET	MEE		France	Entreprise associée	35,00	35,00	35,00	35,00
Agos S.p.A.	Globale		Italie	Filiale	61,00	61,00	61,00	61,00
CREDITPLUS BANK AG (ex Credipius)	Globale		Allemagne	Filiale	100,00	100,00	100,00	100,00
MENAFINANCE	MEE		France	Co-entreprise	-	-	-	-
CREDIBOM	Globale		Portugal	Filiale	100,00	100,00	100,00	100,00
FINAREF ASSURANCES	Globale		France	Filiale	100,00	100,00	100,00	100,00
De Kredietdesk B.V.	Globale		Pays-Bas	Filiale	100,00	100,00	100,00	100,00
lebe Lease B.V.	Globale		Pays-Bas	Filiale	100,00	100,00	100,00	100,00
Eurofintus Financieringen B.V.	Globale		Pays-Bas	Filiale	-	-	-	-
Mahuko Financieringen B.V.	Globale		Pays-Bas	Filiale	-	-	-	-
VoordeelBank B.V.	Globale		Pays-Bas	Filiale	-	-	-	-
Intermediaire VOORSCHOTBANK BV	Globale		Pays-Bas	Filiale	-	-	-	-
IDM Financieringen B.V.	Globale		Pays-Bas	Filiale	-	-	-	-
NL Findio B.V.	Globale		Pays-Bas	Filiale	100,00	100,00	100,00	100,00
IDM Finance B.V.	Globale		Pays-Bas	Filiale	-	-	-	-
Crediet Maatschappij " De Ijssel" B.V.	Globale		Pays-Bas	Filiale	-	-	-	-
Financierings Data Netwerk B.V.	MEE		Pays-Bas	Co-entreprise	50,00	50,00	50,00	50,00
Finata Zuid-Nederland B.V.	Globale		Pays-Bas	Filiale	98,05	98,05	98,05	98,05
IDM lease maatschappij B.V.	Globale		Pays-Bas	Filiale	100,00	100,00	100,00	100,00
Krediet '78 B.V.	Globale		Pays-Bas	Filiale	100,00	100,00	100,00	100,00
RIBANK NV	Globale		Pays-Bas	Filiale	100,00	100,00	100,00	100,00
INTERBANK NV	Globale		Pays-Bas	Filiale	100,00	100,00	100,00	100,00
DE NEDERLANDSE VOORSCHOTBANK BV	Globale		Pays-Bas	Filiale	-	-	-	-
FCA BANK DEUTSCHLAND GMBH	MEE		Allemagne	Co-entreprise	50,00	50,00	50,00	50,00
FCA Bank GmbH	MEE		Autriche	Co-entreprise	50,00	50,00	50,00	50,00
CREDIT AGRICOLE CONSUMER FINANCE SPAIN EFC	MEE	D1	Espagne	Co-entreprise	100,00	51,00	100,00	51,00
FCA BANK S.P.A, BELGIAN BRANCH	MEE		Belgique	Co-entreprise	50,00	50,00	50,00	50,00
FCA Capital Danmark A/S	MEE		Danemark	Co-entreprise	50,00	50,00	50,00	50,00
FCA Capital Hellas SA	MEE		Grèce	Co-entreprise	50,00	50,00	50,00	50,00
FCA CAPITAL PORTUGAL IFIC S.A	MEE		Portugal	Co-entreprise	50,00	50,00	50,00	50,00
FCA BANK SPA, IRISH Branch	MEE		Irlande	Co-entreprise	50,00	50,00	50,00	50,00
FCA Capital Nederland B.V.	MEE		Pays-Bas	Co-entreprise	50,00	50,00	50,00	50,00
FCA Capital Re Limited	MEE		Irlande	Co-entreprise	50,00	50,00	50,00	50,00
FCA DEALER SERVICES ESPAÑA, S.A	MEE		Espagne	Co-entreprise	50,00	50,00	50,00	50,00
FCA Capital España EFC S.A.	MEE		Espagne	Co-entreprise	50,00	50,00	50,00	50,00
FCA Automotive Services UK Ltd	MEE		Royaume uni	Co-entreprise	50,00	50,00	50,00	50,00
FCA Insurance Hellas SA	MEE		Grèce	Co-entreprise	50,00	50,00	50,00	50,00
LEASYS POLSKA	MEE		Pologne	Co-entreprise	50,00	50,00	50,00	50,00
LEASYS AUSTRIA GMBH	MEE	D1	Autriche	Co-entreprise	50,00	50,00	50,00	50,00
FCA Dealer Services UK Ltd	MEE		Royaume uni	Co-entreprise	50,00	50,00	50,00	50,00
FCA Capital Suisse S.A.	MEE		Suisse	Co-entreprise	50,00	50,00	50,00	50,00
FCA CAPITAL France SA	MEE		France	Co-entreprise	50,00	50,00	50,00	50,00
FCA Leasing France	MEE		France	Co-entreprise	50,00	50,00	50,00	50,00
FCA BANK SPA ODDZIAL W POLSCE, Polska Branch	MEE		Pologne	Co-entreprise	50,00	50,00	50,00	50,00
FCA CAPITAL DANMARK A/S, Finland Branch	MEE		Finlande	Co-entreprise	50,00	50,00	50,00	50,00
FCA Bank GmbH, Hellenic Branch	MEE		Grèce	Co-entreprise	50,00	50,00	50,00	50,00
FCA Capital Sverige	MEE		Suede	Co-entreprise	50,00	50,00	50,00	50,00
FCA Capital Norge AS	MEE		Norvege	Co-entreprise	50,00	50,00	50,00	50,00
FERRARI FINANCIAL SERVICES GMBH	MEE		Allemagne	Co-entreprise	50,00	50,00	25,50	25,50
FCA DEALER SERVICES ESPANA SA, Morocco Branch	MEE		Maroc	Co-entreprise	50,00	50,00	50,00	50,00
FERRARI FINANCIAL SERVICES GMBH, UK Branch	MEE		Royaume uni	Co-entreprise	50,00	50,00	25,50	25,50

WINRENT S.P.A	MEE		Italie	Co-entreprise	-	-	-	-
ARES CAPITAL LIMITED	Globale	S1	Irlande	Filiale	-	100,00	-	61,00
RETAIL AUTOMOTIVE CP GERMANY 2016 UG	Globale	S1	Allemagne	Entité structurée contrôlée	-	100,00	-	100,00
GAC - SOFINCO 2014-01	MEE		Chine	Entreprise associée structurée	50,00	50,00	50,00	50,00
AGOSCOM S.R.L	Globale		Italie	Filiale	100,00	100,00	61,00	61,00
RETAIL AUTOMOTIVE CP GERMANY 2021 UG	Globale	E2	Allemagne	Entité structurée contrôlée	100,00	-	100,00	-
ARES LUSITANI STC, S.A	Globale	E2	Portugal	Entité structurée contrôlée	100,00	-	100,00	-
<b>Etablissements non bancaires</b>								
FCA Bank S.P.A	MEE		Italie	Co-entreprise	50,00	50,00	50,00	50,00
GAC - Sofinco Auto Finance Co. Ltd.	MEE		Chine	Entreprise associée	50,00	50,00	50,00	50,00
LEASYS UK LTD	MEE		Royaume uni	Co-entreprise	50,00	50,00	50,00	50,00
LEASYS PORTUGAL S.A	MEE	D1	Portugal	Co-entreprise	50,00	50,00	50,00	50,00
LEASYS France S.A.S.	MEE		France	Co-entreprise	50,00	50,00	50,00	50,00
LEASYS S.P.A	MEE		Italie	Co-entreprise	50,00	50,00	50,00	50,00
LEASYS SPA, Spanish Branch	MEE		Espagne	Co-entreprise	50,00	50,00	50,00	50,00
LEASYS SPA German Branch	MEE		Allemagne	Co-entreprise	50,00	50,00	50,00	50,00
LEASYS SPA Belgian Branch	MEE		Belgique	Co-entreprise	50,00	50,00	50,00	50,00
LEASYS NEDERLAND	MEE		Pays-Bas	Co-entreprise	50,00	50,00	50,00	50,00
LEASYS RENT SPA	MEE		Italie	Co-entreprise	50,00	50,00	50,00	50,00
CLICKAR SRL	MEE		Italie	Co-entreprise	50,00	50,00	50,00	50,00
LEASYS RENT FRANCE SAS	MEE		France	Co-entreprise	50,00	50,00	50,00	50,00
LEASYS DANMARK, FILIAL AF LEASYS SPA	MEE		Danemark	Co-entreprise	50,00	50,00	50,00	50,00
LEASYS RENT ESPANA S.L.U	MEE	E2	Espagne	Entité structurée contrôlée	50,00	-	50,00	-
FCA VERSICHERUNGSSERVICE GMBH	MEE	E2	Allemagne	Co-entreprise	50,00	-	50,00	-
ER CAPITAL LTD	MEE	E2	Royaume uni	Entité structurée contrôlée	50,00	-	50,00	-
<b>Fonds de titrisation</b>								
MATSUBA BV	Globale		Pays-Bas	Entité structurée contrôlée	100,00	100,00	100,00	100,00
SUNRISE SRL	Globale		Italie	Entité structurée contrôlée	100,00	100,00	61,00	61,00
SUNRISE SPV 20 SRL	Globale		Italie	Entité structurée contrôlée	100,00	100,00	61,00	61,00
SUNRISE SPV 30 SRL	Globale		Italie	Entité structurée contrôlée	100,00	100,00	61,00	61,00
SUNRISE SPV 40 SRL	Globale		Italie	Entité structurée contrôlée	100,00	100,00	61,00	61,00
SUNRISE SPV 50 SRL	Globale		Italie	Entité structurée contrôlée	100,00	100,00	61,00	61,00
THETIS FINANCE 2015-1	Globale	S1	Portugal	Entité structurée contrôlée	-	100,00	-	100,00
A-BEST FIFTEEN	MEE		Italie	Co-entreprise structurée	50,00	50,00	50,00	50,00
NIXES SIX (LTD)	MEE		Italie	Co-entreprise structurée	50,00	50,00	50,00	50,00
A-BEST ELEVEN UG	MEE		Allemagne	Co-entreprise structurée	50,00	50,00	50,00	50,00
FAST THREE SRL	MEE		Italie	Co-entreprise structurée	50,00	50,00	50,00	50,00
A-BEST TWELVE	MEE		Italie	Co-entreprise structurée	50,00	50,00	50,00	50,00
A-BEST THIRTEEN	MEE	S1	Espagne	Co-entreprise structurée	-	50,00	-	50,00
A-BEST FOURTEEN	MEE		Italie	Co-entreprise structurée	50,00	50,00	50,00	50,00
NIXES SEVEN SRL	MEE	S1	Pays-Bas	Co-entreprise structurée	-	50,00	-	50,00
FCT GINGKO DEBT CONSO 2015-1	Globale		France	Entité structurée contrôlée	100,00	100,00	100,00	100,00
FCT GINGKO SALES FINANCE 2015-1	Globale		France	Entité structurée contrôlée	-	-	-	-
FCT GINGKO PERSONAL LOANS 2016-1	Globale		France	Entité structurée contrôlée	-	-	-	-
FCT GINKGO SALES FINANCE 2017-1	Globale		France	Entité structurée contrôlée	100,00	100,00	100,00	100,00
FCT GINKGO MASTER REVOLVING LOANS	Globale		France	Entité structurée contrôlée	100,00	100,00	100,00	100,00
ERASMUS FINANCE	MEE		Irlande	Co-entreprise structurée	50,00	50,00	50,00	50,00
SUNRISE SPV Z70 Srl	Globale		Italie	Entité structurée contrôlée	100,00	100,00	61,00	61,00

A-BEST SIXTEEN	MEE		Allemagne	Co-entreprise structurée	50,00	50,00	50,00	50,00
MAGOI BV	Globale		Pays-Bas	Entité structurée contrôlée	100,00	100,00	100,00	100,00
SUNRISE SPV Z60 Srl	Globale		Italie	Entité structurée contrôlée	100,00	100,00	61,00	61,00
SUNRISE SPV Z80 Srl	Globale		Italie	Entité structurée contrôlée	100,00	100,00	61,00	61,00
SUNRISE SPV Z90 Srl	Globale		Italie	Entité structurée contrôlée	100,00	100,00	61,00	61,00
FCT GINKGO PERSONAL LOANS 2020-01	Globale		France	Entité structurée contrôlée	100,00	100,00	100,00	100,00
A-BEST SEVENTEEN	Globale		Italie	Co-entreprise structurée	50,00	50,00	50,00	50,00
A-BEST EIGHTEEN	Globale		Italie	Co-entreprise structurée	50,00	50,00	50,00	50,00
HUIJU TONG 2019-1	Globale		Chine	Entité structurée contrôlée	100,00	100,00	50,00	50,00
HUI TONG 2018-2	Globale		Chine	Entité structurée contrôlée	100,00	100,00	50,00	50,00
HUI TONG 2018-3	Globale		Chine	Entité structurée contrôlée	100,00	100,00	50,00	50,00
HUI TONG 2019-1	Globale		Chine	Entité structurée contrôlée	100,00	100,00	50,00	50,00
HUIJU TONG 2020-2	Globale		Chine	Entité structurée contrôlée	100,00	100,00	50,00	50,00
SUNRISE SPV Z92 SRL	Globale	E2	Italie	Entité structurée contrôlée	100,00	-	61,00	-
SUNRISE SPV Z93 SRL	Globale	E2	Italie	Entité structurée contrôlée	100,00	-	61,00	-
A-BEST NINETEEN	MEE	E2	Allemagne	Entité structurée contrôlée	100,00	-	50,00	-
A-BEST 21	MEE	E2	Pays-Bas	Entité structurée contrôlée	100,00	-	50,00	-

(1) Entrée (E) dans le périmètre

E1 : Franchissement de seuil

E2 : Création

E3 : Acquisition (dont les prises de contrôle)

Sortie (S) de périmètre

S1 : Cessation d'activité (dont dissolution, liquidation)

S2 : Société cédée au hors groupe ou perte de contrôle

S3 : Entité déconsolidée en raison de son caractère non significatif

S4 : Fusion absorption

S5 : Transmission Universelle du Patrimoine

Divers (D)

D1 : Changement de dénomination sociale

D2 : Modification de mode de consolidation

D3 : Entité nouvellement présentée dans la note de périmètre

D4 : Entité classée en actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

(2) F : Filiale

S : Succursale

ESC : Entité structurée contrôlée

Co-E : Co-entreprise

Co-Es : Co-entreprise structurée

OC : Opération en commun

EA : Entreprise associée

EAS : Entreprise associée structurée

## 13 Participations et entités structurées non consolidées

### 13.1 Participations non consolidées

Ces titres enregistrés à la juste valeur par résultat ou la juste valeur par capitaux propres non recyclables, sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement.

Ce poste s'élevé à 111 059 milliers d'euros au 31 décembre 2021 contre 20 801 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

#### 13.1.1 Entités non intégrées dans le périmètre de consolidation

Les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint et sous influence notable non intégrées dans le périmètre de consolidation, sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Entités non consolidées	Siège social	% d'intérêt		Motif d'exclusion du périmètre de consolidation
		31/12/2021	31/12/2020	
LE VILLAGE BY CA MILANO SRL	Italie	18 %	18 %	non significatif
COSMOBILIS	France	16,37 %	0 %	non significatif
SCI DE L'ECOUTE S'IL PLEUT	France	100 %	100 %	non significatif
SCI GRANDE VERRIERE	France	100 %	100 %	non significatif
SCI ROND POINT	France	100 %	100 %	non significatif
ARGENCE DEVELOPPEMENT	France	96 %	96 %	non significatif
UNIFITEL	Maroc	80 %	80 %	non significatif
CODEFIS	Italie	15 %	15 %	non significatif
CREDIT AGRICOLE MOBILITY	France	50 %	0 %	non significatif
LS PHI	France	50 %	0 %	non significatif

### 13.2 Informations sur les entités structurées non consolidées

Conformément à IFRS 12, une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité ; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels.

Au 31 décembre 2021, le groupe CA Consumer Finance n'a pas d'intérêts dans des entités structurées non consolidées.

#### 14 Evénements postérieurs au 31 décembre 2021

Suite à la sanction de l'AGCM début 2019, à hauteur de 178,9 M€, et à l'appel de cette décision devant le Tribunal Administratif Régional (TAR) du Lazio (Rome) par FCA Bank et ses 2 actionnaires, le TAR a annulé, en novembre 2020, la totalité de la décision de l'AGCM. Cette annulation a été prononcée tant sur le fond que sur la forme. L'AGCM a été notifiée du jugement et a fait appel. Néanmoins compte tenu du risque très faible que cet appel aboutisse, le Groupe CA Consumer Finance avait repris en 2020 la totalité de la provision constituée en 2018.

Le 23 décembre 2020, l'AGCM a formé un recours devant le Conseil d'Etat italien contre la décision du TAR. FCA Bank S.p.A. et CA Consumer Finance y ont répondu.

En janvier 2022, le Conseil d'Etat italien a rejeté ce recours, confirmant de façon définitive l'annulation de la décision de l'AGCM.

## IV. — Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société CA Consumer Finance relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

### Fondement de l'opinion

#### ■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

#### ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

### Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

■ **Estimation des pertes attendues sur les encours sains ou en défaut**

Risque identifié	Notre réponse
<p>Conformément à la norme IFRS 9, le groupe enregistre des corrections de valeur au titre des pertes de crédit attendues (« Expected Credit Loss » ou « ECL ») sur les encours sains (« Stage 1 » et « Stage 2 ») et sur les encours en défaut (Stage 3) pour un montant de M€ 1 813 comme indiqué dans la note 3.1 de l'annexe aux comptes consolidés.</p> <p>Compte tenu de l'importance du jugement dans la détermination de ces corrections de valeur, en particulier dans le contexte de pandémie lié au Covid-19, nous avons considéré que leur estimation constituait un point clé de l'audit.</p>	<p>Nous avons examiné le dispositif mis en place par la direction, dans le contexte de la crise mondiale lié à la pandémie de Covid-19, pour catégoriser les encours (Stage 1, 2 ou 3) et évaluer le montant des corrections de valeur enregistrées.</p> <p>Nous avons testé les contrôles clés mis en œuvre par les principales entités sur les notations de crédit, l'identification des encours dégradés ou en défaut et l'évaluation des dépréciations. Nous avons pris connaissance également des principales conclusions des comités spécialisés des principales entités du groupe, en charge du suivi des encours dégradés ou en défaut.</p> <p>S'agissant des dépréciations en Stages 1 et 2, nous avons :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ inclus dans notre équipe d'audit des spécialistes pour l'appréciation des méthodes et des mesures pour les différents paramètres et modèles de calcul des corrections de valeur, par échantillonnage ;</li> <li>▶ examiné les modalités d'identification d'une dégradation significative du risque de crédit (« SICR ») ;</li> <li>▶ effectué des tests sur les contrôles de déversement des données servant au calcul des corrections de valeur ou les rapprochements entre les bases servant à leur calcul et la comptabilité.</li> </ul> <p>S'agissant des corrections de valeur calculées sur les encours en Stage 3, nous avons :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ examiné les procédures de contrôle interne afférentes au processus de calcul des dépréciations de ces encours ;</li> <li>▶ testé par sondages la qualité des données historiques utilisées dans les estimations statistiques.</li> </ul> <p>Enfin, nous avons examiné les informations données au titre de la couverture du risque de crédit dans l'annexe aux comptes consolidés.</p>

### ■ Evaluation des écarts d'acquisition

Risque identifié	Notre réponse
<p>Le groupe porte à son bilan consolidé des écarts d'acquisition pour un montant de M€ 742 au 31 décembre 2021, tel qu'indiqué dans la note 6.16 de l'annexe aux comptes consolidés.</p> <p>Les écarts d'acquisition font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices objectifs de perte de valeur et au minimum annuellement, tel qu'indiqué dans la note 1.3 de l'annexe aux comptes consolidés. Ces tests sont fondés sur la comparaison entre la valeur comptable de chaque unité génératrice de trésorerie (UGT) et leur valeur recouvrable, définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. La détermination de la valeur d'utilité repose sur l'actualisation de l'estimation des flux de trésorerie futurs générés par l'UGT, tels que définis dans les trajectoires financières à quatre ans retenues par la direction de chaque entité concernée pour le pilotage de son activité et prolongées sur un an.</p> <p>Le taux d'allocation des fonds propres est déterminé en prenant en compte, lorsqu'elles existent, les exigences spécifiques fixées par le régulateur (Pilier 2 notamment).</p> <p>Nous avons considéré que l'évaluation des écarts d'acquisition était un point clé de l'audit. En effet, de par leur nature même, ces tests de dépréciation requièrent l'exercice de jugement en ce qui concerne les hypothèses structurantes retenues, notamment pour la détermination des trajectoires financières ou des taux d'actualisation.</p> <p>Au regard de l'écart entre la valeur d'utilité et la valeur comptable, des performances passées ou de la sensibilité des valeurs d'utilité aux hypothèses retenues par la direction, nous avons porté une attention particulière aux tests réalisés sur les UGT France-Allemagne, CACF Spain et FCA Bank.</p>	<p>Nous avons pris connaissance des processus mis en place par le groupe pour mesurer le besoin de dépréciation des écarts d'acquisition.</p> <p>Nous avons impliqué, dans nos équipes d'audit, des spécialistes en évaluation pour examiner les hypothèses utilisées pour déterminer les taux d'actualisation et les taux de croissance à l'infini retenus ainsi que les modèles de calcul des flux de trésorerie actualisés.</p> <p>Les calculs ont été testés et les principales hypothèses (taux d'allocation des fonds propres, taux d'actualisation, taux de croissance à l'infini, etc.) confrontées à des sources externes.</p> <p>Les trajectoires financières préparées par la direction de chaque entité concernée et utilisées dans le modèle ont été examinées pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ contrôler leur cohérence avec celles qui ont été présentées aux organes compétents des entités, et la justification des éventuels retraitements opérés ;</li> <li>▶ apprécier les principales hypothèses sous-jacentes y compris pour la prolongation des trajectoires financières au-delà de la période de trois ans. Ces hypothèses ont été notamment appréciées au regard de l'environnement économique affecté par la pandémie de Covid-19, des trajectoires financières élaborées au cours des exercices passés et des performances effectivement réalisées ;</li> <li>▶ effectuer des analyses de sensibilité des valeurs d'utilité à certaines hypothèses (niveau de fonds propres alloué, taux d'actualisation, coût du risque, coefficient d'exploitation).</li> </ul> <p>Les informations figurant en annexe sur les résultats de ces tests de dépréciation et le niveau de sensibilité à différents paramètres d'évaluation ont également été examinées par nos soins.</p>

### ■ Risque juridique et de conformité sur les filiales à l'international

Risque identifié	Notre réponse
<p>Les filiales internationales du groupe ont fait l'objet de procédures judiciaires ou d'arbitrage, et de plusieurs enquêtes et demandes d'informations de nature réglementaire de la part de différents régulateurs telles que présentées notamment dans les notes 6.18 et 14 de l'annexe aux comptes consolidés. Ces dernières concernaient notamment des actions de l'autorité de la concurrence en Italie, du tribunal de Milan ainsi que de l'organe de médiation financière pour l'examen des plaintes concernant les services financiers aux Pays-Bas.</p> <p>La décision de comptabiliser ou non une provision et le montant de celle-ci nécessite par nature l'utilisation de jugement, en raison de la difficulté à estimer le dénouement des litiges en cours qui se caractérisent par des incertitudes quant à leurs modalités de résolution.</p> <p>Compte tenu de la sensibilité de l'évaluation des provisions à ces hypothèses, celle-ci comporte un risque important d'anomalies significatives dans les comptes consolidés et constitue de ce fait un point clé de l'audit.</p>	<p>Nous avons pris connaissance du processus d'évaluation des risques de ces dossiers et des provisions qui leur sont associées, le cas échéant, notamment en procédant à des échanges trimestriels avec la direction et plus particulièrement la direction juridique et celle de la conformité du groupe et via les auditeurs locaux pour les principales filiales à l'international.</p> <p>Nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ apprécier le bien-fondé des hypothèses utilisées pour la détermination des provisions à partir des informations disponibles (dossiers constitués par la direction juridique ou les conseils de la société CA Consumer Finance et des entités du groupe, courriers de régulateurs) ;</li> <li>▶ prendre connaissance des éléments juridiques mis à notre disposition ;</li> <li>▶ apprécier, en conséquence, le niveau des provisions comptabilisées au 31 décembre 2021.</li> </ul> <p>Enfin, nous avons examiné les informations données à ce titre dans l'annexe aux comptes consolidés.</p>

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

## Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

### ■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société CA Consumer Finance par votre assemblée générale du 28 avril 1994 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 16 décembre 1999 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2021, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la vingt-huitième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la vingt-troisième année.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

### ■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

#### ■ Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 4 mai 2022

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit  
Pierre Clavié

ERNST & YOUNG et Autres  
Claire Rochas

## V. — Rapport de gestion sur les comptes consolidés

Le rapport de gestion sur les comptes consolidés est disponible au siège de la société, 1, rue Victor-Basch - CS 70001 - 91068 MASSY CEDEX.